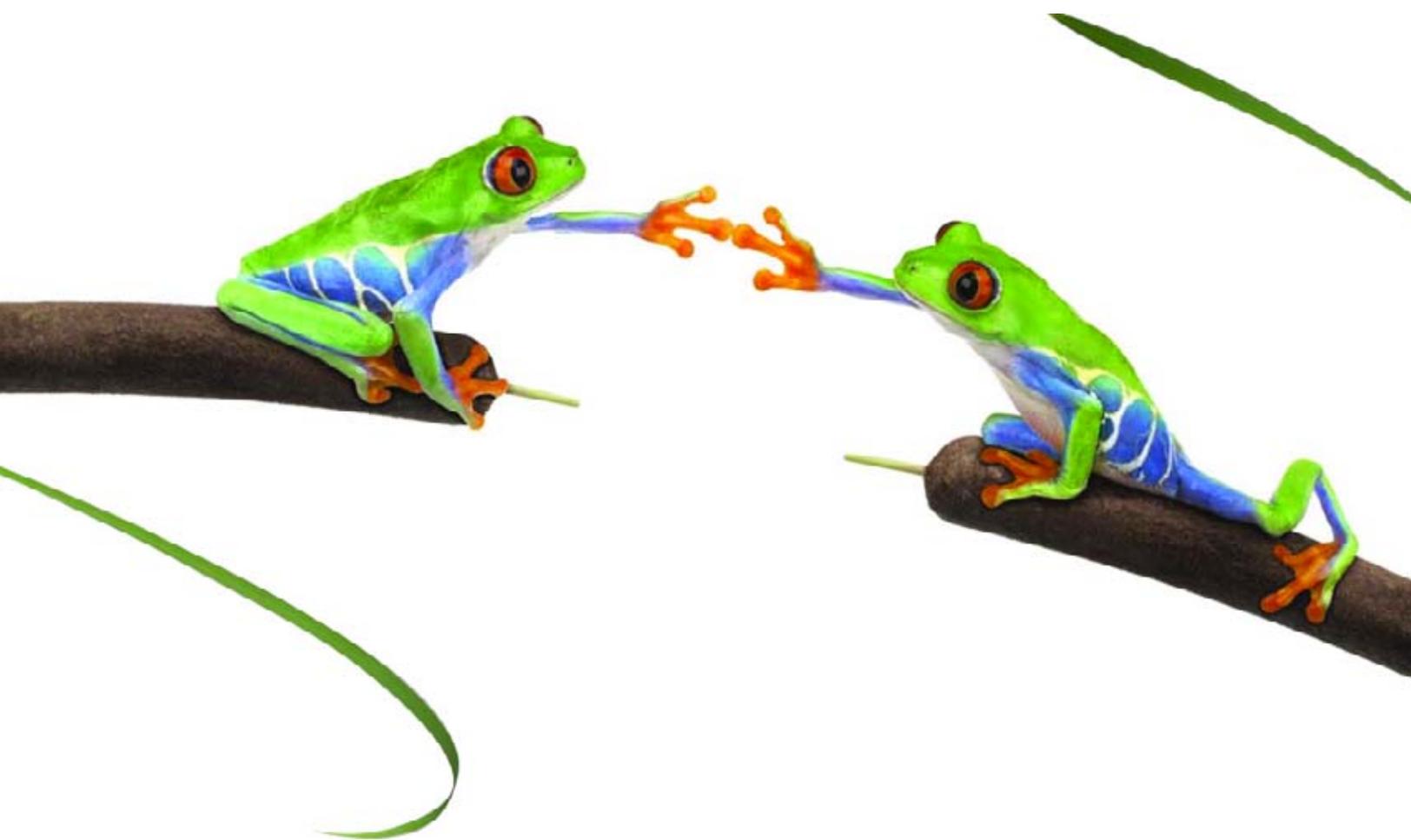


ensemble vers de nouveaux sommets



ensemble vers de nouveaux sommets

TELUS, l'une des principales entreprises de télécommunications nationales au Canada, compte 8,7 milliards de dollars de produits d'exploitation annuels et 10,7 millions de connexions avec ses clients, dont 5,1 millions d'abonnés au sans-fil, 4,5 millions aux lignes d'accès au réseau et 1,1 million à Internet. En 2006, stimulés par notre stratégie de croissance nationale, nos produits d'exploitation ont augmenté de 7 % et nos connexions totales, de 504 000. TELUS offre un vaste éventail de produits et de services de communication, dont des services données, protocole Internet (IP), voix, divertissement et vidéo. Déterminés à nous distinguer comme entreprise citoyenne de premier plan au Canada, nous avons au cours des six dernières années versé plus de 76 millions de dollars à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif et créé sept conseils de collectivité TELUS à l'échelle du Canada chargés de nos initiatives philanthropiques locales.

table des matières

lettre aux investisseurs	1
information et gouvernance	4
statistiques financières et d'exploitation	
information financière annuelle et trimestrielle consolidée	6
statistiques d'exploitation annuelles et trimestrielles	8
statistiques sectorielles annuelles et trimestrielles	10
énoncés prospectifs	12
rapport de gestion	12
1. introduction et sommaire du rendement	13
2. activités principales, vision et stratégie	18
3. catalyseurs clés de rendement	20
4. capacité d'obtenir des résultats	22
5. résultats d'exploitation	24
6. situation financière	32
7. situation de trésorerie et sources de financement	34
8. estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables	40
9. perspectives pour 2007	44
10. risques et gestion des risques	47
11. rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation	62
états financiers consolidés	64
rapport de la direction	64
rapport des vérificateurs	65
états financiers consolidés	67
notes complémentaires	70
glossaire	114
renseignements à l'intention des investisseurs	116

Un aperçu général des faits saillants sur le plan des finances et des activités d'exploitation ainsi que des réalisations, des objectifs et des enjeux est donné dans le rapport annuel 2006 – revue de la société. Le rapport annuel de TELUS peut aussi être consulté intégralement en ligne en tout temps à l'adresse telus.com/rapportannuel.



Avis relatif aux déclarations prospectives

Le présent document contient des déclarations au sujet d'événements et de résultats financiers et d'exploitation futurs attendus de TELUS qui sont de nature prospective. Ces déclarations prospectives exigent de la société qu'elle pose des hypothèses et sont assujetties à des risques et à des incertitudes. Il existe un risque important que les déclarations prospectives ne soient pas exactes. Les lecteurs devraient faire preuve de prudence et ne pas se fier indûment à ces déclarations, puisque divers facteurs pourraient faire en sorte que les hypothèses ainsi que les événements et les résultats futurs réels diffèrent grandement de ceux qui sont énoncés dans les déclarations prospectives. Par conséquent, le présent document est assujéti à la limitation de responsabilité et est donné entièrement sous réserve des hypothèses (y compris les hypothèses visant les cibles pour 2007), des réserves et des facteurs de risque mentionnés dans le rapport de gestion commençant à la page 12 du rapport annuel 2006 – revue financière de TELUS.

Toute l'information financière est donnée en dollars canadiens sauf indication contraire.

© TELUS Corporation, 2007. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques. Les mentions ^{MD}, ^{MC} ou © désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

ensemble vers de nouveaux sommets

Cher investisseur,

Chez TELUS, nous continuons d'afficher des résultats financiers vigoureux soutenus par une composition de l'actif axée sur la croissance, et avons de nouveau largement atteint nos objectifs financiers consolidés pour 2006. Nous entamons l'année 2007 à partir d'une position de solidité financière considérable et déterminés à nous démarquer par l'excellence de notre information et de notre gouvernance. Nous montons ensemble vers de nouveaux sommets en nous orientant vers les occasions à saisir et la création de valeur pour nos investisseurs, nos clients et les membres de notre équipe.



Robert McFarlane
Membre de l'équipe TELUS

Renforcement de nos assises financières

Notre stratégie de croissance nationale et sa mise en œuvre fidèle continuent d'apporter à TELUS des résultats financiers exceptionnels. Ceux-ci reposent sur la composition supérieure de notre actif par comparaison à la plupart des autres entreprises de télécommunications mondiales : 63 % de nos produits d'exploitation annuels proviennent des services sans fil et de transmission de données, secteurs en plein essor.

En 2006, la vigueur de nos activités nous a permis d'enregistrer une forte croissance de nos produits d'exploitation et de notre BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements), de 538 millions de dollars et de 295 millions de dollars, respectivement. Nos flux de trésorerie disponibles ont progressé de nouveau, cette fois de 135 millions de dollars, pour s'élever à 1,6 milliard de dollars. Notre décision de rembourser par anticipation des billets d'une valeur de 1,6 milliard de dollars en décembre 2005 a contribué à réduire nos intérêts débiteurs de 119 millions de dollars en 2006. Ces facteurs, alliés à des incidences fiscales positives, ont causé une hausse impressionnante de notre bénéfice de 60 % ou 422 millions de dollars, pour le faire passer à 1,1 milliard de dollars.

Ces résultats nous ont permis de conserver notre position de chef de file dans notre secteur d'activité pour la quatrième année de suite, d'après certaines mesures de rendement liées à la création de valeur. Nous nous sommes classés dans le premier quartile par rapport aux autres entreprises de télécommunications, et ce à l'échelle mondiale, en termes de croissance des produits d'exploitation, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice par action (BPA).

Valeur accrue pour nos investisseurs

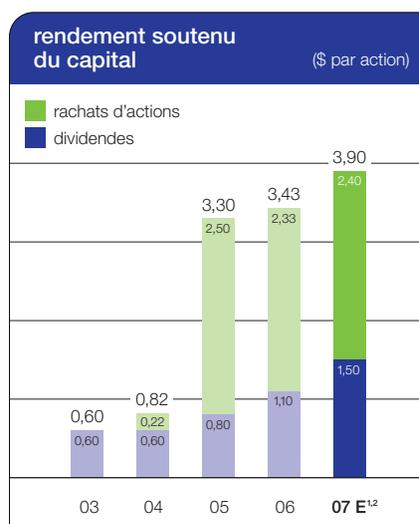
Le marché boursier a réagi très positivement à notre projet, annoncé à la mi-septembre, de convertir TELUS en une fiducie de revenu. Nous avons été déçus et surpris d'apprendre en octobre que le gouvernement fédéral avait décidé de revenir sur sa décision – pourtant confirmée deux fois – concernant les dispositions fiscales applicables aux fiducies de revenu. TELUS a donc décidé en novembre de ne pas procéder à la conversion en fiducie proposée. Cette conversion, même si elle devait contribuer à la création de valeur, n'était qu'un complément à notre stratégie de croissance nationale continue et non un remplacement de celle-ci. Les qualités sous-jacentes de TELUS sont aujourd'hui les mêmes qu'auparavant : une composition de l'actif de qualité supérieure, des perspectives de croissance vigoureuse, des flux de trésorerie solides et un bilan sain.

En 2006, nous avons continué de respecter notre engagement de longue date de maintenir l'équilibre entre les intérêts des porteurs de nos titres de participation et ceux des porteurs de nos titres d'emprunt, et nous avons encore rehaussé le rendement du capital investi par nos actionnaires. Pour la troisième année de suite, nous avons augmenté considérablement notre dividende trimestriel. Le 1^{er} janvier 2007, le conseil a déclaré une hausse de 36 % du dividende, le faisant passer à un niveau record de 1,50 \$ en termes annualisés.

ensemble vers de nouveaux sommets

Flux de trésorerie disponibles produits en 2006 :

1,6 milliard de dollars



1 Dividende annualisé, augmenté des rachats d'actions réalisés en 2006 représentant l'estimation des rachats pour 2007. Suppose que le nombre moyen des actions en circulation sera réduit et s'établira entre 330 et 335 millions en 2007.

2 Voir l'avis relatif aux déclarations prospectives, à la page 12 du présent rapport. Tient compte de la continuation du programme de rachat d'actions.

Nous avons aussi poursuivi en 2006 nos programmes de rachat d'actions, en rachetant plus de 16 millions d'actions au coût de 800 millions de dollars. Ces programmes reflètent notre volonté continue de réduire la dilution et d'accroître la valeur des actions restantes. Depuis décembre 2004, nous avons racheté au total 39,4 millions d'actions au coût de 1,77 milliard de dollars. De plus, nous avons mis en œuvre un troisième programme de rachat d'actions, visant jusqu'à 24 millions d'actions, qui se poursuivra jusqu'en décembre 2007. Enfin, nous avons créé un programme novateur en vue du règlement en espèces d'options acquises, qui contribuera à l'avenir à la réduction de la dilution des actions et à des économies d'impôts en espèces importantes.

En 2006, nous avons pris deux mesures en vue du refinancement, à des taux d'intérêt plus bas, d'une partie considérable des billets à 7,5 %, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, venant à échéance en juin 2007. En mai 2006, notre émission de billets à 5,0 % de sept ans, d'une valeur de 300 millions de dollars, a été bien accueillie. De plus, nous avons conclu des swaps différés de taux d'intérêt, en vue de bloquer le taux d'intérêt sous-jacent de l'émission de titres d'emprunt que nous entendons réaliser au premier semestre de 2007, dont la valeur pourrait aller jusqu'à 500 millions de dollars. Une partie de ce refinancement pourrait être constitué d'un nouveau programme d'effets de commerce à coût réduit fondé sur nos cotes de crédit de première qualité.

Nos objectifs pour la poursuite de la croissance et la clarté de l'information aux investisseurs

Chez TELUS, nous croyons fermement qu'il est important d'établir clairement un ensemble complet d'objectifs financiers et d'exploitation annuels et de tenir les investisseurs au courant de nos progrès tout au long de l'année. Nous avons fait nos preuves en atteignant, voire en dépassant, la plupart de nos objectifs. Au cours des six dernières années, nous avons réalisé 88 % de nos objectifs financiers consolidés. En 2006, nous avons rempli ou dépassé quatre de nos cinq objectifs consolidés et sept de nos dix objectifs sectoriels.

De plus, nous publions des politiques et des lignes directrices claires à l'intention des porteurs de nos titres de participation et de nos titres d'emprunt, conformes au maintien de notre objectif de garder nos notes de crédit entre BBB+ et A- :

- le ratio de versement de dividendes, établi entre 45 et 55 % du bénéfice net durable (46 % en 2006)
- ratio dette nette/BAIIA, établi entre 1,5 et 2,0 fois (1,7 prévu à la fin de 2006)
- ratio dette nette/capitaux permanents, établi entre 45 et 50 % (47,5 % prévu en 2006).

gestion responsable de vos capitaux

La robustesse de ses flux de trésorerie permet à TELUS d'être dans une position enviable : elle peut investir dans la croissance à long terme de ses activités principales tout en offrant un solide rendement du capital investi sous forme de dividendes accrus et d'un important programme de rachat d'actions.



Les perspectives pour 2007 demeurent positives, comme il est indiqué ci-dessous. Il est prévu que les produits d'exploitation augmenteront, soutenus par une croissance de 12 à 13 % dans le sans-fil. Le BAIIA devrait tirer parti d'une hausse prévue de 11 à 14 % attribuable au sans-fil, mais qui sera partiellement neutralisée par la rentabilité légèrement réduite des activités filaires résultant de la concurrence, des nouveaux contrats et des nouvelles initiatives de services. Le taux de croissance cible du BPA sous-jacent est de 16 à 24 % pour 2007, après rajustement pour exclure les incidences fiscales positives de 0,48 \$ enregistrées en 2006 et de la charge hors trésorerie relative au règlement en espèces d'options. Cette croissance découle de la hausse du BAIIA, de la réduction des coûts de financement et de la baisse du nombre d'actions en circulation.

Afin de poursuivre cette croissance à long terme, il est prévu que les dépenses en immobilisations de TELUS s'accroîtront modérément, en raison des dépenses accrues dans l'infrastructure large bande, de la consolidation des systèmes TI, de l'infrastructure d'accès pour répondre à la hausse de la demande domiciliaire dans l'ouest et de la mise en place des contrats importants conclus.

Objectifs consolidés pour 2007 (en \$)		Variation par rapport à 2006
Produits d'exploitation	9,175 à 9,275 milliards	+ 6 à 7 %
BAIIA ¹	3,725 à 3,825 milliards	+ 4 à 7 %
BPA ¹	3,25 à 3,45	- 1 à + 6 %
Dépenses en immobilisations	1,75 milliard	+ 8 %

1 Exclut une charge sans effet sur la trésorerie relative au règlement en espèces d'options acquises, d'une valeur de 150 à 200 millions de dollars ou de 0,30 \$ à 0,40 \$ par action après impôts.

Une réputation d'excellence pour la gouvernance et l'information

Nous mettons au premier plan l'ouverture et la transparence dans l'information financière communiquée, tout comme l'application des meilleures pratiques en matière de gouvernance. L'importance de la communication d'informations complètes et fidèles, la qualité de la gouvernance et le respect de normes éthiques irréprochables sous-tendent nos décisions.

Nous nous sommes engagés à communiquer régulièrement avec nos investisseurs. En 2006, nous avons tenu six conférences téléphoniques incluant de longues séances de questions et de réponses, qui ont toutes été diffusées sur le Web et ainsi mises simultanément à la disposition de tous nos actionnaires. De plus, nous avons fait neuf présentations à des conférences au Canada et aux États-Unis. Nous avons également tenu des réunions

avec 183 investisseurs institutionnels, dont 80 au Canada, 76 aux États-Unis et 27 en Europe. Ces activités, qui s'ajoutent à notre site Web primé et à l'information exhaustive que nous publions, servent à tenir les investisseurs au courant de nos progrès et des mesures que nous prenons chez TELUS à l'égard de diverses questions.

Au cours de la dernière année, nous avons réussi à réunir toute la documentation et à faire les tests portant sur les contrôles internes de l'information financière pour attester leur caractère adéquat aux termes des exigences de l'article 404 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*. C'est avec plaisir que je déclare que nous nous conformons entièrement aux nouvelles exigences américaines pour l'exercice terminé en 2006 et que nous n'avons aucune faiblesse importante du contrôle à déclarer.

La clarté et l'exhaustivité de l'information que nous communiquons sur notre entreprise continuent d'être reconnues.

Par exemple :

- le rapport annuel 2005 de TELUS a été déclaré meilleur au monde, selon le Annual Report on Annual Reports publié par *enterprise.com*, le seul classement international de rapports annuels de sociétés
- TELUS a gagné le prix d'excellence pour l'information d'entreprise décerné par l'Institut Canadien des Comptables Agréés dans le secteur des communications et des médias pour son rapport annuel 2005.

De plus amples renseignements sur nos démarches concernant la communication d'information et la gouvernance, ainsi que sur les autres prix attribués à TELUS dans ces domaines, sont donnés aux pages 4 et 5 du présent rapport.

Ensemble vers de nouveaux sommets

Nous sommes heureux de nos résultats de 2006 et confiants de pouvoir rester sur la bonne voie et de continuer d'enregistrer des rendements financiers positifs en 2007 et à l'avenir. Forts des objectifs clairs que nous nous sommes fixés et de l'ensemble de nos meilleures pratiques dans les domaines de l'information et de la gouvernance, nous travaillons en vue d'atteindre ensemble de nouveaux sommets, dans l'intérêt de nos investisseurs, de nos clients et des membres de notre équipe.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. McFarlane'.

Robert McFarlane
Vice-président directeur et chef des finances
Le 23 février 2007

priorité à l'information et à la gouvernance de premier niveau

Chez TELUS, notre détermination à présenter de l'information honnête, complète et transparente sous-tend tout ce que nous faisons. Nous cherchons tous les ans des façons d'améliorer nos pratiques à l'égard de l'information et de la gouvernance. Par conséquent, nos pratiques sont fouillées et mettent en évidence nos valeurs solides, nos critères élevés et notre enthousiasme pour l'excellence.

Améliorations de plus en plus nombreuses

En 2006, nous avons continué de mettre l'accent sur la qualité de notre gouvernance et de chercher des manières de l'améliorer. TELUS s'est conformée à toutes les exigences en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux exigences applicables de la Bourse de New York. Nous avons notamment adopté les pratiques suivantes en 2006 :

- l'adoption en 2007 d'une politique sur le vote à la majorité des voix pour l'élection des administrateurs qui concrétise le principe suivant lequel les administrateurs ne devraient être élus que s'ils obtiennent la majorité des voix des actionnaires représentés à l'assemblée
- l'élimination de l'âge de retraite obligatoire pour les administrateurs, de façon à pouvoir conserver les administrateurs performants
- l'amélioration de la qualité de l'information présentée sur la rémunération des membres de la haute direction pour 2006 afin qu'elle soit plus facile à comprendre pour nos actionnaires
- la présentation de rapports trimestriels réguliers par le responsable du respect en milieu de travail au comité de rémunération et des ressources humaines
- une ouverture plus grande aux discussions sur la stratégie avec le chef de la direction, par la tenue, aux réunions régulières du conseil, d'une séance de discussion à huis clos sur la stratégie et les questions clés qui s'ajoute aux autres séances.

Au-delà des exigences

Nous estimons, en matière d'information et de gouvernance, que nous avons le devoir d'aller au-delà des exigences imposées par la loi, dans l'intérêt de nos investisseurs.

Les pratiques que nous avons volontairement adoptées comprennent notamment :

- la conformité aux critères concernant l'indépendance des administrateurs de la Bourse de New York
- la présentation par le chef de la conformité de rapports trimestriels au comité de vérification
- l'apport continu d'améliorations aux processus sophistiqués de gestion des risques liés à notre entreprise :
 - en effectuant des évaluations poussées de ces risques et de nos contrôles internes, et en mettant à jour notre profil des risques principaux et notre programme de vérification interne tout au long de l'année
 - en attribuant des responsabilités en matière de limitation des risques principaux à des membres de la haute direction et en leur demandant de présenter des informations à ce sujet au comité de vérification
 - en veillant à l'intégration accrue de l'information issue du processus de planification stratégique et des activités d'évaluation des risques liés à notre entreprise



- la prise en compte à la fois du cadre plus vaste de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant au rapport de gestion et du cadre des autorités canadiennes en valeurs mobilières quant aux exigences d'information
- la publication, notamment sur notre site à l'adresse telus.com/governance, de notre politique en matière d'information, de notre politique relative aux opérations d'initiés et du manuel intégral des politiques du conseil, y compris l'énoncé des attributions de chaque comité et non seulement du comité de vérification comme il est exigé
- la vérification interne volontaire, au milieu de 2006, de nos pratiques en ce qui concerne les options d'achat d'actions et la rémunération incitative à long terme, déclarées « bien contrôlées » par les vérificateurs internes.

Conformité à la SOX

Nous avons franchi en 2006 les dernières étapes en vue de l'observation des exigences de l'article 404 de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act* (SOX) concernant les contrôles internes de l'information financière. Notre information est entièrement conforme aux exigences de la SOX applicables à l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et nous sommes en bonne voie pour répondre aux exigences canadiennes équivalentes.

Plus précisément, nous avons, pour nous conformer à la SOX :

- passé en revue environ 90 processus et 740 contrôles principaux
- identifié et désigné les responsables des principaux processus
- concentré nos efforts sur les contrôles essentiels à l'intégrité de l'information financière
- réalisé des essais poussés pour obtenir des données à l'appui de l'évaluation par la direction des contrôles internes de l'information financière
- mené à bien notre première évaluation du risque de fraude.

Intégrité de nos activités

TELUS est d'avis que la méthode de travail est aussi importante que le travail même. Pour continuer de renforcer notre culture d'intégrité, nous examinons et rajustons tous les ans notre code de déontologie afin de l'actualiser et de tenir compte de nouveaux problèmes d'ordre éthique pouvant surgir dans le milieu de travail. En 2006, nous avons mis notre code à jour afin qu'il soit plus compréhensible pour les membres de notre équipe à l'étranger, particulièrement ceux qui travaillent dans nos centres d'appels à l'extérieur du Canada. De plus, nous y avons intégré de nouvelles sections sur les activités internationales et la libre concurrence et discuté de la question de l'embauche de membres d'une même famille.

En mai, nous avons lancé une mise à jour de notre cours en ligne sur la déontologie, appelé *e.ethics*, afin d'aider les membres de notre équipe à comprendre notre code de déontologie et à apprendre à prendre les bonnes décisions sur le plan éthique dans un environnement commercial en évolution constante. Ce cours interactif annuel est obligatoire pour tous les membres de l'équipe.

De plus, nous surveillons notre Ligne Éthique, ligne téléphonique prioritaire réservée aux questions et aux plaintes anonymes ou confidentielles portant sur la comptabilité, les contrôles internes ou les questions d'éthique. En 2006, le bureau de déontologie a répondu à 345 appels au total, dont 186 avaient trait à des plaintes ou à des conseils demandés sur des questions de déontologie. Chaque plainte a fait l'objet d'une enquête, d'un règlement approprié

Poursuite de nos meilleures pratiques

TELUS continue d'aller de l'avant en s'appuyant sur ses meilleures pratiques de longue date, par exemple :

- la séparation des fonctions de chef de la direction et de président du conseil
- l'obligation à la fois pour le chef de la vérification interne et le vérificateur externe de faire rapport sur leurs travaux au comité de vérification
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion régulière du conseil et de ses comités permettant aux administrateurs indépendants de discuter en l'absence de la direction
- la tenue d'une séance à huis clos à chaque réunion trimestrielle du comité de vérification permettant aux membres du comité de rencontrer séparément les vérificateurs externes et internes en l'absence de la direction.

et d'un rapport au comité de vérification. Le bureau de déontologie a relevé 30 infractions au code de déontologie en 2006, dont aucune n'impliquait une fraude de la part d'un employé jouant un rôle important dans les contrôles internes de l'information financière. En fait, de toutes les plaintes présentées au bureau de déontologie depuis sa création en 2003, aucune infraction au code de déontologie ne comportait de fraude liée à l'information financière.

Communications aux investisseurs

Reconnaissant l'importance de tenir nos actionnaires informés, notre équipe de relations avec les investisseurs organise de nombreuses activités d'information importantes tous les ans. En 2006, nous avons tenu six conférences téléphoniques et diffusions sur le Web, et nombre de réunions. De plus amples renseignements à ce sujet sont donnés à la page 119 du présent rapport.

Reconnaissance accrue de la qualité de notre gouvernance

En 2006, TELUS a continué d'être reconnue pour l'excellence de sa gouvernance et de son information :

- pour la deuxième année de suite, TELUS s'est vu décerner le prix d'excellence de l'ICCA pour la meilleure information sur la gouvernance, tous secteurs confondus, pour sa circulaire d'information de 2006 et son site telus.com/rapportannuel
- la politique de TELUS en matière de protection de la vie privée a été déclarée la meilleure du secteur canadien des télécommunications et classée parmi les dix meilleures de l'ensemble des sociétés canadiennes par Nymity, la principale entreprise de recherches en confidentialité au Canada
- les activités de vérification interne de TELUS ont été classées au premier rang par l'Institut des vérificateurs internes par suite d'une évaluation de la qualité exhaustive.

Une description complète des pratiques de gouvernance de TELUS, y compris une comparaison de nos pratiques et de celles qui sont exigées de la part d'émetteurs américains par la Bourse de New York, figure à l'adresse telus.com/governance et dans notre circulaire d'information de 2007.

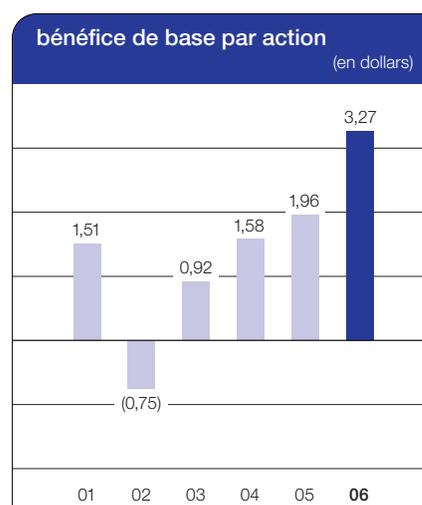
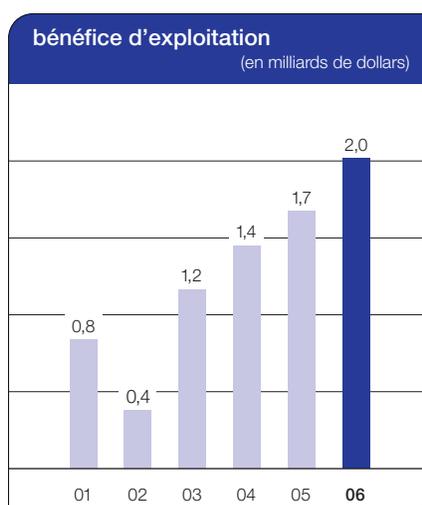
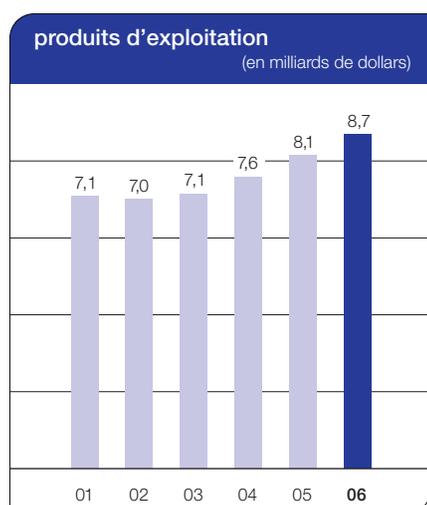
information financière annuelle consolidée

Consolidé						
État des résultats (en millions)	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Produits d'exploitation	8 681,0 \$	8 142,7 \$	7 581,2 \$	7 146,0 \$	7 006,7 \$	7 080,5 \$
Charges d'exploitation	5 022,9	4 793,5	4 438,0	4 301,9	4 488,1	4 550,9
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	67,8	53,9	52,6	28,3	569,9	198,4
BAIIA ¹	3 590,3	3 295,3	3 090,6	2 815,8	1 948,7	2 331,2
Amortissements	1 575,6	1 623,7	1 643,1	1 652,8	1 570,3	1 494,2
Bénéfice d'exploitation provenant des activités poursuivies	2 014,7	1 671,6	1 447,5	1 163,0	378,4	837,0
Autres charges (produits), montant net	28,0	18,4	8,7	23,3	42,7	(17,0)
Coûts de financement	504,7	623,1	613,3	639,3	615,3	636,8
Charge de refinancement découlant de la restructuration de la dette	-	-	-	-	-	96,5
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices, part des actionnaires sans contrôle et amortissement de l'écart d'acquisition	1 482,0	1 030,1	825,5	500,4	(279,6)	120,7
Impôts sur les bénéfices (recouvrement)	351,0	322,0	255,1	172,7	(46,9)	88,1
Part des actionnaires sans contrôle	8,5	7,8	4,6	3,3	3,1	3,6
Amortissement de l'écart d'acquisition	-	-	-	-	-	174,8
Bénéfice (perte) provenant des activités poursuivies	1 122,5	700,3	565,8	324,4	(235,8)	(145,8)
Bénéfice provenant des activités abandonnées	-	-	-	-	-	592,3
Bénéfice net (perte nette)	1 122,5	700,3	565,8	324,4	(235,8)	446,5
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	-	-	1,8	3,5	3,5	3,5
Bénéfice (perte) afférent(e) aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 122,5 \$	700,3 \$	564,0 \$	320,9 \$	(239,3)\$	443,0 \$

Information sur les actions ²	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	343,8	357,1	355,3	349,3	317,9	294,2
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice (en millions)	337,9	350,1	358,5	351,8	345,7	302,2
Bénéfice de base par action	3,27 \$	1,96 \$	1,58 \$	0,92 \$	(0,75)\$	1,51 \$
Dividendes déclarés par action	1,20	0,875	0,65	0,60	0,60	1,20

Bilan (en millions)	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Immobilisations, au coût	28 661,3 \$	27 455,7 \$	26 631,9 \$	25 778,2 \$	25 037,3 \$	23 888,4 \$
Amortissement cumulé	17 679,2	16 514,2	15 410,9	14 214,6	13 062,8	11 128,6
Total de l'actif	16 508,2	16 222,3	17 838,0	17 477,5	18 219,8	19 265,6
Dette nette ³	6 278,1	6 294,4	6 627,7	7 870,5	8 884,1	8 961,4
Total des capitaux investis ⁴	13 229,8	13 190,0	13 666,4	14 402,4	15 188,7	15 815,5
Dette à long terme	3 493,7	4 639,9	6 332,2	6 609,8	8 336,6	8 792,2
Total des capitaux propres	6 928,1	6 870,0	7 025,6	6 521,2	6 293,4	6 846,1

Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2006.



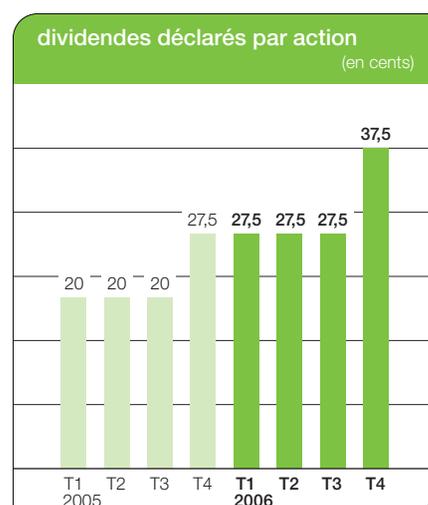
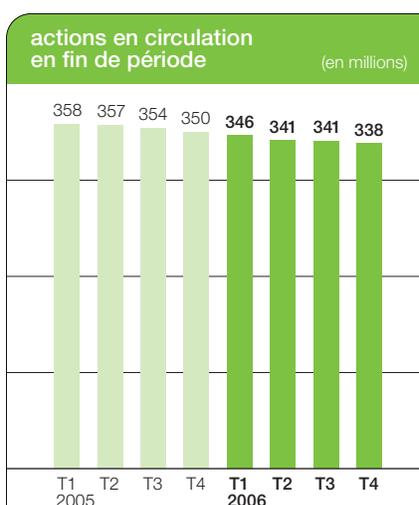
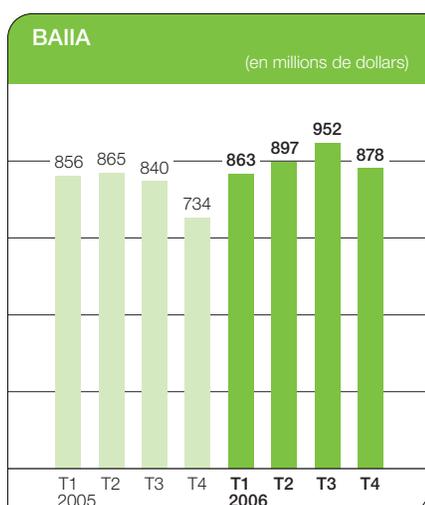
information financière trimestrielle consolidée

Consolidé								
État des résultats (en millions)	T4 2006	T3 2006	T2 2006	T1 2006	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005
Produits d'exploitation	2 254,6 \$	2 210,7 \$	2 135,2 \$	2 080,5 \$	2 086,7 \$	2 062,8 \$	2 018,5 \$	1 974,7 \$
Charges d'exploitation	1 368,6	1 245,8	1 207,4	1 201,1	1 316,8	1 221,5	1 146,1	1 109,1
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	7,9	12,5	30,7	16,7	35,5	1,6	7,4	9,4
BAlIA ¹	878,1	952,4	897,1	862,7	734,4	839,7	865,0	856,2
Amortissements	407,1	383,3	382,1	403,1	413,2	409,2	399,1	402,2
Bénéfice d'exploitation	471,0	569,1	515,0	459,6	321,2	430,5	465,9	454,0
Autres charges, montant net	10,1	4,0	9,6	4,3	9,3	7,1	0,5	1,5
Coûts de financement	133,6	116,6	127,5	127,0	171,7	144,8	168,2	138,4
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	327,3	448,5	377,9	328,3	140,2	278,6	297,2	314,1
Impôts sur les bénéfices	89,7	126,5	18,7	116,1	58,8	86,9	106,0	70,3
Part des actionnaires sans contrôle	1,4	2,4	2,6	2,1	2,9	1,6	1,7	1,6
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	236,2 \$	319,6 \$	356,6 \$	210,1 \$	78,5 \$	190,1 \$	189,5 \$	242,2 \$

Information sur les actions ²	T4 2006	T3 2006	T2 2006	T1 2006	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	339,5	341,4	344,9	349,3	353,4	356,8	358,1	360,2
Nombre d'actions en circulation en fin de période (en millions)	337,9	340,7	341,3	346,3	350,1	354,4	357,4	358,4
Bénéfice de base par action	0,70 \$	0,94 \$	1,03 \$	0,60 \$	0,22 \$	0,53 \$	0,53 \$	0,67 \$
Dividendes déclarés par action	0,375	0,275	0,275	0,275	0,275	0,20	0,20	0,20

- Produits d'exploitation moins les charges d'exploitation moins les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.
- Actions ordinaires et actions sans droit de vote.
- Somme de la dette à long terme, de la tranche à court terme de la dette à long terme, du passif de couverture reporté net ayant trait aux billets en dollars américains et du produit tiré des créances titrisées, moins l'encaisse et les placements temporaires.
- Dette nette plus la part des actionnaires sans contrôle et les capitaux propres.

Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2006.



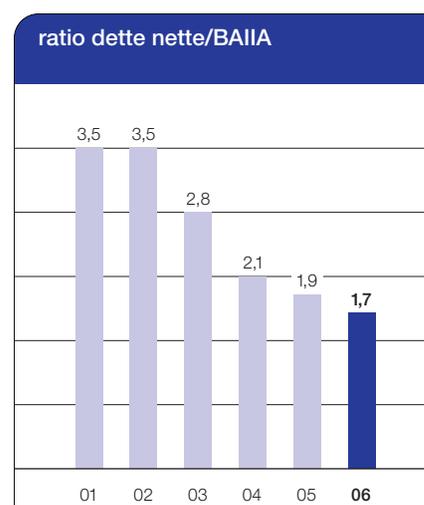
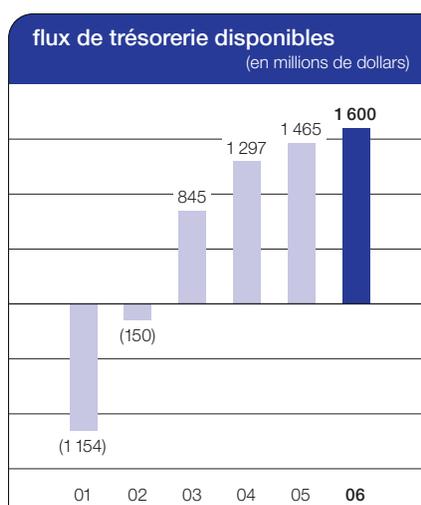
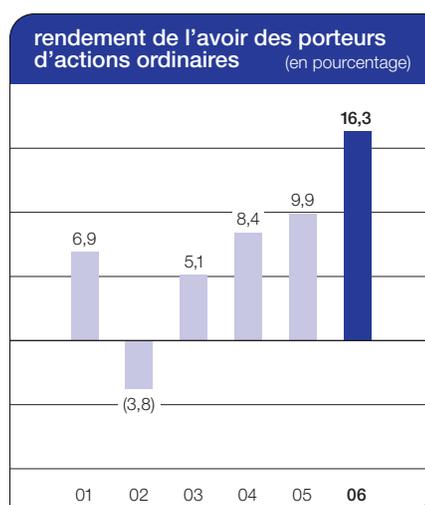
statistiques d'exploitation annuelles

Consolidé	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Information tirée des états des flux de trésorerie						
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	2 803,7 \$	2 914,6 \$	2 538,1 \$	2 133,8 \$	1 730,8 \$	1 390,2 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(1 675,2)	(1 355,2)	(1 299,5)	(1 197,8)	(1 691,1)	(1 821,3)
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement (en millions)	(1 148,6)	(2 447,3)	(348,3)	(920,8)	(65,8)	348,0
Indicateurs de rendement						
Bénéfice net (perte nette) (en millions)	1 122,5 \$	700,3 \$	565,8 \$	324,4 \$	(235,8)\$	446,5 \$
Dividendes versés ¹	46 %	56 %	51 %	65 %	n.s.	79 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	16,3 %	9,9 %	8,4 %	5,1 %	(3,8 %)	6,9 %
Rendement de l'actif ³	17,0 %	18,0 %	14,2 %	12,2 %	9,5 %	7,2 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	7,2	5,4	5,1	4,4	3,6	4,0
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	1 600,4 \$	1 465,5 \$	1 297,3 \$	844,9 \$	(149,7)\$	(1 154,0)\$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	1,7	1,9	2,1	2,8	3,5	3,5
Dette nette/total des capitaux investis	47,5 %	47,7 %	48,5 %	54,6 %	58,5 %	56,7 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	1 618,4 \$	1 319,0 \$	1 319,0 \$	1 252,7 \$	1 697,9 \$	2 605,3 \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	18,6 %	16,2 %	17,4 %	17,5 %	24,2 %	36,8 %
Total des connexions d'abonnés (en milliers)	10 715	10 211	9 716	9 175	8 708	8 215
Autres						
Total des employés actifs ⁸	31 955	29 819	25 798	24 719	25 752	30 701
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁹	31 094	n.s.	24 754	23 817	24 829	–
BAIIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{9,10}	124,9 \$	n.s.	128,9 \$	117,8 \$	89,9 \$	– \$
Total des salaires et des avantages (en millions)	2 052,6 \$	1 921,4 \$	1 938,2 \$	1 883,2 \$	1 995,7 \$	1 954,4 \$

n.s. – non significatif

- Le dernier dividende trimestriel déclaré par action, au cours de la période pertinente de l'exercice, annualisé, divisé par la somme du bénéfice de base par action déclaré au cours de chacun des quatre derniers trimestres.
- Le quotient du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par l'avoir trimestriel moyen pour la période de 12 mois. Les ratios trimestriels sont calculés sur 12 mois.
- Les rentrées liées aux activités d'exploitation divisées par l'actif total. Les ratios trimestriels sont fondés sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur 12 mois.
- Le BAIIA, à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, divisé par les coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de dettes, calculé sur 12 mois.
- Le BAIIA, auquel on a ajouté les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, les intérêts en espèces reçus et l'excédent de la charge de rémunération à base d'actions sur les paiements au titre de la rémunération à base d'actions, moins les intérêts en espèces payés, les impôts en espèces, les dépenses en immobilisations et les paiements en espèces au titre de la restructuration.
- La dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA sur 12 mois (à l'exclusion de la restructuration).
- Les dépenses en immobilisations divisées par les produits d'exploitation.
- À l'exclusion des nouveaux employés des centres d'appels internationaux de TELUS, ainsi que des employés fournissant des services de ressources humaines impartis aux clients de TELUS, les nombres totaux des employés actifs étaient de 26 770, de 26 092 et de 25 478, respectivement, en 2006, en 2005 et en 2004.
- La mesure des employés en équivalents temps plein n'est pas fournie pour les troisième et quatrième trimestres de 2005 ni pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles des employés en équivalents en raison de l'interruption de travail.
- Le BAIIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, divisé par les employés ETP moyens. Les ratios trimestriels sont annualisés.

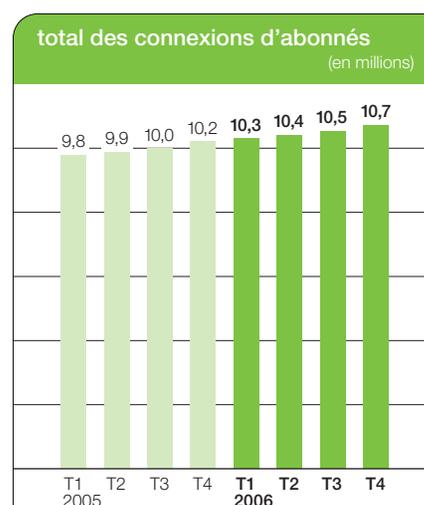
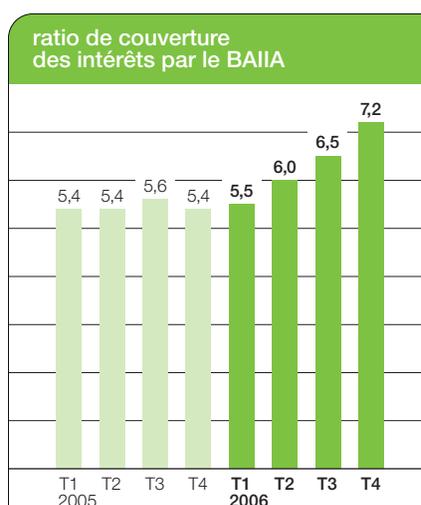
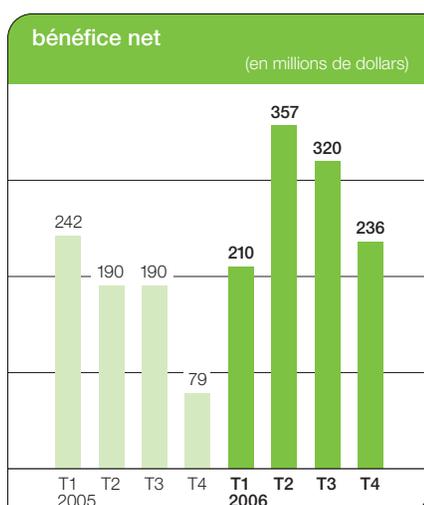
Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2006.



statistiques d'exploitation trimestrielles

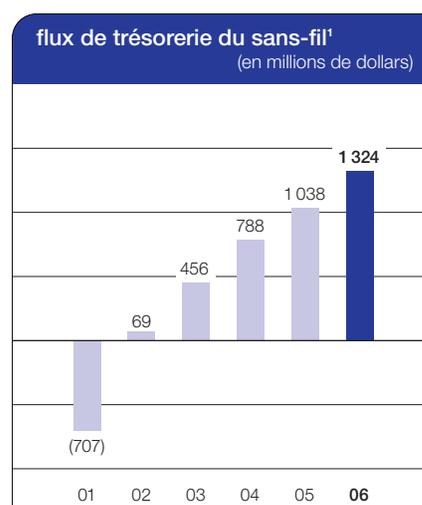
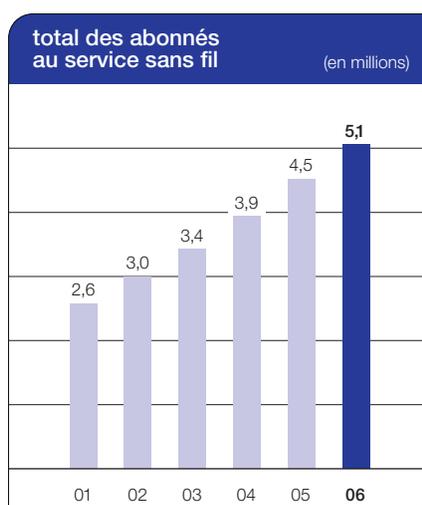
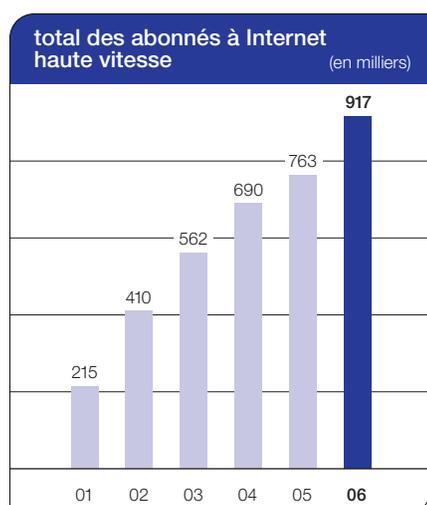
Consolidé	T4 2006	T3 2006	T2 2006	T1 2006	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005
Information tirée des états des flux de trésorerie								
Rentrées liées aux activités d'exploitation (en millions)	747,2 \$	570,4 \$	813,0 \$	673,1 \$	805,0 \$	693,5 \$	687,7 \$	728,4 \$
Sorties liées aux activités d'investissement (en millions)	(422,0)	(451,0)	(486,1)	(316,1)	(375,7)	(263,3)	(410,0)	(306,2)
Sorties liées aux activités de financement (en millions)	(311,3)	(126,2)	(344,4)	(366,7)	(1 742,8)	(249,2)	(383,9)	(71,4)
Indicateurs de rendement								
Bénéfice net (en millions)	236,2 \$	319,6 \$	356,6 \$	210,1 \$	78,5 \$	190,1 \$	189,5 \$	242,2 \$
Dividendes versés ¹	46 %	39 %	46 %	59 %	56 %	38 %	40 %	41 %
Rendement de l'avoir des porteurs d'actions ordinaires ²	16,3 %	13,9 %	12,0 %	9,5 %	9,9 %	10,8 %	10,4 %	10,3 %
Rendement de l'actif ³	17,0 %	17,4 %	18,6 %	17,9 %	18,0 %	15,1 %	16,0 %	14,8 %
Ratio de couverture des intérêts par le BAIIA ⁴	7,2	6,5	6,0	5,5	5,4	5,6	5,4	5,4
Flux de trésorerie disponibles (en millions) ⁵	233,4 \$	528,3 \$	198,6 \$	640,1 \$	109,8 \$	581,3 \$	207,8 \$	566,6 \$
Ratio dette nette/BAIIA ⁶	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	1,8	1,9	1,9
Dette nette/total des capitaux investis	47,5 %	46,7 %	47,8 %	47,3 %	47,7 %	46,0 %	46,6 %	46,8 %
Dépenses en immobilisations (en millions)	415,2 \$	423,9 \$	458,8 \$	320,5 \$	374,1 \$	263,0 \$	408,7 \$	273,2 \$
Intensité des dépenses en immobilisations ⁷	18,4 %	19,2 %	21,5 %	15,4 %	17,9 %	12,7 %	20,2 %	13,8 %
Total des connexions d'abonnés (en milliers)	10 715	10 531	10 404	10 306	10 211	9 981	9 878	9 792
Autres								
Total des employés actifs	31 955	30 620	29 974	29 290	29 819	20 743	28 706	28 456
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁹	31 094	29 754	29 157	28 261	n.s.	n.s.	27 789	27 411
BAIIA par les employés ETP moyens, annualisé (en milliers) ^{9,10}	116,1 \$	130,5 \$	128,7 \$	124,6 \$	n.s.	n.s.	126,4 \$	135,0 \$
Total des salaires et des avantages (en millions)	533,7 \$	513,8 \$	506,7 \$	498,4 \$	461,8 \$	465,7 \$	501,6 \$	492,3 \$

Note : certains renseignements financiers comparatifs ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à la présentation de 2006.



statistiques sectorielles annuelles

	2006	2005	2004	2003	2002	2001
Secteur filaire						
Produits d'exploitation (en millions)	4 921,4 \$	4 937,6 \$	4 865,9 \$	4 880,9 \$	5 084,6 \$	5 359,5 \$
Charges d'exploitation (en millions)	3 020,5	3 031,4	2 864,9	2 852,2	3 100,8	3 185,7
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	61,6	53,9	52,6	28,3	563,4	135,4
BAIIA (en millions)	1 839,3 \$	1 852,3 \$	1 948,4 \$	2 000,4 \$	1 420,4 \$	2 038,4 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	1 191,0 \$	914,2 \$	964,3 \$	892,8 \$	1 238,2 \$	1 605,8 \$
Flux de trésorerie (en millions) ¹	648,3	938,1	984,1	1 107,6	182,2	432,6
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 548	4 691	4 808	4 870	4 911	4 967
Ajouts (pertes) net(te)s d'abonnés à Internet commuté (en milliers) ²	(42)	(46)	(38)	(72)	(63)	42
Abonnés à Internet commuté (en milliers) ²	194	236	282	320	392	455
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers) ²	154	73	128	152	195	131
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers) ²	917	763	690	562	410	215
Total des employés actifs ³	24 228	22 888	19 500	19 029	20 332	25 545
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁴	23 884	n.s.	18 839	18 430	19 668	–
BAIIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{4,5}	84,3 \$	n.s.	106,3 \$	106,6 \$	86,6 \$	– \$
Secteur sans fil						
Produits d'exploitation (en millions)	3 881,3 \$	3 319,0 \$	2 833,4 \$	2 375,3 \$	2 034,9 \$	1 825,9 \$
Charges d'exploitation (en millions)	2 124,1	1 876,0	1 691,2	1 559,9	1 500,1	1 470,1
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	6,2	–	–	–	6,5	63,0
BAIIA (en millions)	1 751,0 \$	1 443,0 \$	1 142,2 \$	815,4 \$	528,3 \$	292,8 \$
BAIIA ⁶ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	2 283,6 \$	1 937,3 \$	1 578,0 \$	1 240,0 \$	944,0 \$	782,4 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	427,4	404,8	354,7	359,9	459,7	999,5
Flux de trésorerie (en millions) ¹	1 323,6	1 038,2	787,5	455,5	68,6	(706,7)
Ajouts nets d'abonnés au service sans fil (en milliers) ⁷	535	584	512	431	418	418
Ajouts bruts d'abonnés au service sans fil (en milliers)	1 293	1 279	1 121	987	1 017	985
Abonnés au service sans fil (en milliers) ⁷	5 056	4 521	3 936	3 424	2 996	2 578
Taux de pénétration ⁸	16,2 %	14,5 %	12,9 %	11,5 %	10,9 %	10,5 %
Part du marché du service sans fil, en fonction des abonnés	27 %	27 %	26 %	26 %	25 %	24 %
Produits d'exploitation mensuels moyens par appareil d'abonné (PMPA)	63 \$	62 \$	60 \$	57 \$	55 \$	57 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	403	399	384	350	290	270
Frais d'acquisition par ajout brut	412 \$	386 \$	389 \$	430 \$	425 \$	446 \$
Taux de désabonnement mensuel ⁷	1,33 %	1,39 %	1,40 %	1,46 %	1,80 %	2,04 %
Population desservie par le numérique (en millions) ⁹	31,0	30,6	30,0	29,5	27,4	24,2
Total des employés actifs	7 727	6 931	6 298	5 690	5 420	5 156
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁴	7 210	n.s.	5 915	5 387	5 161	4 851
BAIIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{4,5}	260,6 \$	n.s.	205,0 \$	159,2 \$	104,3 \$	– \$



statistiques sectorielles trimestrielles

	T4 2006	T3 2006	T2 2006	T1 2006	T4 2005	T3 2005	T2 2005	T1 2005
Secteur filaire								
Produits d'exploitation (en millions)	1 260,8 \$	1 223,8 \$	1 214,7 \$	1 222,1 \$	1 232,9 \$	1 222,2 \$	1 237,7 \$	1 244,8 \$
Charges d'exploitation (en millions)	809,0	742,5	728,6	740,4	788,5	794,5	731,8	716,6
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	5,2	11,7	29,8	14,9	35,5	1,6	7,4	9,4
BAlIA (en millions)	446,6 \$	469,6 \$	456,3 \$	466,8 \$	408,9 \$	426,1 \$	498,5 \$	518,8 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	309,2 \$	311,4 \$	311,4 \$	259,0 \$	230,2 \$	176,5 \$	293,9 \$	213,6 \$
Flux de trésorerie (en millions) ¹	137,4	158,2	144,9	207,8	178,7	249,6	204,6	305,2
Lignes d'accès au réseau en service (en milliers)	4 548	4 579	4 619	4 663	4 691	4 709	4 741	4 793
Pertes nettes d'abonnés à Internet commuté (en milliers)	(11)	(11)	(11)	(8)	(14)	(11)	(10)	(11)
Abonnés à Internet commuté (en milliers)	194	206	217	228	236	250	261	270
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	44	42	29	39	27	7	17	22
Abonnés à Internet haute vitesse (en milliers)	917	872	831	802	763	736	729	712
Total des employés actifs	24 228	23 369	23 025	22 384	22 888	14 958	22 334	22 172
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁴	23 884	22 876	22 552	21 789	n.s.	n.s.	21 777	21 519
BAlIA par les employés ETP moyens (en milliers) ^{4,5}	77,3 \$	84,4 \$	87,2 \$	88,7 \$	n.s.	n.s.	93,5 \$	106,9 \$
Secteur sans fil								
Produits d'exploitation (en millions)	1 026,6 \$	1 016,4 \$	950,5 \$	887,8 \$	883,1 \$	869,9 \$	807,7 \$	758,3 \$
Charges d'exploitation (en millions)	592,4	532,8	508,8	490,1	557,6	456,3	441,2	420,9
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (en millions)	2,7	0,8	0,9	1,8	-	-	-	-
BAlIA (en millions)	431,5 \$	482,8 \$	440,8 \$	395,9 \$	325,5 \$	413,6 \$	366,5 \$	337,4 \$
BAlIA ⁶ à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions)	596,7 \$	611,4 \$	561,7 \$	513,8 \$	514,2 \$	527,3 \$	468,6 \$	427,2 \$
Dépenses en immobilisations (en millions)	106,0	112,5	147,4	61,5	143,9	86,5	114,8	59,6
Flux de trésorerie (en millions) ¹	325,5	370,3	293,4	334,4	181,6	327,1	251,7	277,8
Ajouts nets d'abonnés au service sans fil (en milliers)	182	137	124	92	235	138	131	80
Ajouts bruts d'abonnés au service sans fil (en milliers)	379	333	307	275	421	307	299	253
Abonnés au service sans fil (en milliers)	5 056	4 874	4 737	4 613	4 521	4 286	4 148	4 017
Taux de pénétration ⁸	16,2 %	15,6 %	15,2 %	14,8 %	14,5 %	14,0 %	13,5 %	13,1 %
Part du marché du service sans fil, en fonction des abonnés	27 %	27 %	27 %	27 %	27 %	26 %	26 %	26 %
Produits d'exploitation mensuels moyens par appareil d'abonné (PMPA)	65 \$	66 \$	63 \$	60 \$	63 \$	64 \$	61 \$	58 \$
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	404	409	412	386	410	408	405	371
Frais d'acquisition par ajout brut	436 \$	386 \$	394 \$	429 \$	449 \$	371 \$	342 \$	355 \$
Taux de désabonnement mensuel	1,33 %	1,36 %	1,30 %	1,33 %	1,42 %	1,33 %	1,37 %	1,45 %
Population desservie par le numérique (en millions) ⁹	31,0	31,0	31,0	30,6	30,6	30,2	30,2	30,2
Total des employés actifs	7 727	7 251	6 949	6 906	6 931	5 785	6 372	6 284
Employés en équivalents temps plein (ETP) ⁴	7 210	6 878	6 605	6 472	n.s.	n.s.	6 012	5 892
BAlIA par les employés ETP moyens, annualisé (en milliers) ^{4,5}	243,1 \$	285,5 \$	269,8 \$	244,6 \$	n.s.	n.s.	246,0 \$	229,5 \$

n.s. – non significatif

- BAlIA moins les dépenses en immobilisations.
- En raison de la vérification des abonnés faisant suite à la conversion du système de facturation au troisième trimestre de 2002, le dénombrement des abonnés aux services Internet et les ajouts nets d'abonnés pour les six premiers mois de 2003 sont présentés déduction faite d'environ 13 000 abonnés à Internet commuté et d'environ 4 700 abonnés à Internet haute vitesse.
- À l'exclusion des nouveaux employés des centres d'appels internationaux de TELUS, ainsi que des employés fournissant des services de ressources humaines impartis aux clients de TELUS, les nombres totaux des employés actifs du secteur filaire étaient de 19 043, de 19 161 et de 19 180, respectivement, en 2006, en 2005 et en 2004.
- La mesure des employés en équivalents temps plein n'est pas fournie pour les troisième et quatrième trimestres de 2005 ni pour l'exercice 2005, puisqu'elle ne tient pas compte des heures supplémentaires réelles des employés en équivalents en raison de l'interruption de travail.
- Le BAlIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, divisé par les employés ETP moyens. Les ratios trimestriels sont annualisés.
- Le BAlIA à l'exclusion des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.
- D'après une vérification de la plateforme d'abonnés aux services prépayés au quatrième trimestre de 2003, un ajustement non récurrent a été apporté à la base d'abonnés aux services prépayés. Le nombre cumulatif d'abonnés a été diminué d'environ 7 600 au cours de la période. De ce nombre, les ajouts nets enregistrés en 2003 reflètent un ajustement de 5 000 au titre des débranchements de l'exercice courant. La direction estime que les débranchements liés à la période précédente sont négligeables, c'est pourquoi les ajouts nets n'ont pas été mis à jour. De plus, le taux de désabonnement en 2003 a été calculé de façon à refléter les 5 000 débranchements au cours de l'exercice courant.
- Abonnés au sans fil divisés par la population desservie.
- Comprend la zone de desserte étendue résultant des conventions d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Canada, représentant environ 7,5 millions de POP bénéficiant du réseau SCP.

énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés portant sur des événements et des résultats financiers et d'exploitation futurs de TELUS Corporation (TELUS ou la société) qui sont de nature prospective. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent de la part de la société qu'elle émette des hypothèses et ils peuvent faire l'objet de risques et d'incertitudes. Il existe un risque considérable que les prédictions, les hypothèses (voir ci-dessous) ou les autres énoncés prospectifs se révèlent inexacts. Les lecteurs sont ainsi mis en garde de ne pas se fier indûment à ces énoncés car un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les actions et les événements futurs réels diffèrent considérablement des objectifs, des attentes, des estimations ou des intentions exprimés dans les énoncés prospectifs au sujet de la situation financière et de l'exploitation.

Les hypothèses à l'égard des objectifs pour 2007 incluent : une croissance économique conforme aux estimations formulées récemment par le Conference Board du Canada pour les provinces et le pays, dont une croissance réelle en 2007 de 2,7 % du PIB (produit intérieur brut) du Canada; une concurrence accrue, relativement aux services filaires, dans le marché résidentiel et le marché des affaires, particulièrement de la part de câblo-distributeurs et d'entreprises offrant des services voix sur protocole Internet (VoIP); l'abstention de la réglementation des services filaires locaux de détail dans les principaux marchés urbains où la société est l'entreprise titulaire d'ici le deuxième semestre de 2007; aucune autre réduction des prix à la consommation par suite d'un plafonnement des prix; un gain de 4,5 à 5 points de pourcentage au titre de la pénétration du marché des services sans fil; des charges d'environ 50 millions de dollars au titre de la restructuration et de la réduction de l'effectif; un taux d'imposition effectif de 33 % à 34 %; un taux d'actualisation de 5,0 % et un rendement à long terme moyen prévu de 7,25 % au titre des régimes de retraite, soit des résultats inchangés par rapport à 2006; un nombre moyen d'actions en circulation se situant entre 330 millions et 335 millions. L'achat possible d'un nombre maximal de 24 millions d'actions de TELUS sur une période de 12 mois dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ayant débuté le 20 décembre 2006 pourrait avoir une incidence sur le

résultat par action, les soldes de trésorerie, la dette nette et les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Les facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus incluent, sans toutefois s'y limiter : la croissance et les fluctuations de l'économie (y compris le rendement et la capitalisation du régime de retraite et les charges afférentes), les dépenses en immobilisations (y compris les achats possibles de licences d'utilisation de spectre), les exigences en matière de financement et d'endettement (y compris les rachats d'actions, les remboursements de dette, l'émission possible d'effets de commerce et les modifications apportées aux facilités de crédit), les questions fiscales (y compris la déchéance ou le report du paiement de montants importants d'impôts en espèces), les développements touchant les ressources humaines (y compris les interruptions de travail possibles), les progrès technologiques (y compris le recours à des systèmes et à la technologie de l'information), les changements à la réglementation (y compris l'abstention de la réglementation des services locaux, les réductions de tarifs locaux au titre de la réglementation sur le plafonnement des prix, la transférabilité des numéros de services sans fil, ainsi que les calendriers, les règles, les processus et les coûts relatifs aux futures mises aux enchères de spectre), les risques liés aux processus (y compris les réorganisations internes, la conversion des systèmes existants et l'intégration du système de facturation), les développements touchant la santé, la sécurité et l'environnement, les litiges et les questions d'ordre juridique, les événements touchant la poursuite des activités (y compris les menaces causées par l'homme et les menaces naturelles), et les autres facteurs de risque dont il est question dans le présent document et qui sont mentionnés de temps à autre dans les rapports de TELUS et les documents d'information publiés par la société, y compris les rapports annuels, et dans d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières au Canada (sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com) et aux États-Unis (sur le site EDGAR à l'adresse www.sec.gov).

Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques », du rapport de gestion.

rapport de gestion

Le 14 février 2007

Le rapport de gestion qui suit constitue une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de TELUS Corporation pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005 qui doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés de TELUS. Ce rapport contient des données prospectives qui renvoient à la déclaration de la société à l'égard des énoncés prospectifs figurant plus haut et qui doivent être lues conjointement avec celle-ci.

Les états financiers consolidés de TELUS ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés pour un sommaire des principales différences entre les PCGR du Canada et ceux des États Unis dans la mesure où ils concernent TELUS. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été revus par le comité de vérification de TELUS et approuvés par le conseil d'administration de cette dernière. Sauf indication contraire, tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

La société présente certaines mesures non définies par les PCGR et fournit des indications à ce sujet parce qu'elles constituent des mesures auxquelles la direction a recours pour évaluer le rendement de la société

et de ses unités et secteurs d'exploitation. Les mesures non définies par les PCGR servent à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt et à gérer la structure du capital. Étant donné que les mesures non définies par les PCGR n'ont pas de signification normalisée, les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Pour de plus amples renseignements sur la définition, le calcul et le rapprochement des mesures non définies par les PCGR présentées dans les états consolidés, les lecteurs doivent se reporter à la rubrique 11, « Rapprochement des mesures non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation ».

rapport de gestion – contenu

Rubrique	Page	Rubrique	Page
1 Introduction et sommaire du rendement Résumé des résultats consolidés de TELUS et description du rendement par rapport aux objectifs pour 2006	13	7 Situation de trésorerie et sources de financement Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, des arrangements hors bilan ainsi que d'autres informations	34
2 Activités principales, vision et stratégie Analyse des activités principales, de la vision et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités à l'appui des six impératifs stratégiques de TELUS	18	8 Estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers, ainsi que des modifications de conventions comptables	40
3 Catalyseurs clés de rendement Priorités de TELUS pour 2006 et prévues pour 2007	20	9 Perspectives pour 2007 Analyse des perspectives pour 2007 et des objectifs opérationnels et financiers de 2007 de TELUS, incluant les hypothèses clés et les programmes de financement	44
4 Capacité d'obtenir des résultats Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats	22	10 Risques et gestion des risques Risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer et description des méthodes de gestion des risques que la société utilise	47
5 Résultats d'exploitation Analyse détaillée des résultats d'exploitation de 2006	24	11 Rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction	62
6 Situation financière Analyse des modifications importantes apportées au bilan au 31 décembre 2006 par rapport au 31 décembre 2005	32		

1

introduction et sommaire du rendement

Résumé des résultats consolidés de TELUS et description du rendement par rapport aux objectifs pour 2006

1.1 Importance relative de l'information à fournir

La direction décide si une information est importante ou non en jugeant si la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société pourrait être influencée ou modifiée si l'information était omise ou erronée.

1.2 Réorganisation envisagée en fiducie de revenu

Le 24 novembre 2006, la société a annoncé qu'elle avait réévalué sa proposition du 11 septembre 2006 visant sa réorganisation en fiducie de revenu. La direction et le conseil d'administration de TELUS sont d'avis qu'il n'est plus au mieux des intérêts de la société et de ses actionnaires de procéder à la réorganisation. Cette décision a été prise à la lumière de l'annonce faite par le ministre des Finances le 31 octobre 2006, qui concerne la mise en œuvre d'un plan d'équité fiscale en vertu duquel les taux d'imposition des fiducies de revenu seront majorés.

1.3 Marché canadien des télécommunications

Selon les estimations récentes du Conference Board du Canada, le taux de croissance réel du PIB canadien s'est chiffré à 2,7 % en 2006. Les produits d'exploitation de l'industrie du sans-fil au Canada se sont accrus d'environ 16 %, résultat qui tient au fait que le taux de pénétration du marché a augmenté d'environ 4,6 points de pourcentage et couvre plus de 56 %

de la population. Le secteur des services sans fil de TELUS a enregistré une croissance des produits d'exploitation de 17 % et une augmentation du nombre d'abonnés de 12 % en 2006.

L'industrie des services filaires au Canada a continué à subir des pressions en 2006, en raison de l'expansion des services VoIP offerts par les câblodistributeurs et autres sociétés concurrentes, et du remplacement continu de la technologie des services de transmission de la voix pour aller vers des services sans fil, activités qui ont contribué aux pertes subies par les compagnies de téléphone titulaires au chapitre des lignes résidentielles d'accès. Les produits d'exploitation externes du secteur des services filaires de TELUS ont reculé de 0,5 % en 2006, car la croissance liée aux services de transmission de données a pour ainsi dire contrebalancé les pertes subies au titre des services de transmission de la voix. Les lignes résidentielles d'accès de TELUS ont diminué de 5 % en 2006, et le total des lignes d'accès de TELUS a reculé de 3 %, résultat qui tient à la modeste croissance des lignes commerciales.

Alors que les principaux câblodistributeurs et autres concurrents de la société accroissent leurs services de téléphonie VoIP dans les territoires où la société est l'entreprise titulaire, TELUS poursuit le lancement commercial limité des services TELUS TV[™] dans des quartiers sélectionnés des territoires où elle est l'entreprise titulaire. Dans le marché des affaires, les abonnés poursuivent l'adoption du protocole Internet (IP) et des services gérés aux

fins de l'efficacité opérationnelle et de l'amélioration des produits d'exploitation. La technologie ne cesse d'évoluer, ce qui accroît les débouchés de la société et favorise l'intensification de la concurrence. Se reporter à la rubrique 10.1, « Risques et gestion des risques », et à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques », pour une analyse complète de ces questions.

Par ailleurs, le contexte de réglementation fait l'objet de changements. Le gouvernement fédéral a amorcé un examen du cadre réglementaire des télécommunications au Canada en 2005, et le Groupe d'études a présenté un rapport comportant ses recommandations au ministre de l'Industrie en mars 2006. Ce rapport traite notamment des principaux points suivants : il est temps d'infirmar la présomption selon laquelle les services de télécommunications devraient être réglementés et d'avoir recours aux forces du marché; lorsque la réglementation demeure nécessaire, celle-ci devrait être douce et souple et elle devrait être justifiée dans tous les cas. Le gouvernement fédéral a ordonné au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'apporter des changements précis à la réglementation qui vise les compagnies de téléphone titulaires; certains changements ont pris effet en 2006 et les autres devraient entrer en vigueur en 2007. Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation », de la rubrique « Risques et gestion des risques ».

1.4 Sommaire des résultats consolidés

(en millions de dollars, sauf les actions, les montants par action, le nombre d'abonnés et les ratios)
Exercices terminés les 31 décembre

	2006	2005	Variation
États consolidés des résultats			
Produits d'exploitation	8 681,0	8 142,7	6,6 %
Bénéfice d'exploitation	2 014,7	1 671,6	20,5 %
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	1 482,0	1 030,1	43,9 %
Bénéfice net	1 122,5	700,3	60,3 %
Bénéfice par action, de base (en dollars)	3,27	1,96	66,8 %
Bénéfice par action, dilué (en dollars)	3,23	1,94	66,5 %
Dividendes en espèces déclarés par action (en dollars)	1,20	0,875	37,1 %
États consolidés des flux de trésorerie			
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 803,7	2 914,6	(3,8)%
Sorties liées aux activités d'investissement	1 675,2	1 355,2	23,6 %
Dépenses en immobilisations	1 618,4	1 319,0	22,7 %
Sorties liées aux activités de financement	1 148,6	2 447,3	(53,1)%
Nombre d'abonnés et autres mesures			
Nombre de connexions ¹⁾ (en milliers)			
au 31 décembre	10 715	10 211	4,9 %
BAIIA ²⁾	3 590,3	3 295,3	9,0 %
Flux de trésorerie disponibles ³⁾	1 600,4	1 465,5	9,2 %
Ratios d'endettement et de distribution			
Ratio dette nette/total des capitaux investis (en pourcentage) ⁴⁾	47,5	47,7	(0,2) pt
Ratio dette nette/BAIIA ⁵⁾	1,7	1,9	(0,2)
Ratio de distribution (en pourcentage) ⁶⁾	46	56	(10) pts

pt(s) – point(s) de pourcentage

- 1) Le total du nombre d'abonnés au sans-fil, de lignes d'accès au réseau et d'abonnés à Internet à la fin des périodes respectives.
- 2) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».
- 3) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».
- 4) Se reporter à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».
- 5) Ratio dette nette/BAIIA, étant entendu que le BAIIA exclut les coûts de restructuration. Se reporter à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».
- 6) Taux de dividende annualisé actuel déclaré par action, multiplié par quatre et divisé par le bénéfice de base par action sur 12 mois.

Les faits saillants, dont une analyse est présentée à la rubrique 5, « Résultats d'exploitation », comprennent ce qui suit (comparaison des résultats de 2006 et de 2005) :

- La société a atteint ou excédé quatre de ses cinq objectifs au chapitre des chiffres consolidés, et elle a atteint ou excédé sept des dix objectifs sectoriels pour 2006. Se reporter à la rubrique 1.5, « Résultats au chapitre de la performance pour 2006 ».
- Le nombre de connexions a augmenté de 504 000 au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, résultat qui tient à la hausse de 11,8 % du nombre d'abonnés au sans-fil, qui s'est établi à 5,06 millions, et à l'accroissement de 11,2 % du nombre d'abonnés à Internet, qui s'est élevé à 1,11 million. Le nombre de lignes d'accès au réseau a pour sa part diminué de 3,0 % et s'est chiffré à 4,55 millions.
- Les produits d'exploitation se sont accrus, en raison principalement de l'augmentation des produits d'exploitation tirés du sans-fil et des services de transmission de données, lesquels ont représenté environ 63 % des produits d'exploitation consolidés constatés en 2006, comparativement à 59 % en 2005.
- La hausse du bénéfice d'exploitation tient principalement à l'accroissement des abonnés au sans fil et des produits moyens par appareil d'abonné (PMAA) mensuels, ainsi qu'à l'absence, en 2006, de charges liées à l'interruption de travail. De plus, l'amortissement des actifs incorporels a diminué, car plusieurs logiciels sont intégralement amortis et car certains crédits d'impôt à l'investissement ont été constatés après qu'un agent du fisc a établi leur admissibilité.
- Le bénéfice net et le bénéfice par action ont augmenté, résultat qui est attribuable au rendement d'exploitation amélioré décrit ci-dessus, ainsi qu'à la baisse des coûts de financement. Le nombre moyen d'actions en circulation en 2006 a reculé d'environ 4 % par rapport à 2005 en raison des programmes de rachat d'actions, résultat qui a contribué à la hausse du bénéfice par action pour 2006. L'incidence favorable des ajustements fiscaux, y compris les modifications des taux d'imposition prévus par la loi qui influent sur les passifs d'impôts futurs, s'est élevée à environ 165 millions de dollars ou 48 cents l'action, comparativement à environ 70 millions de dollars ou 20 cents l'action en 2005.

Les faits saillants, dont une analyse est présentée à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement », comprennent ce qui suit (comparaison des résultats de 2006 et de 2005) :

- Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué, résultat qui tient surtout au fait que le produit tiré des créances titrisées est demeuré inchangé en 2006, tandis qu'il avait augmenté de 350 millions de dollars en 2005.
- Les sorties liées aux activités d'investissement se sont accrues, résultat qui tient en grande partie à la hausse des dépenses en immobilisations liées aux réseaux à large bande en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec, à l'accroissement des lignes d'accès au réseau visant à soutenir la croissance du secteur résidentiel en Colombie-Britannique et en Alberta, à TELUS TV, aux investissements stratégiques dans la technologie de réseau sans fil à plus haute vitesse EVDO, et à l'amélioration continue de la capacité et de la couverture des services sans fil numériques. La hausse tient, dans une moindre mesure, au fait que certaines activités en 2005 ont été reportées en 2006, en raison de l'interruption de travail survenue en 2005.
- Les sorties liées aux activités de financement ont diminué, en raison principalement du remboursement anticipé de billets de 1,578 milliard de dollars libellés en dollars canadiens le 1^{er} décembre 2005.
- Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté, résultat qui tient surtout à la hausse du BAIIA et à la baisse des intérêts payés, qui ont été neutralisées en partie par l'augmentation des dépenses en immobilisations.
- Le ratio de la dette nette par rapport au total des capitaux investis au 31 décembre 2006 est demeuré dans la fourchette visée de 45 % à 50 %.
- Le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA est demeuré dans la fourchette visée de 1,5 à 2,0 fois.

- Le ratio de distribution pour 2006, qui correspond au dividende annualisé déclaré au quatrième trimestre divisé par le résultat par action pour 2006, s'est établi près de la tranche inférieure de l'indication visée de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Ce résultat tient principalement à l'inclusion dans le bénéfice réel enregistré de l'incidence favorable des ajustements liés à des questions fiscales effectués en 2006.

- Les produits d'exploitation externes du secteur des services filaires se sont situés juste sous la tranche inférieure de la fourchette visée;
- Le nombre d'abonnés au sans-fil s'est avéré environ 3 % moins élevé que l'objectif initial de TELUS pour 2006, résultat qui tient au fait que la croissance sur le marché s'est avérée inférieure aux prévisions initiales, comme il est expliqué plus en détail ci-après. L'importance accordée à la croissance rentable du nombre d'abonnés et aux activités de fidélisation a donné lieu à une hausse de 346 \$ des produits à long terme par abonné, lesquels se sont chiffrés à 4 771 \$ en 2006, par rapport à 2005. Les taux de désabonnement sont demeurés faibles, tandis que les ajouts nets d'abonnés des services postpayés en 2006 ont représenté 77 % du total des ajouts nets d'abonnés, soit un résultat favorable par rapport à 73 % en 2005;

1.5 Fiche d'évaluation des résultats pour 2006

Nous avons atteint ou excédé 11 des 15 objectifs initiaux établis pour 2006.

Nous n'avons pas atteint les objectifs suivants :

- Les dépenses en immobilisations consolidées et les dépenses en immobilisations du secteur des services filaires ont excédé les fourchettes visées, en raison des exigences liées à l'accroissement des lignes d'accès au réseau en Alberta et en Colombie-Britannique, ainsi que d'autres facteurs;

Le tableau suivant fournit un sommaire du rendement de TELUS en 2006 par rapport à ses objectifs initiaux, ainsi qu'une comparaison des objectifs de 2007 et de ceux de 2006. Se reporter à la rubrique 9, « Perspectives pour 2007 », pour de plus amples détails sur les attentes de la société pour 2007.

Rendement par rapport aux objectifs de 2006 et objectifs pour 2007					
	Résultats de 2006	Objectifs initiaux pour 2006	Résultat	Objectifs pour 2007	Variation par rapport à 2006
Chiffres consolidés					
Produits d'exploitation	8,681 G\$	8,6 G\$ à 8,7 G\$	✓	9,175 G\$ à 9,275 G\$	6 % à 7 %
BAlIA ¹⁾ excluant la charge au titre du règlement en espèces d'options dont les droits ont été acquis en 2007 ²⁾	3,590 G\$	3,5 G\$ à 3,6 G\$	✓	3,725 G\$ à 3,825 G\$	4 % à 7 %
Bénéfice par action – de base	3,27 \$	2,40 \$ à 2,60 \$	✓✓	Aucun objectif	–
Bénéfice par action, compte non tenu de la charge après impôts au titre du règlement en espèces d'options en 2007 ³⁾	–	–	–	3,25 \$ à 3,45 \$	(1) à 6 %
Dépenses en immobilisations	1,618 G\$	1,5 G\$ à 1,55 G\$	✗	Environ 1,75 G\$	8 %
Flux de trésorerie disponibles ⁴⁾	1,600 G\$	1,55 G\$ à 1,65 G\$	✓	Aucun objectif	–
Secteur des services filaires					
Produits d'exploitation (externes)	4,823 G\$	4,825 G\$ à 4,875 G\$	✗	4,85 G\$ à 4,9 G\$	1 % à 2 %
Produits en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT ⁵⁾	657 M\$	650 M\$ à 700 M\$	✓	Aucun objectif	–
BAlIA excluant la charge au titre du règlement en espèces d'options dont les droits ont été acquis en 2007 ²⁾	1,839 G\$	1,8 G\$ à 1,85 G\$	✓	1,775 G\$ à 1,825 G\$	(3) à (1)%
BAlIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT	32 M\$	25 M\$ à 40 M\$	✓	Aucun objectif	–
Dépenses en immobilisations	1,191 G\$	1,05 G\$ à 1,1 G\$	✗	Environ 1,2 G\$	Inchangé
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	153 700	Plus de 100 000	✓✓	Plus de 135 000	(12)% ou mieux
Secteur des services sans fil					
Produits d'exploitation (externes)	3,858 G\$	3,775 G\$ à 3,825 G\$	✓✓	4,325 G\$ à 4,375 G\$	12 % à 13 %
BAlIA excluant la charge au titre du règlement en espèces d'options dont les droits ont été acquis en 2007 ²⁾	1,751 G\$	1,7 G\$ à 1,75 G\$	✓✓	1,95 G\$ à 2,0 G\$	11 % à 14 %
Dépenses en immobilisations	427 M\$	Environ 450 M\$	✓✓	Environ 550 M\$	29 %
Ajouts nets d'abonnés aux services sans fil	535 200	Plus de 550 000	✗	Plus de 550 000	3 % ou plus

1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAlIA) ».
 2) Exclut une charge de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars constatée en 2007 relativement à l'adoption de la méthode du règlement en espèces des options dont les droits ont été acquis, dont une tranche de 120 millions de dollars à 150 millions de dollars s'applique au secteur des services filaires, et une tranche de 30 millions de dollars à 50 millions de dollars, au secteur des services sans fil.
 3) Exclut un montant de 0,30 \$ à 0,40 \$ au titre du règlement en espèces d'options en 2007.
 4) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».
 5) Entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaires.

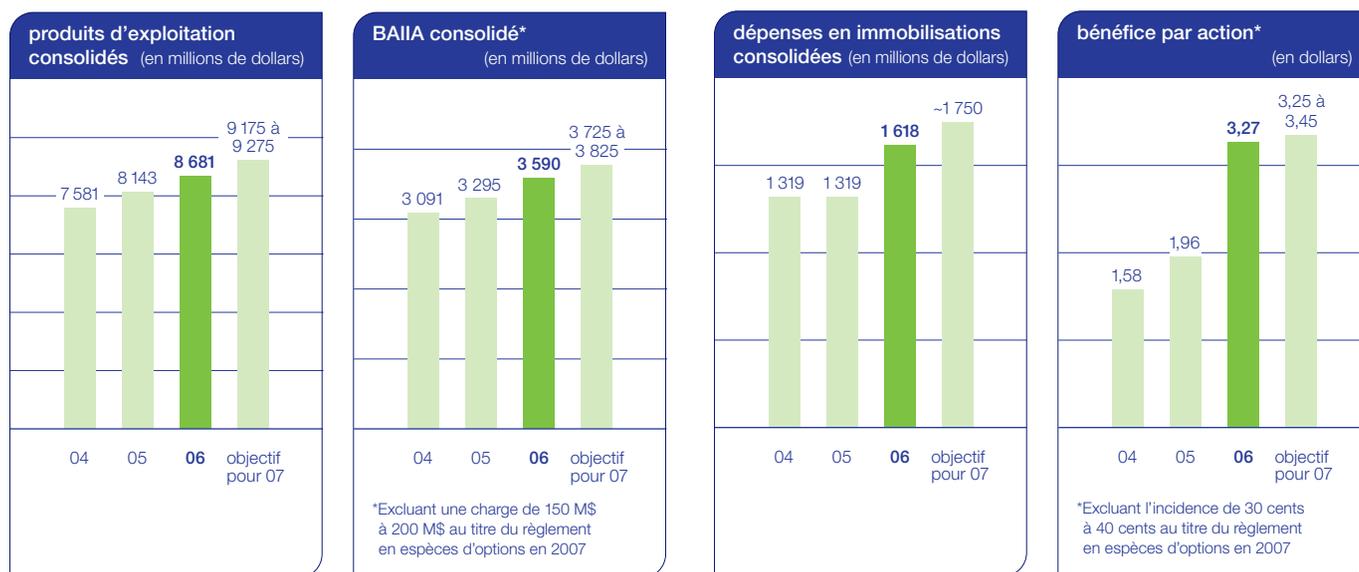
✓✓ Objectif dépassé
 ✓ Objectif atteint
 ✗ Objectif non atteint

Les principales hypothèses suivantes ont été formulées lors de l'annonce des objectifs initiaux pour 2006 faite le 16 décembre 2005.

Principales hypothèses formulées relativement aux objectifs pour 2006	Résultat réel et incidence sur les résultats
Croissance réelle de 3,1 % du PIB canadien	Croissance de 2,7 % (estimation). La croissance réelle du PIB canadien s'est avérée inférieure aux prévisions initiales, mais les estimations récentes font état de taux de croissance très élevés en Alberta et en Colombie-Britannique. Le fait que le taux de croissance du PIB canadien se soit avéré légèrement inférieur aux prévisions n'a pas eu une incidence importante sur les résultats.
Concurrence accrue, relativement aux services filaires, dans le marché des affaires et le marché résidentiel	Confirmé. Ainsi, l'intensification de la concurrence dans le marché des affaires s'est traduite par le groupage de services axés sur la technologie du Web et les technologies de l'information et de services d'accès, services sans fil et autres services de transmission de données. L'intensification de la concurrence au chapitre de la téléphonie par câble avec service de télévision dans le marché résidentiel est l'un des facteurs qui a contribué à la baisse de 5,2 % des lignes résidentielles d'accès en 2006.
Gain d'environ cinq points de pourcentage au titre de la pénétration du marché des services sans fil au Canada	Gain estimatif de 4,6 points de pourcentage. La croissance au titre de la pénétration du marché s'est établie dans la tranche inférieure de la fourchette visée et elle s'est traduite par des ajouts nets d'abonnés aux services sans fil 3 % moins élevés que les objectifs initiaux.
Constatation par TELUS de charges d'environ 100 millions de dollars au titre de la restructuration la réduction de l'effectif	Charges de 67,8 millions de dollars. Des charges moins élevées ont été comptabilisées, en raison principalement de la mise en œuvre plus efficace des initiatives au chapitre de la restructuration, laquelle a fait en sorte qu'un nombre plus élevé d'employés ont été mutés dans des secteurs d'activité en pleine croissance et que la société n'a donc pas eu à verser d'indemnités de départ.
Taux d'imposition effectif d'environ 35 %	Taux d'environ 24 %. Le taux d'imposition a diminué, en raison de la réévaluation des passifs d'impôts futurs découlant de la baisse des taux d'imposition fédéral et provinciaux, de la suppression de l'impôt fédéral des grandes sociétés et des réévaluations liées à des exercices antérieurs.
Aucune acquisition ni aucun dessaisissement de taille prévus; aucune modification des règles touchant la propriété étrangère	Confirmé.
Maintien ou amélioration des cotes de crédit	Confirmé. Moody's Investors Service a placé la cote Baa2 de TELUS sous examen avec possibilité de révision à la hausse.

Résultats consolidés de TELUS et objectifs pour 2007

Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » présentée au début du présent rapport de gestion.



1.6 Survol des secteurs d'exploitation de TELUS

La société compte deux secteurs isolables, soit les services filaires et les services sans fil. La segmentation s'appuie sur des similitudes au chapitre de la technologie, des compétences techniques exigées pour fournir les produits et services, des canaux de distribution et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'information sectorielle est régulièrement communiquée au chef de la direction générale (principal responsable de l'exploitation). L'information sectorielle est présentée à la note 6 des états financiers consolidés. Les principales mesures réelles et mesures visées des deux secteurs d'exploitation sont les suivantes.

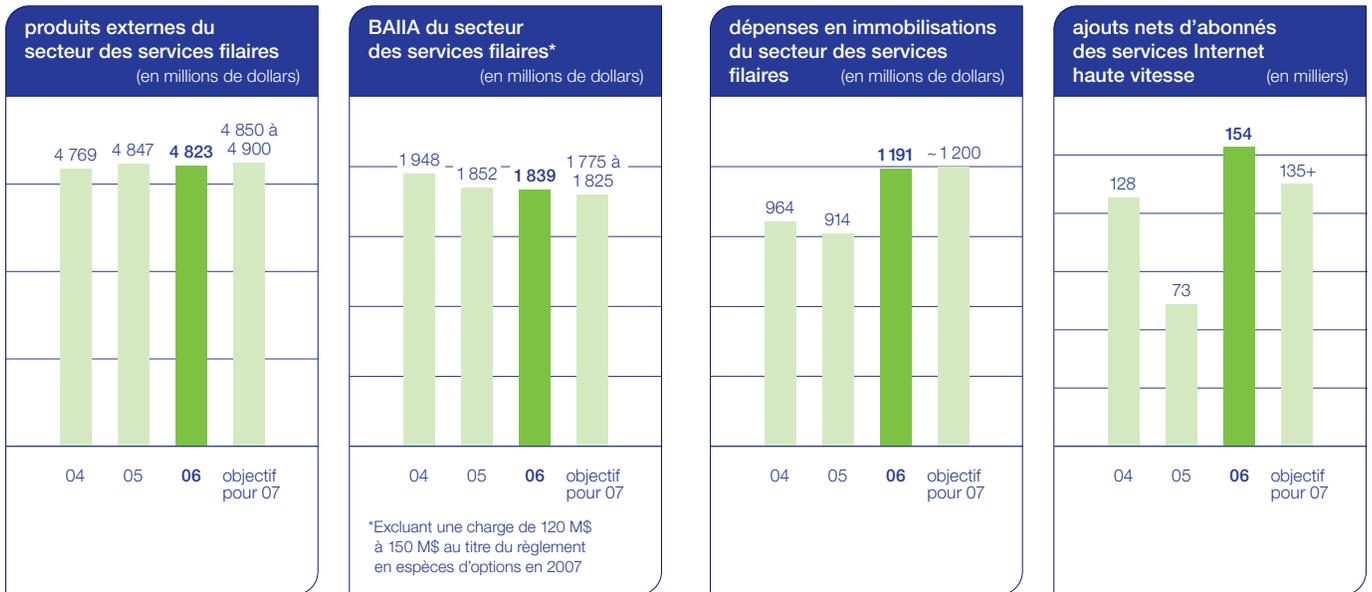
Secteur des services filaires de TELUS

Ce secteur offre les solutions suivantes : **Voix** (service local et interurbain, services de gestion d'appels et la vente, la location et l'entretien de matériel téléphonique, **Internet** (services haute vitesse et par ligne commutée avec fonctions de sécurité); disponibilité de TELUS TV dans des quartiers sélectionnés avec Vidéo sur demande et Télé à la carte de TELUS; **données** (réseaux IP, lignes privées, services commutés, services réseaux de gros, gestion de réseaux et hébergement); **solutions convergées voix et données** (services IP-One Innovation[™] et IP-One Evolution[™] de TELUS); **hébergement et infrastructure** (solutions de TI et d'infrastructure gérées

offertes par des réseaux IP de TELUS branchés aux centres de données Internet de TELUS; **solutions de sécurité** (solutions gérées et non gérées visant à protéger les réseaux, la messagerie et les données des entreprises, en plus des services de consultation en matière de sécurité); **solutions personnalisées** comme les services de centre de contact incluant le CentreContactUniversel[™], les services de conférence (webdiffusion, audio, Web et vidéo) ainsi que des solutions d'impartition en ressources humaines et en santé et sécurité au travail.

Objectifs du secteur des services filaires pour 2007

Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » présentée au début du présent rapport de gestion.



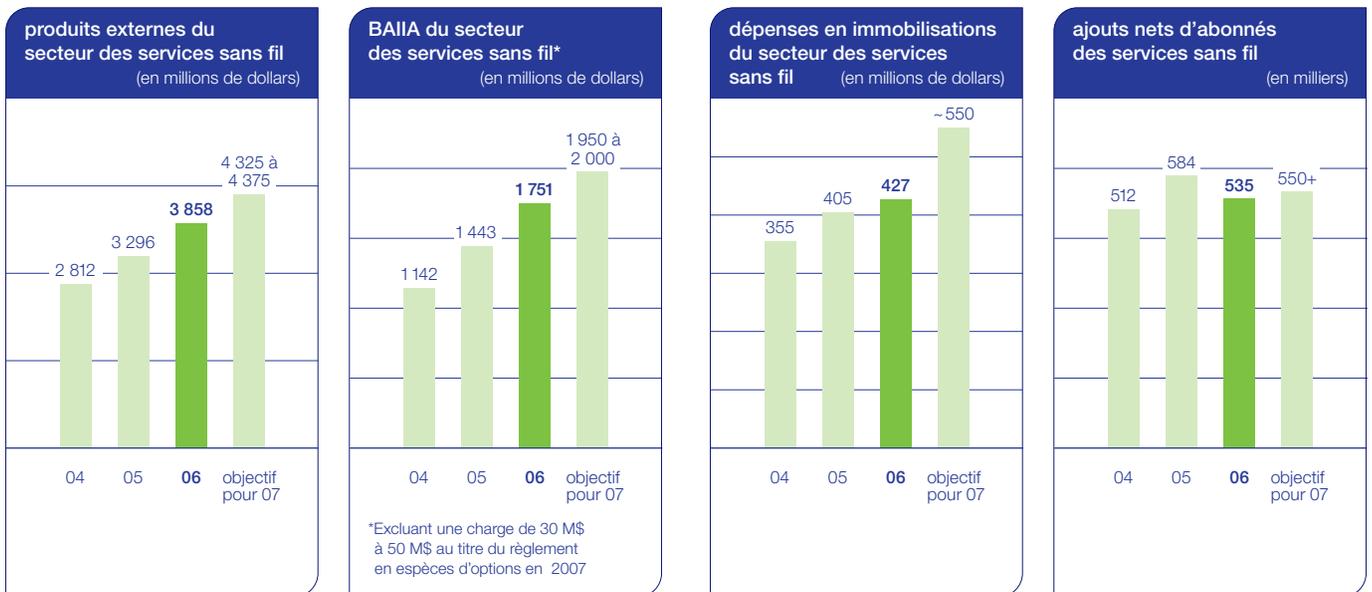
Secteur des services sans fil de TELUS

Ce secteur offre les solutions suivantes : **services de voix numérique** (services SCP postpayés et Payez et Parlez[™] prépayés et Mike[™] tout-en-un (iDEN) et offrant tous deux la fonctionnalité Push To Talk[™] (Contact Direct[™] et SCP Parlez Direct[™]); **Internet** (Euphorik[™] incluant Web sans fil, messagerie textuelle, image et vidéo, téléchargement de musique, de

sonneries, d'images et de jeux, TELUS Musique sans fil[™], TELUS Radio sans fil[™] et TELUS TV sans fil[™], et points d'accès Wi-Fi); **données** – appareils tels que des cartes PC et des assistants numériques personnels (PDA) pouvant être utilisés avec les réseaux sans fil haute vitesse (EVDO), 1X et de transmission de données par paquets Mike.

Objectifs du secteur des services sans fil pour 2007

Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » présentée au début du présent rapport de gestion.



2

activités principales, vision et stratégie

Analyse des activités principales, de la vision et de la stratégie de TELUS et exemples d'activités à l'appui des six impératifs stratégiques de TELUS

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

2.1 Activités principales

TELUS Corporation, l'une des plus grandes entreprises de télécommunications au Canada, offre un vaste éventail de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et elle fournit également des services de transmission de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada. TELUS tire la plupart de ses produits d'exploitation de l'accès à l'infrastructure de télécommunications nationale de la société et de l'utilisation qui en est faite, ainsi que de la fourniture de produits et de la prestation de services qui facilitent l'accès à cette infrastructure ainsi que son utilisation.

Au 31 décembre 2006, la principale filiale de la société est TELUS Communications Inc. (TCI), laquelle est détenue en propriété exclusive.

2.2 Vision et stratégie

L'objectif stratégique, ou la vision, de TELUS consiste à exploiter la puissance d'Internet afin d'apporter aux Canadiens les meilleures solutions au foyer, au travail, et sur la route. Aux fins de sa stratégie de croissance, TELUS se concentre sur ses principales activités de télécommunications au Canada.

TELUS continue d'être guidée par ses six impératifs stratégiques de longue date qui constituent les directives sur lesquelles se base la société pour exercer ses activités et qui lui permettent d'obtenir ses résultats financiers. Les activités entreprises en 2006 à l'appui des six impératifs stratégiques de la société sont les suivantes :

Se doter de moyens nationaux pour les services de données, IP, de voix et sans fil

TELUS se focalise sur les principaux segments du marché vertical (secteur de l'énergie, services financiers, secteur public et secteur des soins de santé) et elle offre des applications différenciées aux fins de la conclusion de nouveaux contrats commerciaux. Ainsi, dans le secteur des soins de santé, l'organisme Saint Elizabeth Health Care situé en Ontario a conclu un contrat avec TELUS aux fins de la mise en place de son réseau IP et de la prestation de services d'hébergement et de communications voix et données. Le Peterborough Regional Health Centre est le premier établissement de soins de santé qui a adopté la solution Console intégrée au chevet du patient de TELUS et commandé 500 consoles. Ces consoles fournissent aux patients et aux soignants l'accès aux renseignements cliniques ainsi qu'à des services de communication et de divertissement au moyen d'un seul écran interactif. TELUS a également lancé le Gestionnaire médical sans fil, un appareil portatif contenant une base de données médicales sans fil intégrée, qui fournit aux professionnels des soins de santé des informations à jour en matière de médicaments et de diagnostics, ce qui les aide à gagner du temps et à réduire les erreurs.

Dans le secteur public, TELUS a été sélectionnée par le ministère des Services gouvernementaux de l'Ontario pour fournir et gérer ses services de réseau, y compris la sécurité informatique, pour l'ensemble du réseau du gouvernement. Le contrat, d'une durée de cinq ans, devrait générer des produits d'environ 140 millions de dollars. La solution réseau de TELUS dont le gouvernement de l'Ontario bénéficiera se fonde sur une plate-forme IP,

qui permet la transmission et le partage électronique sécurisés d'informations, et elle comprend des services de vidéoconférence et de cyberconférence.

L'accroissement du nombre de membres de l'équipe de TELUS, qui est passé d'un peu plus de 300 au début de 2000 à près de 10 000 en Ontario et au Québec à la fin de 2006, témoigne de la présence croissante de TELUS dans le centre du Canada.

Cibler inlassablement les marchés en croissance des services de transmission de données, IP et sans fil

TELUS a accru l'accessibilité du service haute vitesse sans fil, qui était offert aux deux tiers de la population canadienne en 2006. Les vitesses typiques de téléchargement du service haute vitesse sans fil se situent entre 400 et 700 kilobits par seconde, et le service a été conçu à partir de la norme AMRC 1xEVDO, soit la plus récente technologie de transmission de données sans fil de troisième génération disponible. TELUS offre également divers téléphones et appareils de données permettant la transmission sur les réseaux SCP sans fil haute vitesse, que les clients peuvent utiliser dans les régions desservies par le réseau national 1X de TELUS (qui couvre plus de 92 % de la population canadienne). Depuis décembre 2006, le service d'itinérance haute vitesse sans fil est offert dans 230 villes aux États-Unis.

TELUS a introduit EUPHORIK[™], le nouveau nom donné à son portefeuille de services mobiles de divertissement, d'information et de messagerie qui s'adressent aux consommateurs, et lancé TELUS Musique sans fil et TELUS Radio sans fil. Le portefeuille de services EUPHORIK se compose également de TELUS TV sans fil, de la messagerie multimédia, du téléchargement d'images, de sonneries, de vidéos et de jeux, ainsi que de nouvelles fonctions de navigation Web, dont des outils de recherche et une vaste gamme de nouveau contenu en ligne.

TELUS a poursuivi le lancement ciblé du service TELUS TV dans des quartiers sélectionnés en Colombie Britannique et en Alberta. Les essais de TELUS TV par les employés ont débuté au Québec. Par ailleurs, TELUS a construit un « centre distributeur » en Colombie-Britannique, qui captera les signaux de télévision de dizaines de satellites pour les transmettre à ses clients en Colombie-Britannique et en Alberta. Ce centre et le centre situé à Edmonton offrent tous les deux des services aux clients dans les deux provinces, et ils disposent de la capacité voulue pour se relayer advenant le cas où des interruptions de service se produiraient.

Offrir des solutions intégrées qui démarquent TELUS de ses concurrents

TELUS a annoncé, en septembre 2006, qu'elle prévoit investir 600 millions de dollars entre 2007 et 2009 afin d'améliorer son infrastructure à large bande. Cet investissement permettra la prestation de nouveaux services Internet haute vitesse et l'expansion de la couverture du réseau en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'Est du Québec.

Le projet de services à large bande de TELUS constitue un investissement important qui ouvrira la voie à des gains additionnels dans le marché concurrentiel des services Internet haute vitesse ainsi qu'à de nouveaux services comme le service TELUS TV haute définition. La société installe actuellement du matériel Internet de pointe dans plus de 7 000 emplacements de son réseau, ainsi que du câble optique plus près des résidences des abonnés. Le fait de rapprocher le câble optique des résidences permettra à celles-ci de bénéficier de vitesses d'accès à Internet de 15 à 30 mégabits par seconde et même plus.

Le projet de services à large bande s'inscrit dans le cadre d'un programme rural de dépenses en immobilisations visant à offrir des services Internet haute vitesse à plus de 450 collectivités éloignées additionnelles en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'Est du Québec d'ici 2010. Certaines de ces initiatives pourront être inscrites dans un compte de report. Se reporter à l'analyse connexe présentée à la rubrique 7.8, « Engagements et passifs éventuels – Comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix ».

Créer des partenariats et procéder à des acquisitions et à des désinvestissements pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie de TELUS et concentrer les ressources de cette dernière sur ses activités de base

En vertu d'une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui a été annoncée précédemment, TELUS a mené à terme la construction d'un réseau axé sur la technologie de la fibre optique jusqu'aux points de distribution dans 113 collectivités éloignées de la Colombie-Britannique. Ce réseau permettra aux fournisseurs de services Internet régionaux ou locaux d'assurer la prestation de services Internet haute vitesse dans ces collectivités. En vertu de l'entente, cinq autres collectivités seront reliées au réseau au début de 2007.

En août 2006, TELUS et Amp'd Mobile, Inc. ont annoncé un partenariat exclusif pour la vente et la distribution des services de marque Amp'd au Canada. Par conséquent, on s'attend à ce que les services de divertissement sans fil, d'information et de messagerie hautement interactifs et personnalisés d'Amp'd Mobile soient offerts au Canada et fonctionnent sur le réseau sans fil haute vitesse de TELUS au deuxième trimestre de 2007. En vertu des modalités de l'entente de licence et de service, Amp'd Mobile sera responsable de la prestation d'un contenu de divertissement unique aux abonnés de TELUS, ainsi que de la fourniture d'appareils optimisés pouvant prendre en charge des vitesses de téléchargement rapides. TELUS sera responsable de la gestion des ventes et de la distribution, de la facturation, du service à la clientèle, de l'exploitation du réseau et de l'établissement des prix. Les droits visant l'utilisation de la marque de commerce Amp'd, des services privilégiés de transmission de données, des appareils et des plates-formes de mise en œuvre du contenu dans l'ensemble du Canada seront exclusifs à TELUS. Grâce aux services privilégiés de transmission des données hautement différenciés et axés sur le contenu d'Amp'd Mobile, TELUS aura l'occasion d'accéder de façon plus efficace au segment de marché précieux que représentent les jeunes adultes (âgés de 18 à 35 ans). TELUS Ventures, la division des investissements stratégiques de TELUS, a aussi fait un investissement en actions de 7,5 millions de dollars US dans Amp'd Mobile, Inc., dont le siège social est en Californie.

Pénétrer le marché comme une seule et même équipe, sous une seule marque, et en mettant en œuvre une stratégie unique

TELUS continue d'accomplir des progrès vers l'établissement d'une organisation axée sur le service à la clientèle, qui se focalise sur le travail d'équipe et se caractérise par une seule marque nationale. La société a commencé à remplacer, tant sur le marché qu'à l'échelle interne, les logos TELUS Mobilité[™], TELUS Québec[™], TELUS Solutions partenariats et TELUS Solutions d'affaires par le logo TELUS. L'adoption d'un seul logo TELUS renforce la solidité de la marque TELUS et permet à la société de réaliser des progrès au chapitre de sa stratégie liée à la marque puisqu'elle se rattache à une approche intégrée et distincte sur le marché.

Investir dans les ressources internes en vue de créer une culture valorisant le rendement et de garantir l'efficacité de l'entreprise

Par suite de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective signée à la fin de 2005, la société a commencé à tirer parti des avantages découlant de cette dernière – alignement des systèmes et des processus, intégration des unités d'exploitation et priorité accordée aux activités principales. Les initiatives de TELUS visant à améliorer l'efficacité opérationnelle se répartissent en trois catégories : l'impartition de fonctions non essentielles ou de fonctions durant les pointes de travail, l'intégration des activités des bureaux et des centres d'appels, ainsi que l'amélioration et l'automatisation des processus.

Au chapitre de l'impartition, TELUS a imparti l'intégralité ou une partie de certaines fonctions non essentielles, y compris la gestion immobilière, les services de garde, l'entretien des immeubles, les services de courrier, la maintenance du parc et le dénombrement des téléphones publics. Dans le cadre de ces initiatives, environ 250 employés ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires.

En ce qui concerne l'intégration des activités des bureaux, la direction a intégré les activités d'un certain nombre de bureaux à celles de plus grands centres dans le but d'accroître l'efficacité et d'améliorer le service à la clientèle. Elle a notamment intégré les activités du magasin de détail et du centre d'appels de Victoria aux activités des magasins et des centres situés à Calgary et à Edmonton, et elle a regroupé les activités liées aux conférences dans le Lower Mainland en Colombie-Britannique. Par ailleurs, la direction a intégré les activités de deux centres de régulation situés dans la région de Vancouver aux activités des centres situés à Calgary. Dans le cadre de ces initiatives, environ 525 employés ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires. La société est également en voie de se transformer de manière à bénéficier d'une structure des coûts plus variable; pour ce faire, elle a davantage recours à des travailleurs temporaires, ce qui permettra selon la direction de mieux ajuster les ressources dont elle a besoin en fonction de la demande variable des clients.

En ce qui a trait à l'amélioration et à l'automatisation des processus, TELUS continue à se focaliser sur la rationalisation des processus des secteurs fonctionnels, et elle met notamment à profit les connaissances acquises par le déploiement des équipes de direction survenu durant le conflit de travail en 2005. Les mesures prises incluent l'automatisation des fonctions liées aux inscriptions dans l'annuaire et l'amélioration des processus liés aux fonctions de soutien opérationnel, qui englobent notamment les ressources humaines.

En ce qui concerne l'intégration des activités des bureaux et des centres d'appels, TELUS connaît des périodes de récupération relativement courtes, mais elle prévoit que les périodes de récupération s'échelonnent sur plusieurs années dans le cas des activités d'impartition, car la mise en œuvre de ces activités est plus longue. Il y a toutefois lieu de noter que ces initiatives devraient toutes donner lieu à des rendements économiques positifs.

De plus, deux nouvelles conventions collectives ont été négociées et ratifiées en 2006 dans la province de Québec. Au premier trimestre de 2006, TELUS Québec et le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS ont mis fin aux négociations visant la conclusion d'une nouvelle convention collective couvrant plus de 500 employés professionnels et de supervision. Cette convention d'une durée de un an est entrée en vigueur le 1^{er} avril. En juillet, TELUS Québec et le Syndicat québécois des employés de TELUS ont conclu une entente de principe, et la nouvelle convention collective a été ratifiée à la fin d'août. Cette dernière couvre plus de 1 000 employés de bureau, administratifs et techniques et elle sera en vigueur jusqu'à la fin de 2009.

3

catalyseurs clés de rendement

Priorités de TELUS pour 2006 et prévues pour 2007

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion. Elle est également assujettie à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

La société élabore de nouvelles priorités à chaque exercice en vue de faire progresser sa stratégie, de se concentrer sur les débouchés et les défis à court terme, et de créer de la valeur pour les actionnaires.

3.1 Priorités de la société pour 2006 – compte rendu

La société élabore de nouvelles priorités pour 2006 en vue de faire progresser sa stratégie de pointe, d'assurer une différenciation commerciale sensible sur les marchés, de profiter de la convergence technologique des services filaires et des services sans fil et d'appuyer le maintien de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles.

Priorités de la société pour 2006 au titre des services filaires et des services sans fil**Accroître le leadership de TELUS sur le marché résidentiel**

- TELUS a accru l'accessibilité du service haute vitesse sans fil (EVDO), lequel est maintenant offert aux deux tiers de la population canadienne. Conjugué aux plus nouveaux appareils de communications sans fil, ce service permet à TELUS d'offrir des solutions sans fil innovatrices de transmission de données et de divertissement.
- TELUS a introduit EUPHORIK, le nouveau nom donné à son portefeuille de services mobiles de divertissement, d'information et de messagerie qui s'adressent aux consommateurs. Ces services comprennent TELUS Musique sans fil, TELUS Radio sans fil, TELUS TV sans fil et Apnes Des, un service de divertissement offert en Asie du Sud, qui donne accès à des vidéos, des bulletins de nouvelles et des émissions de sport.
- Afin de réaffirmer son engagement envers l'excellence du service à la clientèle, TELUS a fait trois promesses à ses clients en déplacement dans le cadre du programme Les promesses de TELUSSM, c'est le bonheur, lesquelles comportent trois volets : un réseau fiable, un service à la clientèle rapide et de nouveaux téléphones originaux. Les taux de désabonnement de TELUS, qui comptent parmi les plus faibles en Amérique du Nord, témoignent du succès de cette stratégie.
- TELUS a annoncé qu'elle compte investir 600 millions de dollars sur une période de trois ans afin d'améliorer son réseau à large bande en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'Est du Québec; cette initiative ouvrira la voie à de nouveaux services comme le service TELUS TV haute définition.
- Le service TELUS TV, qui donne aux consommateurs l'accès au service de télévision entièrement numérique, a été lancé dans des quartiers sélectionnés du Lower Mainland, en Colombie-Britannique. Par ailleurs, des essais du service TELUS TV effectués par des employés sont en cours dans l'Est du Québec.
- Les promotions irrésistibles concernant le service Internet haute vitesse (LNPA) ont aidé TELUS à enregistrer des ajouts nets d'abonnés à Internet de 153 700 en 2006, soit un résultat supérieur à celui obtenu par un principal câblodistributeur concurrent.
- TELUS a créé des postes de directeur général en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec, dans le but d'améliorer la prestation de services aux clients résidentiels et aux clients d'affaires.
- L'accessibilité au service LNPA a été étendue à 117 régions rurales au Québec en prévision du lancement en 2007 du service TELUS TV à l'intention des clients résidentiels et de manière à assurer la croissance continue de la part de marché de TELUS au Québec.

Accroître la position de TELUS sur le marché d'affaires

- La société a signé un contrat d'une durée de cinq ans et d'une valeur de 140 millions de dollars avec le gouvernement de l'Ontario, aux fins de la prestation de services gérés d'accès au réseau.
- La société a signé plusieurs autres contrats totalisant des millions de dollars, notamment des contrats conclus avec l'Alberta Treasury Branches (ATB) Financial, Consumer Impact Marketing et Finning International.
- La société a lancé la marque « Derrière les entreprises d'ici, il y a TELUS », de même que des solutions innovatrices telles que l'ensemble Business OneSM, le service sécurNetSM de TELUS, ainsi que les services Gestionnaire médical sans fil, Console intégrée au chevet du patient, les Services de conférence pour la gestion de crises et la solution sans fil de saisie de données sur le terrain. La société a également élargi son portefeuille de solutions sans fil et lancé le service haute vitesse sans fil, les services de conversation directe (Push to Talk), et les solutions GPS.
- TELUS a accru ses capacités en acquérant Secure Technologies, une société canadienne de renommée mondiale spécialisée dans la prestation de services de sécurité informatique. La solution de sécurité AssureLogic de TELUS a été homologuée.

Accroître la position de TELUS sur le marché de gros

- Le Paisley Group a, pour une quatrième fois, reconnu TELUS comme un chef de file au chapitre des services d'assistance annuelle, la société ayant été classée au premier rang au Canada et au deuxième rang aux États-Unis.

Stimuler les améliorations au titre de la productivité et de l'excellence du service

- TELUS a procédé à une conversion pilote fructueuse pour un échantillon de plus de 20 000 clients en Alberta, dans le cadre d'un important projet de consolidation du nouveau système de facturation.
- Dans les principaux centres de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, TELUS a accru la proportion des rendez-vous pour installation et réparation offerts aux clients dans des délais de deux heures ou de quatre heures.
- Dans le cadre du Programme de solutions de TELUS, plus de 1 200 techniciens sur le terrain ont suivi une formation ayant pour objectif la promotion et l'offre de services supplémentaires au cours des rendez-vous pour installation et réparation; cette initiative s'est traduite par des ventes additionnelles.
- TELUS a ouvert un nouveau centre d'excellence à Montréal, de manière à aligner les activités de soutien technique de niveaux 1 et 2 offertes aux PME et de réduire les points d'entrée au centre d'appels de quatre à un, afin d'assurer une résolution plus rapide des problèmes et de fournir des services de soutien bilingues.
- TELUS a aligné les systèmes et les processus de TELUS Québec, de TELUS Solutions d'affaires et de TELUS Mobilité dans l'Est du pays qui sont liés aux ressources humaines, à la finance, aux activités de logistique et à la gestion des projets.
- TELUS a lancé Habitat, un portail bilingue intégré s'adressant à tous les membres de l'équipe de TELUS au Canada.

Priorités de la société pour 2006 au titre des services filaires et des services sans fil

Resserrer l'esprit d'équipe de TELUS, consolider sa marque et assurer le perfectionnement des employés les plus talentueux dans l'industrie mondiale des communications

- Grâce aux sondages électroniques qu'elle effectue régulièrement auprès de ses employés, appelés « L'heure juste », TELUS obtient des commentaires d'une importance capitale sur ses activités. Lors du plus récent sondage, la société a relevé des améliorations notables au chapitre de l'engagement et de la fierté du personnel, ainsi que des perspectives pour l'avenir.
- Le 30 septembre, plus de 5 000 membres de l'équipe de TELUS, les anciens ainsi que leurs familles partout au Canada ont donné de leur temps et de leur énergie à 1 400 activités de bénévolat dans le cadre de la journée nationale du bénévolat de TELUS.
- TELUS, les membres de son équipe ainsi que les employés retraités ont recueilli 5,5 millions de dollars dans le cadre de la campagne « Équidollars », somme qui sera distribuée à des organisations caritatives canadiennes en 2007.
- En 2006, TELUS a organisé plus de 150 activités afin de recruter des personnes qualifiées dans divers domaines au sein des différents échelons de la société. La société a notamment tenu des salons de l'emploi et des séances d'information, et organisé des programmes de commandite universitaire et des campagnes de prospection innovatrices.
- La marque TELUS a été mise en évidence dans le cadre de divers événements organisés par la société, notamment le tournoi Skins Game de TELUS et le festival mondial TELUS de ski et de surf des neiges.
- Pour une troisième année d'affilée, TELUS s'est vu décerner le prix Thomson Illuminati Award pour l'excellence à l'échelle mondiale de ses programmes et pratiques d'apprentissage à l'intention des employés.
- La société a lancé le programme Ambassadeurs communautairesSM de TELUS afin de fournir aux membres actifs et à la retraite de son équipe le soutien nécessaire à l'appui de programmes tels que ceux visant à fournir aux enfants qui en ont besoin des sacs à dos contenant des fournitures scolaires.
- TELUS a mis sur pied sept comités d'investissement communautaire, lesquels regroupent d'influents dirigeants communautaires qui nous guident dans nos activités visant la distribution de dons annuels de 3,5 millions de dollars à l'appui de causes valables dans sept villes canadiennes.

3.2 Priorités de la société pour 2007

À chaque exercice, TELUS détermine ses principales priorités à l'appui de sa stratégie de croissance nationale et de création de la valeur pour les investisseurs.

Priorités de la société pour 2007

1. Accroître la position de leadership de TELUS sur le marché résidentiel

- Combiner la gamme d'application de données de TELUS avec les services traditionnels déréglementés
- Obtenir un meilleur taux de fidélité des clients et une croissance grâce à des expériences clients exceptionnelles
- Atteindre des objectifs d'augmentation de la clientèle par l'expansion des canaux de distribution et offrir de nouveaux services à l'intention des principaux segments de marché.

2. Accroître la position de leadership de TELUS sur le marché d'affaires

- Accroître davantage notre part des marchés verticaux de l'industrie à l'aide d'applications spécifiques qui fournissent une différenciation non fondée sur le prix
- Tirer parti de la transférabilité des numéros de services sans fil afin d'accroître la part du marché d'affaires de TELUS au centre du Canada
- Mettre la priorité sur la fidélisation des clients des petites entreprises ainsi que sur la croissance au moyen de solutions novatrices.

3. Accroître la position de leadership de TELUS sur le marché de gros

- Accroître notre présence sur les marchés national et international par la reconnaissance de TELUS à titre de leader de services IP au Canada
- Offrir un excellent service à la clientèle afin de soutenir l'abstention de la réglementation des services locaux dans les principaux marchés où elle est l'entreprise titulaire
- Développer les marchés, les canaux et les produits de la société en se concentrant sur des relations stratégiques avec les partenaires de TELUS.

4. Stimuler l'évolution de la technologie et les améliorations au titre de la productivité et de l'excellence du service

- Mettre en place un guide relatif aux technologies pour les offres concernant Ma Maison TELUS et les services sans fil qui simplifie le portefeuille de produits de TELUS et améliore le développement et la prestation de services
- Mettre en œuvre les systèmes consolidés de service à la clientèle qui visent à remplacer les nombreux systèmes existants en Alberta et en Colombie-Britannique
- Accélérer les dates de prestation du service à la clientèle.

5. Resserrer l'esprit d'équipe de TELUS, consolider sa marque et assurer le perfectionnement des employés les plus talentueux dans l'industrie mondiale des communications

- Stimuler la culture de propriété de l'entreprise de TELUS en préconisant la philosophie « notre entreprise, notre clientèle, notre équipe, ma responsabilité », ce qui permet à TELUS d'attirer, de perfectionner et de retenir dans ses rangs des gens qualifiés
- Occuper la position de tête en matière de responsabilité sociale de l'entreprise en faisant en sorte que TELUS devienne l'entreprise canadienne la plus responsable sur le plan social.

4

capacité d'obtenir des résultats

Description des facteurs qui influent sur la capacité de mettre en œuvre les stratégies, de gérer les catalyseurs clés de rendement et d'obtenir des résultats

4.1 Principaux marchés et concurrents**Services sans fil nationaux à l'intention des clients résidentiels et des clients d'affaires**

TELUS offre des services par mise à disposition d'installations à environ 95 % de la population canadienne, elle exploite un réseau AMRC doté d'une application d'avant-garde haute vitesse EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimized*) dans les principaux centres, et elle offre aux clients d'affaires la fonctionnalité de conversation directe (Push To Talk) reposant sur la technologie iDEN.

Les concurrents incluent : i) les entreprises de télécommunications telles que Rogers Sans-fil et Bell Mobilité à l'échelle nationale, ainsi que diverses sociétés de télécommunications régionales offrant des services sans fil, notamment SaskTel et MTS Mobility; ii) des revendeurs des réseaux de Bell et de Rogers, notamment le Groupe Virgin Mobile, 7-Eleven et certains autres câblodistributeurs.

Services filaires nationaux à l'intention des clients d'affaires

TELUS exploite un réseau national reposant sur la technologie IP, ainsi qu'un réseau commuté exhaustif dans les territoires de la Colombie Britannique, de l'Alberta et de l'Est du Québec où elle est l'entreprise titulaire. Les services d'accès et certains services d'accès au réseau numérique par les concurrents font l'objet d'un programme de réglementation des tarifs dans ces territoires. Les tarifs liés aux activités dans les régions de l'Ontario et du Québec où la société n'est pas l'entreprise titulaire ne sont pas réglementés. Les solutions gérées telles que la prestation aux clients d'affaires de services d'impartition liés aux ressources humaines sont offertes dans tout le pays. Les services de gros sont fournis aux entreprises de télécommunications, aux revendeurs, aux fournisseurs de services Internet, aux entreprises de télécommunications sans fil, aux fournisseurs d'accès local concurrents, et aux câblodistributeurs.

Les concurrents au chapitre des services de communication de la voix et des données incluent Bell Canada et Manitoba Tel (Allstream), qui exploitent leurs propres infrastructures nationales, ainsi que d'autres entreprises telles que Navigata (détenue par SaskTel) et des entreprises offrant des services de remplacement des services sans fil, y compris ceux offerts par TELUS. Les concurrents au chapitre des solutions gérées incluent CGI, EDS et IBM, des sociétés qui offrent des services d'intégration de systèmes.

Services filaires aux clients résidentiels dans les territoires où la société est l'entreprise titulaire

TELUS a accès à la quasi-totalité des foyers urbains et ruraux dans les territoires de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Est du Québec où elle est l'entreprise titulaire. Grâce à son réseau commuté exhaustif et à ses investissements importants dans l'infrastructure Internet, la société offre des services locaux et interurbains ainsi que des services Internet. Elle détient également des licences de distribution de services de radiodiffusion qui lui permettent d'offrir des services de télévision numérique dans des collectivités sélectionnées des territoires où elle est l'entreprise titulaire. Elle détient aussi des licences aux fins de la prestation de services commerciaux de vidéo-sur-demande. La société procède actuellement au lancement progressif du service TELUS TV dans divers quartiers.

Les concurrents incluent : i) des sociétés qui offrent des services de remplacement des services locaux et interurbains par le sans-fil, y compris les services sans-fil de TELUS; ii) le câblodistributeur Shaw Communications Inc. en Colombie-Britannique et en Alberta et le câblodistributeur Cogeco Câble inc. dans l'Est du Québec, qui desservent la plupart des foyers dans les milieux urbains et les banlieues et qui offrent des services Internet et de divertissement ainsi que des services de téléphonie VoIP; iii) Rogers Communications, Navigata, Primus, Vonage, Bell Canada et d'autres entreprises qui offrent des services locaux et interurbains ainsi que des services Internet; iv) des entreprises qui offrent des services de divertissement par satellite et des services Internet.

4.2 Capacités opérationnelles*Réglementation*

Moins du tiers des produits d'exploitation de la société provient du secteur des services filaires dont les tarifs sont réglementés par le CRTC. À l'heure actuelle, les tarifs liés aux services sans fil de la société ne sont pas réglementés par le CRTC. Les services filaires réglementés comprennent les services aux clients résidentiels et aux clients d'affaires à titre d'entreprise de services locaux titulaire (ESLT), les services aux concurrents ainsi que les services de téléphone public (téléphones payants). Les services qui ne sont pas assujettis à la réglementation comprennent les services offerts à titre d'entreprise autre qu'une entreprise de services locaux titulaire (« autre qu'une ESLT »), les services interurbains, les services Internet, les services de télécommunications internationales, les services de lignes privées interconnexions, certains services de transmission de données et la vente de matériel dans les établissements des clients.

Les principaux domaines de la réglementation faisant l'objet d'une révision en 2007 sont le cadre d'abstention de la réglementation des services locaux, la réglementation sur le plafonnement des prix, les services numériques haute vitesse intracirconscriptions, ainsi que l'utilisation des fonds dans les comptes de report des ESLT. Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation ».

D'aucuns sont d'avis que Industrie Canada pourrait encourager une intensification de la concurrence en procédant à une mise aux enchères de spectre, prévue pour 2008, en limitant le spectre qu'un fournisseur peut acquérir ou en donnant la possibilité à un nouveau venu d'acquérir du

spectre. Se reporter à la rubrique 10.1, « Concurrence – Disponibilité future de spectre sans fil ».

Développement d'un nouveau système de facturation dans le secteur des services filaires

La société a poursuivi le développement d'un nouveau système de facturation dans le secteur des services filaires au cours de 2006. Le développement inclut la réingénierie des processus aux fins de l'entrée des commandes, des conditions d'admissibilité, de la prestation des services et de l'assurance de la qualité, du service à la clientèle, du recouvrement et du crédit, des contacts avec les clients et de la gestion de l'information. La rationalisation et la normalisation des processus de même que la suppression au fil du temps des nombreux systèmes d'information existants représentent les avantages prévus de ce projet au niveau du service à la clientèle et des coûts. Au troisième trimestre de 2006, la société a procédé à une conversion pilote fructueuse pour un échantillon de clients. Un lancement commercial de la plateforme du système de facturation converti devrait avoir lieu en 2007 à l'intention des clients résidentiels, et d'autres phases de la conversion sont prévues au cours des prochains exercices. Se reporter à la rubrique 10.5, « Risques liés aux processus ».

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion, ainsi qu'à la rubrique 9.3, « Plan financier de 2007 » et à la rubrique 10.6, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».

Politiques financières liées à la structure du capital (note 3 des états financiers consolidés)

La société gère le capital dans le but i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres, la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de

remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance. La direction décrit son plan financier dans son rapport de gestion annuel. Les résultats découlant du plan financier de TELUS pour 2006 sont présentés dans le tableau ci-après.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment : le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/BALIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles. Pour une analyse plus détaillée et une description des indications, se reporter à la rubrique 7.4, « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Situation de trésorerie et financement

Au 31 décembre 2006, TELUS avait accès à des facilités de crédit non utilisées de plus de 1,4 milliard de dollars. La société est d'avis qu'elle est en mesure de combler ses besoins financiers au moyen de ces facilités et des rentrées prévues liées aux activités d'exploitation. Le tableau suivant illustre le plan financier de TELUS.

Plan financier et résultats de 2006

Le plan financier de 2006 de TELUS prévoyait l'utilisation des flux de trésorerie disponibles provenant des activités d'exploitation pour faire ce qui suit :

■ **Racheter des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de TELUS aux termes d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (RCNA)**

La société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités avec prise d'effet le 20 décembre 2006, et cette offre prendra fin le 19 décembre 2007. Au cours de 2006, la société a racheté, à des fins d'annulation, environ 5,5 millions d'actions ordinaires et 10,9 millions d'actions sans droit de vote pour un décaissement total d'environ 800 millions de dollars. Entre le 20 décembre 2004 et le 31 décembre 2006, la société a racheté environ 16 millions d'actions ordinaires et 23 millions d'actions sans droit de vote pour un décaissement total de 1,77 milliard de dollars aux termes de trois RCNA. Se reporter à la rubrique 7.3, « Sorties liées aux activités de financement ».

■ **Payer des dividendes**

Des dividendes trimestriels de 27,5 cents par action ont été payés en 2006, pour un total annuel de 1,10 \$. Un dividende de 37,5 cents par action payable le 1^{er} janvier 2007 a été déclaré pour le quatrième trimestre de 2006, soit une hausse de 36,4 %.

■ **Conserver les fonds en caisse aux fins de la société**

Le solde des créances titrisées au 31 décembre 2006 s'est chiffré à 500 millions de dollars, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice, le solde a varié de 325 millions de dollars à 535 millions de dollars.

Les montants impayés au titre de la facilité de crédit de trois ans et d'autres facilités bancaires s'élevaient à 121 millions de dollars au 31 décembre 2006, en baisse de 21 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2005.

Autres objectifs de financement :

■ **Maintenir des liquidités inutilisées d'au moins 1 milliard de dollars**

Les liquidités disponibles de TELUS aux termes des facilités de crédit inutilisées se chiffraient à plus de 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2006.

■ **Maintenir la pleine couverture des risques de change pour les dettes**

En prévision du refinancement envisagé des billets (en dollars américains) échéant en 2007, la société a, en mai 2006, remplacé environ 63 % de la valeur nominale des contrats de swaps de devises existants par des contrats de swaps de devises d'un montant analogue assortis d'un taux d'intérêt effectif fixe et d'un taux de change effectif fixe moins élevés. Ce remplacement est survenu simultanément à l'émission de billets (en dollars canadiens) échéant en 2013 (voir ci-dessous); les deux opérations ont eu l'effet global de reporter, de juin 2007 à juin 2013, le paiement de 300 millions de dollars.

■ **Envisager le refinancement de la totalité ou d'une partie des billets libellés en dollars américains arrivant à échéance le 1^{er} juin 2007 avant leur date d'échéance prévue**

Simultanément à ce qui précède, en mai 2006, la société a procédé à un appel public à l'épargne visant des billets de série CB portant intérêt à 5,00 % d'une valeur de 300 millions de dollars et échéant en 2013. Le produit net de l'offre a servi à payer les frais de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises décrits ci-dessus. En prévision du refinancement envisagé de la dette de 1,17 milliard de dollars US venant à échéance le 1^{er} juin 2007, la société a conclu, en 2006, des conventions de swap de taux d'intérêt différé qui ont eu pour effet, au 31 décembre 2006, de fixer le taux d'intérêt sous-jacent sur un montant pouvant aller jusqu'à 500 millions de dollars des titres de créance de remplacement.

■ **Préserver l'accès aux marchés financiers à des coûts raisonnables en maintenant des cotes de crédit de qualité et en visant des cotes améliorées de l'ordre de BBB+ à A-, ou l'équivalent, à l'avenir**

Les cotes de crédit de qualité attribuées par les quatre agences d'évaluation du crédit qui couvrent TELUS ont été maintenues. Les cotes attribuées par trois des agences se situent actuellement dans les limites de la cote visée par TELUS, alors que la cote Baa2 attribuée à TELUS par Moody's Investors Service (équivalente à la cote « BBB ») se situe un niveau au-dessous de la cote visée par TELUS. En novembre 2006, Moody's a placé la cote de TELUS sous surveillance et annoncé que celle-ci pourrait être révisée à la hausse.

4.4 Rapport de la direction sur les contrôles et procédures de communication de l'information et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, notamment

au président et chef de la direction (chef de la direction) et au vice-président directeur et chef des finances (chef des finances), pour que les décisions appropriées puissent être prises concernant la communication de cette information au public.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la société aux fins de la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de

l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que nos états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, selon le cas. Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, selon le cadre établi dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont déterminé, au 31 décembre 2006, que le contrôle interne de la société à l'égard

de l'information financière était efficace, et ils prévoient fournir une attestation sur les documents annuels de TELUS déposés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur formulaire 40-F comme l'exige la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis. Le chef de la direction et le chef des finances assureront également l'attestation des documents déposés annuellement auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Deloitte & Touche, s.r.l., les vérificateurs des actionnaires, ont vérifié l'évaluation par la direction du contrôle interne de TELUS à l'égard de l'information financière en plus des états financiers consolidés de TELUS au 31 décembre 2006. Afin d'exprimer une opinion indépendante, Deloitte & Touche a examiné le système de contrôles internes de la société et appliqué les procédés de vérification qui étaient, à son avis, appropriés.

Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

5

résultats d'exploitation

Analyse détaillée des résultats d'exploitation de 2006

5.1 Principales données financières de l'exercice

Les principales données financières consolidées présentées ci-dessous, qui portent sur les trois derniers exercices, sont tirées des états financiers consolidés de TELUS pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et de ses états financiers consolidés annuels des exercices précédents, et elles doivent être lues en parallèle avec ces états.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les montants par action)	2006	2005	2004
Produits d'exploitation	8 681,0	8 142,7	7 581,2
Charges d'exploitation	5 022,9	4 793,5	4 438,0
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	67,8	53,9	52,6
Coûts de financement et autres	532,7	641,5	622,0
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	1 482,0	1 030,1	825,5
Impôts sur les bénéfices	351,0	322,0	255,1
Bénéfice net	1 122,5	700,3	565,8
Bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 122,5	700,3	564,0
Bénéfice par action ¹⁾ – de base	3,27	1,96	1,58
Bénéfice par action ¹⁾ – dilué	3,23	1,94	1,57
Dividendes en espèces déclarés par action ¹⁾	1,20	0,875	0,65
Total de l'actif	16 508,2	16 222,3	17 838,0
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 434,4	5,0	4,3
Dette à long terme	3 493,7	4 639,9	6 332,2
Passif de couverture reporté et autres passifs financiers à long terme	1 037,2	1 420,9	1 293,8
Total des passifs financiers à long terme	4 530,9	6 060,8	7 626,0
Charge d'impôts futurs	1 067,3	1 023,9	991,9
Part des actionnaires sans contrôle	23,6	25,6	13,1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6 928,1	6 870,0	7 016,8

1) Incluant les actions ordinaires et les actions sans droit de vote.

Voici quelques modifications survenues durant la période de trois ans :

- Les produits tirés des services sans fil et des services de transmission de données ont augmenté pour s'établir à environ 63 % des produits consolidés de 2006 (environ 59 % en 2005 et 56 % en 2004).
- Les charges d'exploitation consolidées de 2005 incluent l'incidence d'une interruption du travail d'une durée de quatre mois, y compris les charges supplémentaires d'environ 133 millions de dollars, déduction faite des économies de coûts. Ces charges supplémentaires se sont principalement répercutées sur le secteur des services filaires.
- Les coûts de financement de 2005 comprennent une perte de 33,5 millions de dollars au titre du remboursement anticipé de billets en dollars canadiens de 1,578 milliard de dollars le 1^{er} décembre 2005.
- Le bénéfice net tient compte des ajustements fiscaux favorables, y compris les intérêts, et de l'incidence des taux de change sur les passifs et actifs d'impôts futurs. Les montants se sont élevés à environ 165 millions de dollars (48 cents par action) en 2006, environ 70 millions de dollars (20 cents par action) en 2005 et environ 86 millions de dollars (24 cents par action) en 2004.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2006 T4	2006 T3	2006 T2	2006 T1	2005 T4	2005 T3	2005 T2	2005 T1
Produits d'exploitation par secteurs (externes)								
Secteur des services filaires	1 234,3	1 200,3	1 189,9	1 198,6	1 209,9	1 198,6	1 216,5	1 222,2
Secteur des services sans fil	1 020,3	1 010,4	945,3	881,9	876,8	864,2	802,0	752,5
Produits d'exploitation (consolidés)	2 254,6	2 210,7	2 135,2	2 080,5	2 086,7	2 062,8	2 018,5	1 974,7
Charges d'exploitation	1 368,6	1 245,8	1 207,4	1 201,1	1 316,8	1 221,5	1 146,1	1 109,1
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	7,9	12,5	30,7	16,7	35,5	1,6	7,4	9,4
BAIIA ¹⁾	878,1	952,4	897,1	862,7	734,4	839,7	865,0	856,2
Amortissement des immobilisations corporelles	353,2	325,8	335,2	339,2	346,2	335,6	330,9	329,9
Amortissement des actifs incorporels	53,9	57,5	46,9	63,9	67,0	73,6	68,2	72,3
Bénéfice d'exploitation	471,0	569,1	515,0	459,6	321,2	430,5	465,9	454,0
Autres charges (produits)	10,1	4,0	9,6	4,3	9,3	7,1	0,5	1,5
Coûts de financement	133,6	116,6	127,5	127,0	171,7	144,8	168,2	138,4
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	327,3	448,5	377,9	328,3	140,2	278,6	297,2	314,1
Impôts sur les bénéfices	89,7	126,5	18,7	116,1	58,8	86,9	106,0	70,3
Part des actionnaires sans contrôle	1,4	2,4	2,6	2,1	2,9	1,6	1,7	1,6
Bénéfice net	236,2	319,6	356,6	210,1	78,5	190,1	189,5	242,2
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote – de base	0,70	0,94	1,03	0,60	0,22	0,53	0,53	0,67
– dilué	0,69	0,92	1,02	0,60	0,22	0,53	0,52	0,66
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote	0,375	0,275	0,275	0,275	0,275	0,20	0,20	0,20

1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

La tendance observée au chapitre des produits d'exploitation consolidés continue à refléter la croissance solide des produits tirés des services sans fil, ce qui a constitué pour TELUS un résultat record pour un trimestre lors du quatrième trimestre de 2006. De plus, les produits tirés des services filaires au quatrième trimestre de 2006 ont représenté le résultat le plus élevé pour un trimestre en quatre ans. La croissance des produits tirés des services sans fil découle de la hausse des PMAA et du nombre d'abonnés. La hausse des PMAA tient pour sa part à la fourniture et à l'adoption accrues de services de transmission de données sans fil, qui neutralisent largement la baisse enregistrée au chapitre des PMAA liés aux services de transmission de la voix. La tendance reflète également la croissance des produits tirés de la transmission de données du secteur des services filaires, alors que les produits tirés des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix ont connu une baisse. Le passage continu vers les services sans fil et l'intensification de la concurrence de la part des entreprises concurrentes et des revendeurs offrant des services VoIP ont été notables en 2006. Le recul des produits tirés des services interurbains est conforme aux tendances générales notées au sein de l'industrie relativement à la concurrence sur le plan des prix, et il découle aussi du délaissement des services de transmission de la voix (en faveur des services Internet et sans fil). Les produits du secteur des services filaires, jusqu'au 31 mai 2006, comprennent l'incidence généralement négative des décisions réglementaires sur le plafonnement des prix.

Les ajouts plus élevés d'abonnés des services sans fil, les frais d'acquisition connexes et les ventes d'équipement ont, dans le passé, revêtu un caractère hautement saisonnier au quatrième trimestre, donnant lieu à un BAIIA des services sans fil moins élevé. Le caractère saisonnier a, dans une moindre mesure, une incidence sur les ajouts d'abonnés aux services filaires Internet haute vitesse et les coûts connexes.

La tendance observée au chapitre du bénéfice d'exploitation a été touchée par des charges nettes temporaires liées à une interruption du travail prolongée en 2005; ces charges temporaires, qui sont comprises dans les charges d'exploitation, se sont élevées à environ 16 millions de dollars, 65 millions de dollars et 52 millions de dollars, respectivement, pour les deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2005. Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif ont varié d'un trimestre à l'autre, en fonction des progrès accomplis dans le cadre des mesures continues mises en œuvre. L'amortissement des immobilisations corporelles au quatrième

trimestre de 2006 comprend une charge d'environ 17 millions de dollars au titre de l'alignement des durées de service estimatives des actifs de TELUS Québec découlant de l'intégration des systèmes financiers. L'amortissement des actifs incorporels a diminué en raison de l'amortissement intégral de plusieurs logiciels. Aux deuxième et quatrième trimestres de 2006, respectivement, des montants d'environ 12 millions de dollars et 5 millions de dollars relatifs aux crédits d'impôt à l'investissement ont été portés en déduction de la charge d'amortissement touchant des immobilisations capitalisées lors d'exercices antérieurs qui sont maintenant entièrement amorties, après qu'un agent du fisc a établi leur admissibilité.

En ce qui concerne les coûts de financement, la tendance observée au chapitre des intérêts débiteurs reflète une baisse, sauf en ce qui a trait aux éléments suivants : i) des intérêts débiteurs relatifs à une décision de la cour au titre d'une poursuite liée à une affaire de remboursement d'obligations de BC TEL remontant à 1997 (y compris des charges de 17,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2005 et des charges de 7,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2006) – se reporter à la rubrique 10.9, « Litiges et questions d'ordre juridique »; ii) des charges de 33,5 millions de dollars comptabilisées au quatrième trimestre de 2005 aux fins du remboursement anticipé de billets d'un montant de 1,578 milliard de dollars. Le remboursement anticipé de billets effectué le 1^{er} décembre 2005 a contribué à la diminution des coûts de financement en 2006. Les coûts de financement sont présentés déduction faite des montants variés au titre des intérêts créditeurs.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net et du bénéfice par action reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que la réduction d'impôts futurs constatée au deuxième trimestre de 2006 par suite de la réduction des taux d'imposition et de la suppression de l'impôt fédéral des grandes sociétés. Par ailleurs, la tendance tient compte des ajustements fiscaux et des intérêts connexes concernant des périodes antérieures, y compris un montant d'environ 20 millions de dollars ou 6 cents par action pour le quatrième trimestre de 2006, un montant d'environ 30 millions de dollars (9 cents par action) pour le troisième trimestre de 2006, un montant d'environ 115 millions de dollars (33 cents par action) pour le deuxième trimestre de 2006, un montant d'environ 17 millions de dollars (cinq cents par action) pour le troisième trimestre de 2005, et un montant d'environ 54 millions de dollars (15 cents par action) pour le premier trimestre de 2005.

De plus amples détails sur les résultats de TELUS pour le quatrième trimestre sont fournis dans le rapport de gestion qui est présenté dans le communiqué de presse de février 2007, lequel a été déposé sur SEDAR et sur EDGAR.

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars, sauf la marge du BAIIA)			
Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005	Variation
Produits d'exploitation	8 681,0	8 142,7	6,6 %
Charges d'exploitation	5 022,9	4 793,5	4,8 %
Coût de restructuration et de réduction de l'effectif	67,8	53,9	25,8 %
BAIIA ¹⁾	3 590,3	3 295,3	9,0 %
Amortissement des immobilisations corporelles	1 353,4	1 342,6	0,8 %
Amortissement des actifs incorporels	222,2	281,1	(21,0)%
Bénéfice d'exploitation	2 014,7	1 671,6	20,5 %
Marge du BAIIA (en %) ²⁾	41,4	40,5	0,9 pt
Total des employés à la fin de la période	31 955	29 819	7,2 %

1) Le BAIIA est une mesure non définie par les PCGR. Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ».

2) La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les produits d'exploitation.

L'analyse qui suit porte sur les résultats consolidés de TELUS. Des informations sectorielles concernant les produits d'exploitation, les charges d'exploitation, les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, le BAIIA et les dépenses en immobilisations sont fournies à la rubrique 5.4, « Résultats du secteur des services filaires », à la rubrique 5.5, « Résultats du secteur des services sans fil », et à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement ».

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés ont augmenté de 538,3 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. L'augmentation est attribuable à la croissance des produits d'exploitation tirés des services sans fil et des services filaires de transmission de données, laquelle a excédé la baisse des produits tirés des services filaires locaux et interurbains de transmission de la voix.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 229,4 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. Les charges d'exploitation en 2005 comprenaient les charges nettes au titre de l'interruption de travail d'environ 133 millions de dollars, qui ont principalement été comptabilisées pour le secteur des services filaires. En ne tenant pas compte de l'incidence de l'interruption de travail, les charges d'exploitation consolidées ont augmenté, en raison principalement de la croissance enregistrée dans le secteur des services sans fil, de la hausse des coûts liés à la publicité et aux promotions et des coûts de ventes, ainsi que de la constatation de charges de restructuration. La charge nette au titre des régimes de retraite à prestations déterminées n'a pas varié de façon importante, car les rendements favorables des actifs du régime en 2005 ont contrebalancé le taux d'actualisation moins élevé utilisé pour 2006.

L'effectif a augmenté de 7,2 %, résultat qui reflète la croissance du secteur des services sans fil ainsi que les activités des centres d'appels internationaux de TELUS.

Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif ont augmenté de 13,9 millions de dollars en 2006 par rapport à 2005. Le montant estimatif des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de TELUS en 2007, découlant de son programme d'efficacité concurrentielle et comprenant l'intégration continue des services filaires et sans fils, n'excède pas 50 millions de dollars à l'heure actuelle.

Généralités

En 2005, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et des intégrations visant à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société. Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des initiatives de moindre envergure, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. Le 24 novembre 2005, la société a annoncé l'intégration des services filaires et des services sans fil. Il s'agit d'une initiative qui se poursuivra durant les prochaines années et qui s'inscrit dans le cadre du programme d'efficacité concurrentielle de la société.

Au premier trimestre de 2006, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficacité concurrentielle. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société a constaté des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 37,9 millions de dollars relativement à ces initiatives.

Également, dans la foulée de son programme d'efficacité concurrentielle, la société a entrepris une initiative visant une restructuration des divers services, qui s'est traduite par leur intégration et par leur regroupement. Au premier trimestre de 2006, environ 600 employés de l'unité de négociation ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire). Au deuxième trimestre de 2006, environ 275 employés de l'unité de négociation avaient accepté d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires. En 2006, des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 17,7 millions de dollars ont été inscrits au titre de cette initiative et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2006. Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser au titre de cette initiative, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 12,2 millions de dollars ont été constatés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 au titre du programme d'efficacité concurrentielle visant l'intégration des services filaires et sans fil, et sont inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2006.

Fermeture de bureaux et impartition de services

Dans le cadre de la convention collective signée au quatrième trimestre de 2005, une lettre d'entente afférente précise la fermeture, prévue pour le 10 février 2006, de divers bureaux situés en Colombie-Britannique. Cette initiative s'inscrit dans son programme d'efficacité concurrentielle et vise à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation touchés par ces fermetures de bureaux ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente précisant la fermeture prévue de divers bureaux en Colombie-Britannique, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. D'autres coûts, liés notamment au départ d'autres employés et à des biens immobiliers, seront engagés et comptabilisés après le 31 décembre 2006.

De même, une autre lettre d'entente afférente précise que la société compte impartir certaines fonctions non essentielles pendant la durée de la convention collective. Cette initiative s'inscrit dans son programme d'efficacité concurrentielle et vise à permettre à la société d'affecter ses ressources aux fonctions essentielles qui lui donnent l'occasion de se démarquer

auprès de ses clients. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés par l'impartition de ces fonctions ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer à un programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente prévoyant l'impartition de certaines fonctions non essentielles à l'égard des quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes. Des coûts futurs seront engagés à mesure que les initiatives se poursuivront.

BAIIA

Le BAIIA a augmenté de 295,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. En ne tenant pas compte de l'incidence des charges au titre de l'interruption de travail survenue en 2005, le BAIIA consolidé s'est accru d'environ 162 millions de dollars. Cette hausse tient principalement à la croissance du BAIIA du secteur des services sans fil, qui a été neutralisée en partie par la baisse du BAIIA du secteur des services filaires.

Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 10,8 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette augmentation tient en grande partie à la charge d'environ 17 millions de dollars comptabilisée au quatrième trimestre au titre de l'alignement de la durée de service estimative des actifs de TELUS Québec effectué par suite de l'intégration des systèmes financiers, résultat qui a été neutralisé en partie par une baisse des charges découlant de l'amortissement intégral d'un nombre accru d'actifs.

L'amortissement des actifs incorporels a reculé de 58,9 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005, résultat qui tient principalement au fait que plusieurs logiciels sont pleinement amortis. Le recul tient aussi compte du règlement de questions fiscales concernant des exercices antérieurs, qui a donné lieu à la constatation, en 2006, de crédits d'impôt à l'investissement d'environ 17 millions de dollars au titre d'immobilisations capitalisées au cours des exercices antérieurs qui sont pleinement amorties, après qu'un agent du fisc a établi leur admissibilité.

Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 343,1 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005, en raison principalement de la croissance du BAIIA et de la réduction de la charge d'amortissement des actifs incorporels dont il est fait mention ci-dessus.

Autres éléments de l'état des résultats

Autres charges, montant net

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
	28,0	18,4	52,2 %

Les autres charges comprennent la charge liée à la titrisation de créances, les dons de bienfaisance, les gains et les pertes à la cession de biens immobiliers et le bénéfice (la perte) ou la réduction de valeur de placements en actions ou de placements de portefeuille. La charge liée à la titrisation de créances s'est élevée à 18,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 7,3 millions de dollars en 2005. L'augmentation découle principalement de la hausse du produit tiré des créances titrisées en 2006 (se reporter à la rubrique 7.6, « Vente de créances »). Les gains nets à la vente de placements et à la cession de propriétés en 2006 ont excédé les gains nets constatés en 2005, tandis que la charge au titre des dons de bienfaisance a augmenté.

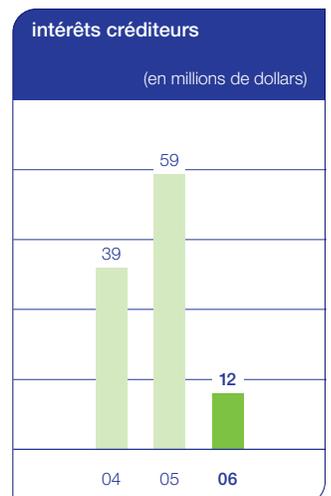
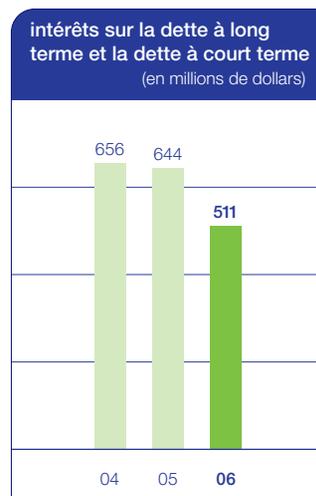
Coûts de financement

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
Intérêts sur la dette à long terme			
Compte non tenu du règlement estimatif d'une poursuite	499,0	618,0	(19,3)%
Règlement estimatif d'une poursuite	9,0	17,5	(48,6)%
Intérêts sur la dette à court terme et autres	2,6	8,2	(68,3)%
Intérêts sur la dette à long terme, sur les obligations à court terme et autres	510,6	643,7	(20,7)%
Perte au remboursement d'une dette	-	33,5	(100,0)%
Pertes (gains) de change	6,4	4,6	39,1 %
Intérêts créditeurs	(12,3)	(58,7)	79,0 %
	504,7	623,1	(19,0)%

Les intérêts sur la dette à long terme, compte non tenu du règlement estimatif d'une poursuite, ont diminué de 119,0 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. La diminution tient principalement au remboursement anticipé, le 1^{er} décembre 2005, de billets de série CA portant intérêt à 7,50 % d'un montant de 1,578 milliard de dollars, à l'égard duquel une perte au remboursement de 33,5 millions de dollars a été comptabilisée en 2005. La baisse découle aussi de la conversion ou du remboursement de débetures convertibles au deuxième trimestre de 2005. Des montants totalisant 26,5 millions de dollars ont été comptabilisés en 2005 et en 2006 relativement aux décisions de la cour au titre d'une poursuite liée à une affaire de remboursement d'obligations de BC TEL remontant à 1997. Se reporter à la rubrique 10.9, « Litiges et questions d'ordre juridique ». La dette, qui se compose de la dette à long terme, de la tranche à court terme et du montant net du passif de couverture reporté, se chiffrait à 5 767 millions de dollars au 31 décembre 2006, comparativement à 5 803 millions de dollars au 31 décembre 2005.

La hausse des intérêts débiteurs liée à l'émission publique de billets d'une valeur de 300 millions de dollars en mai 2006 a été neutralisée par la réduction des intérêts débiteurs découlant du remplacement de certains contrats de swaps de devises liés aux billets en dollars américains arrivant à échéance en 2007. Les nouveaux contrats prévoient un taux d'intérêt effectif fixe moins élevé, ainsi qu'un taux de change effectif fixe plus favorable. Le programme de couverture de TELUS, qui comprend des swaps de devises, continue à s'appliquer aux billets en dollars américains arrivant à échéance en 2007 et en 2011.

Les intérêts créditeurs ont diminué de 46,4 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette diminution découle principalement : i) de la réduction de l'encaisse et des placements temporaires tenant au fait que les soldes de trésorerie ont été utilisés aux fins du remboursement de la dette en décembre 2005; ii) de la constatation d'un montant plus élevé d'intérêts au titre des remboursements d'impôts en 2005.



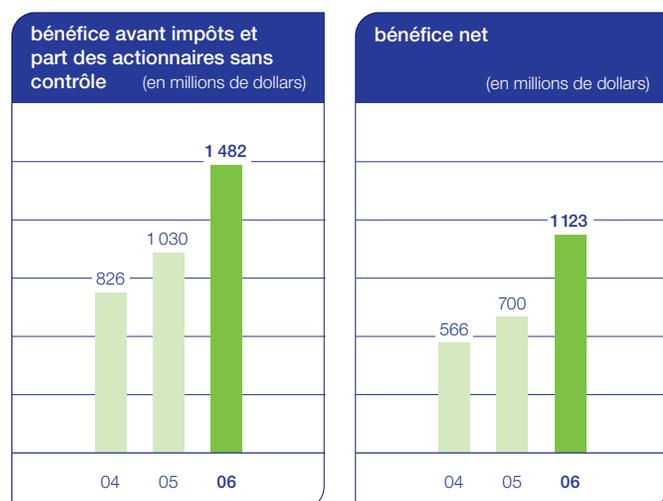
Impôts sur les bénéficiaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition)	2006	2005	Variation
Impôts fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi, établis en fonction du bénéfice net avant impôts	497,3	352,3	41,2 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(107,0)	(5,1)	-
Écart de taux d'imposition appliqué à la réévaluation d'exercices antérieurs, et ajustements en découlant	(40,3)	(13,9)	-
Modifications des estimations concernant les écarts disponibles pour déduction au cours d'exercices antérieurs	-	(37,5)	-
Autres impôts et impôt des grandes sociétés	1,0	26,2	-
	351,0	322,0	9,0 %
Taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés prévus par la loi (en %)	33,6	34,2	(0,6) pt
Taux effectifs (en %)	23,7	31,3	(7,6) pts

L'augmentation de 41,2 % de la charge d'impôts fédéral et provinciaux combinés en 2006, par rapport à 2005, est analogue à la hausse de 43,9 % du bénéfice avant impôts. Les taux d'imposition fédéral et provinciaux combinés pour 2006 ont diminué par rapport à 2005, en raison principalement d'une réduction du taux d'imposition appliqué au bénéfice général des sociétés en Alberta, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2006, qui a été neutralisée en partie par une hausse des taux d'imposition du bénéfice général des sociétés au Québec ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006.

La réévaluation des passifs d'impôts futurs nets en 2006 découle de la promulgation, au deuxième trimestre, de taux d'imposition fédéraux moins élevés pour les exercices futurs, ainsi que de la baisse des taux d'imposition en Alberta. L'impôt fédéral des grandes sociétés a été supprimé avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006. La baisse de la charge d'impôts découle également de la réévaluation d'exercices antérieurs et, pour l'exercice 2005, de la variation des montants estimatifs d'écarts admissibles pouvant être utilisés dans des exercices antérieurs.

En supposant que seront maintenus le taux de bénéfice de TELUS ainsi que la structure d'entité juridique actuelle et qu'il n'y aura aucun changement significatif aux règlements sur les impôts, la société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser la quasi-totalité de ses pertes autres qu'en capital avant la fin de 2007. Elle estime que le risque d'expiration avant utilisation de ces pertes autres qu'en capital est peu élevé. En vertu de la structure d'entité juridique actuelle, TELUS s'attend à payer un montant minime d'impôts en espèces en 2007, un montant plus élevé en 2008 et un montant important en 2009. Le taux d'imposition combiné fédéral-provincial devrait être d'environ 33 % à 34 % pour 2007.



Part des actionnaires sans contrôle

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
	8,5	7,8	9,0%

La part des actionnaires sans contrôle représente la participation d'actionnaires minoritaires dans plusieurs petites filiales.

5.4 Résultats du secteur des services filaires

Produits d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
Services locaux de transmission de la voix	2 119,8	2 174,1	(2,5)%
Services interurbains de transmission de la voix	810,3	888,4	(8,8)%
Services de transmission de données	1 642,5	1 533,4	7,1 %
Autres	250,5	251,3	(0,3)%
Produits d'exploitation externes	4 823,1	4 847,2	(0,5)%
Produits d'exploitation tirés d'activités intersectorielles	98,3	90,4	8,7 %
Total des produits d'exploitation	4 921,4	4 937,6	(0,3)%

Lignes d'accès au réseau

Aux 31 décembre (en milliers)	2006	2005	Variation
Lignes résidentielles d'accès au réseau	2 775	2 928	(5,2)%
Lignes commerciales d'accès au réseau	1 773	1 763	0,6 %
Total des lignes d'accès au réseau ¹⁾	4 548	4 691	(3,0)%

Exercices terminés les 31 décembre (en milliers)	2006	2005	Variation
Variation des lignes résidentielles d'accès au réseau	(153)	(110)	39,1%
Variation des lignes commerciales d'accès au réseau	10	(7)	n.s.
Variation du total des lignes d'accès au réseau ¹⁾	(143)	(117)	(22,2)%

n.s. – non significatif

1) Le nombre de lignes d'accès au réseau est calculé à la fin de la période considérée à l'aide de renseignements tirés du système de facturation et d'autres systèmes. Conformément à la présentation adoptée pour 2006, le nombre de lignes d'accès au réseau pour 2005, et à la fin de 2004, comprend un reclassement d'environ 9 000 lignes allant des lignes résidentielles aux lignes commerciales; aucune modification n'a été comptabilisée relativement au total des lignes d'accès.

Abonnés à Internet

Aux 31 décembre (en milliers)	2006	2005	Variation
Abonnés à Internet haute vitesse	916,7	763,1	20,1 %
Abonnés à Internet commuté	194,1	236,1	(17,8)%
Total des abonnés aux services Internet ¹⁾	1 110,8	999,2	11,2 %

Exercices terminés les 31 décembre (en milliers)	2006	2005	Variation
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	153,7	73,4	109,4 %
Réductions nettes d'abonnés à Internet commuté	(42,1)	(45,5)	7,5 %
Total des ajouts nets d'abonnés aux services Internet	111,6	27,9	n.s.

1) Le nombre d'abonnés aux services Internet est calculé à la fin de la période considérée à l'aide du dénombrement des accès à Internet tiré du système de facturation et d'autres systèmes.

Les produits d'exploitation du secteur des services filaires ont diminué de 16,2 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005.

- Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix ont reculé de 54,3 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Ce recul découle principalement de la baisse des produits tirés des services d'accès de base et des services améliorés optionnels découlant de l'intensification de la concurrence visant les abonnés des services résidentiels, résultat qui a été neutralisé en partie par la hausse des produits tirés des services gérés à l'intention du marché des affaires qui visent les services locaux de transmission de la voix. Par ailleurs, la diminution tenait compte de l'incidence des recouvrements réglementaires non récurrents d'environ 13 millions de dollars comptabilisés au premier trimestre de 2005.

La perte de lignes résidentielles résultait de la concurrence accrue de la part des revendeurs, des concurrents qui offrent des services VoIP, y compris les câblodistributeurs, du remplacement de la technologie pour aller vers les services sans fil, et du nombre moindre de lignes secondaires en raison de la migration des abonnés à Internet commuté vers le service Internet haute vitesse. En 2006, des services de téléphonie par câble ont été offerts par des concurrents dans un plus grand nombre de collectivités situées dans les régions où TELUS est l'entreprise titulaire, y compris à Fort McMurray, à Rimouski et à Vancouver. En 2005, un service de téléphonie par câble était offert à Calgary (février 2005), à Edmonton (avril 2005) et à Victoria (octobre 2005). Le nombre total de lignes commerciales a augmenté en 2006, car la croissance dans les régions non titulaires a excédé les pertes au profit de la concurrence et de la migration vers des services RNIS (réseau numérique intégré de services) plus efficaces dans les régions où la société exerce des activités en tant qu'entreprise de services locaux titulaire (« ESLT »). Au cours de 2005, le nombre de lignes commerciales a diminué, en raison de la perte d'une importante entreprise cliente des services de gros.

- Les produits tirés des services interurbains de transmission de la voix ont diminué de 78,1 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette diminution tient principalement à la baisse des prix et des volumes à la minute pour les lignes résidentielles et les lignes commerciales de détail, qui s'inscrit dans la tendance généralisée du secteur découlant d'une forte concurrence à l'égard des prix ainsi que du remplacement de la technologie sous jacente (à Internet et sans fil). En septembre 2006, la société a lancé des programmes plus simples d'appels interurbains au pays, en Amérique du Nord et à l'étranger, qui ciblent directement les habitudes d'utilisation des clients. Les programmes, qui visent à fidéliser les abonnés et à reconquérir la clientèle, prévoient divers niveaux d'utilisation et ils combinent des tarifs fixes d'utilisation à la minute et des taux d'abonnement mensuels. Les taux de reconquête se sont améliorés au quatrième trimestre.
- Les produits tirés des services filaires de transmission de données ont augmenté de 109,1 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette augmentation tient principalement aux produits accrus liés aux services Internet et aux services de transmission et d'hébergement de données améliorés, qui découlent de l'accroissement des services au marché des affaires et de la croissance du nombre d'abonnés à Internet haute vitesse. Les tarifs Internet haute vitesse ont été majorés de 1 \$ par mois au deuxième trimestre de 2006; ces hausses s'appliquent aux clients qui ne bénéficient pas de tarifs protégés et elles ont contribué à l'augmentation générale des produits moyens par abonné. Les produits tirés des services de gestion de données découlent de la prestation aux clients de services d'impartition des processus opérationnels ont eux aussi augmenté. Les produits tirés des services de transmission de données de base et des ventes d'équipement de transmission de données ont diminué, résultat qui a été neutralisé en partie par la hausse des produits tirés des ventes d'équipement de diffusion et de vidéoconférence et des services de diffusion et de vidéoconférence.

L'amélioration des ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse au cours de 2006 est attribuable en partie aux nouvelles promotions,

qui se sont traduites par un accroissement des ajouts bruts, particulièrement en ce qui concerne les services Internet à supplément, pour lesquels le tarif mensuel est plus élevé. De plus, le nombre de débranchements des clients existants des services Internet haute vitesse a diminué. Les résultats du deuxième semestre de 2005 tenaient compte de l'interruption de travail qui a limité les activités d'installation.

- Les autres produits ont diminué de 0,8 million de dollars en 2006, par rapport à 2005, résultat qui est principalement imputable à un ajustement défavorable relatif aux réductions des tarifs pour les services d'alimentation électrique en courant continu nécessaires à la co-implantation, lesquelles découlent d'une décision du CRTC et doivent s'appliquer rétroactivement jusqu'en novembre 2000 (Décision de télécom CRTC 2006-42-1). Ce résultat a été neutralisé en partie par la baisse des coûts au titre du plan de rabais tarifaire pour la qualité du service fourni, laquelle découle de l'amélioration des niveaux de service de détail et de services aux concurrents en 2006, par rapport à 2005, exercice au cours duquel l'interruption de travail a eu une incidence défavorable sur les niveaux de service. La société a présenté au CRTC, en 2006, des demandes d'exclusion relativement au plan de rabais tarifaire pour la qualité du service fourni, en raison de l'interruption de travail et des importantes inondations survenues en 2005. Le CRTC devrait rendre une décision à ce sujet en 2007. Les ventes d'équipement de transmission de la voix sont demeurées dans l'ensemble inchangées.
- Les produits tirés d'activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services filaires au secteur des services sans fil. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services sans fil.

Le total des produits d'exploitation externes inclut des produits attribuables aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT de 656,9 millions de dollars en 2006 par rapport à 631,6 millions de dollars en 2005, ce qui représente une hausse de 4,0 % attribuable en grande partie à l'augmentation des produits tirés des services de transmission de données améliorés et des services gérés à l'intention du marché des affaires. Les produits tirés des services locaux de transmission de la voix se sont accrus modestement, et les ventes d'équipement de transmission de la voix et de données ont diminué. La croissance des produits a été partiellement contrebalancée par une modification des prix lors des renouvellements de contrats ainsi que par les prix concurrentiels ayant une incidence sur les nouveaux contrats.

Charges d'exploitation – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf l'effectif)	2006	2005	Variation
Salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif	1 688,7	1 612,8	4,7 %
Autres charges d'exploitation	1 331,8	1 418,6	(6,1)%
Charges d'exploitation	3 020,5	3 031,4	(0,4)%
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	61,6	53,9	14,3 %
Total des charges d'exploitation	3 082,1	3 085,3	(0,1)%
Total des employés à la fin de la période ¹⁾	24 228	22 888	5,9 %

1) Le nombre d'employés des centres d'appels internationaux de TELUS s'élevait à environ 4 890 personnes en date du 31 décembre 2006 et à 3 320 personnes au 31 décembre 2005.

Le total des charges d'exploitation a diminué de 3,2 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. En ne tenant pas compte de l'incidence de l'interruption de travail, les charges d'exploitation en 2005 se sont accrues d'environ 122 millions de dollars, en raison principalement de l'accroissement des activités publicitaires et promotionnelles, ainsi que du coût des ventes lié à l'accroissement des activités de chargement des abonnés liées à Internet. Les charges au titre des activités de soutien et de maintenance du réseau se sont accrues en raison de l'utilisation d'entrepreneurs au premier trimestre, dans le but de faciliter l'élimination du travail en retard et ainsi réduire la charge de travail du personnel de TELUS afin d'améliorer le service

à la clientèle. Les paramètres en matière de qualité de service définis par le CRTC se sont améliorés au cours de 2006. Compte non tenu de l'effectif aux centres d'appels internationaux, le nombre d'employés a diminué, au 31 décembre 2006, d'environ 230 en comparaison de l'exercice précédent.

- Les salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif ont augmenté de 75,9 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette augmentation découle principalement de la baisse des charges nettes comptabilisées en 2005 en raison de l'interruption de travail qui a duré de la fin juillet à la fin novembre.
- Les autres charges d'exploitation ont reculé de 86,8 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. Ce recul est en grande partie attribuable au fait qu'aucune charge au titre de l'interruption de travail n'a été constatée en 2006. Les charges au titre de l'interruption de travail constatées en 2005 comprenaient les frais liés aux entrepreneurs indépendants et à la sécurité. En ne tenant pas compte des charges liées à l'interruption de travail survenue en 2005, les autres charges d'exploitation se sont accrues par rapport à 2005. L'augmentation est imputable i) à la hausse des frais de publicité et de promotion, principalement en ce qui concerne les services Internet haute vitesse et la publicité à l'intention du marché des affaires; ii) à l'augmentation du coût du produit des ventes, qui s'aligne sur l'accroissement des ajouts d'abonnés au service Internet haute vitesse et des ventes d'équipement aux entreprises; iii) à la hausse des charges liées à l'impartition des fonctions non essentielles; iv) à l'augmentation des coûts liés aux installations et des frais de transit et de résiliation, qui découle de l'accroissement de la demande visant les services et des volumes de trafic; v) à la hausse des coûts liés aux activités de soutien et de maintenance du réseau, laquelle est imputable au nombre plus élevé des éléments de réseau requis à l'appui des nouveaux produits et services et de la croissance; vi) déduction faite des charges réduites au titre de la capitalisation accrue des coûts liés à la main d'œuvre relatifs aux programmes de dépenses en immobilisations pour 2006.
- Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif liés au secteur des services filaires ont augmenté de 7,7 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005.

Le total des charges dont il est fait mention ci-dessus et qui est compris dans les charges liées aux activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT s'est chiffré à 624,5 millions de dollars en 2006, par rapport à 610,4 millions de dollars en 2005, ce qui représente une hausse de 2,3 %, respectivement. La hausse des charges s'aligne sur la croissance de 4,0 % des produits d'exploitation et elle tient compte de l'accroissement des salaires, charges sociales et autres charges liées à l'effectif, de l'augmentation des coûts liés aux contrats et des frais de consultation, ainsi que de l'augmentation des coûts liés aux installations et des frais de transit et de résiliation afin de soutenir l'accroissement des services de transmission de la voix et de données. Ces résultats à la hausse ont été neutralisés en partie par la diminution du coût des ventes liée à la baisse des produits tirés des ventes d'équipement.

BAlIA et marge du BAlIA – secteur des services filaires

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005	Variation
BAlIA (en millions de dollars)	1 839,3	1 852,3	(0,7)%
Marge du BAlIA (en %)	37,4	37,5	(0,1) pt

Le BAlIA du secteur des services filaires a reculé de 13,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Ce résultat tient compte du BAlIA en tant qu'entreprise autre qu'une ESLT, qui a augmenté de 11,2 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. En ne tenant pas compte de l'incidence de l'interruption de travail, le total du BAlIA du secteur des services filaires a diminué d'environ 146 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette diminution tient principalement à l'intensification de la concurrence visant les services locaux, à la baisse continue des produits tirés des services interurbains, ainsi qu'à la hausse des frais de publicité et de promotion et des coûts de ventes. La hausse des coûts liés aux activités de soutien et de maintenance du réseau et des coûts de restructuration a contribué à la baisse du BAlIA.

5.5 Résultats du secteur des services sans fil

Produits d'exploitation – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
Services de réseau	3 605,5	3 064,6	17,6 %
Équipement	252,4	230,9	9,3 %
Produits d'exploitation externes	3 857,9	3 295,5	17,1 %
Produits d'exploitation tirés des activités intersectorielles	23,4	23,5	(0,4)%
Total des produits d'exploitation	3 881,3	3 319,0	16,9 %

Indicateurs clés de l'exploitation – secteur des services sans fil

Aux 31 décembre (en milliers)	2006	2005	Variation
Abonnés – postpayés	4 078,6	3 666,8	11,2 %
Abonnés – prépayés	977,3	853,9	14,5 %
Abonnés – total¹⁾	5 055,9	4 520,7	11,8 %
Population ²⁾ couverte par les services numériques, y compris l'itinérance et la revente (en millions) ³⁾	31,0	30,6	1,3 %

Exercices terminés les 31 décembre (en milliers)	2006	2005	Variation
Ajouts bruts d'abonnés – postpayés	837,5	870,3	(3,8)%
Ajouts bruts d'abonnés – prépayés	455,5	408,7	11,5 %
Ajouts bruts d'abonnés – total	1 293,0	1 279,0	1,1 %
Ajouts nets d'abonnés – postpayés	411,8	426,5	(3,4)%
Ajouts nets d'abonnés – prépayés	123,4	157,8	(21,8)%
Ajouts nets d'abonnés – total	535,2	584,3	(8,4)%
Taux de désabonnement, par mois (en %) ^{4) 5)}	1,33	1,39	(0,06) pt
Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné (en dollars) ⁴⁾	412	386	6,7 %
PMAA (en dollars) ⁴⁾	63,46	61,51	3,2 %
Nombre moyen de minutes par abonné par mois	403	399	1,0 %
BAlIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau (en %)	48,6	47,1	1,5 pt
Frais de fidélisation en pourcentage des produits tirés des services de réseau ⁴⁾ (en %)	6,7	6,0	0,7 pt
BAlIA (en millions de dollars)	1 751,0	1 443,0	21,3 %
BAlIA, à l'exclusion des frais d'acquisition (en millions de dollars) ⁴⁾	2 283,6	1 937,3	17,9 %

pt(s) – point(s) de pourcentage

- 1) Le nombre d'abonnés est établi à la fin de la période de présentation, compte tenu des renseignements tirés des systèmes de facturation.
- 2) Par « population » on entend le nombre de personnes vivant dans une zone de population comprise, en totalité ou presque, dans les zones de couverture.
- 3) Au 31 décembre 2006, la population couverte par les services numériques SCP des services sans fil de TELUS comprenait la population couverte élargie d'environ 7,5 millions de personnes découlant des ententes de services d'itinérance et de revente conclues principalement avec Bell Canada.
- 4) Se reporter à la rubrique 11.3, « Définition des indicateurs clés de l'exploitation ». Ces mesures ne sont pas définies par les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.
- 5) En raison d'une modification de politique au début de 2006 en vertu de laquelle les clients des services postpayés doivent fournir un avis de 30 jours avant tout débranchement, un report non récurrent d'environ 4 800 débranchements a été constaté. Compte non tenu de cette incidence favorable non récurrente, le taux de désabonnement s'est élevé à 1,34 % en 2006.

Les produits tirés du secteur des services sans fil ont augmenté de 562,3 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005, en raison de ce qui suit :

- Les produits tirés des services de réseau ont augmenté de 540,9 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005, en raison de l'augmentation de 11,8 % du nombre d'abonnés ainsi que de la hausse des produits moyens par appareil d'abonné (PMAA) mensuels. Les PMAA ont augmenté de 1,95 \$ en 2006 par rapport à 2005, résultat qui tient à l'utilisation accrue des données ainsi qu'à la hausse du nombre moyen de minutes par

abonné par mois. Il s'agit du quatrième exercice de suite pour lequel les PMAA affichent une hausse.

Les produits tirés des services de transmission de données en 2006 ont augmenté à 7,8 % des produits d'exploitation du réseau ou 279,9 millions de dollars, par rapport à 4,3 % des produits d'exploitation du réseau ou 130,6 millions de dollars en 2005. Ce résultat reflète un taux de croissance de 114,3 %. Les PMAA tirés des services de transmission de données ont augmenté de 88,8 % pour s'établir à 4,89 \$ en 2006, comparativement à 2,59 \$ en 2005. Cette croissance découle principalement de la messagerie textuelle, des PDA (assistants numériques), de l'informatique mobile, ainsi que des activités de navigation Internet et de téléchargement à la carte comme les sonneries, la musique, les jeux et les vidéos.

Au 31 décembre 2006, les abonnés des services postpayés comptaient pour 80,7 % du total cumulatif des abonnés, soit un résultat relativement stable par rapport à l'exercice précédent. Les ajouts nets d'abonnés des services postpayés se sont établis à 76,9 % de tous les ajouts nets, comparativement à 73,0 % de tous les ajouts nets à la période correspondante de 2005.

Le taux de désabonnement combiné en 2006 s'est établi à 1,33 %, comparativement à 1,39 % en 2005. Le taux de désabonnement mensuel des services postpayés s'est établi à moins de un pour cent en 2006, soit une amélioration par rapport à 2005. Le taux de désabonnement des services prépayés a augmenté légèrement en 2006 par rapport à 2005. Les débranchements ont totalisé 757 800 en 2006, par rapport à 694 700 en 2005, ce qui reflète en grande partie l'augmentation du nombre d'abonnés. L'amélioration du taux de désabonnement et les résultats favorables au chapitre des ajouts nets d'abonnés reflètent l'attention que la société continue d'accorder à la croissance rentable du nombre d'abonnés et à la fidélisation des abonnés.

- Les produits tirés des ventes d'équipement, des locations et des services ont augmenté de 21,5 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Ce résultat à la hausse tient surtout à la croissance continue du nombre d'abonnés et à l'accroissement des activités de fidélisation. Les ajouts bruts d'abonnés se sont chiffrés à 1 293 000 en 2006, contre 1 279 000 en 2005. Les produits tirés des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné, et les produits tirés des appareils découlant des activités de fidélisation sont compris dans les frais de fidélisation.
- Les produits des activités intersectorielles représentent les services fournis par le secteur des services sans fil au secteur des services filaires. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de même que les charges connexes du secteur des services filaires.

Charges d'exploitation – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf l'effectif)	2006	2005	Variation
Charges liées aux ventes d'équipement	574,9	478,9	20,0 %
Charges d'exploitation des services de réseau	451,2	392,2	15,0 %
Frais de marketing	422,5	403,7	4,7 %
Frais généraux et d'administration	675,5	601,2	12,4 %
Charges d'exploitation	2 124,1	1 876,0	13,2 %
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	6,2	–	n.s.
Total des charges d'exploitation	2 130,3	1 876,0	13,6 %
Total des employés à la fin de la période	7 727	6 931	11,5 %

Le total des charges d'exploitation du secteur des services sans fil a augmenté de 254,3 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005, pour promouvoir, conserver et soutenir la croissance de 11,8 % du nombre d'abonnés et la hausse importante des produits d'exploitation du réseau.

- Les charges liées aux ventes d'équipement ont augmenté de 96,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Ce résultat découle principalement d'une augmentation des ajouts bruts d'abonnés, des coûts accrus

liés aux appareils en raison d'une réorientation de la gamme de produits, et des activités plus nombreuses visant à fidéliser les clients. Les coûts des appareils liés aux ajouts bruts d'abonnés sont compris dans les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné. Les coûts des appareils liés aux efforts visant à fidéliser les clients, avant la mise en œuvre de la transférabilité des numéros locaux de services sans fil au début de 2007, sont compris dans les frais de fidélisation.

- Les charges d'exploitation des services de réseau se sont accrues de 59,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Ce résultat est principalement attribuable aux volumes accrus de services d'itinérance et à l'augmentation des charges liées aux stations et des frais de transmission pour tenir compte de l'augmentation du nombre de stations cellulaires, à la hausse du nombre d'abonnés, à certains tiers fournisseurs de services de contenu de données, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du réseau et de la couverture. Par ailleurs, les charges d'exploitation des services de réseau en 2005 tenaient compte des rabais relatifs aux services de réseau numérique propres aux concurrents stipulés dans la Décision 2005-6 du CRTC, ainsi que d'un crédit de 5,3 millions de dollars lié aux exercices 2003 à 2005 traduisant la décision de la Cour fédérale rendue le 6 décembre 2005, selon laquelle TELUS ne devrait pas être tenue d'inclure les produits tirés des services sans fil dans le calcul des honoraires de télécommunications payables au CRTC.
- Les frais de marketing se sont accrues de 18,8 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Les frais d'acquisition par ajout brut d'abonné ont augmenté de 26 \$ en 2006, comparativement à 2005. L'augmentation est liée principalement au financement plus élevé sur certains appareils populaires générés par la concurrence, à l'augmentation de la rémunération versée aux détaillants liée à l'accroissement des ajouts bruts d'abonnés, ainsi qu'à la hausse des frais de publicité et de promotion engagés aux fins du lancement de nouveaux produits. Les produits à long terme par abonné se sont accrues de 346 \$ pour s'établir à 4 771 \$ en 2006. Les frais d'acquisition en pourcentage des produits à long terme se sont établis à 8,6 % en 2006, résultat qui représente un plancher record reflétant la mise à exécution continue de la stratégie de croissance rentable de la société.
- Les frais généraux et d'administration ont augmenté de 74,3 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Ce résultat tient principalement à la hausse du nombre d'employés visant à soutenir l'importante augmentation du nombre d'abonnés ainsi qu'à l'expansion continue de l'équipe de service à la clientèle et du nombre de magasins de détail dont la société est propriétaire. De plus, les coûts d'occupation et les coûts liés aux clients se sont accrues, tout comme les créances douteuses liées à la hausse des radiations.
- Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif concernent la réduction de l'effectif découlant de l'intégration des services filaires et des services sans fil.

BAlIA et marge du BAlIA – secteur des services sans fil

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005	Variation
BAlIA (en millions de dollars)	1 751,0	1 443,0	21,3 %
Marge du BAlIA (en %)	45,1	43,5	1,6 pt

Le BAlIA du secteur des services sans fil a augmenté de 308,0 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. Ce résultat découle de la croissance élevée des produits, neutralisée en partie par l'augmentation des frais d'acquisition par ajout brut d'abonné, par une hausse des investissements au chapitre des initiatives visant à fidéliser les clients avant la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil prévue en 2007, ainsi que par un accroissement des charges d'exploitation pour soutenir la croissance. La marge du BAlIA en pourcentage des produits tirés des services de réseau a atteint un pourcentage record pour TELUS de 48,6 % en 2006 (47,1 % en 2005).

6

situation financière

Analyse des modifications importantes apportées au bilan au 31 décembre 2006 par rapport au 31 décembre 2005

Le tableau ci-après illustre les variations importantes entre les bilans consolidés au 31 décembre 2006.

(en millions de dollars)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation	Variation en %	Explication concernant les variations entre les bilans
Actif à court terme					
Encaisse et placements temporaires, montant net	(11,5)	8,6	(20,1)	n.s.	Le solde de l'encaisse et des placements temporaires au 31 décembre 2006 représente les chèques nets en circulation et les découverts après déduction des soldes de trésorerie. Se reporter à la rubrique 7, « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	110,2	–	110,2	n.s.	Placements constitués de l'excédent de trésorerie
Débiteurs	707,2	610,3	96,9	15,9 %	Principalement une augmentation liée aux services sans fil et aux plus importantes incitations à la prise à bail découlant du renouvellement de baux
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	95,4	103,7	(8,3)	(8,0)%	Remboursements de 127 millions de dollars, y compris les intérêts reçus, déduction faite d'une hausse au titre des réévaluations récentes et des crédits d'impôt à l'investissement reçus
Stocks	196,4	138,8	57,6	41,5 %	Augmentation des stocks d'appareils sans fil (imputable au lancement de plusieurs nouveaux appareils et aux ajouts bruts d'abonnés au quatrième trimestre, qui se sont avérés inférieurs aux prévisions
Frais payés d'avance et autres	195,3	154,7	40,6	26,2 %	Comprend la perte reportée à la résiliation et au remplacement de contrats de swaps de devises, et les licences prépayées et l'assurance
Actif de couverture reporté	40,4	–	40,4	n.s.	Les nouvelles opérations de couverture effectuées relativement aux billets en dollars américains arrivant à échéance en 2007 étaient assorties de taux de change favorables, comparativement au taux à la date du bilan. Se reporter à la note 17 b) des états financiers consolidés
Tranche à court terme des impôts futurs	–	226,4	(226,4)	(100,0)%	Se reporter à la rubrique Passif à court terme ci-après
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	1 363,6	1 393,7	(30,1)	(2,2)%	Principalement une diminution des engagements relatifs à la paie et aux employés
Impôts sur les bénéfices et autres taxes et impôts à payer	10,3	–	10,3	n.s.	Montants d'impôt sur le capital provincial et d'impôt étranger à payer au cours des 12 prochains mois
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	53,1	57,1	(4,0)	(7,0)%	Les paiements au titre des programmes précédents et actuels excédaient les nouvelles obligations
Facturation par anticipation et dépôts de clients	606,3	571,8	34,5	6,0 %	Augmentation de la facturation, des produits reportés liés au plafonnement des prix et des frais de mise en service et de connexion
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 434,4	5,0	1 429,4	n.s.	Comprend une tranche de 70 millions de dollars des billets à moyen terme de TCI à 7,1 % échéant en février 2007 et une tranche de 1 359 millions de dollars des billets à 7,5 % de TELUS Corporation en dollars américains échéant en juin 2007
Tranche à court terme du passif de couverture reporté	165,8	–	165,8	n.s.	Reclassée des passifs à long terme pour les billets en dollars américains arrivant à échéance en 2007
Tranche à court terme des impôts futurs	93,2	–	93,2	n.s.	Les incidences fiscales des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale du fonds de roulement, déduction faite des pertes pouvant être déduites au cours des 12 prochains mois
Fonds de roulement¹⁾	(2 393,3)	(785,1)	(1 608,2)	n.s.	Comprend une augmentation de la tranche à court terme de la dette à long terme – se reporter à la rubrique 9.3, « Plan financier de 2007 »

1) Actif à court terme moins le passif à court terme – démontre la capacité de la société de financer ses activités actuelles et de respecter ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

(en millions de dollars)	31 décembre 2006	31 décembre 2005	Variation	Variation en %	Explication concernant les variations entre les bilans
Immobilisations, montant net	10 982,1	10 941,5	40,6	0,4 %	Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés – amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels », ainsi qu'à la rubrique 7.2, « Sorties liées aux activités d'investissement – Dépenses en immobilisations »
Autres actifs					
Frais reportés	976,5	850,2	126,3	14,9 %	Principalement les cotisations aux régimes de retraite en sus des charges imputées aux résultats
Placements	35,2	31,2	4,0	12,8 %	Nouveaux placements, déduction faite des dessaisissements
Écart d'acquisition	3 169,5	3 156,9	12,6	0,4 %	Acquisition de FSC Internet Corp. et augmentation de la participation de TELUS dans Ambergris (un centre d'appels international), qui est maintenant de 97,4 %, neutralisées en partie par un reclassement de l'écart d'acquisition et une réduction des passifs d'impôts futurs exigibles afin de tenir compte d'une variation du montant estimatif des pertes fiscales disponibles pour les exercices précédents
Dette à long terme	3 493,7	4 639,9	(1 146,2)	(24,7)%	Principalement un reclassement dans la tranche à court terme des billets à moyen terme de TCI échéant en février 2007 et des billets en dollars américains de TELUS Corporation échéant en juin 2007, contrebalancés en partie par l'émission publique, en mai 2006, de billets à 5,00 % de série CB d'une valeur de 300 millions de dollars
Autres passifs à long terme	1 257,3	1 635,3	(378,0)	(23,1)%	Principalement une réduction du passif de couverture reporté découlant : <ul style="list-style-type: none"> ■ du remplacement de contrats de swaps de devises visant des billets (en dollars américains) échéant en 2007 par de nouveaux contrats de swaps de devises d'un montant analogue, qui sont assortis d'un taux d'intérêt effectif fixe et d'un taux de change effectif fixe moins élevés. Se reporter à la note 17 b) des états financiers consolidés; ■ du reclassement d'une tranche de 165,8 millions de dollars dans le passif à court terme dans le passif à court terme; contrebalancés en partie par les incitatifs à la location reportés découlant du renouvellement de baux visant des immeubles
Impôts futurs	1 067,3	1 023,9	43,4	4,2 %	Augmentation des écarts temporaires des actifs et passifs à long terme, déduction faite de la réévaluation des passifs en fonction des taux d'impositions moins élevés visant les impôts futurs
Part des actionnaires sans contrôle	23,6	25,6	(2,0)	(7,8)%	–
Capitaux propres					
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	6 928,1	6 870,0	58,1	0,8 %	Hausse se répartissant principalement comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ■ Bénéfice net de 1 122,5 millions de dollars en 2006; ■ Augmentation de 118,5 millions de dollars des actions ordinaires et des actions sans droit de vote à l'égard desquelles des options peuvent être exercées; partiellement neutralisés par les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ Dépenses de 800,2 millions de dollars au titre de rachats dans le cours normal des activités; ■ Dividendes de 411,7 millions de dollars

7

situation de trésorerie et sources de financement

Analyse des flux de trésorerie, des liquidités, des facilités de crédit, des arrangements hors bilan ainsi que d'autres informations

7.1 Rentrées liées aux activités d'exploitation

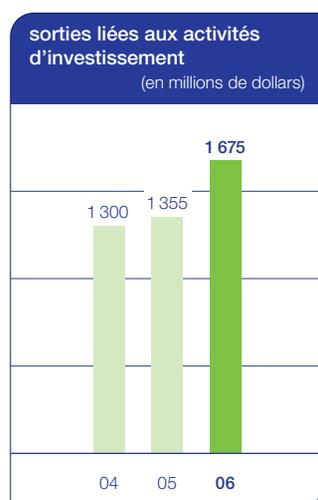
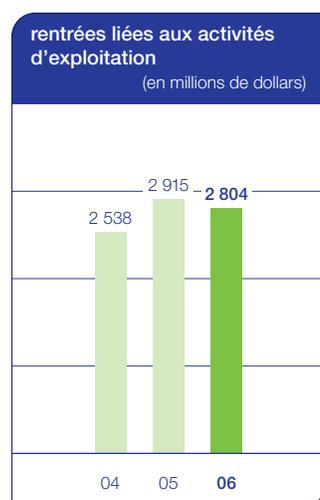
Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
	2 803,7	2 914,6	(3,8)%

Les rentrées liées aux activités d'exploitation ont diminué de 110,9 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. La diminution est attribuable aux facteurs suivants :

- Le produit tiré des créances titrisées est demeuré inchangé en 2006, comparativement à une hausse de 350 millions de dollars en 2005;
- L'augmentation de 110,2 millions de dollars des placements à court terme;
- La hausse de 4,5 millions de dollars, par rapport à 2005, des cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés pour 2006, lesquelles se sont chiffrées à 123,3 millions de dollars. Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2007 aux régimes à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 111 millions de dollars;
- La baisse des intérêts reçus de 23,1 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005, qui tient principalement à la diminution des soldes de trésorerie en 2006;
- Les autres variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

Les baisses mentionnées ci-dessus ont été neutralisées en partie par :

- La hausse du BAIIA de 295,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005, comme il est décrit à la rubrique 5, « Résultats d'exploitation »;
- L'augmentation de 28,8 millions de dollars des impôts reçus, déduction faite des versements échelonnés, en 2006 par rapport à 2005, en raison principalement du recouvrement d'un montant d'impôts à recevoir en 2006;
- La baisse des intérêts versés de 122,2 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Cette baisse tient principalement au remboursement anticipé de billets le 1^{er} décembre 2005. Les intérêts versés en 2006 comprennent un paiement de 31,2 millions de dollars au titre de la résiliation de contrats de swaps de devises, ainsi que le paiement d'une tranche des intérêts courus antérieurement relativement à une décision de la cour au titre d'une poursuite concernant un remboursement d'obligations de BC TEL effectué en 1997.



7.2 Sorties liées aux activités d'investissement

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
	1 675,2	1 355,2	23,6 %

Les sorties liées aux activités d'investissement ont augmenté de 320,0 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. L'augmentation découle avant tout de la hausse des dépenses en immobilisations. Les fonds utilisés aux fins de petites acquisitions ont augmenté de 19,6 millions de dollars en 2006, comparativement à 2005. Les actifs en construction ont été portés à 725,4 millions de dollars au 31 décembre 2006, par rapport à 516,4 millions de dollars au 31 décembre 2005, en raison des coûts capitalisés liés à l'élaboration d'un nouveau système de facturation dans le secteur des services filaires ainsi que des coûts liés aux travaux en cours aux fins du développement de TELUS TV et de l'amélioration du réseau.

Dépenses en immobilisations

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf l'intensité des dépenses en immobilisations)	2006	2005	Variation
Secteur des services filaires	1 191,0	914,2	30,3 %
Secteur des services sans fil	427,4	404,8	5,6 %
TELUS – chiffres consolidés	1 618,4	1 319,0	22,7 %
Intensité des dépenses en immobilisations ¹⁾ (en %)	18,6	16,2	2,4 pts

(1) L'intensité des dépenses en immobilisations est mesurée par la division des dépenses en immobilisations par les produits d'exploitation. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses en immobilisations avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Le BAIIA de TELUS, déduction faite des dépenses en immobilisations (se reporter à la rubrique 11.1 « BAIIA », pour le calcul), a reculé de 0,2 % pour s'établir à 1,97 milliard de dollars, car la croissance du BAIIA a largement neutralisé la hausse des dépenses en immobilisations.

- Les dépenses en immobilisations du secteur des services filaires se sont accrues de 276,8 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005, résultat qui tient en grande partie à l'accroissement des dépenses en immobilisations liées aux activités exercées en tant qu'entreprise titulaire, lesquelles ont augmenté d'environ 272 millions de dollars pour atteindre 1 071 millions de dollars en 2006. L'augmentation des dépenses liées aux activités exercées en tant qu'entreprise filaire provient principalement des investissements dans les réseaux à large bande en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec, de la croissance de l'accès au réseau visant à répondre à la forte demande du secteur résidentiel en Colombie-Britannique et en Alberta, ainsi que de TELUS TV et à l'élaboration de services. Dans une moindre mesure, l'augmentation découle des activités prévues pour 2005, qui ont été reportées à 2006 en raison de l'interruption de travail survenue en 2005. L'augmentation des dépenses était aussi liée au soutien de la croissance des activités exercées en tant qu'entreprise autre qu'une entreprise titulaire.

Le ratio d'intensité des dépenses en immobilisations du secteur des services filaires s'est établi à 24,2 % en 2006, par rapport à 18,5 % en 2005. Cette augmentation découle de la diminution des dépenses en immobilisations durant l'interruption de travail survenue en 2005 et de la hausse des dépenses en immobilisations prévues pour 2006. Les flux de trésorerie du secteur des services filaires (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) ont par conséquent diminué d'environ 31 % pour s'établir à 648,3 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005.

- Les dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil ont augmenté de 22,6 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005, résultat qui découle principalement des investissements stratégiques dans la technologie de réseau sans fil haute vitesse EVDO de prochaine génération et de l'amélioration continue de la capacité et de la couverture des services sans fil numériques. L'intensité des dépenses en immobilisations du secteur des services sans fil s'est établie à 11,0 % en 2006, contre 12,2 % en 2005. Les flux de trésorerie du secteur des services sans fil (BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations) se sont établis à 1 323,6 millions de dollars en 2006, soit un résultat record pour TELUS, représentant une hausse de 27,5 % par rapport à 2005.

7.3 Sorties liées aux activités de financement

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005	Variation
	1 148,6	2 447,3	(53,1)%

Les sorties liées aux activités de financement ont reculé de 1 298,7 millions de dollars en 2006, par rapport à 2005. Les activités de financement incluent ce qui suit :

- Le produit de l'émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote s'est élevé à 104,5 millions de dollars en 2006, soit une baisse de 114,9 millions de dollars comparativement à 2005. La baisse était

principalement imputable à l'exercice d'un nombre moins élevé d'options en 2006 et à l'application, le 1^{er} mai 2006, du règlement en capitaux propres nets.

- Les dividendes en espèces versés aux actionnaires se sont élevés à 411,7 millions de dollars en 2006, soit un résultat en hausse de 99,5 millions de dollars comparativement à 2005. La hausse tient à l'augmentation du dividende trimestriel par action, neutralisée en partie par la diminution du nombre moyen d'actions en circulation.
- Aux fins de son objectif visant à distribuer l'excédent de trésorerie aux actionnaires, la société a renouvelé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ayant débuté en décembre 2004. L'offre renouvelée (la « troisième offre ») est entrée en vigueur le 20 décembre 2006 et elle prendra fin le 19 décembre 2007. Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de la troisième offre est de 12 millions d'actions ordinaires et de 12 millions d'actions sans droit de vote. Les actions seront achetées sur la Bourse de Toronto (TSX), et toutes les actions rachetées seront annulées. Les investisseurs peuvent obtenir un exemplaire gratuit de l'avis déposé auprès de la TSX en s'adressant au service des relations avec les investisseurs de TELUS. La société a racheté 73 % du nombre maximal d'actions permis en vertu de l'offre arrivée à échéance le 19 décembre 2006 (la « deuxième offre »), et 85 % du nombre maximal d'actions permis en vertu de l'offre qui a pris fin le 19 décembre 2005 (la « première offre »).

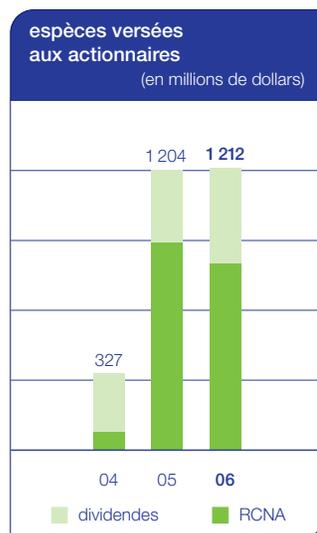
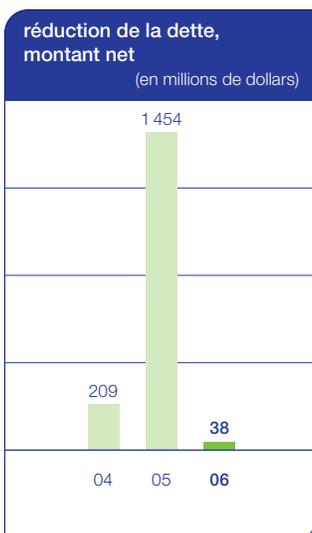
Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Par exercice et par offre	Actions rachetées			Coût d'achat (en millions de dollars)		
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Total	Imputé au capital-actions ¹⁾	Imputé aux bénéfices non répartis ²⁾	Payé
2004						
Première offre ayant débuté le 20 décembre	755 711	1 451 400	2 207 111	39,4	38,6	78,0
2005						
Première offre ayant pris fin le 19 décembre	9 503 300	10 048 600	19 551 900	330,1	504,5	834,6
Deuxième offre ayant débuté le 20 décembre	634 469	607 700	1 242 169	20,9	36,6	57,5
	10 137 769	10 656 300	20 794 069	351,0	541,1	892,1
2006						
Deuxième offre ayant pris fin le 19 décembre	5 490 600	10 701 400	16 192 000	297,6	492,8	790,4
Troisième offre ayant débuté le 20 décembre	–	186 723	186 723	4,0	5,8	9,8
	5 490 600	10 888 123	16 378 723	301,6	498,6	800,2
Total						
Première offre	10 259 011	11 500 000	21 759 011	369,5	543,1	912,6
Deuxième offre	6 125 069	11 309 100	17 434 169	318,5	529,4	847,9
Troisième offre	–	186 723	186 723	4,0	5,8	9,8
Total cumulatif	16 384 080	22 995 823	39 379 903	692,0	1 078,3	1 770,3

1) Représente la valeur comptable des actions rachetées

2) Représente le coût en sus de la valeur comptable des actions rachetées

- Les émissions de titres de créance à long terme en 2006 comprennent un appel public à l'épargne, en mai 2006, visant des billets à 5,00 %



de série CB d'une valeur de 300 millions de dollars, venant à échéance en 2013, au prix de 998,80 \$ pour chaque tranche de 1 000,00 \$ de capital. Se reporter à la note 17 b) des états financiers consolidés. Le produit net de cet appel public à l'épargne a servi à résilier les contrats de swaps de devises. Les autres émissions de titres de créance en 2006 se composent principalement de prélèvements périodiques sur les facilités de crédit de TELUS Corporation, qui ont été contrebalancés par les remboursements périodiques des facilités de crédit. Un remboursement anticipé de billets de 1,578 milliard de dollars libellés en dollars canadiens a été effectué le 1^{er} décembre 2005. Sur une base nette, le montant tiré des facilités de crédit au 31 décembre 2006 a diminué de 21 millions de dollars depuis le 31 décembre 2005.

- Un paiement partiel au titre du passif de couverture reporté de 309,4 millions de dollars a été effectué au deuxième trimestre de 2006. En prévision du refinancement envisagé des billets en dollars américains échéant en 2007, la société a, en mai 2006, remplacé environ 63 % de la valeur nominale des contrats de swaps de devises existants par des contrats de swaps de devises d'un montant analogue assortis d'un taux d'intérêt effectif fixe et d'un taux de change effectif fixe moins

élevés. Ce remplacement est survenu simultanément à l'émission de billets en dollars canadiens échéant en 2013; les deux opérations ont eu l'effet global de reporter, de juin 2007 à juin 2013, le paiement de 300 millions de dollars, représentant une tranche du montant qui aurait été exigible en vertu des contrats de swaps de devises ou qui aurait dû être versé aux porteurs des billets en dollars américains échéant en 2007 (les montants devant être en définitive versés aux porteurs dépendent des modifications apportées aux taux d'intérêt et aux taux de change sur la période de la dette sous-jacente venant à échéance).

7.4 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Au 31 décembre ou pour les exercices terminés à cette date

	2006	2005	Variation
Composantes des ratios d'endettement et de couverture¹⁾ (en millions de dollars)			
Dette nette (compte tenu des créances titrisées)	6 278,1	6 294,4	(16,3)
Total des capitaux investis – valeur comptable	13 229,8	13 190,0	39,8
BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	3 658,1	3 349,2	308,9
Montant net des intérêts débiteurs	504,7	623,1	(118,4)
Ratios d'endettement			
Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (en %)	90,6	89,8	0,8 pt
Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette (en années)	4,5	5,4	(0,9)
Dette nette/total des capitaux investis (en %) ¹⁾	47,5	47,7	(0,2) pt
Dette nette/BAIIA ^{1) 3)}	1,7	1,9	(0,2)
Ratios de couverture¹⁾			
Couverture des intérêts sur la dette à long terme	3,9	2,5	1,4
Couverture des intérêts par le BAIIA ³⁾	7,2	5,4	1,8
Autres mesures			
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ²⁾	1 600,4	1 465,5	134,9
Ratio de distribution (en %) ¹⁾	46	56	(10) pts

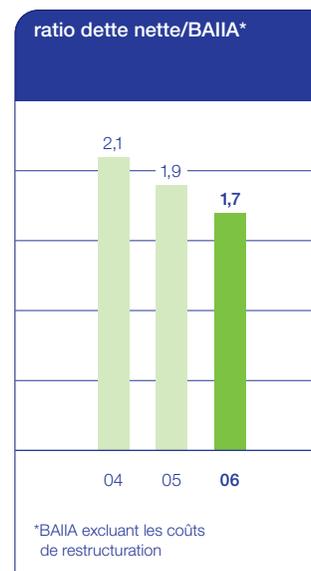
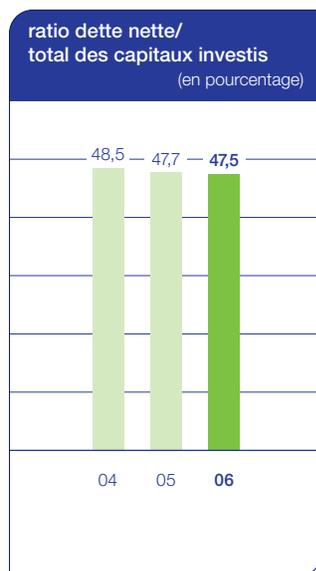
1) Se reporter à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».

2) Se reporter à la rubrique 11.2, « Flux de trésorerie disponibles ».

3) BAIIA excluant les coûts de restructuration.

TELUS a modifié la définition de la dette nette afin de tenir compte des créances titrisées et d'aligner davantage ses pratiques sur celles des agences de notation. Le total des capitaux investis a augmenté en raison de la hausse des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (principalement l'augmentation des bénéfices non répartis, déduction faite du capital-actions à la baisse). Le ratio dette nette/BAIIA mesuré au 31 décembre 2006 s'est amélioré, en raison surtout de la hausse du BAIIA. La durée moyenne à l'échéance de la dette est maintenant inférieure à cinq ans, car les remboursements de dette ont excédé les émissions de titres de créance au cours de 2005 et de 2006. Se reporter à la rubrique 9.3, « Plan financier de 2007 ».

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est amélioré de 0,9 en raison de la diminution des intérêts débiteurs, et il s'est amélioré de 0,5 en raison de la hausse du bénéfice avant impôts et des intérêts débiteurs. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA s'est amélioré de 1,3 en raison de la diminution du montant net des intérêts débiteurs, et il s'est amélioré de 0,5 en raison de l'augmentation du BAIIA (excluant les coûts de restructuration). Les flux de trésorerie disponibles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 se sont améliorés, résultat qui tient surtout au fait que la hausse du BAIIA et la baisse des intérêts payés ont été neutralisées en partie par l'augmentation des dépenses en immobilisations. Le ratio de distribution au 31 décembre 2006 se situait près de la fourchette inférieure des indications visées de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles, en raison surtout de l'inclusion dans les bénéfices réels de l'incidence favorable des modifications des taux d'imposition et des économies d'impôts en 2006.



Le ratio de distribution calculé de manière à ne pas tenir compte de ces éléments liés aux impôts sur les bénéfices pour 2006 était d'environ 54 %. Le ratio de distribution au 31 décembre 2005 était supérieur aux indications visées, en raison principalement de l'inclusion dans les bénéfices réels des charges après impôts au titre de l'interruption de travail.

La stratégie de la société en 2006, qui est demeurée inchangée par rapport à 2005, visait à maintenir les mesures de la situation de trésorerie énoncées ci après. La société estime que ces mesures ont atteint un niveau optimal et qu'il lui permet d'obtenir du financement à coût raisonnable en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Les indications à long terme à l'égard de certaines mesures de la situation de trésorerie de TELUS, définies à la rubrique 11.4, « Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement », sont les suivantes :

- Ratio de la dette nette sur le total des capitaux investis entre 45 % et 50 %;
- Ratio de la dette nette sur le BAIIA entre 1,5 et 2,0 fois;
- Ratio de distribution de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles.

7.5 Facilités de crédit

Au 31 décembre 2006, les liquidités disponibles de TELUS aux termes des facilités de crédit inutilisées se chiffraient à plus de 1,4 milliard de dollars.

Facilités de crédit

Au 31 décembre 2006 (en millions de dollars)	Échéance	Montant disponible	Montant utilisé	Lettrés de crédit émises, mais non utilisées
Facilité renouvelable de cinq ans ¹⁾	4 mai 2010	800,0	–	–
Facilité renouvelable de trois ans ¹⁾	7 mai 2008	800,0	120,0	100,1
Autres facilités bancaires	–	74,0	1,2	2,6
Total	–	1 674,0	121,2	102,7

1) Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Les facilités de crédit de TELUS comportent les clauses restrictives habituelles. Celles-ci lui interdisent notamment de laisser son ratio de levier financier consolidé (dette à long terme sur le BAIIA sur 12 mois) dépasser 4,0:1 (environ 1,7:1 au 31 décembre 2006) et de laisser son ratio de couverture consolidé (BAIIA sur intérêts débiteurs sur 12 mois) être inférieur à 2,0:1 (environ 7,4:1 au 31 décembre 2006) à la fin d'un trimestre financier. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la convention de crédit et le calcul de la dette nette sur le BAIIA et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation des

immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS n'est pas assujéti au maintien par TELUS d'une cote de crédit en particulier.

TELUS a obtenu des engagements d'un consortium composé de 18 institutions financières devant donner lieu à l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit de 2 milliards de dollars, sous réserve de l'obtention de tous les documents nécessaires et de la réalisation des conditions normales antécédentes. Cette nouvelle facilité remplacerait les facilités de crédit existantes de 1,6 milliard de dollars. La nouvelle facilité de crédit devrait comporter des modalités plus favorables et venir à échéance en 2012. Le produit sera affecté aux fins générales de la société et pourrait être utilisé pour soutenir l'émission d'effets de commerce.

7.6 Vente de créances

Le 26 juillet 2002, TCI, filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006 et le 30 novembre 2006 avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance aux termes de laquelle TCI est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. La durée initiale de cette convention de titrisation à rechargement prend fin le 18 juillet 2007; par suite de la modification effectuée le 30 novembre 2006, cette durée a été prorogée jusqu'au 18 juillet 2008.

TCI doit maintenir une cote de crédit de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) d'au moins BBB (faible), sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger de freiner le programme de vente. Au 14 février 2007, la cote de crédit était plus élevée de trois niveaux, à savoir A (faible), que la cote devant être maintenue. Le produit des créances titrisées a varié de 325 millions de dollars à 535 millions de dollars au cours de 2006, et il s'élevait à 500 millions de dollars au 31 décembre 2006. Le produit pour la période du 1^{er} janvier au 29 novembre 2005 s'est établi à 150 millions de dollars (ce qui représente le produit minimal pour assurer la continuité du programme), et il était de 500 millions de dollars durant le reste de l'exercice.

7.7 Cotes de crédit

Au 14 février 2007, les cotes de crédit de qualité de TELUS et de TCI demeuraient inchangées par rapport à celles dont il est fait mention dans le rapport de gestion annuel 2005 de TELUS à la rubrique 7.7. Cependant, en novembre 2006, Moody's Investors Service a confirmé la cote Baa2 attribuée à TELUS et l'a placée sous examen avec possibilité de révision à la hausse. TELUS a pour objectif de conserver son accès aux marchés financiers à un coût raisonnable, en maintenant des cotes de crédit de qualité et en améliorant ses cotes de qualité de sorte qu'elles se situent entre BBB+ et A- ou des cotes équivalentes.

Sommaire des cotes de crédit

	DBRS ¹⁾	S&P ¹⁾	Moody's ²⁾	Fitch ¹⁾
TELUS Corporation				
Dette bancaire de premier rang	–	–	–	BBB+
Billets	BBB (élevé)	BBB+	Baa2	BBB+
TELUS Communications Inc.				
Déventures	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A (faible)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (faible)	A–	–	–

1) Perspective ou tendance stable.

2) Sous examen avec possibilité de révision à la hausse

7.8 Arrangements hors bilan, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers (note 5 des états financiers consolidés)

Les instruments financiers de la société se composent de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des placements comptabilisés au coût, des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des obligations à court terme, de la dette à long terme, des contrats de swap de taux d'intérêt, des couvertures de la charge de rémunération à base d'actions, et des instruments de couverture de change.

La société a recours à divers instruments financiers, dont les justes valeurs de certains d'entre eux ne sont pas reflétées dans les bilans, pour réduire ou éliminer le risque de taux d'intérêt et le risque de change et pour réduire ou éliminer le risque d'augmentations de la charge de rémunération découlant d'octrois déterminés d'unités d'actions restreintes et des options réglées en espèces. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, le bilan tiendra compte de la juste valeur de tous ces instruments financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés de la même façon que la position sous jacente couverte. La majorité de ces instruments, sur le plan du montant théorique, qui ont été ajoutés au cours de l'exercice 2001, ont trait à l'emprunt de TELUS en dollars américains. Au deuxième trimestre de 2006, la société a résilié un certain nombre de contrats de swaps de devises et conclu de nouveaux contrats de swaps de devises visant les billets en dollars américains de la société échéant en juin 2007.

Ces instruments font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

Risque de prix – taux d'intérêt : La société est exposée au risque de taux d'intérêt qui découle des fluctuations des taux d'intérêt sur ses placements temporaires, ses obligations à court terme et sa dette à long terme. En prévision du refinancement de la dette venant à échéance le 1^{er} juin 2007, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt différés qui, au 31 décembre 2006, fixent le taux d'intérêt lié à une tranche maximale de 500 millions de dollars du financement de remplacement. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces swaps de taux d'intérêt différés.

Risque de prix – taux de change : La société est exposée au risque de change qui découle des fluctuations des taux de change sur sa dette à long terme libellée en dollars américains. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et les paiements de capital à l'échéance.

La gestion du risque de change de la société consiste aussi à recourir à des contrats de change à terme pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en devises à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

Au 31 décembre 2006, la société avait conclu des contrats de change à terme qui avaient pour effet de fixer les taux de change sur une tranche de 13 millions de dollars US des engagements d'achat de l'exercice 2007; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur des services sans fil.

Risque de prix – autres : La société est exposée au risque de marché lié à ses placements à court terme, car la juste valeur de ces placements variera en raison des variations des prix du marché.

Risque de crédit : La société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses dépôts à court terme, ses débiteurs, ses contrats de swap de taux d'intérêt et ses couvertures de taux de change. La société a réduit considérablement son risque de crédit associé aux dépôts à court terme en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, d'institutions financières bien capitalisées et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Les contreparties aux contrats de swap de taux d'intérêt de la société, aux couvertures de taux de change et aux couvertures de la charge au titre de la rémunération à base d'actions sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les couvertures en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime; en cas de défaut

de toutes les contreparties, l'incidence avant impôts se limiterait à la valeur de tout actif de couverture reporté.

Juste valeur : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des crédateurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. Les justes valeurs estimatives des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont établies de la même manière.

Aux 31 décembre		2006		2005	
(en millions de dollars)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Passif					
Dette à long terme					
Principal		4 928,1	5 535,9	4 644,9	5 371,6
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains					
– Actif de couverture reporté		(40,4)		–	
– Passif de couverture reporté					
– À court terme		165,8		–	
– À long terme		710,3		1 154,3	
		835,7		1 154,3	
– Intérêts à payer		6,3		9,7	
Montant net	Juin 2011	842,0	1 090,6	1 164,0	1 470,5
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié au refinancement prévu de la dette arrivant à échéance le 1 ^{er} juin 2007					
	Juin 2007	–	6,5	–	–
		5 770,1	6 633,0	5 808,9	6 842,1

1) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 5 138,6 \$ (4 904,8 \$ en 2005).

2) Désignés à titre d'éléments de couverture des flux de trésorerie.

Engagements et passifs éventuels (note 19 des états financiers consolidés)

La société avait un passif comptabilisé de 53,1 millions de dollars pour des engagements en cours au titre de ses programmes de restructuration au 31 décembre 2006. De plus, selon ses objectifs pour 2007, la société prévoit comptabiliser des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif d'environ 50 millions de dollars en 2007. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » présentée au début du présent rapport de gestion.

Comptes de report aux termes du régime de plafonnement des prix

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a émis la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 164,8 millions de dollars au 31 décembre 2006 (158,7 millions de dollars en 2005) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses à l'égard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement,

il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il a amorcé une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix.

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report ». Dans sa décision, le CRTC a jugé que la majeure partie des fonds restants relativement aux comptes de report des ESLT respectives devraient être disponibles pour réaliser des initiatives visant à élargir la portée des services à large bande des territoires d'exploitation des ESLT jusqu'aux collectivités rurales et éloignées, là où le service n'est pas encore accessible. En outre, au moins 5 % du solde des comptes de report accumulé doit être affecté à des initiatives visant à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Dans la mesure où le solde des comptes de report excède les initiatives approuvées, le solde restant sera distribué sous forme de rabais non récurrent aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Enfin, le CRTC a indiqué que, après le 31 mai 2006, aucun montant additionnel ne sera crédité aux comptes de report. Tout montant additionnel sera plutôt distribué sous forme de réductions de tarifs prospectives.

En septembre 2006, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'Association des consommateurs du Canada et l'Organisation nationale anti-pauvreté à interjeter appel de la Décision de télécom CRTC 2006-9. Ces groupes de défense des consommateurs devraient en appeler de cette décision au cours des prochains mois et demander à la Cour qu'elle ordonne la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a également été autorisée à interjeter appel de la Décision 2006-9 en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. Ces affaires devraient être instruites en 2007. Si l'appel de Bell Canada est accueilli, la société pourrait réaliser des produits d'exploitation supplémentaires correspondant au montant dans le compte de report qui aurait autrement été accordé à titre de rabais par le CRTC. Si l'appel des groupes de défense des consommateurs est accueilli, la société pourrait être tenue de verser un montant s'inscrivant dans le cadre d'un remboursement non récurrent pouvant correspondre au passif total d'environ 165 millions de dollars, sans l'excéder toutefois, qui serait réparti entre ses abonnés des services résidentiels locaux. Étant donné qu'une provision couvrant l'intégralité du solde du compte de report a été constituée dans les états financiers des périodes précédentes, ce remboursement potentiel n'aura aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ultérieur de la société. Par ailleurs, selon les résultats de cet appel, la société pourrait être obligée de reconsidérer sa décision d'offrir des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées non rentables. La société appuie

la Décision 2006-9 et l'utilisation des comptes de report prévue par cette décision, soit l'expansion des services Internet haute vitesse à large bande dans les collectivités rurales et éloignées et l'amélioration des services de télécommunications aux personnes handicapées.

Comme la société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits de la société. Dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report; après le 31 mai 2006, aucune autre incidence sur l'état des résultats ne s'est produite, et la société n'était plus tenue de comptabiliser ces montants au moyen du compte de report. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société a prélevé un montant de 19,9 millions de dollars (50,5 millions de dollars en 2005) sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents.

Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2006-15, « Examen des propositions d'utilisation des fonds accumulés dans les comptes de report », par lequel il a amorcé une instance publique en vue d'examiner les propositions soumises par les entreprises de services locaux titulaires quant à l'utilisation des fonds accumulés dans leurs comptes de report. La société s'attend à ce que le CRTC rende une décision à ce sujet vers la fin de 2007.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles connues de la société au 31 décembre 2006 sont précisées dans le tableau suivant, lequel n'illustre pas les obligations de paiement des intérêts.

(en millions de dollars)	Tranches de la dette à long terme arrivant à échéance					Engagements d'achat	Total
	Toutes, sauf les contrats de location- acquisition	Contrats de location- acquisition	Autres passifs à long terme	Contrats de location- exploitation			
2007	1 555,0	4,0	18,0	197,6	506,6	2 281,2	
2008	122,2	2,6	23,1	184,9	127,2	460,0	
2009	0,7	0,8	28,2	198,3	73,7	301,7	
2010	80,0	1,7	17,6	185,5	30,8	315,6	
2011	2 950,5	0,1	17,7	168,3	11,5	3 148,1	
Par la suite	1 049,0	–	150,7	1 202,6	33,8	2 436,1	
Total	5 757,4	9,2	255,3	2 137,2	783,6	8 942,7	

Garanties

Les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées, et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier. Au 31 décembre 2006, la société n'avait constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

Réclamations et poursuites

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société à l'exception de ce qui est décrit à la note 19 e) des états financiers consolidés et à la rubrique 10.9, « Litiges et questions d'ordre juridique ».

7.9 Information sur les actions en circulation

Le sommaire ci-après illustre le nombre d'actions en circulation de chaque catégorie de titres de participation au 31 décembre 2006 et au 31 janvier 2007. De plus, le nombre total d'actions en circulation et pouvant être émises qui est présenté au 31 janvier 2007 se fonde sur l'hypothèse selon laquelle toutes les options ont été converties, y compris les actions détenues en réserve, mais non émises.

Actions en circulation

(en millions d'actions)	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Nombre total d'actions
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires			
Actions en circulation au 31 décembre 2006 et au 31 janvier 2007	178,7	159,2	337,9 ¹⁾
Actions en circulation et pouvant être émises ²⁾ au 31 janvier 2007	0,8	18,2	19,0
	179,5	177,4	356,9

1) Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le nombre d'actions s'établissait à 347,4 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

2) En supposant une conversion intégrale et sans tenir compte des prix d'exercice.



estimations comptables critiques et faits nouveaux concernant les conventions comptables

Description des estimations comptables critiques aux fins de l'établissement des résultats financiers, ainsi que des modifications de conventions comptables

8.1 Estimations comptables critiques

Les principales conventions comptables de TELUS sont décrites à la note 1 des états financiers consolidés. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Les estimations comptables critiques de la société sont décrites ci-après et elles font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité de vérification chaque trimestre.

Généralités

- Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, la société n'a pas connaissance de tendances, d'engagements, d'événements ni d'incertitudes qui pourraient raisonnablement, selon elle, avoir une incidence importante sur les méthodes ou les hypothèses liées aux estimations comptables critiques, sous réserve des facteurs précisés à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion.

- Dans le cours normal des activités, des modifications sont apportées aux hypothèses qui sous-tendent l'ensemble des estimations comptables critiques, de manière à tenir compte de la conjoncture, de l'actualisation des informations historiques utilisées pour formuler les hypothèses et des révisions apportées aux cotes de crédit de la société, le cas échéant. Sauf indication contraire dans l'analyse des estimations comptables critiques, aucun changement important du rendement financier global ni des postes des états financiers ne devrait découler des modifications probables des hypothèses importantes qui sous-tendent l'estimation, ou dans les limites des fourchettes valides des estimations, à partir desquelles une estimation différente a été choisie.
- Les estimations comptables critiques sont incertaines au moment de leur établissement et elles influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats : impôts sur les bénéfices (exception faite des estimations concernant l'écart d'acquisition) et bénéfice net. Dans un même ordre d'idées, les estimations comptables critiques ont une incidence sur les postes suivants du bilan consolidé : actif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir), passif à court terme (impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer), passifs d'impôts futurs, et capitaux propres (bénéfices non répartis). En règle générale, l'analyse de chaque estimation comptable critique est la même pour les deux secteurs d'exploitation de la société, à savoir le secteur des services filaires et le secteur des services sans fil. Les estimations comptables critiques influent sur les postes suivants de l'état consolidé des résultats et du bilan consolidé :

Bilan consolidé	État consolidé des résultats				
	Produits d'exploitation	Charges d'exploitation			Autres charges, montant net
		Exploitation	Amortissement des immobilisations corporelles	Amortissement des actifs incorporels	
Débiteurs		X			
Stocks		X			
Immobilisations corporelles et écart d'acquisition ¹⁾			X	X	
Placements					X
Facturation par anticipation et dépôts de clients	X	X	X	X	
Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ²⁾		X	X ²⁾	X ²⁾	

1) L'estimation comptable applicable aux actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et à l'écart d'acquisition touche principalement le secteur des services sans fil de la société.

2) Incidence de l'estimation comptable imputable aux taux de capitalisation de la main-d'œuvre interne.

Débiteurs

Généralités

- La société tient compte du secteur d'activité d'où proviennent les débiteurs, elle procède à une analyse statistique des tendances du portefeuille en matière de défaut et elle identifie des comptes donnés aux fins du calcul de sa provision pour créances douteuses. Ces informations de même que les taux d'emprunt actuels sur le marché servent à déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances. La juste valeur des flux de trésorerie résiduels de la société découlant de la titrisation des créances est également appelée « droits conservés ».
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour créances douteuses comprennent les tendances du portefeuille en matière de défaut ainsi que les évaluations de comptes donnés effectuées aux fins de la détermination de comptes donnés. Les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances comprennent celles formulées aux fins de calcul de la provision pour créances douteuses, ainsi que le taux d'actualisation annuel effectif.
- Ces estimations comptables concernent le poste Débiteurs figurant au bilan consolidé de la société, qui constitue environ 4 % du total de l'actif au 31 décembre 2006. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable des meilleures estimations de la direction relatives à la juste valeur des flux de trésorerie résiduels et de la provision pour créances douteuses, la société pourrait devoir composer avec des créances douteuses importantes dans l'avenir. Les créances douteuses ne donnent pas lieu à des sorties de fonds.

Principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances

- L'estimation de la juste valeur des droits conservés de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car l'estimation de la juste valeur dépend du nombre de créances vendues, lequel peut varier mensuellement. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.

Provision pour créances douteuses

- L'estimation de la provision pour créances douteuses de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, car la provision dépend du solde et de la composition des débiteurs, lesquels peuvent varier mensuellement. L'écart relatif au solde des débiteurs peut découler d'un écart lié au montant et à la composition des produits d'exploitation, d'un écart lié au nombre de créances vendues à la fiducie de titrisation, et d'écarts au titre du recouvrement des débiteurs.

Stocks

Provision pour désuétude des stocks

- La société calcule sa provision pour désuétude des stocks en fonction du taux de rotation des stocks prévu, du classement chronologique des stocks et des attentes actuelles et futures relatives à la gamme de produits.
- Les hypothèses qui sous-tendent la provision pour désuétude des stocks comprennent les tendances en matière de ventes futures et la gamme de produits, ainsi que les besoins prévus au titre des stocks et la composition des stocks requis pour appuyer ces ventes futures. L'estimation de la provision pour désuétude des stocks de la société pourrait varier considérablement d'une période à l'autre, en raison des changements apportés à la gamme de produits et de l'acceptation par le consommateur de ces produits.
- Cette estimation comptable concerne le poste Stocks figurant au bilan consolidé de la société, qui constitue environ 1 % du total de l'actif au 31 décembre 2006. Si la provision pour désuétude des stocks est inadéquate, la société pourrait devoir composer avec des charges d'exploitation dans l'avenir. La provision pour désuétude des stocks ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Immobilisations corporelles et écart d'acquisition

Généralités

- Les estimations comptables des immobilisations corporelles et de l'écart d'acquisition représentent environ 67 % et 19 %, respectivement, du total de l'actif figurant au bilan consolidé de TELUS au 31 décembre 2006. Si les durées de vie utiles estimatives des actifs de TELUS sont inexactes, elle pourrait devoir composer avec une augmentation ou une diminution des charges au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels dans l'avenir. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction relative aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie connexes subissent une baisse importante, la société pourrait devoir composer avec des charges importantes au titre de la dépréciation de ses immobilisations, y compris ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie et l'écart d'acquisition. S'il est ultérieurement établi que les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ont une durée de vie limitée, la société pourrait devoir composer avec des charges accrues au titre de l'amortissement des actifs incorporels. De telles charges ne donnent pas lieu à des sorties de fonds et elles ne peuvent en soi influencer sur la situation de trésorerie immédiate de la société.

Durées de vie utiles estimatives des actifs; recouvrabilité des immobilisations corporelles

- Les durées de vie utiles estimatives des actifs sont déterminées au moyen d'un processus continu d'analyse de la durée de vie des actifs. Les durées de vie utiles estimatives des actifs ont des répercussions importantes sur la recouvrabilité des immobilisations corporelles.
- Les hypothèses qui sous-tendent les durées de vie utiles estimatives des actifs comprennent le moment où surviennent l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure.

Recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition

- Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la combinaison d'un modèle des flux de trésorerie actualisés et de la méthode de l'analyse comparative pour déterminer la juste valeur de ses licences d'utilisation de spectre et de l'écart d'acquisition. Se reporter à la note 14 c) des états financiers consolidés pour une analyse détaillée de cette méthode.
- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et de l'écart d'acquisition comprennent les prévisions au titre des flux de trésorerie futurs et de la croissance, qui incluent les hypothèses liées au risque économique et les estimations quant à l'atteinte des mesures et des indicateurs clés de l'exploitation; le coût moyen pondéré du capital futur; les coefficients de capitalisation des bénéfices annuels. Les principaux facteurs qui influent sur ces hypothèses comprennent les estimations de la part de marché future, les mesures clés de l'exploitation telles que le taux de désabonnement et le PMAA, le degré de concurrence, l'évolution de la technologie, les taux d'intérêt, les tendances économiques, les niveaux d'endettement et le coût de la dette. La note 14 c) des états financiers consolidés traite des tests de sensibilité.

Placements

Recouvrabilité des placements à long terme

- La société évalue la recouvrabilité de ses placements à long terme sur une base régulière et récurrente. La recouvrabilité des placements se fonde sur un processus de détermination tenant compte des attentes relatives au rendement futur des placements et de la comparaison des résultats historiques et des attentes précédentes.

- Les principales hypothèses qui sous-tendent la recouvrabilité des placements à long terme sont la réalisation de flux de trésorerie futurs et d'attentes liées à l'exploitation. L'estimation de la recouvrabilité des placements à long terme de la société pourrait varier d'une période à l'autre, en raison de la nature récurrente de l'évaluation de la recouvrabilité et de la nature des placements à long terme (la société n'exerce aucun contrôle sur les entités émettrices).
- Si la provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme est inadéquate, la société pourrait devoir composer avec un accroissement des autres charges dans l'avenir. La provision au titre de la recouvrabilité des placements à long terme ne donne pas lieu à des sorties de fonds.

Passifs d'impôts futurs

Composition des passifs d'impôts futurs

- Les passifs d'impôts futurs se composent de l'incidence fiscale des écarts temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que de l'incidence fiscale des pertes fiscales non déduites. Le moment auquel la résorption des écarts temporaires a lieu fait l'objet d'une estimation, et le taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les périodes de résorption est appliqué aux écarts temporaires. La valeur comptable des actifs et des passifs se base sur les montants constatés dans les états financiers, et elle est par conséquent assujettie aux estimations comptables inhérentes à ces soldes. La valeur fiscale des actifs et des passifs et le montant des pertes fiscales non déduites se fondent sur la loi applicable en matière d'impôts sur les bénéfices ainsi que sur les règlements et les interprétations, qui sont eux aussi tous matière à interprétation. Le moment de la résorption des écarts temporaires et le moment auquel les pertes fiscales sont déduites sont estimés en fonction des hypothèses liées aux attentes touchant les résultats d'exploitation futurs.
- Les hypothèses qui sous-tendent la composition des passifs d'impôts futurs comprennent les attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, le moment auquel la résorption des écarts temporaires déductibles et des écarts temporaires imposables a lieu, ainsi que le moment auquel les pertes fiscales sont déduites. Ces hypothèses ont également une incidence sur le classement des actifs à titre d'impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir ou à payer ou de passifs d'impôts futurs. Se reporter à la rubrique 10.7, « Questions d'ordre fiscal ». La composition des passifs d'impôts futurs est susceptible de varier d'une période à l'autre, en raison des variations de l'estimation de ces incertitudes importantes.
- Cette estimation comptable concerne les postes d'actifs et de passifs importants figurant au bilan consolidé de la société, qui constituent environ 7 % du total du passif et des capitaux propres au 31 décembre 2006. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant aux résultats d'exploitation futurs et au moment de la résorption des écarts temporaires déductibles et des écarts temporaires imposables, la société pourrait devoir composer avec des ajustements importants au titre des impôts sur les bénéfices futurs. Les ajustements au titre des impôts sur les bénéfices futurs pourraient donner lieu à des sorties de fonds plus tôt que cela n'était prévu.

Facturation par anticipation et dépôts des clients

Charges à payer aux fins des passifs du compte de report du CRTC

- Le compte de report a été constitué parce que le CRTC exige que la société reporte la constatation dans l'état des résultats d'une tranche des montants reçus au titre des services de base résidentiels offerts dans des zones de desserte à faible coût; ces exigences en matière de report ont pris fin le 31 mai 2006. Le report des produits s'appuie sur le taux d'inflation moins un taux de productivité compensatoire de 3,5 % et un facteur exogène lié aux recouvrements autorisés dans le cadre

des anciens programmes de plafonnement des prix maintenant échus. L'estimation comptable critique découle de la constatation par la société des montants reportés. La société peut constater les montants reportés au moment de la prise des mesures d'admissibilité, comme les programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte à faible coût admissibles, les réductions de tarifs (incluant ceux qui sont déjà mandatés par le CRTC à l'égard des escomptes s'appliquant aux services de réseau numérique des concurrents) ou des remises à l'intention des clients. Comme il est décrit à la note 19 a) des états financiers consolidés et à la rubrique 10.3, « Réglementation – Réglementation sur le plafonnement des prix », les soldes du compte de report font actuellement l'objet d'appels introduits auprès de la Cour d'appel fédérale par certains groupes de consommateurs et Bell Canada.

- Les hypothèses qui sous-tendent les charges à payer pour le compte de report du CRTC qui étaient incertaines au moment de l'établissement des estimations précisent les mesures qui permettront en fin de compte la constatation des montants reportés et la période pendant laquelle les montants reportés admissibles doivent être constatés dans l'état consolidé des résultats de la société. La manière de constater les montants reportés et les montants connexes devrait raisonnablement être modifiée puisqu'une telle constatation dépend en fin de compte de décisions futures du CRTC ainsi que de l'issue des appels introduits auprès de la cour.
- Les estimations comptables à l'égard d'un élément au titre de la facturation par anticipation et des dépôts des clients dans le bilan consolidé de TELUS, et, qui se compose lui-même d'une tranche d'environ 4 % du total du passif et des capitaux propres. Si les montants estimatifs reportés constatés par la société et le moment de ladite constatation à ce sujet devaient différer sensiblement des décisions ultimes du CRTC touchant les montants acceptables, les produits d'exploitation pourraient être sensiblement touchés. Une telle incidence sur les produits d'exploitation ne devrait toutefois pas s'accompagner d'une incidence correspondante sur les rentrées nettes. Si l'appel des groupes de défense des consommateurs concernant le compte de report est accueilli, la société pourrait être tenue de verser un montant s'inscrivant dans le cadre d'un remboursement non récurrent qui serait réparti entre ses abonnés des services résidentiels locaux. Étant donné qu'une provision couvrant l'intégralité du solde du compte de report a été constituée dans les états financiers des périodes précédentes, ce remboursement potentiel n'aura aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ultérieur de TELUS. Ce remboursement donnerait lieu à des sorties nettes, qui pourraient possiblement être neutralisées par une réduction des dépenses en immobilisations tenant au fait que la société est en train de reconsidérer sa décision d'offrir des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées non rentables. Si l'appel de Bell Canada est accueilli, TELUS pourrait réaliser des produits d'exploitation supplémentaires correspondant au montant dans le compte de report qui aurait autrement été accordé à titre de rabais par le CRTC.

Régimes de retraite à prestations déterminées des salariés

Certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin d'établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite

- La société examine les pratiques du secteur, les tendances, la conjoncture et les données fournies par les actuaires aux fins de la formulation des hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Les actifs des régimes de retraite sont généralement évalués selon les valeurs de marché, mais certains actifs sont toutefois évalués au moyen d'estimations du marché lorsque les valeurs de marché ne sont pas aisément disponibles. Les méthodes quantitatives utilisées pour déterminer les rendements estimatifs des actifs des régimes de retraite influent également sur le coût des régimes de retraite à prestations

déterminées. Un soutien actuariel est obtenu aux fins de l'interpolation des gains et des pertes actuariels qui ont une incidence sur le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et sur les obligations au titre des prestations de retraite constituées. Le taux d'actualisation, qui sert à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées, se fonde habituellement sur le rendement de placements à long terme de qualité assortis de durées fixes et il est établi annuellement. Le taux de rendement à long terme prévu se base sur les rendements prévus des principales catégories d'actifs, et il est pondéré par la répartition des actifs des régimes. Les hausses de rémunération futures se fondent sur les politiques actuelles en matière d'avantages sociaux et sur les prévisions économiques.

- Les hypothèses qui servent à établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite incluent les taux d'actualisation, les taux de rendement à long terme des actifs des régimes, les estimations du marché et les taux d'accroissement futur de la rémunération. Des modifications importantes du rendement financier global et des postes des états financiers pourraient survenir en raison de changements aux hypothèses importantes qui sous-tendent cette estimation, susceptibles de se produire par suite de la révision des hypothèses afin de tenir compte des informations historiques actualisées et de la conjoncture actuelle. Se reporter à la note 12 i) des états financiers consolidés pour une analyse plus détaillée à ce sujet.
- Cette estimation comptable concerne une composante du plus important poste touchant les charges d'exploitation figurant à l'état consolidé des résultats de la société. Si les résultats futurs diffèrent de façon défavorable de la meilleure estimation de la direction quant aux hypothèses utilisées pour établir le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et les actifs des régimes de retraite, la société pourrait devoir composer avec des charges accrues au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. L'incidence immédiate est réduite, car les gains et les pertes actuariels nets qui excèdent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont amortis sur la durée moyenne de service restante des employés actifs.

8.2 Faits nouveaux concernant les conventions comptables

(note 2 des états financiers consolidés)

À compter de l'exercice 2006 de la société, cette dernière a adopté les recommandations modifiées de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'égard de la mesure des opérations non monétaires (chapitre 3830 du *Manuel de l'ICCA*). Ces recommandations modifiées n'ont pas eu une incidence importante sur les activités de la société.

Alignement avec les normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement sur les normes internationales d'information financière. La période de transition prévue est d'environ cinq ans. Le moment précis auquel l'alignement se produira dépend de l'examen de l'état d'avancement des travaux devant être mis en œuvre d'ici le début de 2008. Comme cette initiative d'alignement en est à ses balbutiements à la date des présents états financiers consolidés, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative, le cas échéant, sur TELUS.

Résultat étendu

Avec prise d'effet à l'exercice 2007, la société devra se conformer aux nouvelles recommandations de l'ICCA visant la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*), la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*), et les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*). Dans le cas précis de la société, les règles transitoires applicables à ces chapitres exigent la mise

en œuvre prospective au début d'un exercice (sauf en ce qui concerne l'écart de conversion, qui sera ajusté rétroactivement au début de l'exercice au cours duquel la société adoptera les recommandations). La notion de résultat étendu aux fins des PCGR du Canada consistera en grande partie à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la valeur des instruments financiers.

Le résultat étendu selon les PCGR des États-Unis est sensiblement le même que celui obtenu selon les PCGR du Canada, et il en va de même de l'incidence des nouvelles recommandations visant la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ainsi que les couvertures. Dans le cas précis de la société toutefois, il existe une différence au chapitre des autres éléments du résultat étendu, en ce sens que les PCGR des États-Unis tiennent compte, relativement aux régimes de retraite et aux autres régimes à prestations déterminées, de l'écart entre la situation de capitalisation nette des régimes et le montant net des actifs ou des passifs au titre des prestations constituées; à l'heure actuelle, les PCGR du Canada ne tiennent pas compte de cet écart, mais le Conseil des normes comptables du Canada devrait publier un exposé-sondage à ce sujet au premier semestre de 2007, dans le but de supprimer cette différence.

Les répercussions de l'adoption par la société des normes touchant les autres éléments du résultat étendu sont pour la plupart liées aux contrats de swaps de devises de la société, et dans une moindre mesure, aux contrats à terme d'actions réglées en espèces que la société a conclus au titre de la rémunération à base d'actions.

Modifications comptables et regroupements d'entreprises

À partir de l'exercice 2007 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les modifications comptables (chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Plus particulièrement, les nouvelles recommandations stipulent que des changements volontaires de méthodes comptables ne sont apportés que s'ils donnent lieu à des états financiers qui fournissent des informations fiables et plus pertinentes et que de nouvelles informations doivent être fournies en ce qui a trait aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. La société n'est présentement pas touchée de façon importante par les nouvelles recommandations.

Informations à fournir sur la gestion du capital

Avec prise d'effet le 31 décembre 2006, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations de l'ICCA touchant les informations à fournir au sujet des objectifs, des politiques et des procédures de gestion du capital de la société (chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*), comme cela est expliqué plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés.

Résultat par action

Des modifications avaient été proposées aux recommandations de l'ICCA sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*) et elles se seraient appliquées à la société; ces modifications étaient rendues au stade du manuscrit. En juillet 2006, le manuscrit présentant les modifications actuelles proposées a été retiré, et une annonce a été faite à l'effet que le Conseil des normes comptables du Canada publierait un exposé-sondage portant sur les normes comptables internationales; la date de publication prévue de cet exposé-sondage est le premier semestre de 2007.

Autres normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre

En vertu des PCGR des États-Unis, la société pourrait être tenue de se conformer aux normes visant la comptabilisation des positions fiscales incertaines à compter de son exercice 2007, selon l'interprétation n° 48 du Financial Accounting Standards Board, intitulée « Accounting for Uncertainty in Income Taxes ». TELUS a évalué l'incidence cumulative de l'adoption de cette nouvelle norme avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007. En se fondant sur cette évaluation, elle ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

9

perspectives pour 2007

Analyse des perspectives pour 2007 et des objectifs opérationnels et financiers de 2007 de TELUS, incluant les hypothèses clés et les programmes de financement

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion et à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ».

9.1 Perspectives générales

En 2006, le marché des télécommunications a affiché des tendances analogues à celles des dernières années. Le secteur des services sans fil a continué de composer avec des pressions concurrentielles, tout en générant une croissance rentable. Le secteur des services filaires a composé avec une intensification des pressions concurrentielles et a connu une baisse de la rentabilité. Les exploitants de services de télécommunications au Canada ont continué à se focaliser sur les activités essentielles et sur la génération de flux de trésorerie, et ils ont continué d'accroître leur efficacité opérationnelle et de procéder à la cession d'actifs non essentiels.

L'industrie canadienne des télécommunications, incluant les services filaires et sans fil, a généré des produits d'exploitation estimatifs de quelque 38 milliards de dollars en 2006, dont environ 45 % reviennent à Bell Canada et à ses sociétés de télécommunications affiliées. En sa qualité de deuxième plus important fournisseur de services de télécommunications au Canada, TELUS a réalisé près de 8,7 milliards de dollars de produits d'exploitation en 2006, soit approximativement 23 % du total.

Le taux de croissance des produits d'exploitation générés en 2006 dans le marché canadien des télécommunications s'est établi à près de 6 %, soit une amélioration par rapport au taux de croissance de 3,5 % à 4,5 % enregistré au cours des quelques dernières années, et une amélioration par rapport au taux de croissance général du PIB. Les services sans fil et les services de transmission de données améliorés ont continué d'être le moteur de croissance du secteur, les produits d'exploitation générés s'étant accrus d'environ 17 % par rapport à 2005. La croissance des produits tirés des services sans fil a été neutralisée par la faiblesse générale continue des services filaires de transmission de la voix au sein de l'industrie, les produits tirés des services interurbains et des services de transmission de données en place ayant reculé, recul qui a été partiellement contrebalancé par une croissance des services de transmission de données améliorés. Ayant concentré ses efforts sur les services sans fil, de transmission de données et IP, TELUS a dépassé la moyenne de l'industrie en 2006 avec une croissance des produits d'exploitation consolidés de 6,6 %. Un taux de croissance similaire pour TELUS est prévu en 2007.

La concurrence dans le secteur des télécommunications devrait se maintenir. En ce qui concerne les services filaires, les services traditionnels continuent à subir des pressions, les produits d'exploitation tirés de ce secteur ayant reculé pour un cinquième exercice d'affilée. L'abandon, par les consommateurs, des services filaires en faveur des services sans fil et VoIP devrait continuer d'influer sur les produits d'exploitation tirés des services locaux et interurbains.

Les ajouts d'abonnés aux services de câblodistribution de base étant demeurés inchangés et la croissance de câblodistribution du nombre d'abonnés aux services Internet haute vitesse ayant ralenti, les câblodistributeurs ont haussé certains tarifs, ils offrent des services Internet à plus haute vitesse et ils procèdent au lancement de services de téléphonie IP et de services de câblodistribution numérique afin de favoriser la croissance. À la fin de 2006, Shaw Communications avait ajouté environ 200 000 abonnés des services téléphoniques résidentiels à sa clientèle en Colombie-Britannique et en Alberta et annoncé le lancement de ces services dans l'ensemble de ces deux provinces en 2007. De leur côté, Rogers Communications et Vidéotron ont lancé un service de téléphonie IP dans les régions du centre du Canada qu'elles desservent.

Le marché canadien des services sans fil devrait demeurer concurrentiel et donner lieu à une croissance continue, en raison de la hausse des taux de pénétration (nombre d'abonnés des services sans fil divisé par la population).

De façon générale, le secteur des télécommunications semble se diriger vers l'adoption d'un contexte de réglementation plus souple, plusieurs décisions du gouvernement fédéral et du CRTC ayant donné lieu à la suppression de contraintes réglementaires. Le gouvernement fédéral a déclaré son intention de délaissier le contexte réglementaire qui régit actuellement le secteur des télécommunications en faveur d'un contexte plus ouvert, qui se fonde dans la mesure du possible sur le libre jeu du marché.

En avril, le CRTC a établi un cadre d'abstention de la réglementation des services locaux. Le gouvernement fédéral a subséquemment proposé des changements au contexte de réglementation, et si ces changements sont adoptés, les modalités du cadre de réglementation des services locaux du CRTC subiront des changements importants. Par ailleurs, en novembre, le ministre fédéral de l'Industrie a infirmé la décision du CRTC visant à régler les services VoIP offerts par les entreprises de télécommunications, en déréglant les services VoIP indépendants de l'accès.

En 2006, les entreprises plus actives dans le domaine des services sans fil ont de façon générale bénéficié d'une hausse des produits d'exploitation et des flux de trésorerie, laquelle s'est traduite par une appréciation du cours de l'action. Les marchés financiers et les investisseurs continuent de s'attendre à une croissance au chapitre des services sans fil et des services de transmission de données, laquelle est nécessaire à l'obtention d'un bénéfice d'exploitation continu et à la croissance des flux de trésorerie, et ils surveillent étroitement la façon dont les exploitants protègent leurs produits d'exploitation actuels et leurs marges. Vers la fin de 2006, les entreprises de télécommunications et les câblodistributeurs ont annoncé des plans visant à distribuer le capital aux actionnaires au moyen de rachats d'actions et de versements accrus de dividendes.

Étant donné que 44 % des produits d'exploitation consolidés de la société sont attribuables aux services sans fil et que cette dernière offre d'autres services à potentiel de croissance tels que le service Internet haute vitesse, TELUS TV et les services IP et services de transmission de données pour les entreprises clientes, TELUS est bien positionnée pour continuer sa solide performance.

Services sans fil

La croissance du secteur des services sans fil est demeurée solide, les produits d'exploitation et le BAIIA de ce secteur sur 12 mois ayant progressé d'environ 16 % et 28 %, respectivement.

Il existe encore un potentiel de croissance, car le taux de pénétration au Canada est inférieur aux taux enregistrés dans les autres pays développés, situation qui tient à des différences au chapitre de la structure et de l'exécution. Les taux de pénétration dans un grand nombre de pays de l'Europe de l'Ouest ont excédé 100 % en 2006, tandis que les taux de pénétration dans les pays asiatiques tels que la Corée s'élèvent à près de 80 %. Ces taux de pénétration ne sont pas vraiment comparables à ceux du Canada ou des États-Unis et ils ne sont pas vraiment réalisables dans ces deux pays, en raison de la qualité supérieure et des coûts moindres liés aux services locaux à tarif fixe des services locaux offerts au pays, du fait que des abonnements multiples peuvent être souscrits pour un seul téléphone GSM en Europe, et des différences dans la composition des services postpayés et prépayés. L'industrie des services sans fil aux États-Unis est davantage comparable à l'industrie canadienne avec un taux de pénétration d'environ 76 %, résultat qui tient au fait que l'industrie aux États-Unis a pénétré le secteur des services sans fil deux ans plus tôt que le Canada. En examinant les principaux exploitants canadiens, on s'aperçoit que la croissance au sein de l'industrie

canadienne se poursuit de façon solide, le nombre de nouveaux abonnés en 2006 se chiffrant à environ 1,7 million, soit une augmentation de 4,6 points de pourcentage du taux de pénétration, qui couvre plus de 56 % de la population. Un taux de croissance analogue est prévu pour 2007.

Un autre facteur de croissance possible au sein de l'industrie du sans-fil se trouve dans les services de transmission de données tels que la messagerie textuelle, l'informatique mobile, les jeux, les sonneries, la musique, la TV sans fil et les PDA (assistants numériques). Les PMAA tirés des services de transmission de données augmentent proportionnellement à la hausse des taux d'adoption et d'utilisation de ces services. Afin de saisir ce marché, les fournisseurs canadiens de services sans fil ont déjà mené à terme plusieurs étapes de la création de réseaux sans fil à plus haute vitesse de la prochaine génération. La hausse des PMAA tirés des services de transmission de données a neutralisé la baisse des produits d'exploitation tirés des services de transmission de la voix imputable à la concurrence au chapitre des prix et au nombre inchangé de minutes par abonné.

Les PMAA tirés des services de transmission de données exprimés en pourcentage du total des PMAA varient d'un pays à l'autre, les pourcentages enregistrés en Asie et en Europe s'établissant à environ 20 % et 15 %, respectivement. Aux États-Unis, ce pourcentage se chiffre à environ 15 % du total des produits d'exploitation, et il est près de 10 % au Canada, les pourcentages accusant une croissance élevée dans ces deux pays.

La concurrence dans le marché des services sans fil devrait demeurer intense en raison d'un certain nombre de facteurs. Bien que TELUS, Rogers et Bell détiennent la part principale du marché, le marché des exploitants de réseau virtuel mobile (ERVM) devrait continuer à prendre de l'expansion en 2007. Virgin Mobile a accru sa présence en 2006, et Vidéotron, en partenariat avec Rogers, a décidé d'offrir un service téléphonique sans fil ERVM. Les magasins offrant des marques de détail tels que ceux offrant la marque Le Choix du Président et les magasins 7-Eleven ont également ajouté des services ERVM à leurs gammes de produits. En 2006, TELUS a annoncé qu'elle lancerait, en 2007, des services privilégiés différenciés sous la marque Amp'd Mobile. Sur le marché des services prépayés, lequel est sensible aux prix, Bell et Rogers offrent respectivement leurs services de marques à rabais Solo et Fido, qui font concurrence aux ERVM et à TELUS.

Conformément à une décision du CRTC, la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil devrait prendre effet dans toute l'industrie en mars 2007. La suppression de cet obstacle clé pourrait donner lieu à une augmentation des taux de désabonnement généraux dans l'industrie d'ici la fin de 2007. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation – Mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil ».)

D'aucuns sont d'avis que Industrie Canada pourrait encourager une intensification de la concurrence en procédant à une mise aux enchères de spectre, prévue pour 2008, en limitant le spectre qu'un fournisseur peut acquérir ou en donnant la possibilité à un nouveau venu d'acquérir du spectre. Bien qu'un nouveau venu devra probablement composer avec des obstacles importants tels que des taux de pénétration élevés et des dépenses en immobilisations au titre du réseau et frais de démarrage élevés, l'arrivée d'un nouveau venu pourrait probablement entraîner une intensification de la concurrence. (Se reporter à la rubrique 10.1, « Concurrence – Disponibilité future de spectre sans fil ».)

TELUS est bien positionnée dans le marché canadien des services sans fil; elle occupe en effet une position de chef de file parmi les fournisseurs et jouit du taux de désabonnement le plus faible et des PMAA les plus élevés. Bien que TELUS n'ait pas établi de relations avec des ERVM ou des relations visant des marques à rabais, sa relation exclusive avec Amp'd Mobile lui permettra de cibler le marché des jeunes adultes et devrait offrir aux Canadiens, au deuxième trimestre de 2007, des services de divertissement, d'information et de messagerie de premier ordre et hautement différenciés.

Services filaires

Contrairement aux attentes concernant le secteur des services sans fil, celles visant le secteur bien établi des services filaires demeurent modestes.

Le passage aux services sans fil, la réduction du nombre de lignes secondaires et le passage aux services voix sur IP, particulièrement ceux offerts par les câblodistributeurs, devraient continuer d'avoir une incidence sur la croissance du nombre de lignes résidentielles d'accès. Le recul du marché des services interurbains devrait aussi se poursuivre, en raison de l'offre par les fournisseurs de services VoIP de tarifs attrayants et de services de transmission de la voix, et du recours par les clients à d'autres technologies telles que le courrier électronique.

Bien que les fournisseurs de services VoIP qui ne disposent pas de leurs propres installations aient connu un succès mitigé avec la téléphonie locale, les plus importants concurrents des entreprises de télécommunications titulaires sont les câblodistributeurs canadiens qui utilisent leurs propres installations et canaux de distribution. Selon les estimations, les quatre entreprises de câblodistribution ont conquis plus de 1,1 million d'abonnés à la téléphonie locale en 2006, soit près de 800 000 abonnés de plus qu'en 2005.

Le marché des services résidentiels devrait demeurer hautement concurrentiel, car les progrès technologiques estompent les frontières entre les secteurs des télécommunications, de la vidéo, de la radiodiffusion et des services de divertissement. Grâce à sa stratégie Ma Maison TELUS, la société est positionnée de manière à accroître son portefeuille d'acheteurs, tout en améliorant ses taux de rétention et de fidélisation au moyen de ses gammes regroupant plusieurs services. À la suite du lancement de TELUS TV en 2005, TELUS a poursuivi la mise en place de ce service dans certains marchés de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. TELUS a pour objectif de combiner les services locaux et interurbains filaires, les services sans fil et les services Internet haute vitesse de manière à offrir une gamme composée de quatre services qui lui permettra de se différencier de ses concurrents en offrant aux clients une gamme intégrée de services de première qualité qui leur donnera une plus grande liberté et davantage de souplesse et de choix.

La capacité de TELUS à faire preuve d'efficacité au chapitre de la concurrence dans le secteur des services filaires devrait s'accroître en raison des modifications du contexte de réglementation au Canada. Ainsi, le gouvernement fédéral a récemment déposé une proposition selon laquelle il ne serait plus nécessaire d'appliquer la réglementation des services téléphoniques locaux dans les marchés où les consommateurs peuvent choisir entre l'ESLT et deux autres fournisseurs de services de télécommunications propriétaires des installations (dont l'un pourrait être un fournisseur de services sans fil concurrent). Dans un même ordre d'idées, l'abstention de la réglementation pourrait s'appliquer lorsque les entreprises clientes peuvent choisir entre l'ESLT et un autre fournisseur de services de télécommunications propriétaire des installations. Étant donné que cette règle s'appliquerait aux marchés dans lesquels une ESLT, un fournisseur de services sans fil indépendant et un autre fournisseur de services propriétaire des installations, tel qu'un câblodistributeur, exercent leurs activités, TELUS devrait pouvoir bénéficier de la déréglementation en 2007 dans la plupart des centres locaux urbains où elle est l'entreprise titulaire, si les changements proposés sont promulgués au début de 2007. De plus, on ne s'attend pas à ce qu'un autre régime de plafonnement des prix visant le marché des services résidentiels locaux entre en vigueur lorsque le régime actuel prendra fin, en juin 2007.

Certains services offerts dans le marché des services d'affaires, tels que les services IP et les services de transmission de données, continuent d'afficher une croissance solide. Toutefois, le contexte au sein duquel les entreprises de télécommunications et les fournisseurs de services TI exercent leurs activités demeure concurrentiel; les fournisseurs de services TI ont pénétré le domaine des communications, tandis que les entreprises de télécommunications cherchent à offrir des services dans des créneaux autres que leur créneau traditionnel. Les fabricants d'équipement de réseau ont pour leur part pénétré le marché des réseaux gérés.

La baisse de la demande visant les services de transmission de la voix et de données en place devrait se poursuivre, en raison de l'adoption rapide des services IP, laquelle tient au fait que les entreprises de toutes tailles procèdent à la mise à niveau de leurs réseaux et de leur équipement en place. TELUS s'attend à jouir d'un succès continu en offrant à ses entreprises clientes des solutions gérées et intégrées à l'intention des principaux

marchés verticaux tels que le secteur de l'énergie, les services financiers, le secteur public et le secteur des soins de santé.

Afin d'accroître leurs activités, les entreprises de télécommunications continuent d'élargir leurs champs d'activité au delà des activités traditionnelles qu'elles exercent en tant qu'ESLT et de pénétrer les territoires qu'elles desservent à un autre titre. Elles se concentrent pour ce faire sur les solutions gérées et sur les principaux marchés verticaux. On s'attend à ce que les entreprises de télécommunications continuent à développer des plates-formes IP uniques aux fins de la prestation de solutions combinant des services voix sur IP ainsi que des services de transmission de données et d'images vidéo. Le rapport coût-efficacité qui en découlera pourra, au moins en partie, contrebalancer la pression exercée sur les marges qui devrait se produire en raison de l'abandon des services en place en faveur de services IP.

Grâce à sa stratégie aux fins de la prestation, à l'échelle nationale, de services de transmission de données et de services IP aux clients d'affaires, ainsi qu'à sa présence importante sur le marché des services sans fil, TELUS est bien positionnée pour assurer sa croissance continue en 2007 et au cours des exercices ultérieurs.

9.2 Objectifs financiers et d'exploitation pour 2007

L'analyse qui suit est assujettie dans sa totalité aux énoncés prospectifs figurant au début du rapport de gestion et à la rubrique 10, « Risques et gestion des risques ». TELUS a initialement annoncé ses objectifs pour 2007 le 14 décembre 2006.

La société a reçu les approbations nécessaires afin de modifier ses régimes d'options sur actions et de permettre leur règlement en espèces. En janvier 2007, elle a déterminé que ce mode de règlement serait applicable à la presque totalité des options pour lesquelles les droits sont actuellement acquis et à celles dont les droits le seront en 2007. Cette méthode vient atténuer l'effet dilutif de l'émission d'actions sur le capital autorisé et rend les paiements en espèces représentant la différence entre le prix du marché et le prix d'exercice des actions déductibles à des fins fiscales lorsque les options sont exercées, ce qui devrait se traduire par d'importantes économies d'impôts pour l'avenir. Ce changement entraîne une hausse des charges hors caisse liées aux options (charge d'exploitation) adoptées à des fins comptables, correspondant au montant estimatif de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars (de 120 millions de dollars à 150 millions de dollars pour le secteur des services filaires et de 30 millions de dollars à 50 millions de dollars pour le secteur des services sans fil). Ces dépenses devraient être comptabilisées en grande partie au premier trimestre 2007. Les objectifs

déclarés de TELUS en ce qui a trait au BAIIA sectoriel, au BAIIA consolidé et au résultat par action pour 2007 ne tiennent pas compte des charges comptables hors caisse, lesquelles devraient être comptabilisées en fonction de la méthode du règlement en espèces pour les charges liées aux options.

Dans le secteur des services filaires, les produits d'exploitation devraient progresser de 1 % à 2 % en 2007, principalement grâce aux services de transmission des données. Le BAIIA de ce secteur avant l'adoption en 2007 de la méthode du règlement en espèces pour les charges liées aux options devrait connaître un recul de 1 % à 3 % par suite des pressions concurrentielles qui continuent à s'exercer, des dépenses initiales associées au lancement de produits et services axés sur la croissance, ainsi que des marges bénéficiaires réduites.

Dans le secteur des services sans fil, les produits d'exploitation devraient s'accroître de 12 % à 13 % en 2007 grâce au maintien d'une forte croissance du nombre d'abonnés au sans-fil, de même qu'à une adoption et à une utilisation accrues des services sans fil de transmission des données. Le BAIIA de ce secteur sans fil avant l'adoption de la méthode du règlement en espèces pour les charges liées aux options devrait progresser de 11 % à 14 % au cours de l'exercice.

Les prévisions concernant le bénéfice par action pour 2007 tiennent compte d'une hausse globale du bénéfice d'exploitation, d'une diminution des frais de financement, ce qui s'explique par la réduction du niveau d'endettement et les taux d'intérêt plus bas au refinancement de la dette, ainsi que d'une réduction prévue du nombre d'actions en circulation. La croissance du résultat par action en 2007 devrait être freinée par l'accroissement de la charge d'amortissement et par l'adoption de la méthode du règlement en espèces lié aux options, dont l'incidence après impôts se chiffre à un montant de 0,30 \$ à 0,40 \$. Les prévisions de TELUS quant au résultat par action de 2006 prenaient en compte les règlements de questions fiscales et les modifications de la législation fiscale dont l'issue favorable représentait environ 0,48 \$ ainsi que les modifications à la législation fiscale. En raison de ces facteurs, le résultat par action pour 2007, compte non tenu de l'adoption de la méthode du règlement en espèces lié aux options, devrait se situer entre 0 % à 6 % de plus que le résultat par action déclaré pour 2006.

L'achat possible d'un nombre maximal de 24 millions d'actions de TELUS sur une période de 12 mois dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ayant débuté le 20 décembre 2006 pourrait avoir une incidence sur le résultat par action, les soldes de trésorerie, la dette nette et les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

	Objectifs pour 2007	Résultats pour 2006	Variation par rapport à 2006
Chiffres consolidés			
Produits d'exploitation	9,175 G\$ à 9,275 G\$	8,681 G\$	6 % à 7 %
BAIIA ¹⁾ excluant la charge au titre du règlement en espèces lié aux options dont les droits ont été acquis en 2007 ²⁾	3,725 G\$ à 3,825 G\$	3,590 G\$	4 % à 7 %
Bénéfice par action, compte non tenu de la charge après impôts au titre du règlement en espèces d'options en 2007 ³⁾	3,25 \$ à 3,45 \$	3,27 \$	(1)% à 6 %
Dépenses en immobilisations	Environ 1,75 G\$	1,618 G\$	8 %
Secteur des services filaires			
Produits d'exploitation (externes)	4,85 G\$ à 4,9 G\$	4,823 G\$	1 % à 2 %
BAIIA excluant la charge au titre du règlement en espèces lié aux options dont les droits ont été acquis en 2007 ²⁾	1,775 G\$ à 1,825 G\$	1,839 G\$	(3)% à (1)%
Dépenses en immobilisations	Environ 1,2 G\$	1,191 G\$	Inchangé
Ajouts nets d'abonnés à Internet haute vitesse	Plus de 135 000	153 700	(12)% ou mieux
Secteur des services sans fil			
Produits d'exploitation (externes)	4,325 G\$ à 4,375 G\$	3,858 G\$	12 % à 13 %
BAIIA excluant la charge au titre du règlement en espèces lié aux options dont les droits ont été acquis en 2007 ²⁾	1,95 G\$ à 2,0 G\$	1,751 G\$	11 % à 14 %
Dépenses en immobilisations	Environ 550 M\$	427 M\$	29 %
Ajouts nets d'abonnés aux services sans fil	Plus de 550 000	535 200	3 % ou plus
<p>1) Se reporter à la rubrique 11.1, « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA) ». Également calculé comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation et moins les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.</p> <p>2) Exclut une charge de 150 millions de dollars à 200 millions de dollars en 2007 relativement à l'adoption de la méthode du règlement en espèces lié aux options dont les droits ont été acquis, dont une tranche de 120 millions de dollars à 150 millions de dollars s'applique au secteur des services filaires, et une tranche de 30 millions de dollars à 50 millions de dollars, au secteur des services sans fil.</p> <p>3) Exclut un montant de 0,30 \$ à 0,40 \$ au titre du règlement en espèces d'options.</p>			

Les hypothèses formulées pour les objectifs de 2007 sont les suivantes :

- Croissance économique conforme aux plus récentes estimations formulées par le Conference Board du Canada pour les provinces et le pays, dont une croissance révisée du PIB réel de 2,7 % au Canada pour 2007;
- Concurrence accrue relativement aux services filaires, dans le marché résidentiel et le marché des affaires, particulièrement de la part de câblodistributeurs et d'entreprises offrant des services VoIP;
- Abstention de la réglementation des services filaires locaux de détail dans les principaux marchés urbains d'ici le deuxième semestre de 2007;
- Aucune autre réduction des prix à la consommation par suite d'un plafonnement des prix;
- Gain de 4,5 à 5 points de pourcentage au titre de la pénétration du marché des services sans fil;
- Charges d'environ 50 millions de dollars au titre de la restructuration et de la réduction de l'effectif (67,8 millions de dollars en 2006);
- Taux d'imposition prévu par la loi de 33 % à 34 %;
- Taux d'actualisation de 5,0 % et rendement à long terme moyen prévu de 7,25 % au titre des régimes de retraite, soit des résultats inchangés par rapport à 2006;
- Nombre moyen d'actions en circulation se situant entre 330 millions et 335 millions pour l'exercice complet.

Comme il est décrit à la rubrique 5, « Résultats d'exploitation consolidés – Impôts sur les bénéfiques », TELUS prévoit maintenant de minimes paiements d'impôts en espèces en 2007.

TELUS continue d'observer les lignes directrices d'une politique à long terme, comme un ratio dette nette/BALIA de 1,5 à 2,0 fois, un ratio dette nette/total des capitaux investis de 45 % à 50 % et un ratio de distribution de 45 % à 55 % des bénéfiques nets prévisibles. Les objectifs pour 2007 sont conformes à ces lignes directrices.

9.3 Plan financier de 2007

TELUS s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles en 2007, qu'elle pourra notamment utiliser pour faire des remboursements sur la dette, pour racheter des actions et pour verser des dividendes aux actionnaires. La société s'attend à utiliser le produit des créances titrisées et les facilités bancaires, selon les besoins, pour étayer ses flux de trésorerie disponibles et pour combler ses autres besoins de liquidités.

TELUS s'attend également à maintenir sa position actuelle assurant la pleine couverture de son risque de change à l'égard de sa dette et elle prévoit généralement maintenir un solde minimal de 1 milliard de dollars en liquidités inutilisées. À la fin de 2006, la presque totalité de la dette globale de TELUS

était assortie d'un taux fixe, et la durée à l'échéance moyenne pondérée de la dette était d'environ 4,5 ans.

En ce qui concerne l'échéance de la dette, un montant en principal de 1 165,5 millions de dollars US arrivera à échéance le 1^{er} juin 2007. TELUS a pris plusieurs mesures aux fins du refinancement de cette tranche importante de ses billets. En mai 2006, TELUS a émis 300 millions de dollars de billets à 5,00 % de série CB d'une durée de sept ans. Le produit net de l'offre a servi à payer les frais de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises liés aux billets à 7,5 % de TELUS en dollars américains échéant en juin 2007. Par ailleurs, la société a conclu des contrats de swaps de devises différés qui fixent le taux d'intérêt sous-jacent sur l'émission additionnelle de 500 millions de dollars en titres de créance.

Échéances de la dette au 31 décembre 2006

(en millions de dollars)	Tranche de la dette à long terme arrivant à échéance	
	Toutes, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition
2007	1 555,0	4,0
2008	122,2	2,6
2009	0,7	0,8
2010	80,0	1,7
2011	2 950,5	0,1
Par la suite	1 049,0	–
Total	5 757,4	9,2

Selon les circonstances, TELUS pourrait envisager de refinancer la totalité ou une partie de ces billets arrivant à échéance le 1^{er} juin 2007 avant la date d'échéance régulièrement prévue. Les rentrées liées à l'exploitation retenues de même que les titres de créance à long et à court terme négociés sur un marché public, comme un effet de commerce, pourraient servir au refinancement de ces billets. Aux fins de l'émission d'effets de commerce au Canada, une cote R-1 (faible) doit être attribuée par Dominion Bond Rating Service, et l'effet de commerce doit être garanti par des facilités de crédit bancaire consenties. TELUS pourrait augmenter ses facilités de crédit bancaire afin de soutenir une émission d'effets de commerce. TELUS peut également émettre un montant supplémentaire de 2,7 milliards de dollars en titres de créance et de participation en vertu d'un prospectus préalable de base. TELUS estime que ses cotes de crédit de première qualité lui fournissent un accès raisonnable aux marchés financiers, de manière à faciliter l'émission future de titres de créance. Pour une analyse liée aux risques, se reporter à la rubrique 10.6, « Exigences en matière de financement et d'endettement ».

10

risques et gestion des risques

Risques et incertitudes avec lesquels TELUS doit composer et description des méthodes de gestion des risques que la société utilise

Processus d'évaluation des risques et des contrôles de TELUS

TELUS utilise un processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux faisant appel aux connaissances approfondies des membres de l'équipe de tous les secteurs de la société.

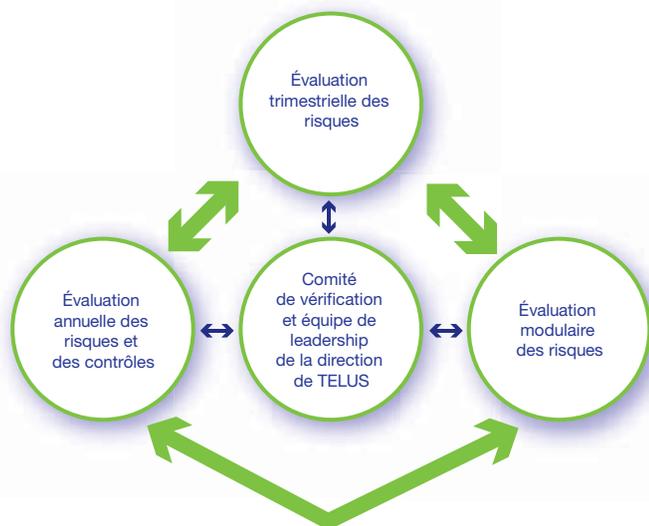
Le premier niveau correspond à l'évaluation annuelle des risques et des contrôles. Les principales sources de données de ce processus comprennent les entrevues individuelles avec les directeurs principaux clés, les informations et les connaissances tirées du processus permanent de planification stratégique de TELUS, et les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles, laquelle est distribuée électroniquement à l'équipe de leadership de la direction de TELUS (soit à tous les vice-présidents directeurs, vice-présidents et directeurs ainsi qu'à un échantillon aléatoire de membres de la direction). L'évaluation s'appuie sur les cadres de gestion des risques d'entreprise et des contrôles internes du COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Le processus d'évaluation de TELUS tient également compte des informations tirées des récentes vérifications internes et externes et, depuis 2006, des informations découlant des activités de conformité de la direction à la SOX 404 (loi Sarbanes-Oxley de 2002) concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Les principaux risques commerciaux de l'entreprise sont établis, définis et classés par ordre de priorité, et l'engagement des responsables de l'entreprise chargés de l'atténuation des risques est obtenu. Les résultats de l'évaluation annuelle des risques et des contrôles appuyant le développement du programme de vérification interne de TELUS sont présentés à la haute direction et au comité de vérification. Ils sont aussi utilisés au moment du processus de planification stratégique de la société.

Au deuxième niveau, TELUS effectue un examen trimestriel de l'évaluation des risques de concert avec les principaux intervenants à l'interne en vue de saisir les risques d'entreprise qui changent sans cesse, de contrôler

l'atténuation des principaux risques et de fournir continuellement des assurances au comité de vérification.

Au troisième niveau, TELUS effectue des évaluations modulaires des risques associés à des missions de vérification précises et met en œuvre diverses initiatives de gestion des risques (notamment le système de gestion environnementale, les vérifications sur la sécurité, l'évaluation des plans de continuité de l'entreprise, l'évaluation du réseau et de la vulnérabilité des TI de même que l'évaluation des risques en matière de fraude et d'éthique). Les résultats des évaluations des risques propres aux missions sont analysés, priorisés et mis à jour tout au long de l'exercice. TELUS a initialement mis en œuvre son processus d'évaluation des risques d'entreprise et des contrôles à trois niveaux en 2002, et elle effectue un suivi des tendances pluriannuelles fondé sur les divers points de vue exprimés au sein de l'organisation relativement aux principaux risques et au contrôle.



Définition de TELUS des risques d'entreprise

TELUS définit le risque d'entreprise comme le degré de risque lié à l'atteinte des principaux objectifs stratégiques, financiers, organisationnels et fonctionnels par rapport à l'efficacité et à l'efficience des activités, à la fiabilité de l'information financière, au respect des lois et des règlements et à la protection des actifs dans le cadre d'une culture organisationnelle éthique.

Les rubriques qui suivent résument les principaux risques et incertitudes susceptibles d'influer sur les résultats de TELUS dans l'avenir, ainsi que les activités connexes visant à atténuer les risques.

10.1 Concurrence

La concurrence soutenue pourrait être préjudiciable aux parts de marché, aux volumes et aux tarifs de certains segments de marché de TELUS

Les principaux concurrents de TELUS ont mis sur pied ou acquis leurs propres installations de réseau dans l'Ouest du Canada ces dernières années, et ils continuent à concentrer leurs efforts sur le marketing et la génération de produits d'exploitation. Dans le vaste marché des services d'affaires, ces efforts visent plus précisément les marchés des petites et moyennes entreprises (PME) compte tenu de l'ampleur de ce marché, de sa concentration géographique urbaine et de ses marges généralement intéressantes. La concurrence demeure par ailleurs soutenue dans le marché des grandes entreprises, au sein duquel on a généralement un petit nombre de grands clients qui peuvent dégager des produits d'exploitation considérables.

Les progrès technologiques estompent les frontières traditionnelles entre les services de radiodiffusion, les services Internet et les télécommunications. Étant donné que les câblodistributeurs offrent maintenant des services locaux dans la plupart des régions qu'ils desservent, la concurrence s'est également intensifiée sur les marchés résidentiels locaux, de l'accès à Internet haute vitesse et des services interurbains. Par conséquent, les tarifs dans leur ensemble au sein de l'industrie et les efforts déployés pour attirer des clients ont entraîné une concurrence touchant la plupart des catégories de produits et services et les segments de marché. Compte tenu des regroupements ayant eu lieu au sein de l'industrie ces dernières années,

les principaux concurrents de TELUS bénéficient d'une bonne vigueur financière, d'une bonne reconnaissance de leur marque et, pour plusieurs d'entre eux, d'une envergure nationale. Selon toute probabilité, ils continueront à présenter des défis de taille pour TELUS, et rien ne peut garantir que TELUS pourra soutenir la concurrence en temps opportun et dans une mesure suffisante pour maintenir son rendement financier actuel.

Atténuation des risques : TELUS a récemment fusionné ses services filaires et sans fil de manière à exercer ses activités sur le marché par l'entremise d'une équipe nationale et sous une seule marque, et d'offrir une gamme complète de solutions intégrées qui lui permettra de se différencier de ses concurrents. TELUS prévoit également une croissance continue de ses activités dans les marchés du centre du Canada où elle n'est pas l'entreprise titulaire, de manière à neutraliser les pertes subies dans les marchés traditionnels où elle est l'entreprise titulaire.

Services filaires de transmission de la voix et de données

La transition de l'industrie de l'infrastructure existante des services de transmission de la voix vers les services de téléphonie IP, et des plates-formes de données existantes vers les plates-formes de commutation multiprotocole par étiquette (IP MPLS) et les modèles de prestation de services voix sur IP se poursuit à un rythme rapide. Ces dernières années, les services existants de transmission de données en particulier ont fait l'objet d'une banalisation accrue et de réductions considérables des tarifs en plus de subir le contrecoup de décisions réglementaires. Les produits et les marges liés aux services de transmission de données existants ont diminué, et ces baisses ne devraient être que partiellement neutralisées par la demande plus élevée ou la migration accrue des clients vers les plates-formes IP qui sont également assujetties à des pressions considérables sur les prix et à des marges réduites.

La société s'attend à ce que la concurrence demeure intense non seulement de la part des fournisseurs de services de téléphonie traditionnels, de services de transmission de données, de services IP et de services TI, mais aussi de la part des nouveaux venus offrant des solutions de remplacement aux services d'accès local et interurbains traditionnels axées sur la téléphonie VoIP. Elle prévoit également que les concurrents sur le marché, lesquels se composent d'entreprises de télécommunications traditionnelles propriétaires des installations, de revendeurs, d'intégrateurs de systèmes TI ainsi que de fournisseurs de services interurbains de contournement et de cartes et de câblodistributeurs, continueront à cibler aussi bien le marché des clients d'affaires que celui des clients résidentiels.

Sur le marché des clients d'affaires, divers services VoIP, installations d'abonnés et services Centrex IP, services de transmission de données, services IP et services TI sont offerts aux clients d'affaires depuis plusieurs années déjà. Les concurrents ne se contentent pas de regrouper les services d'accès locaux, sans fil, de transmission évoluée de données et IP et de les assortir d'un tarif moindre; ils regroupent également les services Web et de commerce électronique avec d'autres services TI et de soutien. Compte tenu du regroupement plus marqué des services de télécommunications traditionnels et des services TI, TELUS doit soutenir une concurrence de plus en plus vive de la part des sociétés offrant des services Internet, du matériel et des logiciels ainsi que des services conseils et des services liés aux processus opérationnels. Au cours de la prochaine année, la société s'attend également à ce que les câblodistributeurs ciblent davantage le marché des PME aux fins de la prestation de services VoIP. Par conséquent, les concurrents offrant des services traditionnels et non traditionnels se concentrent maintenant sur la prestation d'une gamme complète de services de télécommunications aux marchés des clients d'affaires, particulièrement dans les principaux centres urbains.

Atténuation des risques dans le marché des clients d'affaires :

Afin d'améliorer son habileté à composer avec cette concurrence accrue, TELUS continue d'accroître ses capacités dans l'ensemble du marché des clients d'affaires. Grâce aux acquisitions effectuées et aux partenariats conclus, à la priorité accordée aux marchés verticaux et à l'expansion continue de solutions stratégiques dans le marché des entreprises ainsi qu'à son approche modulaire générale dans le marché des PME, TELUS s'attend non seulement à pouvoir contrecarrer les percées effectuées par la concurrence, mais aussi à accroître sa part du marché national.

Dans le marché des clients résidentiels, un nombre croissant de concurrents offrant des services VoIP ont pénétré le marché au cours des dernières années. Les câblodistributeurs offrent des services locaux résidentiels VoIP, des services interurbains, l'accès Internet haute vitesse et, dans certains cas, des services sans fil groupés assortis de tarifs mensuels réduits, en plus de leurs services de diffusion traditionnels. Par ailleurs, les concurrents non-propriétaires d'installations offrent des services VoIP locaux et interurbains sur Internet. La société s'attend à ce que cette concurrence et le passage aux nouvelles technologies et aux services sans fil continuent à contribuer à la diminution du nombre de lignes résidentielles d'accès au réseau. La diminution des lignes d'accès au réseau et des produits tirés des abonnés, y compris les services interurbains connexes, devrait se poursuivre, puisque les fournisseurs de services VoIP se taillent une part grandissante du marché des services d'accès locaux.

Atténuation des risques dans le marché des clients résidentiels : TELUS continue d'élargir sa propre infrastructure IP de manière à composer avec la concurrence de la part des fournisseurs de services VoIP et aussi pour accroître sa capacité à pénétrer de nouveaux marchés tels que celui des services d'images vidéo. TELUS TV est maintenant disponible dans des quartiers sélectionnés à Edmonton, à Calgary et à Vancouver. Elle aide ainsi à contrecarrer la menace que présentent les câblodistributeurs concurrents dans les marchés où elle est l'entreprise titulaire, et récupérer et accroître ses produits d'exploitation grâce à la fourniture de services regroupant la téléphonie locale et interurbaine, l'accès Internet haute vitesse, les services sans fil et les services de divertissement compris dans les services de télédiffusion sur IP, tout en continuant d'optimiser ses services Internet, ses services sans fil et ses services de télévision de manière à offrir sur le marché l'une des meilleures expériences en matière de services multimédias fondés sur des plates formes multiples intégrées. Cependant, les câblodistributeurs concurrents, y compris Shaw et Bell ExpressVu qui offrent des services de transmission par satellite, devraient livrer une vive concurrence pour défendre leur part de marché. (Se reporter à la rubrique « Télédiffusion » plus loin.)

Accès Internet filaire

Bien que le marché des services d'accès Internet haute vitesse soit établi plus solidement, un peu plus de la moitié des ménages canadiens (et plus de 60 % des ménages dans l'ouest du Canada) et maintes entreprises ayant maintenant recours à ces services, la croissance de ce marché devrait se poursuivre, tandis que les tarifs devraient dans l'ensemble demeurer relativement stables. TELUS et ses concurrents continuent à chercher à se différencier l'un de l'autre. Ils offrent à cette fin diverses vitesses d'accès et des caractéristiques à valeur ajoutée, des services groupés ainsi que, particulièrement dans le marché des clients d'affaires, des solutions de services gérés. Un marché mieux établi pourrait se traduire par une diminution des ajouts nets pour tous les concurrents au sein de l'industrie, ce qui freinera la capacité de TELUS d'accroître sa part du nombre total d'abonnés à Internet haute vitesse dans les territoires où elle exerce ses activités. Le nombre de lignes résidentielles d'accès à Internet commuté est à la baisse, en raison principalement de la plus grande disponibilité de services d'accès à Internet haute vitesse et des options de services d'accès haute vitesse assorties de tarifs moins élevés. Rien ne garantit que les pertes d'abonnés des services commutés ni que la part de marché conservée par TELUS correspondront aux prévisions, car TELUS continue à composer avec une concurrence intense de la part des câblodistributeurs offrant des services Internet haute vitesse dans les centres urbains. Dans les régions rurales, les services qui font concurrence au service Internet commuté sont les services de diffusion par satellite.

Atténuation des risques : Les pertes d'abonnés existants des services commutés de TELUS subies aux mains des concurrents offrant le service haute vitesse ont été limitées en partie par les efforts de TELUS visant à abonner ces clients à son propre service Internet haute vitesse. Les services de TELUS sont de plus en plus différenciés, et la société est en mesure d'accroître ses produits par ménage en raison de sa capacité d'offrir une gamme complète de services de transmission de la voix, de services interurbains, de services sans fil et de services de divertissement, en plus de ses services Internet haute vitesse.

Téléphonie sans fil

Sur le marché canadien de la téléphonie sans fil, la concurrence devrait demeurer féroce en 2007. TELUS prévoit augmenter sa clientèle nette de plus de 550 000 abonnés au cours de l'exercice, mais rien ne garantit qu'elle y parviendra en raison de la concurrence actuelle et de la baisse possible des taux de croissance dans l'industrie canadienne des télécommunications sans fil.

Les campagnes publicitaires intensives et les programmes de marketing novateurs devraient se poursuivre. Les deux concurrents de TELUS à l'échelle nationale en ce qui concerne les services sans fil offrent des marques à rabais en plus de leurs marques traditionnelles, dans le but d'attirer de nouveaux abonnés. Ces concurrents et d'autres concurrents continuent d'offrir des téléphones pour lesquels ils obtiennent des subventions élevées, de réduire leur tarif de temps d'antenne ou de transmission de données sans fil, et d'offrir d'autres incitatifs afin d'attirer de nouveaux clients et d'obtenir des canaux de distribution améliorés sur le marché. Par ailleurs, le nombre de marques de services sans fil continue d'augmenter considérablement. Certains câblodistributeurs ont ajouté à leurs gammes des services sans fil au moyen de contrats de revente conclus avec des concurrents de TELUS. Virgin Mobile offre des services sans fil en vertu d'une entente de revente conclue avec Bell Mobilité. La concurrence sur le marché canadien des services sans fil est demeurée intense en 2006, particulièrement dans le marché des services prépayés et dans le marché des jeunes en raison de ces facteurs et de la présence d'autres revendeurs. Dans l'avenir, d'autres concurrents, y compris des câblodistributeurs ou des compagnies de téléphone régionales, pourraient offrir des services sans fil à l'échelle régionale ou nationale, sur une base de revente, ou acquérir du spectre et construire leurs propres réseaux advenant le cas où ils obtiendraient une licence et du spectre. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation ».)

Il se pourrait que l'intensification de la concurrence et les nouvelles marques occasionnent un accroissement des taux de désabonnement, une hausse des frais d'acquisition par abonné et un recul des produits moyens par appareil d'abonné. De plus, certaines entreprises de télécommunications ont mis en marché des services de conversation directe (PTT) en 2005; ce facteur, conjugué aux autres technologies existantes, pourrait faire en sorte que les nouveaux services PTT feront plus directement concurrence aux services Mike et aux services PTT AMRC de TELUS. (Se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques ».)

À l'automne 2001, Bell Mobilité a fait une percée dans l'ouest du Canada et elle utilise son propre réseau 1X et sa propre capacité d'exploitation dans des centres urbains de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Par ailleurs, les ententes de services d'itinérance et de revente entre TELUS, Bell Mobilité et les sociétés affiliées de Bell, conclues pour la première fois au milieu de 2002, ont permis à Bell Mobilité d'élargir la disponibilité et la portée des services sans fil à une population d'environ 2,5 millions dans des zones rurales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique beaucoup plus tôt et à un coût bien moindre que si elle avait dû attendre d'avoir terminé le développement de ses zones de desserte rurales du réseau. L'arrivée de Bell Mobilité dans ces zones rurales a, par conséquent, porté le nombre réel de concurrents à trois (incluant TELUS) dans ces régions. Les ententes de services d'itinérance/de revente ont également été élargies de manière à couvrir les services EVDO haute vitesse.

Atténuation des risques : Bien que TELUS ait l'intention de gérer ces risques en continuant à se concentrer sur la mise à niveau et l'amélioration de son réseau, ainsi que sur la prestation de services à valeur ajoutée différenciés et sur la croissance rentable du nombre d'abonnés, il n'existe aucune certitude que ces efforts seront fructueux. Les ententes de services d'itinérance/de revente ont permis à TELUS, sur une base réciproque, d'accroître la zone de desserte et de distribution de son réseau SCP, principalement desservi par deux autres concurrents, dans le centre du pays et dans les provinces de l'Atlantique essentiellement, et de porter le nombre d'abonnés aux services numériques de TELUS à l'échelle nationale à un marché de 31 millions, soit une hausse d'environ 7,5 millions d'abonnés. TELUS continue d'accroître la couverture de ses services EVDO haute vitesse, lesquels étaient offerts aux deux tiers de la population canadienne

à la fin de 2006. Par ailleurs, TELUS compte lancer, en 2007, des services de marque Amp'd Mobile, soit des services de transmission des données de premier ordre et hautement différenciés à l'intention du marché des jeunes adultes, qui fonctionneront sur le réseau de TELUS. Les résultats supérieurs de TELUS au chapitre des taux de désabonnement et des PMAA témoignent des efforts fructueux déployés par la société. En 2006, TELUS a enregistré un nombre record d'ajouts bruts annuels et le deuxième plus grand nombre d'ajouts nets annuels de toute son histoire.

Transférabilité des numéros des services sans fil (TNSSF)

Toutes les entreprises concurrentes à l'échelle nationale sont tenues de mettre en œuvre la transférabilité des numéros de services sans fil d'ici le 14 mars 2007. Il n'existe aucune certitude que TELUS et les autres entreprises canadiennes de services sans fil seront en mesure de procéder à cette mise en œuvre. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation ».) La TNSSF contribuera à lever un obstacle de taille pour les clients au sans-fil qui passent d'une entreprise de télécommunications à une autre, ou qui passent d'un numéro de ligne terrestre à un numéro de ligne sans fil, ou vice versa, et elle pourrait intensifier le taux de désabonnement sur le marché.

Atténuation des risques : Bien que TELUS ait le plus faible nombre d'abonnés au sans-fil installés et le plus faible taux de désabonnement parmi les principales entreprises de télécommunications nationales, ce qui est de bon augure pour la situation concurrentielle de la société, rien ne peut garantir que TELUS sera en mesure de maintenir ou d'accroître sa clientèle comme ses concurrents.

Disponibilité future de spectre sans fil

Par suite de la publication du rapport du Groupe d'études sur le cadre réglementaire des télécommunications en 2006 et à la lumière du processus de consultation prévu concernant la politique en matière de mise aux enchères de spectre, d'aucuns s'attendent à ce que le gouvernement fédéral octroie une licence de spectre à une quatrième entreprise nationale, soit sur une base préférentielle, soit sur la base de la suppression de restrictions en matière de propriété étrangère, soit en exigeant le partage des services d'itinérance ou des tours, décision qui pourrait probablement donner lieu à une intensification de la concurrence. Bien que le gouvernement ait clairement indiqué qu'il préfère que le secteur des télécommunications repose sur le libre jeu du marché, il n'existe aucune certitude que le gouvernement s'en remettra au libre jeu du marché pour déterminer le nombre de concurrents ou l'origine de la concurrence. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation ».)

Atténuation des risques : Les nouvelles entreprises de services sans fil auraient à composer avec des obstacles importants tels que des dépenses en immobilisations relatives au réseau et des frais de démarrage élevés ainsi que des taux de pénétration élevés pour les Canadiens utilisant des services sans fil. TELUS compte jouer un rôle actif dans le processus de consultations réglementaires prévu et mettre en évidence l'existence d'une solide concurrence dans le marché du sans-fil et encourager la mise en œuvre d'un processus de mise aux enchères publique en vertu duquel le gouvernement ne pourra pas intervenir ni subventionner l'entrée sur le marché de nouvelles entreprises.

Accès fixe sans fil

Bien que la technologie soit en général au tout début de son développement et que la viabilité économique connexe reste à prouver, la concurrence devrait s'intensifier au titre des technologies d'accès fixe sans fil offertes par les nouveaux fournisseurs ou les fournisseurs existants utilisant le spectre avec ou sans licence pour offrir des services de transmission de données et Internet à plus haute vitesse au moyen d'appareils sans fil existants et à venir. (Se reporter à la rubrique 10.2, « Progrès technologiques ».) Une telle disponibilité pourrait se traduire par des coûts accrus d'obtention de nouvelles subventions liés à la migration des abonnés existants vers des appareils évolués s'appuyant sur des technologies plus récentes. Rien ne peut garantir que les nouveaux services sans fil offerts par TELUS seront disponibles à temps ni que TELUS pourra demander des tarifs accrus pour la fourniture de ces services.

À l'heure actuelle, le spectre dans la bande de 2 500 MHz est utilisé dans les applications d'accès fixe sans fil et de diffusion sans fil. Cependant,

cette bande a été désignée comme une bande à titre primaire pour les services mobiles par Industrie Canada et elle devrait devenir une bande universelle pour les services mobiles. En 2006, Industrie Canada a publié une politique qui prévoit la récupération d'une portion de la bande à des fins de mise aux enchères lorsque le service mobile aura été ajouté dans la bande, et il a annoncé son intention de procéder à la mise aux enchères des portions non attribuées du service de distribution multipoint dans la bande. TELUS s'attend à ce qu'une mise aux enchères du spectre dans la bande de 2 500 MHz soit annoncée en 2007 et à ce que la mise aux enchères ait lieu à la fin de 2007 ou en 2008. Bell et Rogers détiennent une quantité élevée de spectre dans la bande de 2 500 MHz aux termes de leur partenariat avec Inukshuk, qu'elles utilisent dans les grandes villes telles que Toronto, Montréal, Calgary, Edmonton et Vancouver, et elles commercialisent le service DSL mobile au moyen de publicités imprimées et de panneaux d'affichage. Bien que la concurrence avec laquelle TELUS doit composer relativement à ce service et à des services semblables soit limitée à l'heure actuelle, il n'existe aucune certitude que les activités de commercialisation futures de ces services n'aient pas une incidence défavorable sur les services sans fil et filaires de TELUS.

Industrie Canada a octroyé des licences expérimentales pour la bande de 700 MHz à divers exploitants offrant des services dans les régions rurales de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ces exploitants utilisent ce spectre, ainsi que des bandes pour lesquelles aucune licence n'a été octroyée, afin d'établir des réseaux point multipoint sans fil qui leur permettent d'offrir des services d'accès Internet haute vitesse et des services VoIP aux PME, ainsi qu'aux clients résidentiels, dans les régions rurales. Étant donné que TELUS est de façon générale la seule entreprise de télécommunications dans ces régions, il se pourrait que la disponibilité d'autres options entraîne une baisse de sa part de marché.

De plus, certains intervenants non traditionnels dans le secteur des télécommunications, comme les municipalités, pourraient envisager de mettre sur pied des entreprises d'accès fixe sans fil dans des villes et en banlieue, comme ce fut le cas aux États-Unis ou avec le service One Zone de Toronto Hydro Telecom. La mise en place et la disponibilité de tels réseaux maillés selon les normes 802.11g pourraient se traduire par une réduction du trafic sur les réseaux existants de téléphonie mobile sans fil de TELUS ou accroître la concurrence au titre des services filaires d'accès Internet à haute vitesse de TELUS. Rien ne peut garantir que les services actuels ou les nouveaux services offerts par TELUS pourront rivaliser avec de tels services à accès fixe sans fil, ni qu'ils seront offerts à temps ou que TELUS pourra demander des tarifs accrus à leur égard.

Atténuation des risques : À l'heure actuelle, seule la société Sprint-Nextel, aux États-Unis, songe à offrir un service WiMax mobile pour la bande de 2 500 MHz, et il appert qu'un certain nombre d'années s'écouleront avant qu'un écosystème dynamique voit le jour. TELUS compte surveiller les faits nouveaux dans ce domaine et demeurer proactive dans le développement et l'essai de produits. Elle a également l'intention d'exercer des pressions sur Industrie Canada afin que ce ministère procède le plus rapidement possible à la récupération de spectre et à la mise aux enchères du spectre récupéré aux fins des services mobiles, de manière à s'assurer que le Canada suive la cadence en ce qui concerne cette bande. Bien qu'il n'existe aucune certitude que ceci se produira, la mise aux enchères prévue des services évolués sans fil fournit également une autre voie pour les services mobiles à large bande.

Télédiffusion

Afin d'accroître ses produits d'exploitation et de protéger ses marchés contre une baisse des abonnés, TELUS a procédé au lancement commercial ciblé de TELUS TV dans des quartiers sélectionnés de Calgary, d'Edmonton et de Vancouver. La société a seulement franchi les premières étapes du processus de lancement de TELUS TV, une entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR) autorisée qui repose sur la technologie IP, mais elle s'attend à ce que le taux de pénétration de ce service augmente considérablement en 2007 et en 2008, lorsque le service reposant sur la technologie ADSL2+ sera prêt, ce qui donnera lieu à un élargissement du marché couvert et permettra à la société d'intégrer la programmation haute définition à

TELUS TV. Le service de télédiffusion sur IP permettra à TELUS d'offrir quatre services, mais la société s'attend à ce que les câblodistributeurs concurrents, y compris Shaw et Bell ExpressVu qui offrent des services de transmission par satellite, demeurent les principaux fournisseurs dans le marché des entreprises de distribution de radiodiffusion jusqu'en 2008, et à ce qu'ils livrent une vive concurrence pour défendre leur part de marché.

Atténuation des risques : Le service de télédiffusion sur IP donne à TELUS des avantages concurrentiels uniques par rapport aux câblodistributeurs. Ces avantages comprennent la souplesse de programmation, la fonction d'identification de l'appel, la messagerie textuelle, et un choix pour ainsi dire illimité de canaux numériques. De plus, étant donné que seul le contenu sélectionné est transmis au foyer et que des capacités de compression sont disponibles, une largeur de bande moins importante est requise, ce qui accroît la capacité disponible pour les autres services sur IP. TELUS poursuit la mise en œuvre d'une stratégie axée sur la différenciation et sur la valeur ajoutée de ses services, et non sur des tarifs réduits. Cette stratégie vise notamment le recours à un contenu multiplate-forme qui permettra à la société de saisir les débouchés qui se présentent relativement au nouveau contenu Internet et sans fil, tout en poursuivant le lancement du service de télédiffusion sur IP. Ces plates-formes devraient fournir des avantages au chapitre des services traditionnels de câblodistribution, ainsi que des avantages en matière d'interactivité et de personnalisation pour les services de transmission par satellite.

10.2 Progrès technologiques

La technologie est un moteur puissant pour TELUS et ses clients; toutefois, l'évolution de la technologie comporte des risques, des incertitudes et des débouchés. TELUS maintient énergiquement sa stratégie à court et à long terme à l'égard de la technologie en vue d'optimiser sa sélection de la technologie et son utilisation en temps opportun, tout en réduisant au minimum les coûts, les risques et les incertitudes connexes. Vous trouverez ci-après les principaux risques et incertitudes liés à la technologie et les mesures prises par TELUS afin de composer avec ces risques de façon proactive.

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur fil pourraient survivre aux investissements prévus pour l'infrastructure d'accès

Les normes technologiques relatives à l'accès à large bande sur des lignes de cuivre vers les établissements des clients évoluent à un rythme effréné. Cette évolution permet des vitesses d'accès à large bande plus élevées et est alimentée par la demande incessante de la part des utilisateurs pour une connectivité plus rapide, la menace d'une augmentation des capacités et des services des concurrents et le désir des fournisseurs de services comme TELUS d'offrir de nouveaux services qui nécessitent une plus grande bande passante comme les services de télévision. Généralement, l'évolution vers des vitesses d'accès à large bande plus élevées est réalisée par le déploiement de la fibre optique à une distance plus éloignée des centraux, ce qui raccourcit la partie de la ligne de cuivre du réseau d'accès, et par l'utilisation de technologies de modem plus rapides sur cette ligne raccourcie.

Atténuation des risques : En 2005, TELUS a entrepris le déploiement de la technologie ADSL2+, une technologie ADSL de prochaine génération qui permet d'atteindre une vitesse de liaison maximale de 24 mégabits par seconde (Mbps) vers les établissements des clients, comparativement à une vitesse maximale de 8 Mbps pour la technologie ADSL. La technologie ADSL2+ est compatible avec le service ADSL et tire profit des investissements de TELUS à l'égard des programmes d'amélioration de l'infrastructure d'accès à portée étendue en cuivre/fibre optique et du parc de modems ADSL. En 2007, TELUS prévoit commencer à utiliser la technologie pour la liaison ADSL2+ et les technologies VDSL2 (ligne d'accès numérique à débit binaire très élevé) afin d'accroître les capacités des lignes de cuivre et d'au moins doubler les vitesses antérieures et fournir des capacités de 80 Mbps.

En 2007, TELUS compte poursuivre les essais sur le terrain des technologies de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH), au moyen d'un réseau optique passif à gigabits fondé sur les normes (GPON). La norme FTTH est l'une des nombreuses normes FTTx (où « x » fait référence au domicile, au trottoir, à un socle ou au voisinage) proposées en cours de développement et qui se livrent concurrence que TELUS surveille activement. La fibre optique jusqu'au trottoir (FTTC), avec une connexion Ethernet jusque sur les lieux,

d'une vitesse allant jusqu'à 100 Mbps et d'une vitesse de transfert jusqu'à un gigabit (Gbit) par seconde, pourrait s'avérer une technologie plus pratique que les lignes de cuivre actuelles pour le déploiement dans les nouveaux quartiers ou nouveaux immeubles d'habitation. TELUS examine des modèles opérationnels aux fins de la mise en place économique des technologies de fibre optique dans les régions où des lignes de cuivre sont utilisées.

Ces normes en évolution, axées sur la qualité des services (QS) et l'ingénierie du trafic réseau soutiennent toutes la stratégie Ma Maison TELUS visant l'offre de services Internet IP et de services de transmission de la voix et d'images vidéo sur une infrastructure d'accès à large bande commun. Toutefois, ces technologies évoluent plus rapidement que le cycle d'investissement traditionnel lié à l'infrastructure d'accès. L'introduction de ces nouvelles technologies et leur rythme d'adoption pourraient donner lieu à des besoins accrus en matière de fonds pour les dépenses en immobilisations non planifiées à l'heure actuelle.

La téléphonie IP devant remplacer la téléphonie numérique existante se développe progressivement et les économies de coûts sont incertaines

TELUS continue d'assurer le suivi de l'évolution des offres de technologies et de services de téléphonie IP et elle procède au développement et à la mise à l'essai d'une solution à l'intention des clients résidentiels pour des services de téléphonie IP par accès à large bande en cohérence avec les impératifs stratégiques et conformément aux normes de TELUS en matière de qualité, de fonctions et de fiabilité. Cette solution pourrait permettre d'offrir des services de téléphonie supplémentaires sur la même ligne que les services de téléphonie analogique existants ou pourrait même remplacer ces services. Une des réalités des services VoIP destinés aux consommateurs est que la technologie mise au point en vue d'assurer l'accès aux services de vidéo, de téléphonie et d'Internet à l'aide de la même infrastructure à large bande en est à ses balbutiements et certains risques et incertitudes doivent être pris en compte, notamment la nécessité de s'assurer que tous les services peuvent être offerts simultanément à domicile (et à différentes installations au sein du domicile) sans compromettre la qualité. Ces problèmes sont aggravés lorsque l'échange d'information s'effectue entre des fournisseurs de services dotés d'infrastructures à large bande différentes.

Une stratégie technologique à long terme consiste à convertir tous ces services au protocole IP en vue de rationaliser le réseau, de réduire les coûts et d'assurer la prestation de services « le futur est simple » évolués. La poursuite au maximum de cette stratégie exigerait la transition des services de téléphonie de type classique de TELUS vers des services de téléphonie IP et le retrait progressif des services de téléphonie analogique existants. À cet effet, l'infrastructure de réseau existante pour les services de transmission de la voix de TELUS pourrait être simplifiée, si les lignes de téléphonie analogique de type classique étaient mises hors service au profit des lignes d'accès à large bande strictement numérique appuyant tous les services, y compris la téléphonie, la vidéo et Internet. Il serait alors possible, entre autres, d'utiliser Ethernet, un protocole de communication à large bande traditionnel peu coûteux, comme technologie d'accès à large bande dans les unités d'immeubles d'habitation. Toutefois, l'accès à large bande strictement numérique pourrait se révéler non réalisable ou non rentable dans de nombreuses régions pendant un certain temps, surtout dans les régions rurales et éloignées. TELUS doit appuyer pendant un certain temps encore les systèmes de transmission de la voix existants et à large bande et elle devrait donc continuer d'engager des frais en vue de maintenir les deux systèmes. Il y a un risque que les investissements dans la technologie de transmission de la voix à large bande ne soient pas accompagnés de réduction des coûts au titre de la maintenance des systèmes existants de transmission de la voix. Il se pourrait également que l'infrastructure d'accès aux services à large bande et les plates-formes de téléphonie IP correspondantes ne soient pas mises en place assez rapidement pour éviter de nouveaux investissements dans les plates-formes de commutation traditionnelles afin de soutenir l'accès au RTPC en place dans certaines régions, ce qui donnerait lieu à des investissements aux fins de l'adaptation des lignes dans les bureaux centraux n'offrant pas de services à large bande.

Atténuation des risques : TELUS continue de suivre l'évolution des technologies de transmission de la voix fondées sur IP et d'effectuer des

essais afin de mieux établir leur applicabilité technique et leurs profils de coûts changeants et de déterminer le calendrier de mise en œuvre approprié pour chaque zone de service conformément aux engagements de TELUS envers le CRTC et ses clients. TELUS investit des fonds dans les technologies de la fibre optique jusqu'au voisinage (FTTN) et dans les technologies d'accès qui tiennent compte de l'évolution future de la téléphonie IP. TELUS collabore également avec les fabricants afin d'optimiser les activités et la structure de coût liées aux systèmes analogiques.

Le regroupement dans une seule application s'appuyant sur un protocole Internet pour les services de téléphonie, de vidéo et Internet est complexe

La technologie et les systèmes associés aux services de téléphonie, de vidéo et Internet ont toujours été distincts et ils offriraient peu de possibilités de regroupement sur des plates-formes communes en vue de réaliser des économies de coûts et peu de souplesse pour l'intégration des supports, des services et des environnements de développement de services. La convergence en un environnement commun d'applications IP par l'entremise d'un réseau IP commun permet de réaliser des économies de coûts tout en assurant le développement accéléré de services plus évolués, plus souples et plus conviviaux. De plus, les normes mondiales régissant le regroupement des services filaires de type classique et des services sans fil en une infrastructure unique s'appuyant sur un sous-système multimédia IP sont en cours de ratification. Toutefois, la conversion de systèmes et d'architectures individuelles de type classique en un environnement commun est très complexe.

TELUS a mis en marché TELUS TV, un des premiers systèmes de télédiffusion sur IP au monde s'appuyant sur des intergiciels conçus spécialement pour la transmission d'images vidéo. Les intergiciels permettent d'échanger des communications de signalisation complexes entre les logiciels et le matériel du réseau et le décodeur à la maison. Étant donné que la télédiffusion sur IP en est au stade initial de développement, il existe un risque d'obsolescence avec la technologie des intergiciels.

Atténuation des risques : TELUS atténue ce risque au moyen de ses architectures modulaires, de ses investissements dans les laboratoires, de ses partenariats avec des intégrateurs de systèmes, le cas échéant, et de l'utilisation de matériel couramment utilisé dans le cadre de la mise en place de la plupart des autres services de télédiffusion sur IP en Amérique du Nord. TELUS voit à ce que la mise en place des services de télédiffusion sur IP soit partie intégrante d'un cadre ouvert qui s'intégrera à la stratégie globale de conversion une fois que les normes seront ratifiées et que les mises en œuvre courantes se soient stabilisées, particulièrement avec les décodeurs.

Les systèmes de soutien seront de plus en plus importants pour assurer l'efficacité opérationnelle

TELUS dispose actuellement d'un très grand nombre de systèmes de soutien opérationnels et de systèmes de soutien des affaires qui sont interconnectés et dont la complexité ne cesse d'augmenter. Il s'agit d'une situation typique pour une entreprise de télécommunications titulaire qui prend en charge une vaste gamme de services de téléphonie, de services mobiles, de services de transmission de données et de services de vidéo existants et émergents. Le développement et la mise en marché d'un nouveau service exigent généralement l'intégration et le développement exhaustifs de systèmes. Les frais de développement et d'exploitation continus connexes constituent un facteur important dans le maintien de la position concurrentielle et des marges bénéficiaires. TELUS demeure proactive dans son évolution vers des systèmes de soutien de prochaine génération. Au fur et à mesure que les services de prochaine génération sont mis en place, ils doivent être conçus pour être compatibles avec les systèmes de soutien existants et de prochaine génération, ce qui crée des incertitudes entourant les coûts et l'efficacité des solutions et leur évolution.

Atténuation des risques : Compte tenu des pratiques exemplaires en vigueur dans l'industrie, l'approche de TELUS consiste à séparer les systèmes de soutien des affaires et des systèmes de soutien opérationnels et de la technologie de réseau sous-jacente. La société vise à dissocier l'introduction des nouvelles technologies de réseau et les services vendus aux clients, ce qui devrait permettre à TELUS d'optimiser les frais de réseau tout en limitant l'incidence sur les services offerts à la clientèle, et de faciliter la mise en marché de nouveaux services grâce à la suppression, si possible, de toute

dépendance du développement sur les systèmes de soutien opérationnels. En plus, TELUS participe activement au « TeleManagement Forum » qui vise à développer des modules standards définis par l'industrie afin d'en réduire le coût au moyen de la production à grande échelle et d'en accroître l'adoption en offrant des fonctions plus étendues.

Les technologies AMRC et iDEN qui sous-tendent les services numériques cellulaires/sans fil de TELUS pourraient devenir inférieures sur le plan technique

Le secteur des télécommunications sans fil poursuit le déploiement des technologies de deuxième (2G) et de troisième (3G) générations, et de ce que certains appellent les technologies de quatrième (4G) génération, qui devraient déboucher sur une augmentation de la vitesse de transmission de données pour de nombreux nouveaux services sans fil, IP et de transmission de données. L'évolution de TELUS vers le déploiement de technologies 3G comporte des chemins technologiques à la fois pour les services fondés sur la technologie AMRC et pour les services fondés sur la technologie iDEN.

TELUS continue à soutenir et à commercialiser des services sans fil de troisième génération utilisant le protocole AMRC2000 sur ses réseaux SCP et de téléphonie cellulaire utilisant le protocole AMRC. TELUS a amorcé l'amélioration de son réseau sans fil en 2005 grâce aux technologies 3G plus évoluées utilisant le protocole AMRC, et plus particulièrement la technologie EVDO (ou réseau évolué d'optimisation des données 1X), et elle a poursuivi le déploiement général de cette technologie en 2006, ayant rejoint les deux tiers de la population canadienne à la fin de l'exercice. TELUS offre la technologie EVDO dans plus de 35 collectivités au Canada. La technologie EVDO assure des vitesses moyennes de 400 à 700 kbps. Vers la fin de 2006, TELUS a amorcé le déploiement de la technologie nécessaire à la fourniture de services fondés sur la norme EVDO Revision A (DorA) dans certains marchés à la fin de 2007. Cette norme devrait permettre des vitesses de liaison montante plus symétriques, ainsi que la fourniture de services de transmission de données de qualité.

Vers la fin de 2006, Rogers a lancé son réseau UMTS-HSDPA (système universel de télécommunications mobiles fondé sur l'accès par paquets à sens descendant haute vitesse) dans la région de Golden Horseshoe en Ontario, et elle prévoit procéder à la mise en place de ce réseau à l'échelle nationale au cours de 2007. La technologie UMTS découle de l'évolution des réseaux GSM vers les technologies fondées sur le protocole AMRC. Bien que les technologies sous-jacentes à l'appui des protocoles AMRC2000 et UMTS soient semblables, elles sont mises en œuvre selon des normes différentes qui ne permettent aucune synergie. Le protocole HSDPA fournit des vitesses de liaison descendante semblables à celles liées à la technologie EVDO. D'autres capacités fondées sur la norme UMTS ont été annoncées et ces capacités permettront d'accroître les vitesses de liaison descendante et d'apporter des améliorations au chapitre des vitesses de liaison montante.

Étant donné que le déploiement des technologies UMTS et HSPDA sur les marchés internationaux a débuté, certaines entreprises internationales qui utilisent des réseaux AMRC2000 ont décidé de superposer les réseaux UMTS à leurs réseaux AMRC2000 particulièrement aux fins des services d'itinérance; dans certains cas, ces entreprises ont annoncé leur intention de convertir leur clientèle des réseaux AMRC2000 aux réseaux UMTS lorsque la mise en place de leurs réseaux sera terminée. Telstra (Australie) a annoncé qu'elle compte convertir ses abonnés du réseau AMRC2000 au réseau UMTS d'ici la fin de 2007. Vivo (Brésil) a pour sa part annoncé son intention d'exploiter un réseau AMRC2000 et un réseau UMTS.

Bien que TELUS ait connu un certain succès commercial avec le service EVDO et que les technologies AMRC2000 continuent à bénéficier d'économies d'échelle, particulièrement en Amérique du Nord (au titre de l'expédition de téléphones conformes à la norme AMRC2000, plutôt qu'à la norme UMTS), il n'existe aucune certitude que ces économies d'échelle se poursuivront. Par ailleurs, rien ne garantit que les technologies AMRC2000 continueront d'évoluer au-delà de la norme DorA et de fournir des capacités qui assureront une concurrence efficace au chapitre de la vitesse et des types d'appareils liés au réseau UMTS/HSPDA. À cet égard, les décisions en matière de technologie prises par les grandes entreprises nord-américaines offrant la technologie AMRC influenceront sur TELUS, car ces entreprises ont, dans le passé, généré d'importantes économies d'échelle que TELUS ne peut

générer à elle seule. Par conséquent, il se pourrait que les dépenses en immobilisations futures de TELUS augmentent en fonction de l'évolution des choix au chapitre de la technologie effectués par d'autres importants exploitants de services sans fil, particulièrement en Amérique du Nord.

TELUS continue de jouir d'un certain succès avec le service Mike au Canada. Ce service est fondé sur la technologie iDEN, dont l'utilisation est à la hausse dans de nombreux pays auprès de 27 millions d'utilisateurs. Le service Mike de TELUS diffère des services de conversation directe (PTT) reposant sur la technologie AMRC actuellement offerts au Canada en ce sens que le service Mike Contact Direct™ (service PTT fondé sur la technologie iDen) bénéficie d'une meilleure durée d'établissement de la communication et d'un meilleur temps de latence entre appels. Grâce à son service Mike et à son service Parlez Direct reposant sur la technologie AMRC, TELUS demeure le chef de file canadien en ce qui concerne le nombre d'abonnés qui utilisent des services PTT. Notamment, aucun service PTT fondé sur la technologie GSM n'est offert sur le marché canadien à l'heure actuelle, mais il se pourrait qu'un service de ce genre soit offert dans l'avenir.

Sprint-Nexel, le plus gros exploitant unique de la technologie iDEN, s'est engagé publiquement à améliorer et à commercialiser le réseau iDEN jusqu'en 2012 et après pour la clientèle axée sur les services PTT aux États-Unis. En outre, Nextel International, qui commercialise les services basés sur la technologie iDEN en Amérique latine et en Amérique du Sud, a conclu une entente commerciale pluriannuelle avec Motorola qui garantit le développement constant sur les appareils d'abonnés jusqu'à la fin de 2011. TELUS continue d'être active auprès de Motorola et de la communauté iDEN dans le but de commercialiser avec succès de nouveaux appareils d'abonnés ainsi que des appareils évolués.

Au cours de 2006, Sprint-Nextel a poursuivi l'intégration de ses activités découlant de l'acquisition de Nextel par Sprint. Sprint-Nextel a annoncé qu'elle allait utiliser la technologie Q-Chat élaborée par Qualcomm, aux fins de la prestation future de services PTT sur son réseau AMRC fondé sur la norme EVDO Revision A (DORa) en plus de ses services PTT sur le réseau iDEN. Grâce à la technologie Q-Chat sur réseau AMRC, le rendement des services PTT au chapitre de la durée d'établissement de la communication devrait se rapprocher de celui des services fondés sur la technologie iDen. La société s'attend à ce que Sprint Nextel commercialise le service Q-Chat fondé sur la norme DORa en 2008, et à ce qu'elle mette en valeur l'interopérabilité entre le service PTT fondé sur la norme iDEN et le service fondé sur la technologie Q-Chat au moyen d'une technologie de passerelle une fois que le service Q-Chat sera lancé. Étant donné que TELUS utilise des réseaux basés sur la technologie iDen et la technologie AMRC, elle est bien positionnée pour bénéficier de ces progrès technologiques; il n'existe toutefois aucune certitude que ces technologies connaîtront un succès commercial ou constitueront une solution économique pour TELUS.

Atténuation des risques : Dans le cadre de ses pratiques usuelles, TELUS optimise les dépenses en immobilisations de manière à générer des périodes de récupération positives au titre de ses investissements et de bénéficier d'une grande souplesse pour investir dans les progrès technologiques futurs. Par ailleurs, une tranche des dépenses en immobilisations (touchant notamment les tours, les améliorations locatives, les réseaux d'électricité, etc.) ne repose pas sur la technologie. TELUS maintient des indicateurs avancés de performance pour ses réseaux sans fil, qui lui permettent de déterminer la performance des réseaux (indicateurs en matière d'appels interrompus et d'appels bloqués) et la performance au titre de la gestion du service à la clientèle (indicateurs de désabonnement). TELUS entretient des liens étroits avec les fournisseurs de technologie pour ses réseaux, de manière à influencer les développements liés aux technologies iDEN et AMRC et d'en tirer profit, et de promouvoir l'intégration de ces deux technologies afin de maximiser les synergies liées à leur utilisation combinée. TELUS a pu conclure des ententes de services d'itinérance/de revente, car Bell Mobilité et TELUS utilisent des technologies AMRC semblables.

Les technologies sans fil émergentes présentent à la fois une occasion et une menace concurrentielles

Les technologies et les protocoles sans fil continuent d'être développés et étendus pour une gamme d'applications et de circonstances, comme la gamme de normes 802.xx de l'Institute of Electrical and Electronics Engineers

(IEEE). Diverses technologies sans fil permettent l'exploitation du spectre avec ou sans licence pour des applications fixes et des applications mobiles futures. Bien que TELUS revoie et examine continuellement de tels développements et puisse à l'occasion décider d'utiliser certaines de ces technologies, rien ne peut garantir que ces développements n'aient pas une incidence négative sur TELUS dans l'avenir. Plus particulièrement, l'émergence de réseaux Wi-Fi, notamment la mise en place de réseaux dans les collectivités et le développement de téléphones Wi-Fi, pourrait avoir une incidence importante sur les services sans fil traditionnels, ce qui pourrait déclencher une réorientation vers les services voix sur IP et favoriser l'érosion des produits moyens par appareil d'abonné. De plus, cette situation pourrait déclencher des investissements additionnels accélérés dans les infrastructures de sans-fil de la prochaine génération.

De même, ces dernières années, TELUS et certains de ses concurrents actuels et potentiels ont fait l'acquisition, dans le cadre d'une vente aux enchères, de licences de spectre radio régionales pour les bandes de fréquences de 2,3 GHz et de 3,5 GHz. Ce spectre peut être utilisé pour le déploiement de services sans fil à l'aide de la technologie sans fil WiMax (802.16). WiMax représente une norme technologique émergente qui permettra d'offrir des services à large bande sur de plus vastes régions géographiques que Wi-Fi. Les services fondés sur WiMax pourraient tenter de rivaliser avec les services filaires. Pour le moment, WiMax ne prend pas en charge les services mobiles, bien qu'une norme (802.16e) le faisant ait été récemment ratifiée par l'IEEE. Au cours de 2006, Rogers et Bell Canada ont, en collaboration, construit un réseau faisant appel à une technologie pré-WiMax, lequel fonctionne sur la bande de fréquence de 2,5 GHz du spectre d'Inukshuk dans plusieurs grandes villes canadiennes. Rien ne peut garantir que ces nouvelles technologies sans fil représenteront davantage une occasion qu'une menace pour TELUS. (Se reporter à la rubrique 10.1, « Concurrence ».) En 2006, Industrie Canada a publié une politique qui prévoit la récupération d'une portion de la bande de fréquence de 2 500 MHz à des fins de mise aux enchères lorsque le service mobile sera ajouté dans la bande. (Se reporter à la rubrique 10.3, « Réglementation ».)

Atténuation des risques : TELUS favorise une démarche proactive aux fins des analyses et des essais liés aux nouvelles technologies d'accès sans fil et aux technologies de remplacement. TELUS a classifié les technologies de troisième génération ainsi que les nouvelles technologies de quatrième génération afin de déterminer leur maturité, de même que la pertinence de leur mise en place et leur disponibilité à des fins de commercialisation. TELUS continue également d'investir dans les mises à niveau de réseaux qui ne reposent pas sur une technologie donnée et qui lui permettent de tirer parti de diverses technologies d'accès.

10.3 Réglementation

Les changements à la réglementation pourraient nuire aux méthodes, aux coûts et aux produits d'exploitation de TELUS

Les services de télécommunications et de diffusion de TELUS sont réglementés par la législation fédérale par le truchement du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), d'Industrie Canada et du ministère du Patrimoine canadien. Le CRTC a pris des dispositions visant l'abstention de la réglementation des tarifs pour les services offerts dans des marchés concurrents, notamment les services interurbains et certains services de transmission de données et ne réglemente pas la tarification des services sans fil. Les services de télécommunications locaux sont réglementés par le CRTC selon un mécanisme de plafonnement des prix. Les principaux domaines de la réglementation faisant actuellement l'objet d'une révision sont le cadre d'abstention de la réglementation des services locaux de résidence et d'affaires, la réglementation sur le plafonnement des prix, le cadre d'abstention de la réglementation des services numériques à haute vitesse locaux ainsi que l'utilisation des fonds dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires (ESLT).

En 2005, le gouvernement fédéral a amorcé un examen du cadre réglementaire des télécommunications au Canada. En mars 2006, le Groupe d'études a présenté au ministre de l'Industrie son rapport final, dans lequel il recommande que si l'on cesse de s'appuyer sur la présomption actuelle voulant que les services de télécommunications doivent être réglementés,

et que le cadre de réglementation se fonde sur le libre jeu du marché. TELUS appuie les recommandations présentées par le Groupe d'études dans son rapport final, et elle continuera à préconiser la mise en œuvre de ses recommandations en 2007.

L'issue des instances réglementaires, des procédures et des appels interjetés devant les tribunaux ou le Cabinet fédéral dont il est question ci-après ainsi que l'évolution de la réglementation pourraient se répercuter sensiblement sur les méthodes, les coûts et les produits d'exploitation de TELUS.

Abstention de la réglementation des services locaux

Le 6 avril 2006, le CRTC a publié la Décision 2006-15, « Abstention de la réglementation des services locaux de détail », dans laquelle il établit le cadre d'abstention (déréglementation des tarifs) de la réglementation des services locaux. Ce cadre fournit des lignes directrices sur le moment auquel les ESLT seront admissibles à l'abstention de la réglementation des services locaux de résidence et d'affaires. Cette instance ne s'applique pas à la réglementation des services de gros liée à la fourniture de services locaux. Une ESLT sera admissible à l'abstention de la réglementation des tarifs des services locaux de résidence et d'affaires dans les régions géographiques individuelles appelées régions visées par l'abstention locale (RAL), lorsque l'ensemble des cinq conditions suivantes auront été remplies : 1) les concurrents de l'ESLT dans la RAL détiennent une part de marché combinée d'au moins 25 %; 2) l'ESLT a respecté les normes individuelles relatives à chacun des 14 indicateurs de qualité applicable aux services offerts aux concurrents au cours des six mois précédant la date de la demande; 3) l'ESLT met certains services (p. ex., le service groupé LNPA, l'accès à Ethernet et les services de transport) à la disposition des concurrents; 4) l'ESLT a donné aux concurrents l'accès à ses systèmes de soutien à l'exploitation; 5) l'ESLT a prouvé qu'il existe une rivalité dans le marché pertinent.

Le CRTC a également réduit de 12 mois à 90 jours, dans toutes les RAL, la période durant laquelle une ESLT ne peut pas contacter un ancien abonné des services locaux de résidence (relativement à tous les services) afin de tenter de reconquérir le client. Les restrictions actuelles touchant les promotions, le groupage des services et la suppression des frais de service s'appliqueront jusqu'à ce que l'abstention ait lieu. La période d'absence de contact de 90 jours prescrite dans la règle de reconquête applicable au marché des affaires demeure inchangée. Par ailleurs, l'ESLT pourra demander que la période d'absence de contact prescrite dans la règle de reconquête soit supprimée dans une RAL donnée lorsque les deux conditions suivantes auront été remplies : 1) les concurrents de l'ESLT dans la RAL détiennent une part de marché combinée d'au moins 20 %; 2) l'ESLT a respecté les normes individuelles relatives à chacun des 14 indicateurs de qualité du service applicable aux services offerts aux concurrents au cours des trois mois précédant la date de la demande.

Depuis la publication de la Décision 2006-15, le CRTC a publié l'avis public 2006-9 afin d'amorcer une instance visant à examiner s'il convient de considérer que les services sans fil mobiles appartiennent au même marché pertinent que les services locaux filaires aux fins de l'abstention. Le CRTC a également publié l'avis public 2006-12 afin d'amorcer une instance visant à réévaluer certains éléments de la Décision 2006-25, et de déterminer notamment 1) s'il serait approprié d'ajuster le seuil de 25 % de part de marché du critère d'abstention; 2) si le seuil de 20 % de perte de part de marché relatif à la règle de reconquête du marché local demeure approprié.

Le 5 octobre 2006, TELUS a déposé auprès du CRTC une demande en révision et modification de la Décision 2006-15, visant à supprimer l'exigence selon laquelle les ESLT doivent répondre aux normes de qualité du service applicables aux services offerts aux concurrents en vertu des critères d'abstention, ou à limiter la mesure dans laquelle les normes de qualité du service applicables aux services offerts aux concurrents sont prises en compte dans les critères d'abstention. Il n'existe aucune certitude que le CRTC acquiescera à la demande en révision et modification de la Décision 2006-15 présentée par TELUS et qu'il modifiera les critères d'abstention.

Le 11 décembre 2006, le ministre de l'Industrie a proposé des changements importants au cadre d'abstention de la réglementation du CRTC visant les services locaux de résidence et d'affaires. Les changements proposés prévoient la suppression des restrictions actuelles relatives aux reconquêtes

et à la plupart des autres promotions, y compris l'interdiction de n'appliquer aucuns frais de service pour les abonnés de retour. Les changements proposés prévoient également le remplacement du critère de perte de part de marché de 25 % par un simple critère de concurrence dynamique nécessitant la présence d'au moins trois fournisseurs de services de télécommunications propriétaires des installations (dont l'un pourrait être un fournisseur de services sans fil non apparenté) dans le cas des services locaux de résidence, ou d'au moins deux fournisseurs de services de télécommunications propriétaires des installations dans le cas des services locaux d'affaires. Les changements proposés prévoient par ailleurs la réduction du nombre d'indicateurs de qualité du service pour les concurrents qui doivent être satisfaits au préalable aux fins de l'abstention de la réglementation et qui autorisent le dépôt *ex parte* des demandes tarifaires à l'égard des promotions. Le cadre d'abstention proposé est assujéti à une période de commentaires publics, à l'issue de laquelle le Cabinet fédéral pourra prendre un décret en conseil afin de mettre en œuvre le cadre proposé sous sa forme actuelle ou sous une forme révisée de manière à tenir compte des commentaires reçus. Il n'existe aucune certitude que le cadre d'abstention adopté sera en tout point identique au cadre proposé.

Le 18 décembre 2006, le gouverneur en conseil a donné une directive au CRTC selon laquelle ce dernier devrait se fier, dans la plus grande mesure possible, au libre jeu du marché; prendre des mesures qui donnent lieu à des ententes ou régimes neutres sur le plan de la technologie et de la concurrence et qui permettent aux nouvelles technologies de faire concurrence; utiliser les mécanismes d'approbation tarifaires les moins intrusifs possible; mener à terme l'examen de son cadre de réglementation quant à l'accès obligatoire aux services de gros; publier et tenir à jour des normes de rendement pour ses divers processus; continuer d'explorer de nouvelles façons de simplifier ses processus.

Réglementation sur le plafonnement des prix

La réglementation sur le plafonnement des prix continue à s'appliquer à un ensemble de services locaux offerts par des ESLT. TELUS est assujéti à la réglementation sur le plafonnement des prix en tant qu'ESLT en Alberta, en Colombie Britannique et dans l'Est du Québec. Le 30 mai 2002, le CRTC a publié la Décision de télécom 2002-34 et instauré une seconde période de plafonnement des prix de quatre ans. Cette période de plafonnement a été prolongée d'une année pour se terminer le 31 mai 2007 aux termes de la Décision de télécom 2005-69 du CRTC. Le CRTC a inclus un compte de report dans la seconde période de plafonnement des prix dans lequel un montant correspondant aux ajustements annuels cumulatifs de la productivité pour les services résidentiels dans les zones de desserte à faible coût est ajouté. Les ajustements de la productivité sont établis à l'aide de l'indice de productivité du produit intérieur brut (IP-PIB) diminué de la productivité compensatoire pour la seconde période de plafonnement des prix de 3,5 %.

Le CRTC a amorcé un examen exhaustif du régime actuel de plafonnement des prix en 2006, afin d'établir les paramètres de la prochaine période de plafonnement des prix. Le CRTC a terminé son examen en novembre 2006 et il devrait rendre une décision concernant cette instance d'ici la fin d'avril 2007. Il n'existe aucune certitude que le régime de réglementation des prix applicable à TELUS à compter de juin 2007 sera aussi favorable, voire plus favorable, que le régime actuel pour TELUS.

En février 2006, le CRTC a rendu la Décision de télécom CRTC 2006-9, dans laquelle il a déterminé que les initiatives visant à étendre les services à large bande aux communautés rurales et éloignées et les initiatives visant à promouvoir l'accessibilité aux services de télécommunications pour les personnes souffrant d'une incapacité représentent une utilisation adéquate des fonds accumulés dans les comptes de report des ESLT. Dans la mesure où le compte de report accumulé excède les initiatives approuvées, le solde sera distribué sous forme d'un rabais non récurrent aux clients résidentiels locaux des zones de desserte à faible coût. Enfin, le CRTC a indiqué que dorénavant aucun autre montant ne pourrait être ajouté au compte de report et qu'il faudrait utiliser plutôt les réductions prospectives aux tarifs résidentiels locaux.

En réponse à la Décision CRTC 2006-9, TELUS a déposé une proposition visant l'utilisation des fonds accumulés dans son compte de report durant

la deuxième période de plafonnement des prix. En septembre, TELUS a proposé la fourniture de services à large bande aux communautés rurales et éloignées et la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer l'accessibilité aux services de télécommunications pour les personnes souffrant d'une incapacité. Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2006-15, « Examen des propositions d'utilisation des fonds accumulés dans les comptes de report ». L'instance amorcée permettra d'examiner plus en détail les propositions des ESLT concernant l'expansion des services à large bande et elle donnera aux fournisseurs de services Internet l'occasion de préciser le nom des collectivités auxquelles ils fournissent, ou prévoient fournir, des services Internet haute vitesse. TELUS attend par ailleurs les décisions de la Cour fédérale relativement aux deux appels interjetés concernant la façon dont les fonds dans les comptes de report des ESLT devraient être traités. Il n'existe aucune certitude que les ESLT pourront donner suite à leurs propositions visant l'utilisation des fonds accumulés dans leurs comptes de report en attendant l'issue de l'instance amorcée par le CRTC dans l'avis public 2006-15 et des appels interjetés auprès de la Cour fédérale.

Services essentiels

Le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2006-14 afin d'amorcer une instance pour étudier la définition actuelle de ce qu'est un service essentiel et les classifications et principes de tarification applicables aux services essentiels et non essentiels offerts aux concurrents par les ESLT. Cette instance comprendra une audience avec comparution et elle devrait prendre fin en janvier 2008. Il n'existe aucune certitude pour TELUS que le cadre de réglementation concernant la prestation de services essentiels et non essentiels aux concurrents ne sera pas plus rigoureux que le cadre actuel.

Plan de rabais tarifaire pour la qualité du service fourni

Dans le cadre du régime actuel de plafonnement des prix, le CRTC prévoit un plan d'ajustement et des rabais tarifaires connexes pour les ESLT qui ne respectent pas les normes de qualité du service approuvées par le CRTC. TELUS a présenté des demandes d'exclusion en raison d'événements indépendants de sa volonté, dont l'interruption de travail chez TELUS et les inondations survenues dans le sud de l'Alberta en 2005, qui visent à ce que ces événements soient considérés comme des événements défavorables et à ce que leurs répercussions ne soient pas prises en compte dans l'évaluation de la qualité du service offert par TELUS. La prise en compte de tels événements défavorables par le CRTC contribuerait à réduire les rabais tarifaires relatifs à la qualité du service versés par la société. Néanmoins, rien ne garantit à TELUS que ces pénalités n'influeraient pas sur ses bénéfices à l'avenir.

Exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion par TELUS

Le CRTC a approuvé les demandes présentées par TELUS en vue d'exploiter des entreprises de distribution de radiodiffusion par la voie terrestre pour desservir plusieurs localités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique (août 2003) et de l'Est du Québec (juillet 2005). En septembre 2003, le CRTC a approuvé la demande de licence présentée par TELUS en vue d'exploiter un service national de vidéo-sur-demande selon les modalités qui s'appliquent déjà à d'autres licences accordées à des entreprises au Canada. La licence couvre l'ensemble du territoire canadien et a une durée de sept ans. Rien ne peut garantir que les coûts de mise en œuvre ou les produits et charges prévus pour les services de télédiffusion correspondront aux prévisions.

Voix sur IP

Dans la Décision de télécom 2005-28, « Cadre de réglementation régissant les services de communication vocale sur protocole Internet », le CRTC a décrété que les services VoIP locaux doivent être considérés comme des services locaux et que le cadre de réglementation régissant la concurrence locale s'appliquera aux fournisseurs de services VoIP locaux. Le CRTC a également déterminé que les ESLT peuvent uniquement fournir des services VoIP dans le territoire où elles sont les entreprises titulaires selon les tarifs approuvés.

Dans la Décision 2006-53, le CRTC a réaffirmé la Décision 2005-28 et le régime de réglementation visant les services locaux VoIP. Cependant, le 9 novembre 2006, le gouverneur en conseil a pris le décret en conseil C.P. 2006-1314 et modifié la Décision 2005-28 et la Décision 2006-53. Par conséquent, le CRTC ne réglementera plus les services VoIP indépendants de l'accès fournis par les ESLT dans les territoires où elles sont les entreprises titulaires.

Licences de radiocommunication réglementées par Industrie Canada

Toutes les communications sans fil reposent sur la transmission par ondes radio et nécessitent par conséquent un accès au spectre des radiofréquences. En vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada a le pouvoir de réglementer, de gérer et de contrôler l'attribution du spectre au Canada et l'octroi des licences pour l'utilisation des bandes de fréquences ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquences aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. La transmission de la voix et de données sans fil par téléphone cellulaire, par le biais de systèmes RMS, RMSA et SCP, entre autres, nécessite une telle licence. Les licences des SCP et de téléphonie cellulaire de TELUS comportent diverses conditions telles que les suivantes : respect de certains niveaux de rendement; exigences en matière de propriété au pays; obligations concernant la couverture et les infrastructures; affectation d'au moins 2 % d'une part des produits d'exploitation des SCP et de téléphonie cellulaire à la recherche-développement; diverses exigences en matière de présentation d'informations annuelles et de revente de services aux concurrents. Bien que TELUS estime satisfaire dans l'ensemble aux conditions d'attribution de ses licences, rien ne garantit que les autorités considéreront qu'elle les a toutes respectées ou qu'en cas de défaut de sa part, une exemption lui sera accordée ou encore que les coûts nécessaires à l'atteinte de la conformité ne seront pas importants. Des droits de concession de licence initiaux et des droits de renouvellement annuel doivent être versés à l'égard des licences n'ayant pas été obtenues dans le cadre d'une enchère de licences de spectre. Rien ne garantit qu'Industrie Canada ne cherchera pas à augmenter ces droits dans l'avenir.

Un processus de consultation concernant la mise aux enchères de spectre pour les services sans fil évolués devrait être annoncé au premier semestre de 2007, et une mise aux enchères devrait avoir lieu à la fin de 2007 ou en 2008. Une mise aux enchères de spectre pour les services sans fil évolués a récemment eu lieu aux États-Unis, et les entreprises de télécommunications en place ainsi que les câblodistributeurs américains y ont participé. Les câblodistributeurs et d'autres sociétés au Canada pourraient être intéressés à acquérir du spectre pour les services sans fil évolués. TELUS appuie la tenue d'une mise aux enchères publique pour ce spectre, exempte de tout traitement préférentiel, mais il n'existe aucune certitude que le gouvernement ne réservera pas du spectre pour de nouveaux venus ou qu'il n'exigera pas que les entreprises titulaires accordent aux nouveaux venus le partage des services d'itinérance ou des tours. (Se reporter à la rubrique 10.1, « Concurrence ».)

Il existe aussi une hypothèse voulant qu'Industrie Canada puisse amorcer un processus de consultation sur la mise aux enchères de spectre qui n'a pas été attribué dans les bandes 2 500 et 2 600 MHz, notamment en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique. Alors que le spectre dans les bandes 2 500 et 2 600 MHz peut être utilisé à la fois à des fins d'applications fixes et mobiles (voir les technologies émergentes ci-dessus), il demeure incertain qu'une récupération du tiers du spectre actuellement sous licence partout au Canada dans le but de passer à l'application mobile surviendra avant la fin des périodes des licences pour Inukshuk et les autres en 2011. De plus, il n'existe aucune certitude que le gouvernement ne réservera pas de spectre pour les nouveaux venus.

Mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil (TNSSF)

Dans la Décision de télécom 2005-72, le CRTC a ordonné à Bell Mobilité, à Rogers Sans fil inc. et à la division sans fil de TELUS de mettre en œuvre la TNSSF en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, où la transférabilité des numéros locaux entre deux entreprises de services locaux (d'ESL à ESL) est déjà en vigueur, d'ici le 14 mars 2007. Dans d'autres régions et pour d'autres entreprises de services sans fil (où la transférabilité des numéros locaux d'ESL à ESL est actuellement en vigueur), l'exportation des numéros doit être mise en œuvre d'ici le 14 mars 2007 et l'importation doit être en vigueur le 12 septembre 2007. Il n'existe aucune garantie que ni TELUS ni les autres entreprises de services sans fil canadiennes seront en mesure de mettre en œuvre la TNSSF dans les délais prescrits ou sans engager des coûts additionnels importants ou des frais administratifs permanents. La mise en œuvre de la TNSSF peut entraîner une augmentation de la migration des lignes d'accès au réseau aux services sans fil, une

augmentation du taux de désabonnement mensuel visant les abonnés aux services sans fil ou des coûts additionnels de fidélisation des clients pour TELUS.

Lors de sa mise en œuvre aux États-Unis en 2003, la TNSSF n'a pas entraîné une grande augmentation des désabonnements comme il avait été prévu. En outre, TELUS est d'avis que la TNSSF peut représenter une occasion de mise en marché plus efficace dans les marchés des entreprises dans le centre du Canada où la part de marché de TELUS est moins importante que celle de ses concurrents de services sans fil et où l'absence de TNSSF pourrait avoir diminué l'efficacité des ventes. Il est toutefois impossible de garantir que tel sera le cas.

Restrictions à la propriété étrangère

TELUS et ses filiales sont assujetties aux restrictions sur la propriété étrangère imposées par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur la radiodiffusion*. Bien que TELUS croie que TELUS Corporation et ses filiales ont agi en conformité avec les lois applicables, rien ne garantit qu'une décision future du CRTC, d'Industrie Canada ou d'Héritage Canada ou que des événements échappant à la volonté de TELUS ne feront pas en sorte que celle-ci cesse d'être conforme à ces lois. Si cela devait se produire, la capacité des filiales de TELUS d'exercer leurs activités en qualité d'entreprises canadiennes aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, ou de maintenir, de renouveler ou d'obtenir des licences en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* ou de la *Loi sur la radiodiffusion*, pourrait être compromise, et les activités de TELUS pourraient subir des conséquences défavorables.

TELUS estime qu'il existe une faible probabilité que les restrictions à la propriété étrangère soient supprimées dans un contexte de gouvernement minoritaire; toutefois, si ces restrictions sont réduites ou supprimées, le risque qu'une quatrième entreprise de services sans fil détenue ou financée par une entité étrangère pénètre le marché en participant à la mise aux enchères prévue de spectre pour services sans fil s'en trouvera accru. (Se reporter à la rubrique 10.1, « Concurrence »).

Atténuation des risques en matière de réglementation : TELUS préconise un contexte de réglementation qui se fonde, dans la mesure du possible, sur la concurrence au sein du marché, plutôt que sur l'intervention des organismes de réglementation. TELUS estime que cette position est au mieux des intérêts des clients. TELUS a aussi soutenu l'assouplissement des restrictions en matière de propriété étrangère dans le passé mais estime que tout assouplissement doit se faire sur une base équitable pour les sociétés de radiodiffusion et les sociétés de télécommunications.

10.4 Ressources humaines

Négociations collectives chez TELUS Québec

Deux conventions collectives entre TELUS Québec et le Syndicat des agents de maîtrise de TELUS, couvrant les employés professionnels et de supervision membres de l'équipe de TELUS au Québec arriveront à échéance le 31 mars 2007 et feront l'objet de nouvelles négociations. La plus importante de ces deux conventions couvre environ 511 membres de l'équipe, et l'autre touche 20 membres de l'équipe. Comme c'est le cas pour toutes négociations collectives, rien ne peut garantir que les charges de rémunération négociées ou les changements liés à l'efficacité opérationnelle seront conformes aux prévisions, ou que les négociations ne se traduiront pas par une productivité moindre ou des perturbations du travail.

Atténuation des risques : La société a recours à un modèle de gouvernance afin de s'assurer que les répercussions d'ordre financier et opérationnel découlant des conditions de règlement font l'objet d'une analyse et qu'elles s'alignent sur l'orientation stratégique de TELUS. Par mesure de prudence, la nécessité de poursuivre les activités d'exploitation par suite d'une interruption de travail durant tout processus de négociations collectives fera l'objet d'une planification d'urgence.

Importance du personnel clé

Le succès de TELUS repose largement sur les compétences et l'expérience de ses employés clés. Les entreprises du secteur des télécommunications se livrent une concurrence féroce pour recruter du personnel qualifié ayant des compétences en gestion d'entreprises ainsi que d'autres employés qualifiés.

Rien ne garantit que TELUS pourra conserver ses employés clés actuels ou attirer d'autres cadres dirigeants ou employés clés, le cas échéant. La perte de certains employés clés, ou la détérioration du moral des employés découlant d'une réorganisation, de conventions collectives non réglées ou d'une réduction des coûts, pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance, les activités et la rentabilité de TELUS. Le principal facteur externe qui contribue à ce risque, à savoir le départ à la retraite des membres de la plus importante génération au Canada, continuera à s'accroître au cours des prochaines années.

Atténuation des risques : La rémunération offerte par TELUS vise à appuyer une culture axée sur l'excellence du rendement et elle se fonde à la fois sur le marché et le rendement. Elle comporte des primes de rendement à moyen et à long terme, incluant une paie incitative variable selon le rendement individuel et celui de l'unité de travail et de l'entreprise dans son ensemble, des options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes (UAR) et un régime d'achat d'actions à l'intention des employés de TELUS, ainsi qu'un programme d'avantages sociaux permettant d'adapter des programmes d'avantages personnels aux besoins individuels. Les primes de rendement à long terme offertes à certains membres du personnel clé comportent principalement des périodes d'acquisition de trois ans au titre des options et des UAR. Dans le cadre de ses efforts visant à s'assurer que sa rémunération demeure concurrentielle, TELUS accorde la priorité à maintenir sa capacité d'attirer et de retenir du personnel clé. Au cours des 12 derniers mois, TELUS s'est focalisée encore plus sur le recrutement et le maintien d'un effectif qualifié; à cette fin, elle a tiré parti de l'intégration des services sans fil et des services filaires pour établir des meilleures pratiques en matière de recrutement au sein de l'entreprise; elle a augmenté ses efforts visant à accroître l'engagement et le moral des employés; elle a lancé un programme stratégique de maintien de l'effectif comportant une option d'acquisition, au bout de cinq ans, des droits liés à certains incitatifs à long terme offerts aux cadres supérieurs estimés; elle a élaboré des méthodes visant à améliorer le maintien de l'effectif à tous les échelons de la société; elle a mis en œuvre des solutions ciblées de maintien de l'effectif visant les employés qualifiés difficiles à trouver sur le marché.

10.5 Risques liés aux processus

Les systèmes, les processus et les réorganisations internes de TELUS pourraient influencer négativement sur les résultats financiers et le service à la clientèle

La société continue d'élaborer un nouveau système de facturation dans le secteur des services filaires, lequel inclura la réingénierie des processus aux fins de l'entrée des commandes, des conditions d'admissibilité, de la prestation des services et de l'assurance de la qualité du service à la clientèle, les recouvrements et le crédit, les contrats avec les clients et la gestion de l'information. Ce projet orienté vers la clientèle exige le développement poussé de systèmes et présente en soi des risques d'implantation découlant de la complexité des tâches et des contraintes sur le plan des ressources, ainsi que de la dépendance aux nouveaux logiciels tiers. TELUS compte mettre ce projet en œuvre progressivement, à commencer par certains comptes à l'intention des clients résidentiels en 2007 et d'autres phases de la conversion sont prévues au cours des prochains exercices.

Rien ne peut garantir que ce projet n'aura aucune incidence négative sur la qualité du service à la clientèle de TELUS, ni sur sa position concurrentielle ou ses résultats financiers. Aussi, des retards considérables dans l'implantation du système pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité concurrentielle de TELUS de lancer rapidement et de façon efficace de nouveaux produits et services, de réaliser et de maintenir une structure de coûts concurrentielle et de fournir des analyses et des renseignements plus complets à la direction.

Par suite des modifications apportées aux systèmes, des activités de réduction de l'effectif et des exigences en matière de formation découlant du programme d'efficacité opérationnelle de TELUS, l'incidence possible, sur l'exploitation, des processus internes de TELUS liés à la facturation pourrait être défavorable à son bénéfice.

L'intégration continue des services sans fil et des services filaires dans une seule structure opérationnelle réunit les unités d'exploitation liées au service à la clientèle, l'infrastructure technologique, les opérations et

les services partagés de TELUS. Rien ne peut garantir que cette intégration procurera les avantages et les efficiences prévus ni que des difficultés majeures ne se présenteront pas durant l'intégration des deux structures, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers.

Atténuation des risques : En juillet 2006, TELUS a procédé à un essai pilote du nouveau système de facturation dans un environnement de production. Cet essai pilote a touché un échantillon de plus de 20 000 comptes clients. Ce projet nécessite une gestion complète des risques, de la portée du projet, du contrôle des changements, des ressources et de la qualité. Pour établir l'assurance de la qualité de la solution, la société doit procéder à des essais exhaustifs au chapitre de la fonctionnalité, de la performance et de la garantie à l'égard des produits d'exploitation. TELUS a procédé à la mise en œuvre fructueuse de plusieurs produits et services au moyen de son système de facturation actuel, en prévision de la mise en œuvre du nouveau système. En raison de ces facteurs, le risque global lié à ce projet a diminué au cours des 12 derniers mois, et, selon le calendrier de mise en œuvre actuel, il devrait s'atténuer davantage au cours des 12 prochains mois.

En ce qui concerne les réorganisations internes, TELUS fait appel à un groupe chargé exclusivement de la transformation des activités, qui gère étroitement les activités de réorganisation en tirant parti de l'expertise, des connaissances et des meilleures pratiques acquises dans le cadre de nombreuses activités de fusion et d'intégration ainsi que des réorganisations visant une amélioration de l'efficacité ayant eu lieu au cours des dernières années.

Coûts et disponibilité des services

La disponibilité de divers services de transmission de données, d'images vidéo et de la voix dans les régions desservies par les entreprises de services locaux concurrents (ESLC) où le réseau sur fil de TELUS n'est pas disponible partout pose un défi du point de vue de l'échéancier des livraisons, ainsi que de la qualité et du coût des services. La location d'installations d'autres entreprises de télécommunications et la facturation indirecte de l'utilisation qui est faite de leurs réseaux pourraient s'avérer coûteuses et non rentables.

Atténuation des risques : TELUS continue d'accroître ses propres installations afin de réduire sa dépendance envers des tiers. Elle peut agir de la sorte en raison de l'amélioration des facteurs économiques et de l'accroissement de ses activités sur le marché.

10.6 Exigences en matière de financement et d'endettement

Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir les exigences en matière de financement, cela pourrait nuire au plan d'affaires et à la croissance de TELUS

Les perturbations dans les marchés financiers, la multiplication des règlements sur la capitalisation bancaire, la réduction du nombre de prêts alloués au secteur des télécommunications, ainsi que le nombre moindre de banques à charte canadiennes actives en raison d'une baisse d'activités ou de regroupements pourraient réduire les capitaux disponibles pour les crédits de qualité aux entreprises telles que TELUS.

Atténuation des risques : TELUS pourrait financer ses besoins de capitaux futurs au moyen de fonds autogénérés et, de temps à autre, par des emprunts au titre de la tranche inutilisée de sa facilité de crédit bancaire ou par l'émission de titres de créance ou de participation.

En mai 2005, TELUS a obtenu de nouvelles facilités de crédit bancaires totalisant 1,6 milliard de dollars, qui atténuent partiellement ce risque. Les nouvelles facilités de crédit comprennent une facilité de crédit renouvelable de trois ans de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) et une facilité de crédit renouvelable de cinq ans de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains). Au 31 décembre 2006, TELUS avait accès à des facilités de crédit non utilisées de plus de 1,4 milliard de dollars.

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc. (TCI), une filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. Au 31 décembre 2006, TCI avait reçu un produit en espèces totalisant 500 millions de dollars. En vertu de ce programme, TCI est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service; la cote de crédit

actuelle est A (faible). Dans l'éventualité où cette cote ne serait pas maintenue, la société pourrait être tenue de mettre fin au programme avant la date d'échéance de la convention. Le 30 novembre 2006, la date d'échéance a été prolongée de un an, soit jusqu'en juillet 2008.

Capacité à financer les dettes arrivant à échéance

TELUS a un montant important de dettes arrivant à échéance en 2007, notamment ses billets à 7,5 % d'un montant de 1,17 milliard de dollars US arrivant à échéance en juin.

Atténuation des risques : TELUS a pris plusieurs mesures aux fins du refinancement d'une tranche importante de ces billets. En mai 2006, TELUS a émis avec succès 300 millions de dollars de billets à 5,00 %, de série CB, à échéance de 7 ans. Le produit net de l'émission a servi à payer les frais de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises liés aux billets à 7,5 % de TELUS libellés en dollars américains et échéant en juin 2007. En outre, TELUS a conclu des contrats de swaps de devises différés qui ont pour résultat de fixer le taux d'intérêt sous jacent sur l'émission maximale de 500 millions de dollars en titres de créance. TELUS peut également utiliser un prospectus préalable de base pour émettre un montant supplémentaire de 2,7 milliards de dollars de titres de créance et de participation. TELUS est d'avis que ses cotes de crédit de première qualité lui donnent un accès raisonnable aux marchés financiers, aux fins de l'émission future de titres de créance.

Une baisse des cotes de crédit de TELUS pourrait avoir une incidence sur l'accès de cette dernière à des capitaux et sur les coûts connexes

Une baisse des cotes de crédit de TELUS pourrait avoir une incidence sur l'accès de cette dernière à des capitaux et sur les coûts connexes. Rien ne garantit que TELUS pourra maintenir ou améliorer ses cotes de crédit actuelles.

Atténuation des risques : TELUS cherche à obtenir des cotes de crédit se situant entre BBB+ et A-, ou l'équivalent. Trois des quatre agences de notation chargées d'évaluer TELUS accordent maintenant des cotes qui sont conformes aux cotes visées, et la quatrième agence a placé la cote attribuée à TELUS sous examen avec possibilité de révision à la hausse. TELUS a mis en œuvre des politiques financières qui l'aident à maintenir ou à améliorer ses cotes de crédit actuelles. Ces politiques comprennent des objectifs à long terme, à savoir un ratio dette nette/BAIIA cible de 1,5 fois à 2,0 fois (1,7 fois au 31 décembre 2006) ainsi qu'un ratio dette nette/total des capitaux investis cible d'environ 45 % à 50 % (47,5 % au 31 décembre 2006).

Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire la capacité de la société à investir dans des activités ou à acheter des actions dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

TELUS s'attend à générer des flux de trésorerie disponibles en 2007, qui serviront notamment à racheter des actions et à verser des dividendes aux actionnaires. Même si la société s'attend à ce que les flux de trésorerie prévus soient plus que suffisants pour satisfaire à ses besoins actuels et à sa politique financière, la capacité de TELUS d'investir dans ses activités pour assurer sa croissance future ou réaliser les rachats d'actions pourrait s'en trouver limitée. TELUS a établi ses politiques financières en se fondant sur le fait qu'elle s'attend à payer des montants importants d'impôts en espèces sur les bénéfices à compter de 2008 et des montants encore plus importants en 2009, comme il est mentionné à la rubrique 10.7, « Questions fiscales ». Le paiement d'impôts en espèces dans l'avenir réduira les flux de trésorerie après impôts que la société aurait autrement pu utiliser afin de fournir un rendement du capital investi aux actionnaires. Si les résultats réels diffèrent des attentes de TELUS, rien ne garantit que TELUS ne devra pas modifier ses plans de financement, y compris son intention de racheter un nombre considérable d'actions ou de verser des dividendes selon le ratio de distribution cible.

Atténuation des risques : Au cours des derniers exercices, TELUS a généré des flux de trésorerie suffisants pour racheter des actions en vertu de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités. La société a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités ayant prise d'effet du 20 décembre 2006 au 19 décembre 2007, dans le cadre de laquelle elle pourra racheter un nombre maximal de 24 millions d'actions de TELUS. En vertu des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités en vigueur de décembre 2004 à décembre 2006,

la société a racheté 39,4 millions d'actions, pour un montant total de 1,77 milliard de dollars. Étant donné que la société devra verser des impôts sur les bénéfices en espèces après 2007, elle pourrait décider de ne pas renouveler ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, ou de réduire le nombre d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de ces offres, si cela est justifié.

Le conseil de TELUS examine le taux de dividende chaque trimestre en fonction de nombreux facteurs incluant un ratio de dividende cible de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles. Cet examen a donné lieu à une hausse de 36,4 % du ratio de distribution trimestriel, qui est passé de 27,5 cents à 37,5 cents, à compter du versement des dividendes du 1^{er} janvier 2007. Au niveau des dividendes et des actions en circulation au 1^{er} janvier 2007, cela totaliserait environ 507 millions de dollars en dividendes en 2007.

10.7 Questions fiscales

Les montants relatifs à l'impôt, y compris la charge d'impôts, pourraient varier considérablement des montants prévus

Les activités de TELUS sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt s'appliquant à TELUS sont constamment susceptibles de changer. La société a des impôts à recouvrer et à payer ainsi que des passifs d'impôts futurs importants. Ces montants se basent sur les estimations faites par la direction de TELUS et sur les variations possibles de ces montants. Le moment de leur réalisation peut influencer considérablement sur le calcul du bénéfice net ou sur la réalisation de flux de trésorerie dans des périodes ultérieures. Comme il est mentionné à la rubrique 5, « Résultats d'exploitation – Impôts sur les bénéfices », TELUS s'attend à payer un montant minime d'impôts en espèces en 2007, un montant plus élevé en 2008, et un montant important en 2009. Par ailleurs, le taux d'imposition combiné prévu par la loi devrait se situer entre 33 % et 34 % en 2007. Il n'existe aucune certitude que ces attentes ne varieront pas en raison des changements apportés aux interprétations, aux règlements et aux lois.

Le moment auquel a lieu la monétisation ou la réalisation des actifs d'impôts futurs est incertain, car il dépend du bénéfice futur de TELUS et d'autres événements. Les montants de passifs d'impôts futurs sont eux aussi incertains, car ils se fondent sur les taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur qui ont alors prise d'effet et qui peuvent être modifiés par les gouvernements. Le montant des passifs d'impôts futurs se base également sur la composition prévue des produits d'exploitation de la société tirés de ses diverses activités, laquelle est susceptible de changer.

Les activités de révision de l'Agence du revenu du Canada et des autres autorités fiscales provinciales ont une incidence sur le calcul définitif des montants réels des impôts à recevoir, des impôts à payer, ainsi que des actifs et passifs d'impôts futurs. En conséquence, il n'existe aucune certitude que les impôts sur les bénéfices seront exigibles comme prévu, ni que le montant ou le moment de la réception de ces actifs d'impôts, ou leur utilisation, seront semblables à ceux actuellement prévus.

En 2006, la société a poursuivi l'expansion de ses activités aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers. Aux États-Unis, les administrations fédérale, étatiques et locales ont créé divers régimes au titre des impôts et des taxes grevant les bénéfices, les revenus, les ventes, l'utilisation et les biens immobiliers. Outre le fait que ces régimes sont complexes, le nombre et le type de régimes en vigueur dans les États américains où la société a conclu des opérations pourraient entraîner un risque financier additionnel pour la société.

La société doit composer non seulement avec la complexité de la langue et des devises des pays étrangers dans lesquels elle a conclu des opérations, mais aussi avec les particularités d'ordre fiscal de chacun de ces pays. Les activités d'expansion de TELUS à l'étranger en 2006 ont par conséquent accru le risque d'ordre fiscal de la société.

Atténuation des risques : La société a une fonction interne de fiscalité regroupant des professionnels qui ont une formation en gestion de la fiscalité et qui maintiennent une base de connaissances à jour sur les faits nouveaux liés aux lois fiscales, aux interprétations et à la jurisprudence. Cette fonction est également responsable des activités spécialisées liées à la comptabilisation des impôts sur les bénéfices et elle doit par conséquent demeurer au courant des faits nouveaux en matière de comptabilité fiscale et mettre en œuvre les mesures pertinentes qui s'imposent de temps à autre.

Le service de la fiscalité de la société procède à un examen continu des opérations de la société, dans le cadre duquel il évalue les opérations inhabituelles ou les opérations non récurrentes en se fondant sur diverses perspectives axées sur les risques. Les risques d'ordre fiscal liés aux opérations sont communiqués régulièrement à un conseiller fiscal externe qui les réévalue afin de vérifier l'estimation initiale du risque qui en a été faite. Le conseiller externe examine régulièrement les opérations importantes, et la société peut également faire appel à d'autres tiers conseillers pour obtenir leur point de vue sur une imposition possible.

Le cas échéant, la société retient les services de conseillers externes afin d'obtenir leur avis ainsi que leur aide aux fins de la conformité aux lois fiscales dans les pays où elle effectue des opérations importantes. La fonction interne de fiscalité de TELUS revoit les conseils et les déclarations fiscales fournis par ces conseillers afin d'établir leur caractère raisonnable.

10.8 Santé, sécurité et environnement

Sécurité, bien-être et santé des membres de l'équipe

Le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure affligeant un membre de l'équipe TELUS peut avoir une incidence défavorable sur la productivité de la société ainsi que sur les coûts liés aux soins de santé dans le cadre des programmes d'avantages sociaux.

Atténuation des risques : Pour réduire au minimum l'absence en milieu de travail, TELUS favorise une démarche globale et proactive à l'égard de la santé des membres de son équipe en offrant des programmes complets comme des programmes de bien-être, des programmes à l'intention des handicapés, des programmes d'ergonomie ainsi que des programmes d'aide aux employés. TELUS dispose de programmes de longue date visant à fournir de la formation et de l'orientation aux membres de son équipe, ainsi qu'aux entrepreneurs et fournisseurs qui ont accès aux installations de TELUS, à l'égard des attentes et des pratiques de TELUS en matière de sécurité au travail. Toutefois, rien ne garantit que ces pratiques seront effectivement suivies pour toutes les situations qui se présenteront.

Préoccupations relatives à l'émission de radiofréquences

Des études ont soutenu que les émissions de radiofréquences par les appareils de téléphonie sans fil peuvent être liées à certains effets néfastes sur la santé.

Atténuation des risques : Il existe des preuves substantielles, qui ont été établies et publiées dans de nombreuses études scientifiques mondiales, qui corroborent la conclusion qu'il n'y a pas de risque pour la santé connu lié à l'utilisation de téléphones sans fil. Ces preuves incluent une étude publiée dans le Journal du National Cancer Institute en 2006. Cette étude portant sur 420 000 utilisateurs de téléphones cellulaires au Danemark a permis de déterminer que ces derniers ne sont pas plus susceptibles que d'autres personnes de souffrir d'un cancer quelconque. Les agences gouvernementales canadiennes responsables de l'établissement de limites de sécurité liées aux niveaux de transmission des dispositifs radio appuient elles aussi la conclusion que les appareils de téléphonie sans fil ne posent pas de risque pour la santé. TELUS est d'avis que les appareils que TELUS vend répondent à toutes les normes de sécurité des gouvernements du Canada et des États-Unis.

Il n'y a aucune garantie que les futures études sur la santé, la réglementation gouvernementale ou les préoccupations des consommateurs relativement aux effets sur la santé des émissions de radiofréquences n'aient pas d'incidences défavorables sur les activités ni sur les perspectives de TELUS. Par exemple, les appréhensions du public pourraient réduire la croissance de la clientèle et l'utilisation des services ou augmenter les coûts par suite de modifications apportées aux appareils, d'un plus grand nombre d'exigences juridiques et de poursuites en responsabilité du fait des produits. TELUS continue à surveiller les faits nouveaux dans ce domaine.

Responsabilité au volant

Certaines études, y compris des rapports de l'Insurance Corporation of British Columbia et de l'Université de Montréal, indiquent une augmentation du niveau de distraction des conducteurs qui utilisent leur téléphone sans fil au volant.

Atténuation des risques : En juillet 2004, le New Jersey et Washington, D.C., par suite d'un précédent établi par l'État de New York en 2001, ont promulgué

des lois qui interdisent l'utilisation de téléphones portatifs sans fil au volant. Terre-Neuve-et-Labrador est actuellement la seule province canadienne à interdire l'utilisation de téléphones portatifs sans fil au volant, mais comme c'est le cas pour les autres interdictions de ce genre, la province permet toujours l'utilisation d'appareils sans fil à mains libres.

TELUS préconise la responsabilité au volant et conseille aux utilisateurs de téléphone cellulaire de faire de la sécurité au volant leur priorité. TELUS croit fermement que le cadre législatif actuel est approprié et que des lois propres à l'utilisation de téléphones cellulaires seraient superflues et inefficaces.

Rien ne saurait garantir que des lois interdisant l'utilisation du téléphone sans fil au volant ne seront pas édictées et, si elles le sont, qu'elles n'aient pas une incidence négative sur la croissance des abonnés, sur l'utilisation des téléphones cellulaires ainsi que sur les produits d'exploitation tirés des services de téléphonie sans fil.

Inquiétudes à l'égard des questions environnementales, notamment celles touchant la contamination d'un bien ou d'un terrain et des risques connexes sur la santé humaine ou la faune

Pour exercer ses activités, TELUS possède ou loue un grand nombre de propriétés. La présence de systèmes d'alimentation au carburant devant servir comme source d'énergie de secours assure la fourniture d'un service fiable, mais elle constitue également le plus important risque environnemental pour la société. Des déversements ou des émissions du carburant contenu dans ces systèmes se sont produits dans le passé, et les coûts maximaux engagés dans chaque emplacement se sont élevés à environ 1 million de dollars. Des produits chimiques dangereux sont couramment utilisés à plusieurs emplacements et au sein de l'industrie des télécommunications en général. De plus, certaines matières dangereuses se trouvent uniquement à certains emplacements. En fonction du volume et de la nature des produits chimiques particuliers qui sont manipulés, il existe, pour la société et pour ses administrateurs et dirigeants, un risque lié à la possibilité de déversements ou d'émissions de produits chimiques dangereux dans l'environnement. Une part importante de ce risque est liée au nettoyage des emplacements contaminés par d'anciennes pratiques de TELUS ou par les propriétaires précédents. Les risques environnementaux de TELUS sont essentiellement demeurés inchangés au cours des 12 derniers mois. Même si TELUS prend des mesures proactives pour reconnaître et atténuer les risques environnementaux et a recours à un système de gestion environnementale solide, rien ne garantit que des incidents environnementaux précis n'auront aucune incidence sur les activités de TELUS dans l'avenir.

Atténuation des risques : Les risques environnementaux avec lesquels TELUS doit composer sont considérés sans importance sur ses résultats financiers; cependant, une piètre performance au chapitre de l'environnement ou une atténuation du risque environnemental mal exécutée pourraient avoir des incidences défavorables sur le plan juridique et en ce qui concerne la marque et les relations avec la collectivité. Afin de composer avec les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant, la société a mis en œuvre un programme visant l'installation de matériel de confinement et de surveillance aux emplacements dotés de systèmes dont la taille justifie une telle surveillance. De plus amples détails sur les risques environnementaux avec lesquels TELUS doit composer sont présentés dans le rapport de TELUS sur la responsabilité sociale de l'entreprise, lequel peut être consulté sur le site Web de la société.

10.9 Litiges et questions d'ordre juridique

Enquêtes, réclamations et poursuites

En raison de la taille de TELUS, la société et ses filiales font régulièrement l'objet de diverses enquêtes, réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ou font l'objet de menaces à cette fin. TELUS ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces enquêtes, réclamations et poursuites, et, à ce titre, rien ne garantit que ces réclamations et poursuites n'auront pas d'incidence défavorable sur les résultats.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton

Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du Telecommunications Workers

Union (TWU). Les trois demandeurs de l'une des actions allèguent qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action ont allégué qu'ils intentent une poursuite au nom de tous les fournisseurs actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard des actions.

Si l'issue de ces poursuites diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Atténuation des risques : En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni toute autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a toutefois été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions, et la société n'a été avisée d'aucun changement à cet égard.

Décision rendue par la Cour d'appel de l'Ontario en 2005

En juin 2005, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté à l'unanimité une décision de la Cour de première instance de 2003 et a déclaré que le remboursement des obligations de série AL de 125 millions de dollars fait en décembre 1997 par BC TEL, une société remplacée de TCI, n'était pas conforme aux dispositions de l'acte de fiducie et d'hypothèque aux termes duquel les obligations avaient été émises. La Cour d'appel de l'Ontario a renvoyé la cause devant la Cour de première instance qui devra déterminer les dommages-intérêts, et la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'interjeter appel en janvier 2006. En novembre 2006, la Cour d'appel de l'Ontario a en outre rendu une décision selon laquelle cette poursuite devrait être traitée comme un recours collectif intenté par tous les porteurs d'obligations, et non seulement par les défendeurs nommés. Le montant des dommages-intérêts dépendra en partie de la méthode de calcul utilisée et de l'établissement des parties auxquelles ces dommages-intérêts seront versés, affaires qui n'ont pas encore été portées en justice. Si les dommages-intérêts imposés diffèrent sensiblement des attentes de la direction, un ajustement important pourrait être inscrit dans les états consolidés des résultats de la société.

Atténuation des risques : La société est d'avis qu'elle a passé en charges un montant adéquat au titre des dommages-intérêts. Cette décision porte sur une question survenue avant la fusion de BC TELECOM et de TELUS Corporation (Alberta) en 1999 et n'a aucune incidence sur les instruments de créance actuels de TELUS.

Projet de loi 198

Le 31 décembre 2005, les dispositions annoncées par le gouvernement de l'Ontario sont entrées en vigueur, créant une responsabilité pour les sociétés

ouvertes faisant des déclarations fausses ou trompeuses oralement ou par écrit. Ces modifications ont également créé une responsabilité au titre des fraudes et de la manipulation des marchés. D'autres provinces ont adopté des lois semblables depuis lors ou prévoient en adopter.

Ces modifications donnent le droit d'intenter des poursuites en dommages contre TELUS, ses administrateurs et certains de ses dirigeants si TELUS ou toute personne ayant l'autorité réelle, implicite ou apparente d'agir ou de parler en son nom publie un document ou transmet un message de vive voix contenant une déclaration fautive ou trompeuse, ou si TELUS omet de signaler à temps un changement important.

Cette loi permet à toute personne ou société qui fait l'acquisition ou se défait de titres de TELUS sur le marché secondaire durant la période au cours de laquelle ladite déclaration fautive ou trompeuse demeure non corrigée dans le public ou, s'il s'agit d'une omission, tant que le changement important n'a pas été signalé, d'intenter des poursuites. Cette personne ou société n'a pas à prouver qu'elle s'est appuyée sur la déclaration fautive ou trompeuse pour faire l'acquisition ou la cession.

Atténuation des risques : En 2005, TELUS a fait un examen de ses pratiques et processus en matière de communication de l'information et de la mesure dans laquelle ils sont documentés. Dans le cadre de cet examen, la société a consulté des conseillers externes. Cet examen a démontré que les processus de TELUS sont suffisants et correctement documentés, qu'ils incluent des lignes directrices (pouvant être consultées sur le site [telus.com/corporate governance](http://telus.com/corporate_governance)) qui limitent les porte-parole aux membres désignés de la haute direction, qu'ils fournissent un protocole pour tenir compte des échanges avec les analystes et des déclarations orales et qu'ils ont mis sur pied un comité chargé de revoir et de préciser la présentation de faits et renseignements importants à signaler ainsi que la façon de communiquer les questions soulevées. TELUS a réévalué ses pratiques et procédures de communication de l'information en 2006, et elle est d'avis que ces pratiques et procédures demeurent adéquates et prudentes et que les risques auxquels elle est exposée sont raisonnables et n'ont pas changé de façon importante au cours des 12 derniers mois. Toutefois, rien ne peut garantir que les processus de TELUS seront suivis par tous les membres de l'équipe en tout temps.

Respect des lois et de des règlements

TELUS compte sur ses employés, ses dirigeants, son conseil d'administration, ses principaux fournisseurs et partenaires pour mettre en pratique des normes raisonnables sur les plans juridique et éthique. Il se peut que des personnes ne se conforment pas aux politiques de TELUS, ou que des renseignements personnels au sujet d'un client ou d'un employé de TELUS soient, par mégarde, recueillis, utilisés ou divulgués d'une façon qui n'est pas entièrement conforme à la législation, ce qui par le fait même expose TELUS à de possibles dommages intérêts, sanctions ou amendes, ou peut avoir des incidences défavorables sur ses résultats financiers et d'exploitation.

En 2006, la société a poursuivi l'expansion de ses activités aux États-Unis et dans d'autres pays étrangers. Ses filiales qui exercent des activités dans des pays étrangers doivent se conformer aux lois et aux règlements locaux qui peuvent, dans une large mesure, différer des lois canadiennes et accroître les risques de responsabilité auxquels fait face la société.

Atténuation des risques : Même si la direction ne peut prévoir avec certitude l'issue de ces situations éventuelles, elle est d'avis qu'elle est sensibilisée à la question de la conformité et qu'elle a mis en place des politiques et des processus raisonnables pour assurer cette conformité, et que ces programmes ont une incidence favorable sur la réduction des risques. En 2002, TELUS a instauré pour ses employés, ses dirigeants et ses administrateurs une politique d'éthique. En 2003, elle a installé une ligne téléphonique sans frais permettant à quiconque de dénoncer des pratiques non conformes ou de présenter des plaintes, de façon anonyme. En 2003, TELUS a désigné un agent de la conformité dont le rôle consiste à veiller à ce que la société se dote de contrôles et de mesures appropriés pour faciliter la conformité avec toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur, y compris la conformité en vertu de la législation relative à la protection de la vie privée. L'agent de la conformité fait rapport au comité de vérification ainsi qu'au vice président directeur des Affaires de l'entreprise. Cette façon de

faire fournit au comité de vérification un aperçu direct des risques reconnus à corriger. De plus, des conseillers juridiques externes qualifiés dans les champs d'application étrangers pertinents sont engagés par les filiales de TELUS pour offrir des conseils juridiques au besoin.

10.10 Menaces causées par l'homme et menaces naturelles

Préoccupations concernant les catastrophes naturelles et les menaces intentionnelles susceptibles d'influer sur l'infrastructure et les activités de TELUS

En sa qualité de société de télécommunications, TELUS est un fournisseur clé d'infrastructures essentielles au Canada, et son réseau, ses TI, ses actifs corporels et les membres de son équipe sont constamment exposés à des catastrophes naturelles et des menaces intentionnelles.

Atténuation des risques : TELUS a mis en œuvre un programme exhaustif de continuité des activités et affecté des ressources à l'élaboration, au maintien et à la mise en œuvre de plans de continuité des activités et de plans antisismiques. Le bureau de TELUS qui est responsable de la continuité des activités a pour mandat d'élaborer et de maintenir un programme de continuité des activités (politiques, processus et paramètres) applicable dans toute l'entreprise, qui se fonde sur les meilleures pratiques. Ce programme d'une importance cruciale permet à TELUS d'assurer le service à la clientèle, de protéger ses actifs et d'assurer la protection et la sécurité de ses employés.

Au cours de 2006, TELUS a réalisé des progrès au chapitre de diverses initiatives liées à son plan de continuité des activités pluriannuel. Elle a notamment actualisé son plan en cas d'épidémie, elle a amélioré la structure de ses immeubles afin de réduire les risques sismiques, et elle a mis en œuvre un logiciel exploitable sur le Web à l'appui de l'élaboration d'un plan personnalisé de continuité des activités pour tous ses emplacements. Par ailleurs, la société a mis son processus de planification d'urgence à jour afin de tenir compte des négociations collectives en cours.

Bien que TELUS applique des processus de planification bien établis aux fins de la poursuite de ses activités, il n'existe aucune certitude que des événements précis n'auront pas de répercussions sur ses activités et ses résultats.

Sécurité – Attaque électronique

Les attaques électroniques constituent des actes intentionnels de la part de personnes ou de groupes organisés visant à obtenir un accès non autorisé à des renseignements sur TELUS ou à empêcher l'accès aux utilisateurs légitimes. Ces actes utilisent un certain nombre de méthodes allant de l'ingénierie sociale, qui est une sorte d'intrusion non technique qui repose principalement sur l'interaction humaine en amenant des personnes au moyen d'un subterfuge à enfreindre les procédures de sécurité normales, jusqu'à l'utilisation de maliciels sophistiqués.

Atténuation des risques : Au moyen d'une démarche de sécurité à plusieurs niveaux, TELUS a mis sur pied un certain nombre de processus et de systèmes proactifs, réactifs et de confinement pour sauvegarder son infrastructure TI, ses référentiels d'information et sa diffusion de renseignements. Des politiques et procédures en matière de sécurité des données sont en place et régissent les obligations des personnes responsables de la confidentialité et de la vérification de l'information. Des systèmes de détection d'intrusion, des contrôles d'accès et des procédures de réaction aux incidents informatiques sont en place afin de fournir une surveillance continue de l'infrastructure TI de TELUS. Même si TELUS dispose de processus solides et continus en matière de planification sécuritaire de la TI et du réseau, rien ne garantit que des événements précis n'auront aucune incidence sur les activités et les résultats de TELUS.

TELUS fait face à des risques potentiels lorsqu'elle partage de l'information avec des partenaires d'affaires externes et que l'intégrité des systèmes des partenaires d'affaires est compromise. TELUS revoit ce risque lorsqu'elle conclut de nouvelles ententes.

Sécurité – Vandalisme et vols

TELUS possède un certain nombre d'actifs corporels situés dans des lieux publics, notamment des téléphones publics, des câbles de cuivre et des centres de commutation de réseau et de standards téléphoniques, qui pourraient faire l'objet de vandalisme ou de vols.

Atténuation des risques : En tenant compte de l'importance de l'actif, de l'exposition aux risques et des coûts pouvant être engagés advenant que l'actif subisse des dommages ou soit volé, TELUS a mis en œuvre un dispositif de barrières matérielles et électroniques ainsi que des systèmes de contrôle et de surveillance afin de protéger ses actifs.

À titre de mesure additionnelle en matière de gestion des risques, TELUS dispose d'un groupe responsable de la sécurité qui examine et évalue les risques de façon continue et, en coopération avec les organismes d'application de la loi et d'autres organismes externes, réajuste sa protection afin de faire face à l'évolution des risques. Bien que TELUS bénéficie de processus de planification de la sécurité des actifs corporels des plus complets, rien ne peut garantir que des événements précis n'auront aucune incidence sur les activités et les résultats de TELUS.

Répercussions des changements climatiques

TELUS reconnaît que les répercussions des changements climatiques, y compris les conditions météorologiques violentes qui sévissent, pourraient entraîner des risques additionnels pour son infrastructure et ses activités. En 2006, la société a tenu compte des changements climatiques dans son cadre de planification de la continuité des activités, et plus particulièrement des questions telles que l'élévation du niveau de la mer, les altérations dans les zones agricoles, la possibilité que davantage de conditions météorologiques extrêmes (notamment des crues soudaines et des vents violents) sévissent, les conditions de sécheresse entraînant une augmentation des feux irréprimés, l'expansion des maladies tropicales et les pandémies. Chacune de ces menaces pourrait influencer sur les activités de TELUS en raison des dommages physiques et de la rareté des ressources qui en résulteraient et qui auraient des répercussions sur le service à la clientèle et sur la prestation de services d'urgence.

Atténuation des risques : TELUS a mis en œuvre divers plans et pratiques aux fins de la continuité des activités et de l'exploitation des réseaux. Ces plans et ces pratiques tiennent compte de divers scénarios liés aux répercussions des changements climatiques. Ils prévoient notamment le recours à la technologie des tubes de remplissage pour protéger les immeubles et les réseaux en cas d'inondation, l'élaboration de plans de déplacement de l'équipement, ainsi que le recours aux réseaux redondants et diversifiés de la société.

Bien que TELUS ait mis des pratiques et des processus de planification en œuvre, il n'existe aucune garantie que des événements précis n'influeraient pas sur les résultats d'exploitation et les résultats financiers de TELUS.

10.11 Évolution et croissance de l'économie

Selon une estimation récente de la Banque du Canada, la croissance réelle du PIB au Canada pour 2006 s'est établie à 2,8 %. Cette croissance estimative reflète le recul des exportations nettes canadiennes ainsi que les perspectives à court terme moins favorables touchant l'économie américaine. Cette dernière a récemment subi les contrecoups de l'important ralentissement survenu dans le secteur de l'habitation aux États-Unis et de la demande réduite visant les automobiles. La Banque du Canada est par conséquent d'avis que le ralentissement économique aux États-Unis constitue une correction cyclique qui donnera lieu au ralentissement temporaire de la croissance économique, et non à une contraction. L'indice des prix à la consommation au Canada s'est avéré très volatil, en raison des faits nouveaux survenus dans les marchés de l'énergie et de l'incidence de la réduction de un point de pourcentage de la taxe fédérale sur les produits et services. Cependant, certains faits portent à croire que les pressions à la hausse sur les prix pourraient toucher d'autres prix, car le taux d'inflation de base au Canada avait progressé de près de 1 % à 2 % au milieu de 2006. Ceci est une indication que l'économie canadienne dépassait tout juste sa capacité de production. Le ralentissement plus prononcé de l'économie américaine ou une baisse importante de la demande mondiale visant les marchandises constituent les principaux risques pouvant influencer sur la croissance économique canadienne. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la demande concernant les biens et les services produits au Canada.

La croissance en Colombie-Britannique et en Alberta (croissance estimative du PIB de 3,6 % et de 6,6 %, respectivement, en 2006) s'est avérée supérieure au taux de croissance moyen au pays et a donné lieu à une

croissance solide du marché de l'habitation ainsi qu'à un accroissement des activités commerciales dans les territoires où TELUS est l'entreprise titulaire. On s'attend à un ralentissement des taux de croissance en 2007, mais les taux dans l'Ouest du pays devraient demeurer supérieurs à ceux enregistrés dans le centre du Canada. Comme il est mentionné dans la rubrique « Énoncés prospectifs », TELUS estime que le taux de croissance économique au Canada sera d'environ 2,7 % en 2007, estimation qui s'aligne sur le taux estimatif établi récemment par le Conference Board du Canada. Il n'existe aucune certitude que ce taux de croissance économique au Canada se concrétisera.

D'importants ralentissements économiques ou d'importantes récessions pourraient nuire à TELUS

Lorsque l'économie est incertaine ou qu'un ralentissement économique se produit, les abonnés des services de télécommunications résidentiels et commerciaux peuvent retarder leurs achats de nouveaux services, réduire leur utilisation ou cesser de les employer, ou encore chercher des services assortis de tarifs plus modiques. D'importants ralentissements économiques ou d'importantes récessions pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité, les flux de trésorerie disponibles et les créances douteuses de TELUS, ou faire possiblement en sorte que la société doive enregistrer une réduction de la valeur comptable de ses actifs, y compris, sans toutefois s'y limiter, ses actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie (soit ses licences de spectre) et son écart d'acquisition. Une réduction de la valeur comptable des actifs entraînerait l'imputation d'une charge aux résultats et une réduction des capitaux propres, mais elle n'aurait aucune incidence sur les flux de trésorerie.

Atténuation des risques : La société ne peut pas atténuer tous les risques économiques. Cependant, en raison de son expansion à l'échelle nationale depuis 2000, TELUS a bénéficié d'une exposition à des économies de transformation plus diversifiées en Ontario et au Québec, et elle se trouve un peu plus à l'abri des faiblesses économiques régionales. TELUS profite actuellement de la croissance des économies de ressources cycliques en Colombie-Britannique et en Alberta. Par contre, la croissance à la baisse en Ontario et au Québec a probablement contribué à la croissance plus modeste des activités filaires de TELUS dans les territoires non titulaires.

Capitalisation des régimes de retraite

Les fluctuations économiques pourraient également avoir une incidence défavorable sur la capitalisation et les charges liées aux régimes de retraite à prestations déterminées que TELUS a instaurés. Rien ne garantit que les charges au titre des régimes de retraite de TELUS et la capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées n'augmenteront pas dans l'avenir, ce qui aura, par conséquent, une incidence défavorable sur le bénéfice ou les flux de trésorerie. Des risques liés à la capitalisation des régimes à prestations déterminées peuvent survenir si les obligations totales au titre des régimes de retraite excèdent la valeur totale des fonds en fiducie respectifs. Des écarts non capitalisés peuvent survenir en raison des rendements moins élevés des placements, des réductions du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite, et des pertes actuarielles.

Atténuation des risques : TELUS cherche à atténuer ce risque au moyen de la mise en place de politiques et procédures conçues pour contrôler le risque d'investissement, et de la surveillance continue de sa situation de capitalisation. En 2006, TELUS a versé des cotisations en espèces de 172 millions de dollars à ses régimes de retraite (y compris un montant de 123 millions de dollars à ses régimes à prestations déterminées), et elle s'attend à verser des cotisations légèrement moins élevées en 2007. Étant donné que TELUS ne peut appliquer le surplus d'un régime de retraite à prestations déterminées à un autre régime déficitaire au 31 décembre 2006, l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées de TELUS affichait un excédent de 263,6 millions de dollars, qui tient au fait que les actifs des régimes ont excédé les obligations au titre des prestations constituées.

11

rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR et définition des indicateurs clés de l'exploitation

Description, calcul et rapprochement de certaines mesures qu'utilise la direction

11.1 Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA)

TELUS présente le BAIIA et fournit des indications à ce sujet parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses unités et secteurs d'exploitation ainsi que la performance de la société. Le BAIIA est aussi utilisé pour déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt – se reporter à la rubrique 11.4, « BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif ». Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs recourent largement en tant qu'indicateur du rendement d'exploitation d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. De plus, la société croit que le BAIIA permet aux investisseurs de comparer plus facilement le rendement d'une entreprise de façon continue sans égard à l'amortissement, lequel est de nature hors trésorerie et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou en raison de facteurs hors exploitation, comme le coût historique.

Le BAIIA n'est pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis et ne doit pas être substitué au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net comme mesure du rendement de la société ni utilisé comme mesure unique des flux de trésorerie, car il ne tient pas compte des effets de la croissance du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, de la réduction du capital de la dette ni d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les éléments entrant dans le calcul du BAIIA de TELUS. Si le BAIIA est indiqué aux présentes afin de permettre une analyse comparative plus exhaustive du rendement de la société et de sa capacité d'assurer le service de sa dette comparativement à d'autres sociétés, il convient de rappeler que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tout point avec le BAIIA présenté par d'autres sociétés.

Le tableau suivant illustre le rapprochement du BAIIA avec le bénéfice net et le bénéfice d'exploitation :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Bénéfice net	1 122,5	700,3
Autres charges (produits)	28,0	18,4
Coûts de financement	504,7	623,1
Impôts sur les bénéfices	351,0	322,0
Part des actionnaires sans contrôle	8,5	7,8
Bénéfice d'exploitation	2 014,7	1 671,6
Amortissement des immobilisations corporelles	1 353,4	1 342,6
Amortissement des actifs incorporels	222,2	281,1
BAIIA	3 590,3	3 295,3

En plus du BAIIA, TELUS calcule le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, comme une simple approximation des flux de trésorerie dans ses deux secteurs isolables. Le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, est utilisé à des fins de comparaison avec les résultats présentés par les autres sociétés de télécommunications, et il est assujéti aux questions possibles de comparabilité du BAIIA décrites précédemment. Le BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations, est calculé pour TELUS de la façon suivante :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
BAIIA	3 590,3	3 295,3
Dépenses en immobilisations	(1 618,4)	(1 319,0)
BAIIA, déduction faite des dépenses en immobilisations	1 971,9	1 976,3

11.2 Flux de trésorerie disponibles

La société présente les flux de trésorerie disponibles et fournit des indications à ce sujet parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de la société. Les flux de trésorerie disponibles excluent certaines variations du fonds de roulement ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure fondée sur les principes comptables généralement reconnus du Canada ni des États-Unis et ne doivent pas être substitués aux états consolidés des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui peut être utilisée pour évaluer la performance de TELUS au fil des ans. Il convient de rappeler aux investisseurs que cet indicateur, tel qu'il est présenté par TELUS, risque de ne pas concorder en tous points avec les flux de trésorerie disponibles présentés par d'autres sociétés. Bien que la mesure fondée sur les PCGR la plus semblable soit les rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement, les flux de trésorerie disponibles sont considérés comme une mesure pertinente, car ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses en immobilisations, mais avant le produit tiré des actifs cédés et les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients, qui peuvent être grandement faussées par les changements dans la titrisation qui ne reflètent pas les résultats d'exploitation, et les comptes fournisseurs).

Le tableau suivant illustre le rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des rentrées liées aux activités d'exploitation moins les sorties liées aux activités d'investissement :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 803,7	2 914,6
Rentrées (sorties) liées aux activités d'investissement	(1 675,2)	(1 355,2)
	1 128,5	1 559,4
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	5,4	(3,9)
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	123,3	118,8
Amortissement des gains reportés sur la cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	(51,7)	(1,1)
Réduction (augmentation) des créances titrisées	-	(350,0)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, sauf la variation des impôts, des intérêts et des créances titrisées, et autres éléments	338,1	106,1
Acquisitions	49,0	29,4
Produit de la cession de propriétés et d'autres actifs	(14,9)	(4,5)
Autres activités d'investissement	22,7	11,3
Flux de trésorerie disponibles (définition de 2006)	1 600,4	1 465,5
Dons de bienfaisance et charge liée à la titrisation de créances compris dans les autres charges	(29,1)	(14,6)
Flux de trésorerie disponibles (définition de 2007)	1 571,3	1 450,9

Le tableau suivant illustre le calcul des flux de trésorerie disponibles effectué par la direction.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
BAIIA	3 590,3	3 295,3
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces	(4,0)	(13,6)
Rémunération à base d'actions	25,1	24,3
Intérêts en espèces payés	(516,1)	(638,3)
Intérêts en espèces reçus	24,2	47,3
Impôts reçus (payés), déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement reçus qui étaient inscrits auparavant dans le BAIIA ou dans les dépenses en immobilisations, et autres	99,3	69,5
Dépenses en immobilisations	(1 618,4)	(1 319,0)
Flux de trésorerie disponibles (définition de 2006)	1 600,4	1 465,5
Dons de bienfaisance et charge liée à la titrisation de créances compris dans les autres charges	(29,1)	(14,6)
Flux de trésorerie disponibles (définition de 2007)	1 571,3	1 450,9

11.3 Définition des indicateurs clés de l'exploitation

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer le rendement de l'exploitation d'une société de services sans fil.

Produits moyens par appareil d'abonné (PMAA) mensuels : Nombre, exprimé en pourcentage mensuel, obtenu au moyen de la division des produits tirés des services de réseau par le nombre moyen d'appareils en service dans le réseau au cours de la période. Les PMAA tirés des services de transmission de données sont une composante des PMAA calculée sur la même base que celle des produits tirés de services tels que les services de messagerie textuelle, l'informatique mobile, les assistants numériques, les navigateurs Internet et les téléchargements à la carte.

Taux de désabonnement, par mois : Nombre d'appareils d'abonnés débranchés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'appareils dans le réseau au cours de la période, exprimé sous forme de taux mensuel. Un abonné des services prépayés est débranché lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration de la carte prépayée.

Frais d'acquisition : Montant total au titre du financement des appareils, des commissions ainsi que des frais de publicité et de promotion qu'il faut déboursier pour l'acquisition initiale des abonnés au cours d'une période donnée. Tels qu'ils sont définis, les frais d'acquisition excluent les frais engagés pour conserver les abonnés existants (frais de fidélisation). Les frais d'acquisition se sont élevés à 532,6 millions de dollars en 2006. Les frais d'acquisition en 2005 s'élevaient à 494,3 millions de dollars.

Frais d'acquisition par ajout brut d'abonné : Frais d'acquisition divisés par les ajouts bruts d'abonnés au cours de la période.

BAIIA excluant les frais d'acquisition : Mesure de la rentabilité de l'exploitation normalisée en fonction des coûts inhérents à l'ajout de clients au cours de la période.

Frais de fidélisation par rapport aux produits tirés des services de réseau : Coûts directs liés aux activités de marketing et aux promotions visant à fidéliser les abonnés existants, divisés par les produits tirés des services de réseau.

11.4 Définition des mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

Ratio de distribution : Dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur 12 mois. L'indication visée est un ratio de distribution annuel, sur une base prospective plutôt que sur une base actuelle, de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles.

BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif : Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif sert à calculer le ratio dette nette/BAIIA et la couverture des intérêts par le BAIIA, conformément au calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture prévus par les clauses restrictives des facilités de crédit. Les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif se sont établis à 67,8 millions de dollars et à 53,9 millions de dollars, respectivement, pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005.

Couverture des intérêts par le BAIIA : BAIIA excluant les coûts de restructuration divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

Dette à long terme : En termes généraux, fonds empruntés moins les fonds en caisse, comme il est défini dans les ententes bancaires de la société.

Couverture des intérêts sur la dette à long terme : Mesure sur 12 mois du bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme. Les intérêts débiteurs sur la dette à long terme pour la période de

12 mois terminée le 31 décembre 2006 incluent les pertes résultant du remboursement de la dette à long terme. Les périodes de 12 mois terminées les 31 décembre 2006 et 2005 incluent des charges constatées au titre des coûts estimatifs de règlement d'une poursuite.

Dette nette : La dette nette est une mesure non définie par les PCGR; la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la somme de la dette à long terme et de la tranche à court terme de la dette à long terme. Le tableau qui suit présente le rapprochement de ces deux mesures. En 2006, la société a modifié la définition de la dette nette afin de tenir compte des créances titrisées et d'aligner davantage ses pratiques sur celles des agences de notation. La dette nette, compte non tenu des créances titrisées et de certains autres écarts mineurs, est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. (Se reporter à la description du ratio de la dette nette sur le BAIIA présentée ci-dessous.)

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Tranche à court terme de la dette à long terme	1 434,4	5,0
Dette à long terme	3 493,7	4 639,9
	4 928,1	4 644,9
Passif de couverture reporté, montant net	838,5	1 158,1
Dette	5 766,6	5 803,0
Encaisse et placements temporaires	11,5	(8,6)
Créances titrisées	500,0	500,0
Dette nette	6 278,1	6 294,4

Le passif de couverture reporté figurant dans le tableau ci-dessus se rapporte à des swaps de devises qui ont pour effet de convertir en dollars canadiens les obligations de remboursement du capital et de paiement des intérêts sur la débenture de 1 166,5 millions de dollars US échéant le 1^{er} juin 2007 et la débenture de 1 925,0 millions de dollars US échéant le 1^{er} juin 2011. La direction estime que la dette nette est une mesure utile car elle tient compte de l'incidence du taux de change sur les swaps de devises conclus qui fixent la valeur de la dette libellée en dollars américains et parce qu'elle représente le montant des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couvertes par l'encaisse et les placements temporaires disponibles.

Ratio dette nette/BAIIA : Dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif sur 12 mois. L'indication de TELUS pour le ratio dette/BAIIA se situe dans une fourchette de 1,5 à 2,0 fois. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de TELUS.

Ratio dette nette/total des capitaux investis : Estimation de la proportion de la dette utilisée dans la structure financière de la société. Le ratio cible à long terme de la dette nette par rapport au total des capitaux investis est de 45 % à 50 %.

Montant net des intérêts débiteurs : Montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois. Aucun gain lié au rachat ni au remboursement de la dette n'a été comptabilisé au cours des périodes respectives. Les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs. Les montants nets des intérêts débiteurs pour les périodes de 12 mois se terminant les 31 décembre 2006 et 2005 sont équivalents aux coûts de financement trimestriels comptabilisés au cours de ces périodes.

Le calcul du **total des capitaux investis** s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Dette nette	6 278,1	6 294,4
Part des actionnaires sans contrôle	23,6	25,6
Capitaux propres	6 928,1	6 870,0
Total des capitaux investis (valeur comptable)	13 229,8	13 190,0

La responsabilité des états financiers consolidés de la société et de ses filiales incombe à la direction, qui en rend compte au conseil d'administration. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et comprennent nécessairement des montants fondés sur des estimations et jugements de la direction.

La société maintient un système de contrôle interne qui fournit à la direction l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des registres financiers fiables sont tenus. Ce système comprend des politiques et des procédures écrites, une structure organisationnelle qui favorise la séparation des tâches ainsi qu'un programme complet de vérifications périodiques par les vérificateurs internes. La société a aussi instauré des politiques et des directives qui exigent des membres de l'équipe TELUS (les membres du conseil d'administration comme les employés de la société) le respect des normes d'éthique les plus élevées, et elle a établi des mécanismes visant à informer le comité de vérification de toute plainte perçue en ce qui a trait à la comptabilité ou aux politiques en matière d'éthique. De plus, le chef de la conformité, nommé en 2003, veille à ce que la société se dote des politiques, contrôles et mesures nécessaires pour se conformer à toutes les exigences de la législation et de la réglementation en vigueur. Chaque année, la société effectue un processus complet d'appréciation des risques qui comprend des rencontres avec la haute direction, un sondage sur la gestion des risques et des contrôles distribué au moyen du site Web à un échantillon important d'employés ainsi que des commentaires formulés à l'issue des activités de planification stratégique de la société. Les résultats de ce processus ont une incidence sur le développement du programme de vérification interne. Les personnes responsables du développement et de la mise en œuvre de plans visant à limiter les risques ont la charge des principaux risques liés à l'ensemble de la société. Au cours de l'exercice 2002, la société a mis en œuvre une procédure de validation d'attestations en vertu de la loi Sarbanes-Oxley qui, entre autres, assure la transmission des attestations contenant des renseignements utiles par les principaux intervenants du processus de présentation de l'information financière, lesquelles sont examinées par le chef de la direction et le chef des finances dans le cadre de leurs responsabilités de diligence raisonnable. En 2004, cette procédure a été améliorée pour qu'elle soit conforme à la nouvelle réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, entrée en vigueur au premier trimestre de 2004. En 2006, les étapes finales de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley des États-Unis concernant les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont été mises en œuvre avec succès. Une des nouveautés en 2006 comprenait l'intégration des approbations en vertu de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley avec celles des attestations successives des principaux intervenants en vertu de l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley dans le processus de présentation de l'information financière.

La société applique une politique officielle sur la divulgation et la confidentialité de l'information de l'entreprise, qui expose les principes et pratiques à ce sujet et comprend notamment le mandat du comité de divulgation; la politique a été approuvée par le conseil d'administration et mise en vigueur en 2003.

Le chef de la direction et le chef des finances ont évalué l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information financière

de la société liés à la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport. Ils ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information financière étaient efficaces, à un niveau d'assurance raisonnable, pour s'assurer que les renseignements importants sur la société, y compris ses filiales consolidées, leur seront communiqués par des membres de ces entités, particulièrement durant la préparation du rapport de gestion et des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport.

Le conseil d'administration a examiné et approuvé les présents états financiers consolidés. Afin d'aider ses membres à s'acquitter de cette responsabilité de surveillance, il a nommé un comité de vérification composé entièrement d'administrateurs indépendants. Tous les membres de ce comité ont des compétences financières et son président possède une expertise financière et satisfait aux lois sur les valeurs mobilières pertinentes à titre d'expert financier. Le comité surveille les procédés comptables et la présentation de l'information financière de la société, ses contrôles internes et ses contrôles de communication de l'information, sa conformité légale et réglementaire, sa politique en matière d'éthique et le dépôt en temps opportun des documents auprès des organismes de réglementation, l'indépendance et la performance des vérificateurs internes et externes de la société, la gestion des risques de la société, sa capacité financière, ses plans de trésorerie et sa politique financière ainsi que ses procédures de dénonciation et de traitement des plaintes en matière d'éthique et de comptabilité. Le comité se réunit au moins une fois par trimestre et, dans le cadre de certaines de ses réunions inscrites au calendrier régulier, rencontre à huis clos les vérificateurs externes et, séparément, les vérificateurs internes en l'absence de tout autre dirigeant, y compris des membres de la direction. Le comité supervise le travail des vérificateurs externes et approuve leur stratégie de vérification annuelle. Il reçoit également des rapports sur les procédés de contrôle de la qualité interne exécutés par les vérificateurs externes ainsi que sur l'indépendance de ces derniers. En outre, le comité de vérification passe en revue les éléments suivants : les principales conventions comptables de la société, y compris les variantes et les estimations et jugements clés que la direction peut avoir à établir; les politiques financières de la société et leur respect; l'évaluation par les vérificateurs internes ou externes des systèmes de contrôle interne de la direction; l'évaluation par la direction du caractère adéquat et de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles de communication de l'information et des contrôles internes de la société à l'égard de la présentation de l'information financière. Le comité étudie également des rapports sur la continuité des activités et le plan de reprise après sinistre de la société; des rapports sur la gestion des risques financiers, y compris la politique en matière d'utilisation des instruments dérivés et le risque qu'ils représentent; la planification fiscale, la gestion des risques pour l'environnement, la santé et la sécurité et l'approche de la direction relativement à la protection des actifs de l'entreprise; et il examine régulièrement les initiatives importantes sur le plan des dépenses en immobilisations. Le comité pré-approuve tous les services de vérification liés à la vérification et autres que de vérification qu'offrent les vérificateurs externes et les membres de leur groupe à la société. Le texte du mandat du comité est offert sur demande aux actionnaires, et est accessible à l'adresse telus.com/governance.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur
et chef des finances
Le 14 février 2007



Darren Entwistle
Président et
chef de la direction
Le 14 février 2007

rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de TELUS d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité.

Le chef de la direction et le chef des finances de TELUS ont évalué l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le vice-président directeur et chef des finances ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de publication externe ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des inexactitudes pourraient ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière est efficace au 31 décembre 2006. En ce qui a trait à cette évaluation, aucune faiblesse importante du contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a été constatée par la direction.

L'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006 a fait l'objet d'une vérification par Deloitte & Touche s.r.l., les comptables agréés inscrits indépendants de la société, qui ont également procédé à la vérification des états financiers consolidés de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Comme en fait mention le Rapport des comptables agréés inscrits indépendants, ils ont exprimé une opinion sans réserve sur l'évaluation par la direction du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière et une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006.



Robert G. McFarlane
Vice-président directeur
et chef des finances
Le 14 février 2007



Darren Entwistle
Président et
chef de la direction
Le 14 février 2007

rapport des comptables agréés inscrits indépendants

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié les bilans consolidés ci-joints de TELUS Corporation et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2006 et 2005 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie connexes des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Notre vérification des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Notre vérification des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de TELUS Corporation et de ses filiales aux 31 décembre 2006 et 2005 ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 14 février 2007 exprime une opinion sans réserve sur l'évaluation par la direction de l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière et une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 14 février 2007

Au conseil d'administration et aux actionnaires de TELUS Corporation

Nous avons vérifié l'évaluation par la direction énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint selon laquelle TELUS Corporation et ses filiales (la « société ») maintenaient un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la société de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'évaluation de la direction et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été maintenue à tous les égards importants. Notre vérification a consisté à acquérir une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, à examiner l'évaluation faite par la direction, à tester et à évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne et à mettre en œuvre d'autres procédés que nous avons jugés nécessaires selon les circonstances. Nous sommes d'avis que notre vérification constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus qui est conçu par le chef de la direction et le premier directeur financier d'une société ou par des personnes occupant des postes semblables, ou sous la supervision de ces personnes, et qui est mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers à des fins de publication externe ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) ont trait à la tenue de dossiers qui décrivent avec exactitude et fidélité, et de manière raisonnablement détaillée, les opérations et les cessions d'actifs de la société; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont inscrites de la manière voulue pour permettre l'établissement d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements

et les décaissements de la société ne sont effectués que conformément aux autorisations de la direction et des administrateurs de la société; 3) fournissent l'assurance raisonnable que des mesures sont prises pour prévenir et déceler en temps opportun l'acquisition, l'utilisation ou la cession non autorisées d'actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des inexactitudes importantes résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être décelées en temps opportun. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière pour des périodes ultérieures sont assujetties au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de l'évolution des conditions, ou que le niveau de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

À notre avis, il a été raisonnablement établi par la direction que la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, à tous les égards importants, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. De plus, à notre avis, la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2006, à tous les égards importants, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date, et notre rapport daté du 14 février 2007 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.



Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés inscrits indépendants
Vancouver, Canada
Le 14 février 2007

états consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2006	2005
Produits d'exploitation	8 681,0 \$	8 142,7 \$
Charges d'exploitation		
Exploitation	5 022,9	4 793,5
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 7)	67,8	53,9
Amortissement des immobilisations corporelles	1 353,4	1 342,6
Amortissement des actifs incorporels	222,2	281,1
	6 666,3	6 471,1
Bénéfice d'exploitation	2 014,7	1 671,6
Autres charges, montant net	28,0	18,4
Coûts de financement (note 8)	504,7	623,1
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	1 482,0	1 030,1
Impôts sur les bénéfices (note 9)	351,0	322,0
Part des actionnaires sans contrôle	8,5	7,8
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	1 122,5 \$	700,3 \$
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote (note 10)		
– De base	3,27 \$	1,96 \$
– Dilué	3,23 \$	1,94 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire et action sans droit de vote	1,20 \$	0,875 \$
Nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation		
– De base	343,8	357,1
– Dilué	347,4	361,0

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

états consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Solde au début	849,7 \$	1 008,1 \$
Bénéfice net	1 122,5	700,3
	1 972,2	1 708,4
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(411,7)	(312,2)
Excédent du rachat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote sur le capital déclaré (note 18 f)	(498,6)	(541,1)
Ajustement pour acquisition d'attributions d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	2,1	(3,4)
Ajustement du traitement fiscal des éléments imputés directement aux bénéfices non répartis	16,1	–
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus (note 18 c)	–	(2,0)
Solde à la fin (note 18)	1 080,1 \$	849,7 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

bilans consolidés

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	-\$	8,6 \$
Placements à court terme	110,2	-
Débiteurs (notes 13, 20 b)	707,2	610,3
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	95,4	103,7
Stocks	196,4	138,8
Frais payés d'avance et autres (note 20 b)	195,3	154,7
Actif de couverture reporté (note 17 b)	40,4	-
Tranche à court terme des impôts futurs	-	226,4
	1 344,9	1 242,5
Immobilisations, montant net (note 14)		
Immobilisations corporelles et autres	7 466,5	7 339,4
Actifs incorporels amortissables	549,2	637,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,4	2 964,6
	10 982,1	10 941,5
Autres actifs		
Frais reportés (note 20 b)	976,5	850,2
Placements	35,2	31,2
Écart d'acquisition (note 15)	3 169,5	3 156,9
	4 181,2	4 038,3
	16 508,2 \$	16 222,3 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	11,5 \$	-\$
Créditeurs et charges à payer (note 20 b)	1 363,6	1 393,7
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à payer	10,3	-
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 7)	53,1	57,1
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 20 b)	606,3	571,8
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 17)	1 434,4	5,0
Tranche à court terme du passif de couverture reporté (note 17 b)	165,8	-
Tranche à court terme des impôts futurs	93,2	-
	3 738,2	2 027,6
Dette à long terme (note 17)	3 493,7	4 639,9
Autres passifs à long terme (note 20 b)	1 257,3	1 635,3
Impôts futurs	1 067,3	1 023,9
Part des actionnaires sans contrôle	23,6	25,6
Capitaux propres (note 18)	6 928,1	6 870,0
	16 508,2 \$	16 222,3 \$
Engagements et passifs éventuels (note 19)		
<i>Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.</i>		
Approuvé par le conseil d'administration,		
		
Brian F. MacNeill Administrateur	Brian A. Canfield Administrateur	

états consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 122,5 \$	700,3 \$
Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des rentrées liées aux activités d'exploitation :		
Amortissement	1 575,6	1 623,7
Impôts futurs	409,2	340,0
Rémunération à base d'actions (note 11 a)	25,1	24,3
Montant net des charges des régimes à prestations déterminées des salariés	(5,4)	3,9
Cotisations patronales aux régimes à prestations déterminées des salariés	(123,3)	(118,8)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 7)	(4,0)	(13,6)
Amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, amortissement des frais reportés et autres, montant net	51,7	1,1
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 20 c)	(247,7)	353,7
Rentrées liées aux activités d'exploitation	2 803,7	2 914,6
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (notes 6, 14)	(1 618,4)	(1 319,0)
Acquisitions	(49,0)	(29,4)
Produit de la vente de propriétés et d'autres actifs	14,9	4,5
Variation des matériaux et fournitures de longue durée, acquisition de placements et autres	(22,7)	(11,3)
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 675,2)	(1 355,2)
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	104,5	219,4
Dividendes aux actionnaires	(411,7)	(312,2)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote pour annulation (note 18 f)	(800,2)	(892,1)
Émission de titres de créance à long terme (note 17)	1 585,9	147,4
Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme (note 17)	(1 314,7)	(1 601,1)
Paiement partiel au titre du passif de couverture reporté (note 17 b)	(309,4)	–
Dividendes versés par une filiale à des actionnaires sans contrôle	(3,0)	(7,9)
Autres	–	(0,8)
Sorties liées aux activités de financement	(1 148,6)	(2 447,3)
Situation de trésorerie		
Diminution de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	(20,1)	(887,9)
Encaisse et placements temporaires, montant net au début	8,6	896,5
Encaisse et placements temporaires, montant net à la fin	(11,5)\$	8,6 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts (versés) (note 20 c)	(516,1)\$	(638,3)\$
Intérêts reçus	24,2 \$	47,3 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement [note 9]) reçus, montant net	98,3 \$	69,5 \$
<i>Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.</i>		

notes complémentaires

31 Décembre 2006

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada; elle offre un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit aussi des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

Notes complémentaires	Page	Description
Application générale		
1. Résumé des principales conventions comptables	71	Revue sommaire des principes comptables et des méthodes d'application utilisées par la société
2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables	75	Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus à venir qui auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société
3. Politiques financières liées à la structure du capital	76	Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital
4. Réglementation des tarifs facturés aux clients	77	Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société
5. Instruments financiers	79	Tableau récapitulatif et revue sommaire des instruments financiers, y compris leurs justes valeurs
Éléments portant sur les états consolidés des résultats		
6. Information sectorielle	81	Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société
7. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	82	Historique et revue sommaire des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif
8. Coûts de financement	83	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature
9. Impôts sur les bénéfices	84	Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses de l'actif et du passif d'impôts futurs
10. Montants par action	85	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe
11. Rémunération à base d'actions	85	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés
12. Avantages sociaux futurs	88	Sommaire et revue des avantages sociaux futurs et de l'information connexe
Éléments portant sur les bilans consolidés		
13. Débiteurs	93	Tableau récapitulatif et revue sommaire des opérations de fiducie de titrisation conclues dans des conditions normales de concurrence et de l'information connexe
14. Immobilisations	94	Tableau récapitulatif des éléments qui composent les immobilisations
15. Écart d'acquisition	95	Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition
16. Obligations à court terme	95	Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales
17. Dette à long terme	96	Tableau récapitulatif de la dette à long terme et de l'information connexe
18. Capitaux propres	99	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités
19. Engagements et passifs éventuels	103	Revue sommaire des passifs éventuels, des engagements, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des garanties, des réclamations et des poursuites
Autres		
20. Renseignements financiers supplémentaires	106	Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers
21. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis	107	Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

Les états financiers consolidés ci-joints sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont exprimés en dollars canadiens.

Les expressions « TELUS » et « la société » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de toutes ses filiales, dont la principale est TELUS Communications Inc. TELUS Communications Inc. comprend actuellement la presque totalité des activités de la société dans le secteur des services filaires et la totalité des activités dans le secteur des services sans fil, par l'intermédiaire à l'heure actuelle de Société TELUS Communications et SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE.

Les arrangements financiers de la société et de l'ensemble de ses filiales n'imposent pas de restrictions relativement aux dividendes intersociétés.

TELUS Corporation passe en revue sa structure organisationnelle et y apporte des changements lorsqu'elle le juge approprié, de manière à rehausser sa valeur. Ce processus continu peut modifier, et modifie effectivement, l'attribution du statut de filiale principale aux différentes filiales de la société, et ce, à tout moment considéré.

b) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les exemples d'estimations importantes comprennent :

- les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la juste valeur des flux de trésorerie résiduels découlant de la titrisation des créances;
- la provision pour créances douteuses;
- la provision pour désuétude des stocks;
- la durée de vie utile estimative des actifs;
- la recouvrabilité des immobilisations corporelles;
- la recouvrabilité des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie;
- la recouvrabilité des placements à long terme;
- la recouvrabilité de l'écart d'acquisition;
- le montant et la composition des actifs et des passifs d'impôts, y compris le montant des économies d'impôts non constatées;
- les charges à payer au titre du passif du compte de report du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »);
- certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées afin de déterminer le coût des régimes de retraite à prestations déterminées, les obligations au titre des prestations de retraite constituées et l'actif des régimes de retraite.

c) Constatation des produits

La société tire la majeure partie de ses produits (services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données – y compris les services gérés relatifs aux données et à la technologie de l'information – et services de réseau du secteur des services sans fil) des services d'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société et de l'utilisation de celle-ci.

Le reste des produits de la société (équipement relatif au secteur des services sans fil et autre) provient surtout de la fourniture de produits et de la prestation de services facilitant l'accès à l'infrastructure de télécommunications de la société ainsi que l'utilisation de celle-ci.

La société offre à ses clients des solutions complètes et intégrées pour répondre à leurs besoins. Ces solutions supposent parfois la prestation de plusieurs services et la livraison de plusieurs produits à des moments différents ou sur des périodes de temps différentes. Lorsque la situation le permet, ces arrangements à éléments multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes; la contrepartie reçue est mesurée et répartie entre ces unités de comptabilisation en fonction de leur juste valeur relative, et la société applique ensuite aux unités de comptabilisation les conventions pertinentes en matière de constatation des produits.

Les produits de la société sont comptabilisés, déduction faite de toute taxe à valeur ajoutée, taxe de vente ou taxe d'utilisation facturée au client simultanément à une opération générant des produits.

Services locaux de transmission de la voix, services interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données et services de réseau du secteur des services sans fil : La société comptabilise les produits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et y inclut une estimation des produits gagnés mais non facturés. Les produits tirés des services filaires et sans fil sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du réseau et des installations de la société et des frais contractuels.

La facturation par anticipation est comptabilisée lorsque la facturation a lieu avant la prestation des services connexes, et elle est portée aux produits dans la période au cours de laquelle les services en question sont rendus. De même, les frais initiaux afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, y compris les coûts directs afférents n'excédant pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation d'affaires avec les clients, lorsqu'une telle mesure est appropriée.

Lorsque la société ne tire aucun avantage identifiable de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge puisque la société estime qu'aux fins de la présentation de l'information, cette méthode permet d'améliorer la présentation des opérations aux états financiers.

La société comptabilise les sommes relatives aux rabais tarifaires pour la qualité du service imposés par le CRTC selon la méthode du passif fiscal.

Le CRTC a établi un mécanisme de subvention transférable pour subventionner les entreprises de services locaux, comme la société, qui fournissent des services de base résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Le CRTC a établi le taux de subvention transférable, par ligne et par tranche de tarification, pour toutes les entreprises de services locaux. La société constate la subvention transférable selon la méthode de la comptabilité d'exercice en appliquant le taux de subvention au nombre de lignes d'accès du réseau résidentiel qu'elle détient dans les zones de desserte à coût élevé. Les écarts, le cas échéant, entre les taux de subvention intermédiaire et final fixés par le CRTC sont comptabilisés comme une modification des estimations dans la période au cours de laquelle le CRTC fixe définitivement le taux de subvention.

Équipement relatif au secteur des services sans fil et autre : La société constate les produits d'exploitation provenant de la vente de produits, y compris les appareils sans fil vendus aux revendeurs et l'équipement pour les locaux des clients, au moment où les produits sont livrés et acceptés par les utilisateurs finaux. Les produits tirés des contrats de location-exploitation d'équipement sont constatés selon une formule à la fois systématique et logique (normalement une formule linéaire) sur la durée du bail. Lorsque la

société ne tire aucun avantage distinct de la remise d'une contrepartie à un client (p. ex. les escomptes et les remises), la contrepartie est comptabilisée en diminution des produits plutôt que comme une charge puisque la société estime qu'aux fins de la présentation de l'information, cette méthode permet d'améliorer la présentation des opérations aux états financiers.

Compte de report pour les zones de desserte autres que celles à coût élevé : Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a émis la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43, respectivement, des avis qui toucheront les produits liés aux services filaires de la société pour des périodes de cinq ans commençant le 1^{er} juin 2002 et le 1^{er} août 2002, respectivement. Afin d'encourager la concurrence au chapitre du service de base résidentiel dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé, le CRTC a instauré le concept du mécanisme du compte de report, lequel vise à remplacer les diminutions de prix imposées.

Le compte de report résulte de l'exigence du CRTC que la société reporte la constatation aux résultats d'une partie de l'argent reçu relativement aux services de base résidentiels dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Le report des produits est effectué en fonction du taux d'inflation (mesuré par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut), moins une compensation de productivité de 3,5 %, et d'un « facteur exogène » qui est associé aux recouvrements permis dans des régimes de plafonnement des prix antérieurs qui sont maintenant expirés. La société peut constater les montants reportés au moment de la réalisation de mesures admissibles, telles que des programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, des baisses de tarifs (y compris celles accordées aux concurrents comme l'exigent la Décision de télécom 2002-34 et la Décision de télécom 2002-43) ou des remises aux clients. Lorsqu'un solde demeure dans le compte de report, les intérêts débiteurs de la société doivent être accumulés au coût de l'emprunt à court terme de la société.

Facteurs de plafonnement des prix pour les périodes de douze mois de plafonnement des prix commençant le 1 ^{er} juin	2006	2005
Taux d'inflation (mesuré par l'indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut)	3,1 %	3,2 %
Facteur exogène	0 %	0 %

La société a adopté la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation de son compte de report. La société enregistre ainsi un passif dans la mesure où les activités entreprises, les diminutions de tarifs réalisées pour les services concurrentiels et les autres situations admissibles futures n'éliminent pas le solde du compte de report qui est décrit plus en détail à la note 19 a) et quantifié à la note 20 b). En outre, la société continue ainsi d'enregistrer des montants de passif supplémentaires, sous réserve de réductions à l'égard des activités d'atténuation, pour la durée à courir des périodes de quatre ans pendant lesquelles les Décisions sont en vigueur. À l'exception des intérêts courus sur le solde du compte de report, qui seraient inclus dans les coûts de financement, la presque totalité des incidences du compte de report sur l'état des résultats sont comprises dans les produits d'exploitation. Le CRTC peut enjoindre à la société d'entreprendre des activités qui réduisent le compte de report sans incidence sur les résultats; les incidences de ces activités sur les états financiers dépendraient de ce qu'a exigé le CRTC.

d) Frais d'acquisition et frais de publicité

Les frais relatifs à l'acquisition de clients, qui comprennent le coût total des subventions du matériel, les commissions, les frais de publicité et de promotion liés à l'acquisition initiale des clients, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et sont compris dans les états consolidés des résultats comme une composante du poste « Exploitation » compris dans les charges d'exploitation. Les frais liés à la production publicitaire, au temps d'antenne et à l'espace publicitaire sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

e) Recherche-développement

Les frais liés à la recherche-développement sont passés en charges, sauf dans les cas où les frais de développement répondent à certains critères de report identifiables. Les frais de développement reportés sont amortis sur la durée de vie de la production commerciale ou, dans le cas d'immobilisations corporelles utilisables, sont inclus dans le groupe de biens approprié et sont amortis sur leur durée de vie utile estimative.

f) Amortissement

Les actifs sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative déterminée à partir d'un processus continu d'analyse. L'amortissement comprend l'amortissement des actifs en vertu de contrats de location-acquisition et l'amortissement des améliorations locatives. Les améliorations locatives sont en général amorties sur leur durée de service moyenne prévue ou sur la durée du bail, selon la moindre de ces deux possibilités. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée (les « actifs incorporels amortissables ») sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative. L'estimation de la durée de vie est revue au moins sur une base annuelle et est ajustée au besoin. Le processus continu d'analyse de la durée de vie des actifs tient compte de certains éléments comme le moment où survient l'obsolescence technologique, les pressions concurrentielles et les plans d'utilisation future de l'infrastructure; de telles considérations peuvent aussi indiquer que les valeurs comptables des actifs pourraient ne pas être recouvrables. Si les valeurs comptables des actifs étaient considérées comme non recouvrables, une provision pour perte de valeur (évaluée au montant représentant l'excédent des valeurs comptables des actifs sur leurs justes valeurs) serait comptabilisée.

La durée de vie utile estimative de la plupart des immobilisations amortissables de la société se détaille comme suit :

	Durée de vie utile estimative ¹⁾
Immobilisations corporelles et autres	
Actifs de télécommunication	
À l'extérieur des installations	17 à 40 ans
À l'intérieur des installations	5 à 15 ans
Équipement relatif aux stations du secteur des services sans fil	6,5 à 8 ans
Autres éléments des immobilisations corporelles et autres	4 à 20 ans
Actifs incorporels amortissables	
Abonnés	
Services filaires	40 ans
Services sans fil	7 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Servitudes municipales et autres	8 à 30 ans

1) Le taux combiné d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 était de 6,3 % (6,4 % en 2005). Ce taux est calculé au moyen de la division de l'amortissement par la valeur comptable brute moyenne des actifs amortissables pour la période visée. Suivant cette méthodologie, le taux combiné d'amortissement est inférieur pour une période où la proportion d'actifs entièrement amortis encore en service est plus élevée.

La société a choisi d'amortir ses actifs selon la méthode de l'amortissement linéaire, car elle croit que cette méthode reflète mieux la consommation des ressources en relation avec la durée de vie économique des actifs qu'une méthode d'amortissement accéléré ne le ferait, et que la méthode de l'amortissement linéaire est donc plus représentative de la substance économique liée à l'utilisation sous-jacente des actifs en question.

La valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie est soumise régulièrement à un test de dépréciation périodique en deux étapes. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie et les écarts d'acquisition doivent être soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année, mais la fréquence de ce test est généralement dictée par les événements et les changements de situation pertinents. La société a choisi le mois de décembre pour effectuer son test annuel. Aucune dépréciation n'a été enregistrée à la suite des tests annuels effectués en décembre 2006 et en décembre 2005. Le test s'applique à chacune

des deux unités d'exploitation de la société, services filaires et sans fil, qui sont déterminées d'après les critères du chapitre du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA ») traitant des écarts d'acquisition et des actifs incorporels.

La société évalue ses écarts d'acquisition en appliquant la méthode prescrite, qui consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation à leur valeur comptable. Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur des unités d'exploitation de la société.

g) Conversion des devises

Les opérations commerciales conclues en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur au moment des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la date du bilan, et les gains ou les pertes qui en résultent sont imputés aux états consolidés des résultats, comme il est indiqué à la note 8. La comptabilité de couverture est appliquée en certaines circonstances précises qui sont décrites plus en détail à la note 1 h).

La société détient une petite filiale étrangère qui est considérée comme un établissement autonome. Par conséquent, les gains et les pertes de change découlant de la conversion en dollars canadiens des comptes de cette filiale étrangère sont reportés et comptabilisés à titre d'écart de conversion cumulé dans les capitaux propres figurant aux bilans consolidés présentés à la note 18 a) et décrits plus en détail à la note 2 b).

h) Comptabilité de couverture

Généralités : La société applique la comptabilité de couverture aux instruments financiers utilisés pour :

- établir les relations de couverture du risque de change désignées en ce qui concerne les sorties de fonds futures liées à sa dette à long terme libellée en dollars américains (paiements d'intérêt semestriels et remboursements de capital à l'échéance) présentée à la note 5 et décrite plus en détail à la note 17 b);
- des swaps de taux d'intérêt différés, décrits plus en détail à la note 5;
- fixer la charge de rémunération découlant des attributions spécifiques d'unités d'actions restreintes qui sont présentées à la note 5 et décrites plus en détail à la note 12 c);
- certains engagements à l'égard d'achats futurs libellés en dollars américains présentés à la note 5.

Comptabilité de couverture : L'objectif de la comptabilité de couverture, en ce qui a trait aux relations de couverture désignées de la société, est d'assurer que les gains et les pertes compensatoires sont constatés au cours des mêmes périodes. La société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, car elle croit que celle-ci est plus représentative de la substance économique des opérations sous-jacentes.

Afin d'appliquer la comptabilité de couverture, une corrélation étroite (qui indique l'efficacité) est nécessaire entre la variation compensatoire de la valeur des instruments financiers (les « éléments de couverture ») utilisés pour établir les relations de couverture du risque désignées et la totalité, ou une partie, de l'actif, du passif ou de l'opération présentant un risque identifié pour lequel la société a pris des mesures (les « éléments couverts »). La société évalue l'efficacité anticipée des relations de couverture désignées lors de la mise en place et pour chaque période de présentation de l'information financière par la suite. Une relation de couverture désignée est considérée comme efficace par la société si les conditions essentielles suivantes de l'élément de couverture et de l'élément couvert sont les mêmes : le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert; les dates d'échéance; les dates de paiement, et l'indice des taux d'intérêt (selon le cas). Toute inefficacité, comme l'existence d'un écart entre le montant nominal de référence de l'élément de couverture et le principal de l'élément couvert, ou si une relation

de couverture désignée auparavant efficace devient inefficace, est reflétée dans les états consolidés des résultats au poste « Coûts de financement » si elle est liée à la dette à long terme ou à des placements temporaires libellés en dollars américains et au poste « Frais d'exploitation » si elle est liée à la rémunération à base d'actions ou à des engagements d'achats futurs libellés en dollars américains.

Actifs et passifs de couverture reportés : Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé relativement à la juste valeur des éléments de couverture dans la mesure où leur valeur compense l'écart entre l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change à la date du bilan et l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change des éléments de couverture.

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture à la charge de rémunération découlant de la rémunération à base d'actions, un montant (la « valeur de couverture ») est constaté à l'égard de la juste valeur des éléments de couverture seulement dans la mesure où leur valeur compense l'écart entre le cours du marché des actions ordinaires ou des actions sans droit de vote de la société à la date du bilan et le cours des actions ordinaires ou des actions sans droit de vote de la société dans les éléments de couverture.

i) Impôts sur les bénéfices

La société applique la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, des impôts exigibles sont comptabilisés pour les impôts estimatifs à payer de l'exercice en cours. Des actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés pour les écarts temporaires entre les valeurs fiscale et comptable des actifs et des passifs, ainsi que pour l'avantage fiscal latent découlant du report des pertes aux exercices à venir dont la réalisation est plus probable qu'improbable en fonction du moment prévu de la résorption de ces écarts temporaires ou de l'utilisation de ces pertes fiscales et de l'application des taux d'imposition pratiquement en vigueur au moment de ladite résorption ou utilisation.

Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. Par conséquent, il y a habituellement certaines des questions fiscales qui sont ambiguës et qui se traduisent par des positions incertaines sur le plan fiscal. La société constate uniquement l'économie d'impôts d'une position incertaine lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le traitement fiscal définitif de la position adoptée donnera lieu à la réalisation de l'économie d'impôts. La société constate par régularisation les charges d'intérêt sur le passif d'impôts exigibles qui n'ont pas été capitalisées, lesquelles incluraient les intérêts et les pénalités découlant des positions incertaines sur le plan fiscal. La société inclut ces charges comme une composante des coûts de financement.

Les activités de recherche-développement de la société peuvent être admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. L'admissibilité à ces crédits d'impôt constitue toutefois une question complexe. La société comptabilise uniquement les crédits d'impôt à l'investissement lorsqu'il s'avère plus probable qu'improbable que l'admissibilité finale des activités de recherche-développement de la société se traduira par la réception de ces crédits d'impôt. S'il s'avère plus probable qu'improbable que des crédits d'impôt à l'investissement seront reçus, ceux-ci sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût, en vertu de laquelle ils sont déduits des dépenses ou des actifs auxquels ils se rapportent, comme il est indiqué à la note 9.

j) Rémunération à base d'actions

Selon les PCGR du Canada, la société doit déterminer, pour les options sur actions attribuées après 2001, la juste valeur des options à la date d'attribution et constater cette valeur dans les états financiers. Le produit découlant de l'exercice des options sur actions est porté au crédit du capital-actions.

En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes présentées à la note 11 c), la société comptabilise un passif égal au montant des unités d'actions restreintes sur lesquelles les droits sont acquis, multiplié par la juste valeur de marché des actions correspondantes à la fin de la période considérée (à moins que la comptabilité de couverture soit appliquée, comme il est indiqué à la note 1 h). La charge liée aux unités d'actions restreintes qui sont frappées d'extinction ou annulées est contrepassée en regard de la charge qui avait été constatée jusqu'à la date de l'extinction ou de l'annulation.

Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits en une seule fois à un moment futur précis (acquisition en bloc), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats, selon une formule linéaire sur la période d'acquisition des droits. Lorsque la rémunération à base d'actions prévoit l'acquisition des droits par tranches (acquisition graduelle), la société constate la charge dans les états consolidés des résultats, selon la méthode de répartition accélérée.

k) Régimes d'avantages sociaux futurs

La société comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur. L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la période résiduelle moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime, tout comme le coût des services passés et les actifs et passifs transitoires.

La société comptabilise le régime de retraite des travailleurs des télécommunications et le régime de retraite de la fonction publique de la Colombie-Britannique, qui couvrent certains des employés de la société, selon la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

l) Encaisse et placements temporaires, montant net

L'encaisse et les placements temporaires, qui comprennent les instruments du marché monétaire échéant à trois mois ou moins de leur date d'achat, sont présentés déduction faite des éléments impayés, y compris les chèques émis mais non compensés par la banque à la date du bilan. Le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif au bilan lorsque le montant des chèques émis mais non compensés par la banque excède le montant de l'encaisse et des placements temporaires. Lorsque le montant net de l'encaisse et des placements temporaires est classé comme un passif, il peut aussi inclure les montants à découvert prélevés sur les facilités bancaires bilatérales de la société, qui sont renouvelées chaque jour et qui sont décrites plus en détail à la note 16.

m) Cession de créances

Les cessions de créances effectuées dans le cadre d'opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la société est réputée avoir abandonné le contrôle des actifs cédés et qu'une contrepartie autre que celle liée aux droits de bénéficiaire des créances cédées a été reçue. Lorsque la société cède ses créances, elle conserve des comptes de réserve à titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Lorsqu'une cession est reconnue à titre de vente, la société décomptabilise toutes les créances cédées, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge et comptabilise le gain ou la perte sur la vente dans les états consolidés des résultats au poste « Autres charges, montant net ». Le montant du gain ou de la perte sur la cession de créances est en partie tributaire de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les créances cédées et les droits conservés fondés sur leur

juste valeur de marché relative à la date de la vente. La société procède à une estimation de la juste valeur de ses droits conservés en se basant sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs escomptés, eux mêmes basés sur les meilleures estimations par la direction des hypothèses clés, soit les créances irrécouvrables, la durée de vie moyenne pondérée des créances cédées et les taux d'escompte proportionnels aux risques courus.

n) Stocks

Les stocks de la société se composent essentiellement d'appareils sans fil, de pièces et d'accessoires, de même que d'équipement de communication détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Avant 2006, les stocks d'appareils sans fil, de pièces et d'accessoires étaient évalués au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen. La société n'a pas été touchée de façon importante par la variation de la méthode d'évaluation, qui a été appliquée de façon prospective.

o) Immobilisations

Généralités : Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'origine et, dans le cas d'immobilisations corporelles et autres construites par la société, elles comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe et les frais généraux connexes. En ce qui concerne les logiciels créés à l'interne et pour usage interne, les coûts historiques comptabilisés comprennent le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe ainsi que les coûts de la main-d'œuvre directe. Lorsque les projets de construction d'immobilisations corporelles et autres sont supérieurs à 50 millions de dollars et d'une durée appréciable (en général, au-delà de douze mois), la société capitalise un montant pour le coût des fonds utilisés pour financer la construction. Le taux servant au calcul de la capitalisation des coûts de financement est fondé sur le coût d'emprunt de la société pour une période de un an.

Lorsque la société vend des immobilisations corporelles, le coût d'origine moins l'amortissement cumulé est appliqué contre le produit de la vente, et l'écart est comptabilisé dans les états consolidés des résultats au poste « Autres charges, montant net ».

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Des passifs sont constatés à l'égard des obligations légales, contractuelles ou juridiques, normalement au moment où ils sont engagés, relativement à la mise hors service d'immobilisations corporelles (principalement certains actifs des composantes « à l'extérieur des installations » et « équipement relatif aux stations du secteur des services sans fil ») lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Les obligations sont mesurées initialement à leur juste valeur (déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation), et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable de l'actif visé. Au cours des périodes subséquentes, le passif est rajusté pour tenir compte de l'augmentation du passif due à la désactualisation et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service d'immobilisations capitalisé est amorti de la même façon que l'actif connexe, et la charge de désactualisation est prise en compte dans les résultats d'exploitation.

p) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou de location-exploitation, selon leurs modalités.

Lorsque la société est le locataire, les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation. Les obligations découlant des contrats de location-acquisition sont réduites des loyers, déduction faite de l'intérêt théorique.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les charges liées aux contrats de location-exploitation de biens immobiliers et de véhicules automobiles, déduction faite de l'amortissement des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments, ont été de 178,1 millions

de dollars (165,1 millions de dollars en 2005). Les soldes non amortis des gains reportés sur les opérations de cession-bail de bâtiments sont présentés à la note 20 b).

q) Placements

La société comptabilise à la valeur de consolidation ses placements dans les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable. Selon cette méthode, le placement est d'abord comptabilisé au coût et ensuite ajusté pour refléter la quote-part de la société des bénéfices ou des pertes des sociétés émettrices, et réduit du montant des dividendes reçus. L'excédent du coût des placements à la valeur de consolidation sur la valeur comptable sous-jacente à la date d'acquisition, sauf pour l'écart d'acquisition, est amorti sur la durée de vie utile estimative de l'actif sous-jacent auquel il se rapporte.

La société comptabilise ses autres placements selon la méthode du coût en vertu de laquelle les placements sont initialement comptabilisés au coût et les bénéfices obtenus de ces placements ne sont constatés que dans la mesure où ils sont reçus ou à recevoir.

Les valeurs comptables des placements comptabilisés à la valeur de consolidation ou selon la méthode du coût sont réduites à leurs valeurs de marché estimatives lorsqu'un placement subit une moins-value durable; une telle réduction est comptabilisée dans les états consolidés des résultats au poste « Autres charges, montant net ».

r) Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

2

faits nouveaux concernant les conventions comptables

Revue sommaire des faits nouveaux concernant les principes comptables généralement reconnus à venir qui auront ou qui pourraient avoir une incidence sur la société

a) Alignement avec les normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront alignés progressivement sur les normes internationales d'information financière. La période de transition prévue est d'environ cinq ans. Le moment précis auquel l'alignement se produira dépend de l'examen de l'état d'avancement des travaux devant être mis en œuvre d'ici le début de 2008.

Les PCGR du Canada seront alignés sur les normes internationales d'information financière au moyen d'une combinaison de deux méthodes : lorsque les projets communs de convergence courants du Financial Accounting Standards Board des États-Unis et du Conseil des normes comptables internationales feront l'objet d'un accord, ils seront adoptés par le Conseil des normes comptables du Canada et pourront être appliqués au Canada avant la conversion complète aux normes internationales d'information financière; les normes n'étant pas assujetties au projet commun de convergence seront présentées dans leur ensemble.

Comme cette initiative d'alignement en est à ses balbutiements à la date des présents états financiers consolidés, il est trop tôt pour évaluer les retombées de cette initiative, le cas échéant, sur la société.

b) Résultat étendu

Avec prise d'effet à l'exercice 2007, la société devra se conformer aux nouvelles recommandations de l'ICCA visant la comptabilisation du résultat étendu (chapitre 1530 du *Manuel de l'ICCA*), la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers (chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*), et les couvertures (chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*). Dans le cas précis de la société, les règles transitoires applicables à ces chapitres exigent la mise en œuvre prospective au début d'un exercice (sauf en ce qui concerne l'écart de conversion, qui sera ajusté rétroactivement au début de l'exercice au cours duquel la société adoptera les recommandations). La notion de résultat étendu aux fins des PCGR du Canada consistera en grande partie à inclure les variations des capitaux propres découlant de variations non réalisées de la valeur des instruments financiers.

Les répercussions de l'adoption par la société des normes touchant les autres éléments du résultat étendu sont pour la plupart liées aux contrats de swaps de devises de la société, comme il est décrit plus en détail aux notes 5 et 17 b) et, dans une mesure moindre, aux contrats à terme d'actions réglées en espèces que la société a conclus au titre de la rémunération à base d'actions, comme il est décrit plus en détail aux notes 5 et 11 c).

Dans le cadre de l'application de la comptabilité de couverture aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, un montant (la « valeur de couverture ») est comptabilisé aux bilans consolidés relativement à la valeur des éléments de couverture. L'écart entre la valeur de couverture qui serait comptabilisée au bilan consolidé, après et avant l'adoption des nouvelles recommandations de l'ICCA, en ce qui a trait aux sorties de fonds futures liées à la dette à long terme libellée en dollars américains, représente l'écart entre la juste valeur des éléments de couverture et l'actif ou le passif de couverture nécessaire pour constater l'équivalent en dollars canadiens de la valeur des éléments couverts au taux de change des éléments de couverture.

Le résultat étendu selon les PCGR des États-Unis, présenté à la note 21 h), est sensiblement le même que celui obtenu selon les PCGR du Canada, et il en va de même de l'incidence des nouvelles recommandations visant la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers ainsi que les couvertures. L'ampleur des incidences sur la société suite à l'adoption des nouvelles recommandations ne différerait pas de façon considérable des incidences décrites à la note 21 h), à l'exception des incidences sur la comptabilité ayant trait aux régimes de retraite. Dans le cas précis de la société, il existe une différence au chapitre des autres éléments du résultat étendu, en ce sens que les PCGR des États-Unis tiennent compte, relativement aux régimes de retraite et aux autres régimes à prestations déterminées, de l'écart entre la situation de capitalisation des régimes et le montant net des actifs ou des passifs au titre des prestations constituées; à l'heure actuelle, les PCGR du Canada ne tiennent pas compte de cet écart, mais le Conseil des normes comptables du Canada devrait publier un exposé-sondage à ce sujet au premier semestre de 2007, dans le but de supprimer cette différence.

c) Modifications comptables

À partir de l'exercice 2007 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les modifications comptables (chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Plus particulièrement, les nouvelles recommandations stipulent que des changements volontaires de méthodes comptables ne sont apportés que s'ils donnent lieu à des états financiers qui fournissent des informations fiables et plus pertinentes et que de nouvelles informations doivent être fournies en ce qui a trait aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. La société n'est présentement pas touchée de façon importante par les nouvelles recommandations.

d) Regroupements d'entreprises

À compter éventuellement de l'exercice 2007 de la société, les recommandations modifiées de l'ICCA pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliqueront aux regroupements d'entreprises de la société, s'il y a lieu, dont la date d'acquisition survient après la mise en vigueur des recommandations proposées. L'importance de l'incidence des recommandations modifiées sur la société sera tributaire des faits précis entourant les regroupements d'entreprises, s'il y a lieu, qui auront lieu après la mise en vigueur des recommandations proposées. Dans l'ensemble, les recommandations proposées entraîneront l'évaluation des acquisitions d'entreprises à la juste valeur des entités acquises ainsi que le passage, de manière prospective, de l'approche de l'entité consolidante pour la théorie de consolidation (l'entité consolidante comptabilisant les valeurs comptables attribuables à la part des actionnaires sans contrôle) à l'approche de l'entité économique (l'entité consolidante comptabilisant les justes valeurs attribuables à la part des actionnaires sans contrôle).

e) Politiques financières liées à la structure du capital

Avec prise d'effet le 31 décembre 2006, la société a procédé à l'adoption anticipée des nouvelles recommandations de l'ICCA touchant les informations à fournir au sujet des objectifs, des politiques et des procédures de gestion du capital de la société (chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*), comme il est décrit plus en détail à la note 3.

f) Instruments financiers – informations à fournir et présentation

À compter de l'exercice 2008 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA pour les informations à fournir et la présentation des instruments financiers (chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliqueront à la société. Les nouvelles recommandations donneront lieu à des informations supplémentaires, par rapport aux informations actuelles, en insistant sur les risques liés aux instruments financiers constatés ou non auxquels une entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques. La société évalue actuellement les incidences de ces nouvelles recommandations sur ses activités.

g) Résultat par action

Des modifications avaient été proposées aux recommandations de l'ICCA sur le calcul et la présentation du résultat par action (chapitre 3500 du *Manuel de l'ICCA*); ces modifications étaient rendues au stade du manuscrit. En juillet 2006, le manuscrit présentant les modifications proposées, qui se seraient appliquées à la société, a été retiré, et une annonce a été faite à l'effet que le Conseil des normes comptables du Canada publierait un exposé sondage portant sur les normes comptables internationales; la date de publication prévue de cet exposé-sondage est le premier semestre de 2007.

3

politiques financières liées à la structure du capital

Revue sommaire des objectifs, des politiques et des procédures de la société pour gérer sa structure du capital

La société gère le capital dans le but : i) de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable; ii) d'assurer un équilibre entre les intérêts des porteurs de titres de participation et ceux des porteurs de titres de créance.

Aux fins de la gestion du capital, la définition de capital inclut les capitaux propres (compte non tenu du cumul des autres éléments du résultat étendu), la dette à long terme (y compris tous les actifs ou passifs de couverture connexes, déduction faite des montants comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu), l'encaisse et les placements temporaires, ainsi que les créances titrisées.

La société gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture et des risques liés aux actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, elle peut racheter des actions à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, elle peut émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, elle peut émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou elle peut accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

La société surveille le capital au moyen de diverses mesures, notamment : le ratio dette nette/total des capitaux investis, le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (« BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif »), ainsi que le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles.

Le ratio dette nette/total des capitaux investis est calculé comme la dette nette divisée par le total des capitaux investis. La dette nette est une

mesure non définie par les PCGR et la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est la dette à long terme. Le calcul de la dette nette se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette, avant l'ajout des créances titrisées, est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette. Le total des capitaux investis est la somme de la dette nette, de la part des actionnaires sans contrôle et des capitaux propres (excluant le cumul des autres éléments du résultat étendu).

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif sur douze mois. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif est une mesure non définie par les PCGR et la mesure définie par les PCGR qui s'en rapproche le plus est le bénéfice net. Le calcul du BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif se présente comme dans le tableau qui suit. Historiquement, cette mesure est essentiellement identique au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Le ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles est calculé comme les dividendes déclarés par action du trimestre le plus récent, multipliés par quatre et divisés par le bénéfice de base par action sur douze mois.

La stratégie de la société en 2006, qui est demeurée inchangée par rapport à 2005, visait à maintenir les mesures de la situation de trésorerie énoncées dans le tableau suivant. La société estime que ces mesures ont atteint un niveau optimal et qu'il lui permet d'obtenir du financement à coût raisonnable en maintenant des cotes de crédit de BBB+ à A-, ou des cotes équivalentes.

Composantes des ratios d'endettement et de couverture			2006	2005
Dettes nettes (incluant les créances titrisées) ¹⁾			6 278,1 \$	6 294,4 \$
Total des capitaux investis – valeur comptable			13 229,8 \$	12 690,0 \$
BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif ²⁾			3 658,1 \$	3 349,2 \$
Montant net des intérêts débiteurs ³⁾			504,7 \$	623,1 \$
Ratios d'endettement				
Dettes nettes/total des capitaux investis		45 %–50 %	47,5 %	47,7 %
Dettes nettes/BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif		1,5:1–2,0:1	1,7	1,9
Ratios de couverture				
Couverture des intérêts sur la dette à long terme ⁴⁾			3,9	2,5
Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif ⁵⁾			7,2	5,4
Autres mesures				
Ratio de distribution des bénéfices nets prévisibles		45 %–55 %	46 %	56 %

1) La dette nette est calculée comme suit :

Aux 31 décembre	2006	2005
Dettes à long terme (note 17)	4 928,1 \$	4 644,9 \$
Passif de couverture reporté, montant net	838,5	1 158,1
	5 766,6	5 803,0
Encaisse et placements temporaires, montant net	11,5	(8,6)
Créances titrisées (note 13)	500,0	500,0
Dettes nettes	6 278,1 \$	6 294,4 \$

2) Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif est calculé comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
BAIIA (note 6)	3 590,3 \$	3 295,3 \$
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 7)	67,8	53,9
BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	3 658,1 \$	3 349,2 \$

- 3) Le montant net des intérêts débiteurs est le montant net des coûts de financement avant les gains liés au rachat et au remboursement de la dette, calculé sur 12 mois (les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme sont incluses dans le montant net des intérêts débiteurs).
- 4) La couverture des intérêts sur la dette à long terme est le bénéfice net avant les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices divisé par les intérêts débiteurs sur la dette à long terme (incluant les pertes constatées au titre du remboursement de la dette à long terme).
- 5) La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif est le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif divisé par le montant net des intérêts débiteurs. Cette mesure est essentiellement identique au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives des facilités de crédit de la société.

Comme la dette nette était comparable sur douze mois, la hausse du total des capitaux investis est attribuable à une hausse des capitaux propres (principalement l'augmentation des bénéfices non répartis, déduction faite de la baisse du capital-actions découlant principalement des rachats d'actions dans le cadre des offres publiques dans le cours normal des activités, comme il est décrit plus en détail à la note 18 f).

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif mesuré au 31 décembre 2006 s'est amélioré, en raison de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.

Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme s'est amélioré de 0,9 en raison de la réduction des intérêts débiteurs et il s'est amélioré de 0,5 en raison de l'augmentation des bénéfices avant impôts et des intérêts débiteurs. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif s'est amélioré

de 1,3 en raison de la diminution du montant net des intérêts débiteurs, et il s'est amélioré de 0,5 en raison de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et de réduction de l'effectif.

Le ratio de distribution pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2006 s'est établi près de la tranche inférieure des indications visées de 45 % à 55 % des bénéfices nets prévisibles, en raison surtout des bénéfices réels, y compris l'incidence favorable découlant des modifications des taux d'imposition et des économies d'impôts tout à fait particulier à l'exercice 2006. Le ratio de distribution calculé de manière à ne pas tenir compte de ces éléments liés aux impôts sur les bénéfices pour 2006 était d'environ 54 %. Le ratio de distribution pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2005 était supérieur aux indications visées, en raison principalement des bénéfices réels, qui tiennent compte des charges après impôts au titre des négociations collectives et des procédures relatives aux mesures d'urgence connexes.

4

réglementation des tarifs facturés aux clients

Revue sommaire des incidences de la réglementation des tarifs sur les activités et les produits d'exploitation de la société

a) Généralités

La prestation de services de télécommunications par la société, par l'intermédiaire de Société TELUS Communications et de SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE, est réglementée en vertu des dispositions de la *Loi sur les télécommunications*. L'organisme de réglementation désigné pour mettre en œuvre la *Loi sur les télécommunications* est le CRTC, établi en vertu de la *Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications*.

Conformément à la Partie III de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC peut s'abstenir, conditionnellement ou inconditionnellement, de réglementer les tarifs de certains services de télécommunications ou de certains fournisseurs de services de télécommunications, s'il estime que le service ou la catégorie de services est soumis à une concurrence suffisante pour protéger les intérêts des clients. SOCIÉTÉ TÉLÉ-MOBILE a, par exemple,

profité d'une abstention de l'application de la réglementation à la totalité de son portefeuille de services sans fil et de téléavertissement. TELUS Communications Inc., en comparaison, a bénéficié d'une abstention en rapport avec l'établissement des tarifs pour un certain nombre de ses services de télécommunications avec fil, y compris des services téléphoniques intercirconscription, des services de réseau étendu et des services Internet au détail. TELUS Communications Inc. constitue également un fournisseur de services de télécommunications faisant l'objet d'une abstention lorsqu'il fournit des services de télécommunications (principalement des services locaux d'affaires) à l'extérieur de son territoire de desserte traditionnel à titre de fournisseur titulaire (Alberta, Colombie-Britannique et certaines zones du Québec) et, à ce titre, tous ses services ne sont pas assujettis à la réglementation des tarifs.

Le fait qu'une partie des activités de la société demeure assujettie à la réglementation des tarifs n'a pas pour conséquence le choix de principes comptables qui diffèrent des principes comptables généralement reconnus.

Moins de un tiers des produits de la société proviennent du secteur des services filaires réglementés et sont assujettis à la réglementation des tarifs par le CRTC; ceux du secteur des services sans fil de la société ne sont pas pour l'instant assujettis à la réglementation des tarifs du CRTC.

Les principales catégories de services de télécommunications fournis par TELUS Communications Inc. assujettis à la réglementation des tarifs ou faisant l'objet d'une abstention de l'application de la réglementation des tarifs sont les suivants :

Services réglementés

- Services filaires résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires
- Services filaires d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires
- Services concurrentiels
- Services de téléphones publics

Services faisant l'objet d'une abstention (non assujettis à la réglementation des tarifs)

- Services locaux fournis à titre d'entreprise non titulaire
- Services interurbains
- Services Internet
- Services de télécommunications internationaux¹⁾
- Services de lignes privées intercirconscription
- Certains services de transmission de données
- Services cellulaires, services radiotéléphoniques mobiles spécialisés évolués numériques (« RMSE numériques ») et services de communications personnelles numériques (« SCP numériques »)
- Autres services sans fil, notamment le téléavertissement
- Vente d'équipement fourni par le client

1) Font l'objet d'une abstention sur les voies d'acheminement où un ou plusieurs concurrents offrent ou fournissent des services à un signal numérique de niveau 3 ou de largeur de bande plus élevée.

b) Réglementation par plafonnement des prix

Le CRTC a adopté une forme de réglementation par plafonnement des prix comme moyen de réglementer les prix pour les services de télécommunications à tarifs réglementés de la société. L'actuel régime de réglementation par plafonnement des prix d'une durée de quatre ans est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, avec la publication de la Décision 2002-34 du CRTC.

Le 16 décembre 2005, le CRTC a publié la Décision 2005-69 qui proroge le régime de plafonnement des prix en vigueur sans aucun changement pour une période de un an jusqu'au 31 mai 2007. Le CRTC a procédé à un examen de la réglementation de plafonnement des prix en vigueur, lequel comprenait une audience qui s'est tenue à Gatineau, au Québec. Cette procédure a pris fin au quatrième trimestre de 2006 et la société prévoit que le CRTC rendra sa décision au milieu de l'exercice 2007. La société comptabilisera, sur une base prospective, toute modification jugée nécessaire découlant de cette procédure.

Méthodologie d'établissement des tarifs : En vertu du cadre de réglementation des prix en vigueur, les services sont séparés en sept catégories, ou « ensembles ». Bien que la société ait une certaine marge de manœuvre dans l'augmentation et la réduction des tarifs en réponse aux pressions du marché, les prix dans chaque ensemble sont plafonnés en fonction d'une formule fondée sur la relation entre le taux d'inflation (mesuré par un indice pondéré en chaîne lié à l'indice des prix du produit intérieur brut) et une estimation des gains de productivité des compagnies de téléphone, que le CRTC a fixée à 3,5 % pour chacune des quatre années du régime de plafonnement des prix en vigueur, et pour la période prorogée de un an qui suit, sans tenir compte des conditions d'exploitation propres à chaque compagnie de téléphone. En moyenne, les tarifs des services résidentiels de base ne devraient pas augmenter à moins que l'inflation dépasse 3,5 %, tandis que les tarifs des services d'affaires peuvent être augmentés en moyenne suivant le taux annuel d'inflation.

Les détails des restrictions liées au plafonnement des prix sont les suivants :

Restrictions liées au plafonnement des prix

Ensemble plafonné	Inflation	Inflation moins compensation de productivité de 3,5 %	Compte de report ¹⁾	Augmentation annuelle maximale
Services filaires résidentiels dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires				
Dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé		X	X	5 % ²⁾
Dans les zones de desserte à coût élevé		X		5 % ²⁾
Services filaires d'affaires dans les régions desservies par les entreprises de services locaux titulaires	X			10 %
Autres services assujettis au plafonnement		X		
Services concurrentiels		X		
Services de téléphones publics				0 % ³⁾
Services aux tarifs gelés (p. ex. service 9-1-1)				0 %

1) Si l'inflation est inférieure à 3,5 %, un montant égal à la réduction des revenus qui serait requise autrement par la restriction à la tarification, mais non appliquée, doit être versé dans le compte de report (se reporter à la note 1 c), à la note 19 a) et à la note 20 b). La société peut constater ultérieurement les montants reportés au moment de la réalisation de mesures admissibles, telles que des programmes d'amélioration du service dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé admissibles, des baisses de tarifs (y compris celles accordées aux concurrents) ou des remises aux clients. Le compte de report est la plus importante obligation enregistrée dans les bilans consolidés qui découle du pouvoir de réglementation du CRTC.

2) Pour les services résidentiels facultatifs, la hausse annuelle maximale est de 1 \$ par service, sauf dans le cas de groupes de services.

3) Les tarifs des services de téléphone payant resteront à leurs niveaux actuels jusqu'à ce que le CRTC se penche sur les questions afférentes aux politiques des services de téléphone payant.

c) Réglementation autre que par plafonnement des prix

Autres : Le CRTC a adopté des exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation afin de fixer des prix plancher pour les services à tarifs réglementés. Les exigences en matière de dépôt liées au critère d'imputation garantissent que les compagnies de téléphone titulaires ne consentent pas à des réductions de tarifs pour des services en deçà de leurs coûts afin de décourager l'entrée de concurrents sur le marché ou qu'elles n'utilisent pas des prix d'éviction à l'égard de concurrents existants.

Dégroupement des installations essentielles : Afin de promouvoir la concurrence fondée sur les installations dans la prestation de services de télécommunications, le CRTC a exigé que certaines installations essentielles ou quasi essentielles soient mises à la disposition de la concurrence, à des tarifs fondés sur les coûts différentiels plus un supplément approuvé.

Le CRTC a défini les installations essentielles comme des installations contrôlées en régime de monopole, qui sont nécessaires aux concurrents comme point d'entrée pour offrir des services et que les concurrents ne peuvent pas reproduire faute de ressources financières et de moyens techniques (ce qui comprend les indicatifs de centraux, les listes d'abonnés et certaines lignes locales dans les zones de desserte à coût élevé). Les entreprises de services locaux titulaires doivent fournir certaines installations non essentielles, que le CRTC juge quasi essentielles, comme les installations de lignes locales dans les zones de desserte à faible coût et des ententes d'acheminement, à des prix établis tout comme s'il s'agissait d'installations essentielles. Cette obligation des entreprises de services locaux titulaires sera maintenue jusqu'à ce que le marché des lignes quasi essentielles et des ententes d'acheminement devienne concurrentiel.

Contributions pour les services de transmission de la voix et revenus de subventions transférables : Les coûts engagés par les entreprises de services locaux pour fournir les services résidentiels de base du niveau requis par le CRTC dans les zones de desserte à coût élevé sont plus élevés que ce que le CRTC leur permet de facturer pour ce niveau de service. Afin d'améliorer la situation, le CRTC perçoit des contributions, versées dans un fonds central, auprès de tous les fournisseurs canadiens de services de télécommunications (y compris les fournisseurs de services de transmission de la voix, de transmission de données et de services sans fil), qui sont ensuite versées à titre de subventions transférables pour subventionner le prix coûtant des services téléphoniques résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé. Les subventions transférables sont versées en fonction de l'exigence de subvention totale calculée sous forme de taux par ligne et par tranche de tarification comme il est décrit plus en détail à la note 1 c).

À l'heure actuelle, le CRTC détermine, à l'échelle nationale, la contribution totale nécessaire pour payer les subventions transférables et perçoit ensuite les contributions auprès des fournisseurs canadiens de services de télécommunications, calculées en pourcentage de leurs revenus de services de télécommunications (se reporter à la Décision 2000-745 et à l'ordonnance Télécom 2001-220 du CRTC). Le taux de contribution final pour 2006 est de 1,03 % et le taux intermédiaire pour 2007 a été fixé à un taux semblable, soit 1,03 %. Les contributions de la société au fonds central, soit 65,9 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (63,0 millions de dollars en 2005), sont constatées comme des charges d'exploitation et les encaissements au titre des subventions transférables, soit 63,2 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (72,2 millions de dollars en 2005), sont constatés comme revenus de services locaux.

5

instruments financiers

Tableau récapitulatif et revue sommaire des instruments financiers, y compris leurs justes valeurs

Les instruments financiers de la société se composent de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des placements comptabilisés au coût, décrits plus en détail à la note 1 p), des créditeurs, des créditeurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif, des obligations à court terme, de la dette à long terme, des contrats de swap de taux d'intérêt, des couvertures de la charge de rémunération à base d'actions, décrites plus en détail à la note 11 b), c), et des instruments de couverture de change.

La société a recours à divers instruments financiers, dont les justes valeurs de certains d'entre eux ne sont pas reflétées dans les bilans, pour réduire ou éliminer le risque de taux d'intérêt et le risque de change et pour réduire ou éliminer le risque d'augmentations de la charge de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, les bilans consolidés tiendront compte de la juste valeur de tous ces instruments financiers, comme il est décrit plus en détail à la note 2 b). Ces instruments financiers sont comptabilisés de la même façon que la position sous-jacente couverte. La majorité de ces instruments, sur le plan du montant théorique, qui ont été ajoutés au cours de l'exercice 2001, ont trait à l'emprunt de TELUS en dollars américains. Au cours du deuxième trimestre de 2006, comme il est décrit plus en détail à la note 17 b), la société a résilié un certain nombre de swaps de devises et en a conclu de nouveaux relativement aux billets en dollars américains de la société venant à échéance en juin 2007.

Ces instruments font l'objet d'une politique qui prescrit qu'aucun instrument dérivé ne doit servir à des fins spéculatives ni d'endettement et qui établit des critères déterminant le degré de solvabilité des contreparties avec lesquelles la société peut conclure des opérations.

Risque de prix – taux d'intérêt : La société est exposée au risque de taux d'intérêt qui découle des fluctuations des taux d'intérêt sur ses placements temporaires, ses obligations à court terme et sa dette à long terme.

En prévision du refinancement envisagé de la dette venant à échéance le 1^{er} juin 2007, comme il est indiqué à la note 17, la société a conclu des swaps de taux d'intérêt différés qui, au 31 décembre 2006, fixent le taux d'intérêt sous-jacent à l'égard d'une tranche maximale de 500 millions de dollars du financement de remplacement. La comptabilité de couverture a été appliquée à ces swaps de taux d'intérêt différés.

Risque de prix – taux de change : La société est exposée au risque de change qui découle des fluctuations des taux de change sur sa dette à long terme libellée en dollars américains. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et les paiements de capital à l'échéance, décrits plus en détail à la note 1 h) et présentés à la note 17 b).

La gestion du risque de change de la société consiste aussi à recourir à des contrats de change à terme pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en devises à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

Au 31 décembre 2006, la société avait conclu des contrats de change à terme qui avaient pour effet de fixer les taux de change sur une tranche de 13 millions de dollars US des engagements d'achat de l'exercice 2007; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme, qui se rapportent tous au secteur des services sans fil.

Risque de prix – autres : La société est exposée au risque de marché lié à ses placements à court terme, car la juste valeur de ces placements variera en raison des variations des prix du marché.

Risque de crédit : La société est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses dépôts à court terme, ses débiteurs, ses contrats de swap de taux d'intérêt et ses couvertures de taux de change.

La société a réduit considérablement son risque de crédit associé aux dépôts à court terme en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, d'institutions financières bien capitalisées et d'autres tiers solvables. Un examen continu est exécuté pour évaluer les changements de l'état des tiers.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit par l'importante clientèle de la société, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. La société applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant du crédit accordé lorsqu'elle le juge nécessaire. Elle maintient des provisions pour les pertes de crédit potentielles, et ces pertes ont été conformes aux prévisions de la direction jusqu'à maintenant.

Les contreparties aux contrats de swap de taux d'intérêt de la société, aux couvertures de taux de change et aux couvertures de la charge au titre de la rémunération à base d'actions sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une cote de qualité supérieure. Le montant en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les cotes de crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. La société n'accorde ni ne reçoit de sûreté pour les contrats de swap ou les couvertures en raison de sa cote de crédit et de celle de ses contreparties. Elle est exposée à des pertes de crédit qui pourraient résulter de la non-exécution des contreparties, mais elle considère ce risque comme minime; en cas de défaut de toutes les contreparties, l'incidence avant impôts se limiterait à la valeur de tout actif de couverture reporté.

Juste valeur : La valeur comptable de l'encaisse et des placements temporaires, des débiteurs, des crédateurs, des crédateurs à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif et des obligations à court terme correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable des placements de la société comptabilisés au coût n'excède pas leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme de la société est évaluée en fonction des cours du marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que par l'utilisation de flux de trésorerie futurs

actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

Les estimations de la juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque lié aux augmentations des charges de rémunération découlant de certains modes de rémunération à base d'actions sont fondées sur les estimations de la juste valeur des contrats à terme d'instruments de capitaux propres réglés en espèces connexes octroyés par les contreparties aux opérations.

Aux 31 décembre		2006		2005	
(en millions)	Date d'échéance maximale de l'élément de couverture	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque lié aux variations de la charge de rémunération découlant des unités d'actions restreintes (note 11 c)	Novembre 2008	6,0 \$	11,4 \$	12,2 \$	19,5 \$
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture					
– est appliquée	Mars 2007	– \$	0,5 \$	– \$	– \$
– n'est pas appliquée	Décembre 2007	– \$	5,6 \$	– \$	– \$
Passif					
Dette à long terme					
Capital (note 17)		4 928,1 \$	5 535,9 \$	4 644,9 \$	5 371,6 \$
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette libellée en dollars américains, montant net (note 17 b)					
– Actif de couverture reporté		(40,4)		–	
– Passif de couverture reporté					
– À court terme		165,8		–	
– À long terme		710,3		1 154,3	
		835,7		1 154,3	
– Intérêts à payer		6,3		9,7	
Montant net	Juin 2011	842,0	1 090,6	1 164,0	1 470,5
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt lié au refinancement prévu de la dette venant à échéance le 1 ^{er} juin 2007	Juin 2007	–	6,5	–	–
		5 770,1 \$	6 633,0 \$	5 808,9 \$	6 842,1 \$
Dérivés ^{1) 2)} utilisés pour gérer le risque de change lié aux achats libellés en dollars américains auxquels la comptabilité de couverture					
– est appliquée	Juin 2006	– \$	– \$	– \$	0,1 \$
– n'est pas appliquée	Mars 2006	– \$	– \$	– \$	0,4 \$

1) L'encours nominal de tous les instruments financiers dérivés s'établit à 5 138,6 \$ (4 904,8 \$ en 2005).

2) Désignés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie.

6

information sectorielle

Présentation sommaire de l'information sectorielle régulièrement transmise au principal responsable de l'exploitation de la société

Les secteurs isolables de la société sont les services filaires et les services sans fil. Le secteur des services filaires comprend les services locaux et interurbains de transmission de la voix, les services de transmission de données et les autres services de télécommunications, sauf les services sans fil. Le secteur des services sans fil comprend les services de communications personnelles numériques, les ventes d'équipement et les services Internet sans fil. La division sectorielle est établie sur la base de similarités

technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, des canaux de distribution employés et de l'application des règlements. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties. L'information sectorielle suivante est régulièrement transmise au chef de la direction (le principal responsable de l'exploitation de la société).

Exercices terminés les 31 décembre	Services filaires		Services sans fil		Éliminations		Chiffres consolidés	
(en millions)	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Produits d'exploitation								
Produits externes	4 823,1 \$	4 847,2 \$	3 857,9 \$	3 295,5 \$	– \$	– \$	8 681,0 \$	8 142,7 \$
Produits intersectoriels	98,3	90,4	23,4	23,5	(121,7)	(113,9)	–	–
	4 921,4	4 937,6	3 881,3	3 319,0	(121,7)	(113,9)	8 681,0	8 142,7
Charges d'exploitation								
Charges d'exploitation	3 020,5	3 031,4	2 124,1	1 876,0	(121,7)	(113,9)	5 022,9	4 793,5
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	61,6	53,9	6,2	–	–	–	67,8	53,9
	3 082,1	3 085,3	2 130,3	1 876,0	(121,7)	(113,9)	5 090,7	4 847,4
BAIIA ¹⁾	1 839,3 \$	1 852,3 \$	1 751,0 \$	1 443,0 \$	– \$	– \$	3 590,3 \$	3 295,3 \$
Dépenses en immobilisations totales ²⁾	1 191,0 \$	914,2 \$	427,4 \$	404,8 \$	– \$	– \$	1 618,4 \$	1 319,0 \$
BAIIA, moins les dépenses en immobilisations totales	648,3 \$	938,1 \$	1 323,6 \$	1 038,2 \$	– \$	– \$	1 971,9 \$	1 976,3 \$
							3 590,3 \$	3 295,3 \$
							1 353,4	1 342,6
							222,2	281,1
							2 014,7	1 671,6
							28,0	18,4
							504,7	623,1
							1 482,0	1 030,1
							351,0	322,0
							8,5	7,8
							1 122,5 \$	700,3 \$

- 1) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (le « BAIIA ») est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et, par conséquent, elle ne peut être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs selon la définition de la société; le BAIIA correspond aux produits d'exploitation diminués des charges d'exploitation ainsi que des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif. La société a publié de l'information au sujet du BAIIA et l'inclut dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte certaines clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.
- 2) Total des dépenses en immobilisations.

7

coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

Historique et revue sommaire des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

a) Vue d'ensemble

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)

				2006	2005
	Programmes généraux mis en œuvre en 2006	Fermeture de bureaux et impartition de services	Programmes généraux mis en œuvre avant 2006	Total	Total
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif					
Réduction de l'effectif					
Départs volontaires	24,5 \$	3,5 \$	– \$	28,0 \$	26,1 \$
Départs non volontaires	32,7	4,5	(1,5)	35,7	25,1
Frais de résiliation de baux	–	0,1	–	0,1	1,5
Autres	3,5	0,5	–	4,0	1,2
	60,7	8,6	(1,5)	67,8	53,9
Décaissements					
Réduction de l'effectif					
Départs volontaires ¹⁾	11,1	15,2	–	26,3	27,4
Départs non volontaires et autres	18,6	2,1	19,9	40,6	37,2
Frais de résiliation de baux	–	0,1	0,8	0,9	4,8
Autres	3,5	0,5	–	4,0	1,2
	33,2	17,9	20,7	71,8	70,6
Charges supérieures (inférieures) aux décaissements					
Autres	27,5	(9,3)	(22,2)	(4,0)	(16,7)
	–	–	–	–	3,1
Variation des créditeurs et charges à payer à l'égard					
de la restructuration et de la réduction de l'effectif	27,5	(9,3)	(22,2)	(4,0)	(13,6)
Solde, au début	–	25,5	31,6	57,1	70,7
Solde, à la fin	27,5 \$	16,2 \$	9,4 \$	53,1 \$	57,1 \$

1) Régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres.

b) Programme mis en œuvre avant 2006

Programmes généraux : En 2005, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, comme une consolidation opérationnelle, une rationalisation et des intégrations. Ces initiatives visaient à accroître la productivité opérationnelle et financière de la société. Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser à l'égard des initiatives de moindre envergure, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Fermeture de bureaux et impartition de services : Dans le cadre de la convention collective signée au quatrième trimestre de 2005, une lettre d'entente afférente précise la fermeture, prévue pour le 10 février 2006, de divers bureaux situés en Colombie-Britannique. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'efficacité concurrentielle de la société et vise à accroître sa productivité opérationnelle et financière. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation touchés par ces fermetures de bureaux ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente précisant la fermeture prévue de divers bureaux en Colombie-Britannique, mais certains écarts

par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes subséquentes. D'autres coûts, liés notamment au départ d'autres employés et à des biens immobiliers, seront engagés et comptabilisés après le 31 décembre 2006.

De même, une autre lettre d'entente afférente précise que la société compte impartir certaines fonctions non essentielles pendant la durée de la convention collective. Cette initiative s'inscrit dans le programme d'efficacité concurrentielle de la société et vise à lui permettre d'affecter ses ressources aux fonctions essentielles qui lui donnent l'occasion de se démarquer auprès de ses clients. Les quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés par l'impartition de ces fonctions ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire).

Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser en vertu de la lettre d'entente prévoyant l'impartition de certaines fonctions non essentielles à l'égard des quelque 250 employés de l'unité de négociation actuellement touchés, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient être comptabilisés dans les périodes subséquentes. Des coûts futurs seront engagés à mesure que les initiatives se poursuivront.

Intégration des activités des services filaires et des services sans fil :

Le 24 novembre 2005, la société a annoncé l'intégration des activités de ses services filaires et de ses services sans fil. Il s'agit d'une initiative qui se poursuivra durant les prochaines années et qui s'inscrit dans le programme d'efficacité concurrentielle de la société.

c) Programme mis en œuvre en 2006

Programmes généraux : Au premier trimestre de 2006, la société a entrepris diverses initiatives de moindre envergure, notamment une consolidation opérationnelle, une rationalisation et une intégration, dans le cadre de son programme d'efficacité concurrentielle. Ces initiatives visent à accroître la productivité opérationnelle et la compétitivité de la société. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 37,9 millions de dollars ont été inscrits au titre de ces initiatives de moindre envergure.

Également, dans la foulée de son programme d'efficacité concurrentielle, la société a entrepris une initiative visant une restructuration des divers services, qui s'est traduite par leur intégration et par leur regroupement. Au premier trimestre de 2006, environ 600 employés de l'unité de négociation ont eu le choix d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires (soit le régime d'incitation à la retraite anticipée ou le régime d'incitation au départ volontaire). Étant donné que les employés concernés n'étaient pas tenus d'effectuer leur choix avant le 31 mars 2006,

les charges connexes ne pouvaient pas être comptabilisées avant le deuxième trimestre de 2006. Au deuxième trimestre de 2006, environ 275 employés de l'unité de négociation avaient accepté d'être réaffectés ou de participer au programme de départs volontaires. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 17,7 millions de dollars ont été inscrits au titre de cette initiative et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2006. Au 31 décembre 2006, il ne restait aucune charge future à enregistrer ni à comptabiliser au titre de cette initiative, mais certains écarts par rapport aux estimations déjà inscrites pourraient modifier les montants qui seront comptabilisés dans les périodes subséquentes.

Poursuivant son programme d'efficacité concurrentielle visant l'intégration des activités des services filaires et des services sans fil, la société a inscrit des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de 12,2 millions de dollars au titre de cette initiative pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, et ils ont été inclus dans les programmes généraux mis en œuvre en 2006.

d) 2007

Le montant estimatif des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif de la société en 2007, découlant de son programme d'efficacité concurrentielle et comprenant l'intégration continue des services filaires et sans fil n'excède pas 50 millions de dollars à l'heure actuelle.

8

coûts de financement

Tableau récapitulatif des éléments qui composent les coûts de financement selon leur nature

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Intérêts sur la dette à long terme	508,0 \$	635,5 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	2,6	8,2
Change ¹⁾	6,4	4,6
Perte sur remboursement par anticipation de la dette à long terme ²⁾	-	33,5
	517,0	681,8
Intérêts créditeurs		
Intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts	(9,3)	(25,2)
Autres intérêts créditeurs	(3,0)	(33,5)
	(12,3)	(58,7)
	504,7 \$	623,1 \$

1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, ces montants comprennent des gains de néant (0,1 \$ en 2005) ayant trait à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie; aucun gain ni perte ayant trait à l'inefficacité des couvertures de juste valeur n'ont été enregistrés.

2) Ce montant comprend une perte de 2,3 \$ découlant du règlement connexe d'instruments financiers utilisés pour gérer une tranche du risque de taux d'intérêt lié à la dette libellée en dollars canadiens qui a été remboursée au quatrième trimestre de 2005 (se reporter à la note 17 b).

impôts sur les bénéfiques

Sommaire du rapprochement de la charge d'impôts au taux prévu par la loi et de la charge d'impôts constatée et analyses de l'actif et du passif d'impôts futurs

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Impôts exigibles	(58,2)\$	(18,0)\$
Impôts futurs	409,2	340,0
	351,0 \$	322,0 \$

La charge d'impôts de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	497,3 \$ 33,6 %	352,3 \$ 34,2 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(107,0)	(5,1)
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(40,3)	(13,9)
Rémunération sous forme d'attributions d'options sur actions	6,4	4,9
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours d'exercices antérieurs	-	(37,5)
Autres	(5,4)	4,8
	351,0 23,7 %	305,5 29,7 %
Impôts des grandes sociétés	-	16,5
Charge d'impôts présentée aux états consolidés des résultats	351,0 \$ 23,7 %	322,0 \$ 31,3 %

Comme il est mentionné à la note 1 b), la société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts futurs. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier.

Les écarts temporaires constituant l'actif (le passif) d'impôts futurs sont estimés ci-après :

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(56,9)\$	(8,4)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(866,1)	(974,4)
Fonds de roulement, excluant les provisions	(506,1)	2,8
Montants au titre de la retraite	(192,9)	(171,4)
Pertes pouvant être reportées	315,4	164,0
Provisions actuellement non déductibles	97,7	111,3
Autres	48,4	78,6
	(1 160,5)\$	(797,5)\$
Présentés aux bilans consolidés comme :		
Actif d'impôts futurs		
À court terme	- \$	226,4 \$
Passif d'impôts futurs		
À court terme	(93,2)	-
À long terme	(1 067,3)	(1 023,9)
	(1 160,5)	(1 023,9)
Actif (passif) d'impôts futurs nets	\$ (1 160,5)\$	(797,5)\$

La société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser la presque totalité de ses pertes autres qu'en capital au cours du prochain exercice. Elle estime que le risque probabiliste d'expiration avant utilisation de ces pertes autres qu'en capital est peu élevé.

La société a des pertes en capital nettes et ces pertes peuvent uniquement être portées en diminution des gains en capital imposables réalisés. La société a inclus un report de perte en capital prospectif d'un montant net de 799,7 millions de dollars (645,0 millions de dollars en 2005) dans ses déclarations de revenus canadiennes, dont une tranche de 188,0 millions de dollars a été constatée dans le calcul du montant net de son passif d'impôts futurs au 31 décembre 2006 (néant en 2005). Du montant net des reports de perte en capital prospectifs au 31 décembre 2006, une tranche de 603,7 millions de dollars a été refusée au moment de la vérification par l'Agence du revenu du Canada. La société examine actuellement diverses mesures visant à confirmer l'ensemble ou une partie de ces pertes en capital nettes.

La société exerce des activités de recherche-développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société a inscrit des crédits d'impôt à l'investissement de 18,5 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2005), dont une tranche de 18,1 millions de dollars a été comptabilisée en réduction du capital (néant en 2005) et le reste, en réduction des charges d'exploitation.

10

montants par action

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour le calcul des montants par action et de l'information connexe

Le résultat de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote est calculé de façon à rendre compte des attributions d'options sur actions et, pour la période correspondante, des bons de souscription.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action. Le bénéfice net est équivalent au bénéfice dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote pour toutes les périodes présentées.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	343,8	357,1
Effet des titres dilutifs		
Exercice des attributions d'options sur actions	3,6	3,9
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	347,4	361,0

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, le calcul du résultat dilué par action ordinaire et action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines attributions d'options sur actions en cours visant 0,3 million d'options (1,1 million en 2005) parce que le prix d'exercice de ces attributions d'options était supérieur au cours du marché moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote au cours des périodes visées.

11

rémunération à base d'actions

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire de la rémunération découlant des attributions d'options sur actions, des unités d'actions restreintes et du régime d'achat d'actions à l'intention des employés

a) Éléments de la rémunération à base d'actions

Les charges d'exploitation figurant dans les états consolidés des résultats ainsi que dans les états consolidés des flux de trésorerie comprennent les montants de la rémunération à base d'actions suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie	Charges d'exploitation	Sorties de fonds liées à l'exploitation connexes	Ajustement à l'état des flux de trésorerie
Attributions d'options sur actions	19,0 \$	– \$	19,0 \$	14,2 \$	– \$	14,2 \$
Unités d'actions restreintes	26,5	(20,4)	6,1	18,5	(8,4)	10,1
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés	32,2	(32,2)	–	35,7	(35,7)	–
	77,7 \$	(52,6)\$	25,1 \$	68,4 \$	(44,1)\$	24,3 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les flux de trésorerie liés à l'exploitation connexes à l'égard des unités d'actions restreintes ne tiennent pas compte des économies au titre des opérations de couverture de 18,6 millions de dollars (néant en 2005), comme il est décrit plus en détail à la note 11 c) ainsi qu'à la note 5. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, l'économie d'impôts découlant de la rémunération à base d'actions s'est établie à 19,7 millions de dollars (18,5 millions en 2005); comme il est indiqué à la note 9, les montants à l'égard de la rémunération à base d'actions n'étant pas tous déductibles aux fins d'imposition.

b) Attributions d'options sur actions

La société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunérations à base d'actions à ses employés. La période d'acquisition des droits au titre des attributions d'options sur actions est habituellement de trois ans (la durée de service requise), mais elle peut aussi s'échelonner sur une période maximale de cinq ans. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution; toutes les attributions d'options sur actions octroyées après 2004 sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc.

Certaines attributions d'options peuvent être réglées en capitaux propres nets. Comme il est décrit plus en détail à la note 18 e), il revient à la société de choisir si l'exercice d'une option sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de capitaux propres nets. Ainsi, pour s'harmoniser avec le traitement comptable qui convient aux options sur actions connexes, la société a choisi la méthode de la juste valeur des instruments de capitaux propres pour le règlement en capitaux propres nets.

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions octroyées et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes (modèle analytique) se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Juste valeur de l'attribution d'options sur actions (par option sur actions)	12,45 \$	12,08 \$
Taux d'intérêt sans risque	4,0 %	3,8 %
Durée de vie prévue ¹⁾ (en années)	4,6	4,7
Volatilité prévue	35,7 %	38,9 %
Taux de rendement	2,6 %	2,3 %

1) La durée contractuelle maximale des attributions d'options sur actions octroyées en 2006 et en 2005 était de sept ans.

Le taux d'intérêt sans risque utilisé pour déterminer la juste valeur des attributions d'options sur actions est basé sur une courbe des taux du gouvernement du Canada qui a cours au moment de l'attribution. La durée de vie prévue des attributions d'options sur actions est fondée sur les données historiques de la société relatives à l'exercice de l'attribution d'options sur actions. De même, la volatilité prévue tient compte de la volatilité historique des actions sans droit de vote de la société. Le taux de rendement représente le dividende annualisé ayant cours à la date d'attribution, divisé par le prix d'exercice de l'attribution d'options sur actions. Les dividendes ne sont pas versés sur des attributions d'options sur actions non exercées et ne peuvent faire l'objet d'acquisition de droits.

Si des variations de 10 % et de 20 % avaient été appliquées aux hypothèses moyennes pondérées à l'égard des attributions d'options sur actions présentées dans les informations ci-dessus, la charge de rémunération découlant des options sur actions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 aurait varié comme suit :

(en millions de dollars)	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
	10 %	20 %
Taux d'intérêt sans risque	0,3 \$	0,6 \$
Durée de vie prévue (en années)	0,7 \$	1,3 \$
Volatilité prévue	1,5 \$	3,1 \$
Taux de rendement	0,4 \$	0,8 \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une diminution du montant de la charge de rémunération pro forma découlant des options sur actions, et une variation hypothétique défavorable se traduit par une augmentation de ce montant. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire; la variation de la durée de vie prévue, en particulier, dépend des périodes d'acquisition des droits et des durées de vie selon la loi. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant de la charge de rémunération pro forma découlant des options sur actions sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation du taux d'intérêt sans risque peut occasionner l'augmentation du taux de rendement), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

Après le 31 décembre 2006, la société a modifié la presque totalité de ses attributions d'options sur actions qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 et qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2007, en ajoutant un règlement en espèces nettes. Le titulaire d'options dispose du choix d'exercer le règlement en espèces nettes. Le résultat de cette modification fait en sorte que les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. Pour les attributions d'options sur actions en cours qui ont été modifiées et octroyées après 2001, la charge minimale constatée à leur égard correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution.

En marge de la modification, la société a conclu une entente de swap sur instruments de capitaux pouvant être réglés en espèces qui fixera essentiellement les coûts pour la société liés aux attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées.

L'incidence transitoire (une hausse des charges) qu'aura cette modification sur l'état consolidé des résultats, en tenant compte des droits acquis au 31 décembre 2006, et qui devrait être comptabilisée au premier trimestre de 2007, se présente comme suit :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Services filaires	Services sans fil	Données consolidées
Variation :			
Charges d'exploitation ¹⁾	125,1 \$	27,8 \$	152,9 \$
Impôts futurs ²⁾			60,6
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote			92,3 \$
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote ¹⁾²⁾			
– De base			0,27 \$
– Dilué			0,27 \$

- 1) Ce montant transitoire ne se traduit pas par une sortie de fonds immédiate. Le moment des sorties de fonds connexes dépend en fonction du moment où les titulaires d'options exerceront leurs attributions d'options sur actions et de leur décision d'opter pour le règlement en espèces nettes. Ce montant transitoire ne comprend pas les incidences des droits acquis, des extinctions, des annulations et des expirations qui peuvent survenir après le 31 décembre 2006. De plus, il exclut les incidences de toute entente de couverture qui établit dans une large mesure le coût des attributions d'options sur actions de la société ainsi que de toute modification dans le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société.
- 2) Les impôts futurs et les montants par action sont fondés sur les montants correspondants utilisés aux fins des calculs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Si cette modification était survenue juste avant le 1^{er} janvier 2007, certains postes du bilan consolidé de la société au 31 décembre 2006 auraient été ajustés comme suit pour refléter l'incidence transitoire :

Au 31 décembre 2006 (en millions de dollars)	Tel que présenté	Incidence des modifications sur les attributions d'options sur actions en cours ¹⁾	Données pro forma

Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer			
Charge à payer au titre des attributions d'options sur actions			
	– \$	180,6 \$	180,6 \$
Impôts futurs	93,2 \$	(60,6) \$	32,6 \$
Capitaux propres			
Options, bons de souscription et autres			
	0,8 \$	(0,8) \$	– \$
Bénéfices non répartis	1 080,1 \$	(92,3) \$	987,8 \$
Surplus d'apport	163,5 \$	(26,9) \$	136,6 \$

1) Ce montant transitoire ne comprend pas les incidences des droits acquis, des extinctions, des annulations et des expirations qui peuvent survenir après le 31 décembre 2006. De plus, il exclut les incidences de toute entente de couverture qui établit dans une large mesure le coût des attributions d'options sur actions de la société ainsi que de toute modification dans le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société.

c) Unités d'actions restreintes

La société utilise des unités d'actions restreintes en guise de rémunération au rendement. Chaque unité d'action restreinte est de valeur égale à une action sans droit de vote, et donne droit aux mêmes dividendes auxquels cette unité aurait donné lieu si elle avait effectivement été une action sans droit de vote émise et en circulation; les dividendes théoriques sont inscrits à titre d'émissions d'unités d'actions restreintes supplémentaires au cours de la durée de vie de l'unité en question. Les unités d'actions restreintes deviennent payables lorsque les droits sont acquis. La période d'acquisition habituelle des unités d'actions restreintes est de 33 mois. La méthode d'acquisition de ces droits (en bloc ou graduelle) est déterminée à la date d'attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des unités d'actions restreintes de la société.

Exercices terminés les 31 décembre	2006					2005	
	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	Nombre d'unités d'actions restreintes		Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	
	Droits non acquis	Droits acquis		Droits non acquis	Droits acquis		
En cours, au début							
Droits non acquis	1 645 530	–	32,16 \$	880 053	–	23,36 \$	
Droits acquis	–	62 437	26,43	–	118 434	18,47	
Émises							
Répartition initiale	659 682	–	44,70	1 076 966	–	37,91	
Au lieu de dividendes	48 293	–	49,17	33 421	–	43,30	
Droits acquis	(706 599)	706 599	24,46	(158 877)	158 877	19,67	
Réglées en espèces	–	(731 785)	24,58	–	(214 874)	18,46	
Frappées d'extinction ou annulées	(128 293)	–	32,40	(186 033)	–	32,08	
En cours, à la fin							
Droits non acquis	1 518 613	–	40,99 \$	1 645 530	–	32,16 \$	
Droits acquis	–	37 251	38,85	–	62 437	26,43	

En ce qui a trait à certaines émissions d'unités d'actions restreintes, la société a conclu des contrats à terme d'actions réglées en espèces, qui établissent le coût pour la société; ces renseignements ainsi que le calendrier des unités d'actions restreintes en cours de la société au 31 décembre 2006 dont les droits n'ont pas été acquis sont présentés dans le tableau suivant.

	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût fixe	Coût établi pour la société par unité d'action restreinte	Nombre d'unités d'actions restreintes à coût variable	Nombre total d'unités d'actions restreintes non acquises
Acquises au cours des exercices se terminant les 31 décembre :				
2007	600 000	40,91 \$	66 720	666 720
2008	160 000	50,91 \$		
	440 000	50,02 \$		
	600 000		251 893	851 893
	1 200 000		318 613	1 518 613

d) Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés qui permet aux employés admissibles d'acheter des actions ordinaires au moyen de retenues sur la paie régulières s'établissant entre 1 % et 10 % de leur salaire. La société verse 45 % pour l'effectif jusqu'à une certaine catégorie d'emploi de chaque dollar versé par l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum de 6 % de la paie d'un employé et verse 40 % pour les catégories d'emploi dont la rémunération est plus élevée. Du 25 juillet 2005 au 19 novembre 2005, la société a augmenté sa cotisation à 100 % pour tous les participants au régime, à l'exception de l'équipe de direction, jusqu'à concurrence de 6 % de la paie des participants admissibles. Il n'y a aucune modalité d'acquisition des droits et la société comptabilise ses cotisations à titre de charge d'exploitation.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Cotisations salariales	75,9 \$	61,9 \$
Cotisations patronales	32,2	35,7
	108,1 \$	97,6 \$

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant février 2001 et après le 1^{er} novembre 2004, toutes les actions ordinaires émises à l'intention des employés conformément à ce régime avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; entre-temps, la société a également émis de nouvelles actions.

e) Charge non constatée liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis

Au 31 décembre 2006, la charge de rémunération liée à la rémunération à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis qui n'a pas encore été constatée est présentée dans le tableau suivant et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,3 an (2,3 ans en 2005).

Aux 31 décembre (en millions) ¹⁾	2006	2005
Attributions d'options sur actions	24,1 \$	27,1 \$
Unités d'actions restreintes ²⁾	38,8	31,8
	62,9 \$	58,9 \$

- 1) Il est probable que ces montants ne seront pas représentatifs des incidences sur le bénéfice net présenté pour les périodes futures pour les raisons suivantes : ces montants reflètent une estimation des extinctions; ces montants ne reflètent aucune provision pour attributions futures; ces montants ne reflètent aucune variation de la valeur intrinsèque de la provision pour unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis; ces montants ne reflètent aucune provision pour les incidences de la modification aux attributions d'options sur actions pouvant être réglées en espèces nettes; ces montants reflètent les valeurs intrinsèques aux dates du bilan pour les unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis.
- 2) La charge de rémunération qui n'a pas encore été constatée relativement aux unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis est calculée en fonction de la valeur intrinsèque des unités d'actions restreintes dont les droits n'ont pas été acquis inscrites aux dates du bilan, déduction faite des incidences des contrats à terme d'actions réglées en espèces connexes.

La société compte divers régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées procurant des prestations de retraite, des prestations complémentaires de retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les autres régimes comprennent un régime pour les soins de santé à l'intention des anciens employés de TELUS Québec Inc. Les régimes d'avantages auxquels un employé participe reflètent le développement général de la société.

Régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation : Ce régime de retraite à prestations déterminées, qui a cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 2006 et qui compte pour environ un quart de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société, offre des prestations de retraite selon un mode non contributif. Par ailleurs, les employés couverts peuvent annuellement, selon un mode contributif, augmenter ou rehausser les niveaux de prestations de retraite au-delà des prestations de base. Au niveau supérieur des prestations de retraite, le régime de retraite à prestations déterminées prévoit une indexation à 100 % d'un indice des prix à la consommation donné, jusqu'à un maximum de 2 % par année. La rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs.

Régime de retraite de TELUS Corporation : Les membres de la direction et les professionnels de l'Alberta qui ont intégré la société avant le 1^{er} janvier 2001 ainsi que certains salariés syndiqués sont couverts par ce régime de retraite contributif à prestations déterminées, qui représente un peu plus de la moitié de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société. Le régime comporte un compte de prestations complémentaires qui peut fournir une indexation à hauteur de 70 % de la modification annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des cinq meilleures années comprises dans la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Régime de retraite de TELUS Corporation pour les employés de TELUS Communications (Québec) Inc. (auparavant le Régime de retraite de TELUS Communications Québec) : Ce régime de retraite contributif à prestations déterminées correspond à environ un dixième de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société; il ne prévoit aucune indexation, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne des quatre meilleures années.

Régime de retraite de TELUS Edmonton : Ce régime de retraite contributif à prestations déterminées a cessé d'accueillir de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1998. L'indexation prévue est de 60 % de la modification annuelle d'un indice des prix à la consommation donné, et la rémunération ouvrant droit à pension est déterminée en fonction de la moyenne annualisée des soixante meilleurs mois consécutifs de la période de dix ans précédant le départ à la retraite.

Autres régimes de retraite à prestations déterminées : En plus des régimes susmentionnés, la société offre des régimes complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations déterminées qui ont pour effet de maintenir les prestations de retraite gagnées une fois que les montants maximaux permis par les régimes enregistrés sont atteints. Comme il est courant avec les régimes non enregistrés de cette nature, ces régimes sont capitalisés seulement lorsque les prestations sont versées.

La société dispose de trois régimes de retraite contributifs non indexés qui proviennent d'une acquisition avant la fusion, qui représentent moins de 1 % de l'obligation au titre des prestations constituées totale de la société; ces régimes ont cessé d'accueillir de nouveaux participants en septembre 1989.

Autres régimes à prestations déterminées : Les autres régimes à prestations déterminées, qui sont tous non contributifs, comprennent un régime d'assurance-invalidité, un régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et un régime d'assurance-vie. Le régime de soins de santé à l'intention des salariés retraités et le régime d'assurance-vie ont cessé d'admettre de nouveaux participants le 1^{er} janvier 1997. En vertu de la convention collective signée en 2005, un fournisseur externe a commencé à offrir un nouveau régime d'assurance-invalidité à long terme à compter du 1^{er} janvier 2006. Le régime d'assurance-invalidité existant continuera à verser des prestations aux anciens prestataires approuvés et aux salariés qualifiés admissibles.

Régime de retraite des travailleurs des télécommunications : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de retraite syndical. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions de la convention collective négociée et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régime de retraite de la fonction publique de la Colombie Britannique : Certains salariés de la Colombie-Britannique sont couverts par un régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont déterminées en fonction des dispositions des conventions collectives négociées par la province de la Colombie-Britannique et dépendent habituellement du revenu brut du salarié.

Régimes de retraite à cotisations déterminées : À la fin du second semestre de 2006, la société a revu ses offres de régimes de retraite à cotisations déterminées pour 2007. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007, la société offrira dorénavant un régime de retraite à cotisations déterminées, lequel sera contributif et il constituera le seul régime de retraite défrayé par la société offert à des salariés non syndiqués et à certains salariés syndiqués qui sont entrés au service de la société après cette date. En règle générale, le salarié participant peut verser des cotisations annuelles au régime, à un taux allant de 3 % à 6 % de ses gains ouvrant droit à pension. La société versera une cotisation équivalente à 100 % à celle du salarié, jusqu'à concurrence de 5 % de ses gains ouvrant droit à pension et elle versera une cotisation équivalente à 80 % à celle du salarié pour un taux supérieur à 5 %.

Cotisations en pourcentage des gains ouvrant droit à pension	2007		2006	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Cotisations salariales ¹⁾	3,0 %	6,0 %	0 %	6,0 %
Cotisations patronales	3,0 %	5,8 %	3,0 %	6,0 %
Total des cotisations ²⁾	6,0 %	11,8 %	3,0 %	12,0 %

1) En règle générale, la participation au régime de retraite à cotisations déterminées est volontaire jusqu'à la troisième année d'entrée en service du salarié.

2) Si les cotisations annuelles dépassent les montants maximaux permis, les montants excédentaires sont versés à un régime complémentaire non enregistré à cotisations déterminées.

a) Régimes à prestations déterminées

L'information concernant l'ensemble des régimes à prestations déterminées de la société se résume comme suit :

(en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées :				
Solde au début	6 345,3 \$	5 366,7 \$	69,1 \$	61,1 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	132,4	105,6	3,5	3,4
Intérêts débiteurs	315,9	319,3	3,7	8,2
Prestations versées b)	(273,9)	(255,5)	(5,5)	(5,3)
Perte actuarielle (gain actuariel)	59,9	809,2	0,9	1,7
Solde à la fin c), d)	6 579,6	6 345,3	71,7	69,1
Actif des régimes f) :				
Juste valeur au début	6 198,9	5 457,2	43,8	48,2
Rendement annuel de l'actif des régimes	759,5	840,3	0,7	(0,3)
Cotisations patronales g)	123,4	119,6	1,3	1,2
Cotisations salariales	35,3	37,3	–	–
Prestations versées b)	(273,9)	(255,5)	(5,5)	(5,3)
Juste valeur à la fin	6 843,2	6 198,9	40,3	43,8
Situation de capitalisation – excédent (déficit)	263,6	(146,4)	(31,4)	(25,3)
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	812,5	1 109,0	(12,8)	(17,1)
Coût non amorti des services passés	5,3	6,0	–	–
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(233,4)	(278,1)	2,4	3,2
Actif (passif) au titre des prestations constituées	848,0	690,5	(41,8)	(39,2)
Provision pour moins-value	(178,7)	(152,5)	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	669,3 \$	538,0 \$	(41,8)\$	(39,2)\$

En 2001, la société a vendu la presque totalité des activités d'annuaire des services de publicité de TELUS et de TELUS Québec. À la suite de cette transaction, l'obligation découlant des régimes de retraite des anciens employés des services de publicité de TELUS, contenue dans le régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton, sera transférée sur réception des autorisations nécessaires des organismes de réglementation; ces autorisations n'avaient pas encore été reçues au 31 décembre 2006. L'obligation de 17,2 millions de dollars découlant du régime de retraite de TELUS Corporation et l'obligation de 3,8 millions de dollars découlant du régime de retraite de TELUS Edmonton ont été déterminées par calculs actuariels au 31 juillet 2001. En vertu du contrat de vente, des actifs du régime de retraite de TELUS Corporation de 17,2 millions de dollars, plus les intérêts courus au 31 décembre 2006 de 7,6 millions de dollars (6,0 millions de dollars en 2005), seront transférés tout comme l'obligation découlant des régimes de retraite. Les montants correspondants pour le régime de retraite de TELUS Edmonton sont de 3,8 millions de dollars, plus les intérêts courus de 1,7 million de dollars (1,3 million de dollar en 2005). Les intérêts continueront à s'accumuler, à raison de 7 % par année, jusqu'à la date du transfert effectif des actifs. Le transfert sera comptabilisé comme un règlement dans la période où il aura lieu.

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est pris en compte comme suit dans les bilans consolidés :

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Régimes de retraite	669,3 \$	538,0 \$
Autres régimes	(41,8)	(39,2)
	627,5 \$	498,8 \$
Présenté comme suit dans		
le bilan consolidé :		
Frais reportés (note 20 b)	826,2 \$	687,9 \$
Autres passifs à long terme (note 20 b)	(198,7)	(189,1)
	627,5 \$	498,8 \$

La date d'évaluation utilisée pour déterminer l'actif des régimes et l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

b) Régimes à prestations déterminées – coûts (recouvrements)

Les coûts (recouvrements) nets des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Régimes de retraite						
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	97,1 \$	– \$	97,1 \$	68,3 \$	– \$	68,3 \$
Intérêts débiteurs	315,9	–	315,9	319,3	–	319,3
Rendement de l'actif des régimes	(759,5)	314,4	(445,1)	(840,3)	448,0	(392,3)
Coût des services passés	–	0,7	0,7	–	0,6	0,6
Perte actuarielle (gain actuariel)	59,9	(17,9)	42,0	809,2	(789,1)	20,1
Provision pour moins-value constituée sur l'actif au titre des prestations constituées	–	26,2	26,2	–	25,5	25,5
Amortissement de l'actif transitoire	–	(44,7)	(44,7)	–	(44,7)	(44,7)
	(286,6)\$	278,7 \$	(7,9)\$	356,5 \$	(359,7)\$	(3,2)\$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice	Coûts engagés au cours de l'exercice	Ajustements comptables ¹⁾	Coûts constatés au cours de l'exercice
Autres régimes						
Coût des services rendus au cours de l'exercice (tranche de l'employeur)	3,5 \$	– \$	3,5 \$	3,4 \$	– \$	3,4 \$
Intérêts débiteurs	3,7	–	3,7	8,2	–	8,2
Rendement de l'actif des régimes	(0,7)	(1,8)	(2,5)	0,3	(2,8)	(2,5)
Perte actuarielle (gain actuariel)	0,9	(2,5)	(1,6)	1,7	(3,7)	(2,0)
Amortissement de l'obligation transitoire	–	0,8	0,8	–	0,8	0,8
	7,4 \$	(3,5)\$	3,9 \$	13,6 \$	(5,7)\$	7,9 \$

1) Ajustements comptables visant à répartir les coûts sur plusieurs exercices afin de tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs.

c) Versements de prestations

Les versements de prestations futurs estimatifs découlant des régimes à prestations déterminées de la société s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	Régimes de retraite	Autres régimes
2007	280,0 \$	5,6 \$
2008	292,2	5,8
2009	307,2	6,1
2010	322,5	6,2
2011	340,6	6,3
2012 à 2016	1 947,8	32,3

d) Décomposition de la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des régimes de retraite à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	4 130,3 \$	4 602,9 \$	472,6 \$	3 562,7 \$	3 805,0 \$	242,3 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif						
Capitalisés	2 270,0	2 240,3	(29,7)	2 611,4	2 393,9	(217,5)
Non capitalisés	179,3	–	(179,3)	171,2	–	(171,2)
	2 449,3	2 240,3	(209,0)	2 782,6	2 393,9	(388,7)
(se reporter à la note 12 a)	6 579,6 \$	6 843,2 \$	263,6 \$	6 345,3 \$	6 198,9 \$	(146,4)\$

Aux 31 décembre 2006 et 2005, des lettres de crédit non utilisées, décrites plus en détail à la note 17 c), garantissaient certains des régimes de retraite à prestations déterminées non capitalisés.

e) Décomposition de la situation de capitalisation des autres régimes à prestations déterminées

L'obligation au titre des prestations constituées est la valeur actuarielle actuelle des prestations attribuées pour les services rendus par l'employé à une date donnée. La décomposition des excédents et des déficits des autres régimes à prestations déterminées de la société à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Situation de capitalisation – excédent (déficit) du régime
Autres régimes où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations constituées	31,0 \$	40,3 \$	9,3 \$	35,0 \$	43,8 \$	8,8 \$
Autres régimes non capitalisés où l'obligation au titre des prestations constituées est supérieure à l'actif	40,7	–	(40,7)	34,1	–	(34,1)
(se reporter à la note 12 a)	71,7 \$	40,3 \$	(31,4)\$	69,1 \$	43,8 \$	(25,3)\$

f) Obligation au titre des prestations de retraite accumulées

L'obligation au titre des prestations accumulées diffère de l'obligation au titre des prestations constituées en ce que la première n'intègre pas d'hypothèses sur les niveaux de rémunération futurs. La décomposition par la société de l'obligation au titre des prestations de retraite accumulées et de l'actif à la fin de l'exercice s'établit comme suit :

Aux 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Différence	Obligation au titre des prestations constituées	Actif du régime	Différence
Régimes de retraite où l'actif est supérieur à l'obligation au titre des prestations accumulées	5 994,3 \$	6 825,7 \$	831,4 \$	4 188,5 \$	4 695,5 \$	507,0 \$
Régimes de retraite où l'obligation au titre des prestations accumulées est supérieure à l'actif						
Capitalisés	18,1	17,5	(0,6)	1 561,3	1 503,4	(57,9)
Non capitalisés	166,0	–	(166,0)	160,1	–	(160,1)
	184,1	17,5	(166,6)	1 721,4	1 503,4	(218,0)
	6 178,4 \$	6 843,2 \$	664,8 \$	5 909,9 \$	6 198,9 \$	289,0 \$

g) Stratégies et politiques en matière de placement des régimes

Le principal objectif de la société à l'égard des régimes à prestations déterminées consiste à assurer la sécurité du revenu de retraite et des autres avantages pour les participants et leurs bénéficiaires. La société a pour objectif secondaire de maximiser le taux de rendement à long terme de l'actif des régimes à prestations déterminées tout en exposant la société à un risque acceptable.

Gestion du risque : La société estime que le risque absolu (c'est-à-dire le risque lié à l'augmentation des cotisations, à l'insuffisance des excédents des régimes et aux obligations non capitalisées) est plus important que le risque de rendement relatif. Par conséquent, la conception des régimes à prestations déterminées, la nature et l'échéance de l'obligation au titre des prestations déterminées et les caractéristiques de la participation aux régimes ont une incidence considérable sur les stratégies et les politiques en matière de placement. La société gère le risque en précisant quels types de placements sont autorisés et lesquels sont interdits, en établissant des stratégies de diversification et en déterminant des cibles en matière de répartition de l'actif.

Placements autorisés et placements interdits : Les types de placements qui sont autorisés et ceux qui sont interdits, de même que les lignes directrices et les limites qui les gouvernent, sont définis dans l'énoncé sur les politiques et procédures en matière de placement (l'« énoncé relatif aux placements ») de chaque caisse; cet énoncé, requis en vertu de la *Pension Benefits Standards Act*, est passé en revue et approuvé annuellement par le fiduciaire désigné. Les lignes directrices et les limites sont de surcroît assujetties aux règles régissant les placements permis et les limites de prêt définies dans les *Pension Benefits Standards Regulations*. Outre les placements traditionnels, l'énoncé relatif aux placements de chaque caisse peut autoriser l'utilisation d'instruments dérivés pour faciliter les opérations de placement et pour gérer le risque, à condition qu'aucune position vendeur ne soit prise, que les placements ne fassent pas appel à l'effet de levier et que les instruments dérivés ne contreviennent pas aux lignes directrices

ni aux limites établies dans l'énoncé relatif aux placements. Il est interdit aux caisses gérées à l'interne d'augmenter les placements bénéficiant d'une clause de droits acquis dans les titres de la société; les placements en question ont été faits avant la fusion de BC TELECOM Inc. et de TELUS Corporation, les Sociétés remplacées de la société. Il est permis aux caisses gérées à l'externe d'investir dans des titres de la société, pourvu que ces placements soient conformes au mandat de la caisse et respectent l'énoncé relatif aux placements pertinent.

Diversification : La stratégie de la société à l'égard des placements en actions consiste à assurer la diversification des titres, des secteurs de l'industrie et des régions géographiques représentés dans le portefeuille. Une part significative (de 15 % à 25 % de l'actif total des régimes) des placements en actions est consacrée aux actions étrangères dans le but d'augmenter encore la diversification de l'actif. Les titres de créance peuvent comprendre une part importante de créances hypothécaires, l'objectif étant d'améliorer les flux de trésorerie et d'avoir une portée plus vaste pour la gestion de la composante en obligations de l'actif des régimes. Les titres de créance peuvent aussi comprendre des obligations à rendement réel, ce qui procure une protection à l'égard de l'inflation, stratégie qui fait pendant à l'indexation au coût de la vie que comprennent certains régimes à prestations déterminées. Des placements immobiliers sont utilisés pour compléter la diversification de l'actif des régimes, protéger celui-ci contre la potentielle inflation à long terme et assurer un revenu de placement relativement stable.

Relation entre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations : Dans le but de diminuer les coûts à long terme que représentent ses régimes à prestations déterminées, la société prend soin de ne pas faire correspondre l'actif des régimes et les obligations au titre des prestations. Cette stratégie est mise en application par l'inclusion de placements en actions dans la composition de l'actif à long terme ainsi que de titres à revenu fixe et de créances hypothécaires dont les durées sont différentes de celles des obligations au titre des prestations. Les problèmes de liquidités que cette stratégie pourrait entraîner sont enrayerés par la grande diversification des

placements (y compris l'encaisse et certains placements à court terme) ainsi que par les flux de trésorerie tirés des dividendes, des intérêts créditeurs et des loyers provenant de ces placements.

Répartition de l'actif : L'information sur la répartition ciblée et la répartition réelle de l'actif des régimes à prestations déterminées de la société se présente comme suit :

	Régimes de retraite			Autres régimes		
	Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin		Répartition ciblée pour	Pourcentage de l'actif des régimes à la fin	
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Actions	58 %–64 %	61 %	62 %	–	–	–
Titres de créance	32 %–38 %	33 %	34 %	–	–	–
Placements immobiliers	4 %–6 %	5 %	4 %	–	–	–
Autres	0 %–2 %	1 %	–	100 %	100 %	100 %
		100 %	100 %		100 %	100 %

Au 31 décembre 2006, les actions de TELUS Corporation comptaient pour moins de 1 % de l'actif détenu dans les fiducies de retraite et d'autres avantages administrés par la société.

h) Cotisations patronales

Les meilleures estimations concernant les cotisations patronales de l'exercice 2007 aux régimes à prestations déterminées de la société s'établissent à environ 111 millions de dollars pour les régimes de retraite et à environ 1 million de dollars pour les autres régimes. Ces estimations se fondent sur les rapports de capitalisation annuelle de milieu d'exercice 2006 préparés par des actuaires qui se servent des évaluations actuarielles du 31 décembre 2005. Les rapports de capitalisation sont préparés en fonction des exercices des régimes de retraite, qui correspondent aux années civiles. Les prochaines évaluations de capitalisation annuelles devraient être préparées vers le milieu de 2007.

i) Hypothèses

La direction doit faire des estimations importantes quant aux hypothèses actuarielles et économiques qui seront employées pour déterminer les coûts des régimes à prestations déterminées, l'obligation au titre des prestations constituées et l'actif des régimes. Ces estimations importantes sont à long terme, ce qui est aussi le cas des avantages sociaux futurs. Les importantes hypothèses actuarielles moyennes pondérées découlant de ces estimations et retenues par la société pour évaluer son obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2006	2005	2006	2005
Taux d'actualisation utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	5,00 %	6,00 %	5,00 %	5,34 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	5,00 %	5,00 %	4,84 %	4,83 %
Taux de rendement à long terme ¹⁾ prévu de l'actif des régimes utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	7,25 %	7,25 %	5,50 %	5,50 %
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	7,25 %	7,25 %	5,50 %	5,50 %
Taux de croissance future de la rémunération utilisé pour déterminer les éléments suivants :				
Coûts nets des prestations pour les exercices terminés les 31 décembre	3,00 %	3,00 %	–	–
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre	3,00 %	3,00 %	–	–

1) Le taux de rendement à long terme prévu est fondé sur les rendements prévus des principales catégories d'actif et pondéré en fonction des cibles en matière de répartition de l'actif (se reporter à la note 12 g). Les rendements prévus découlent de l'examen continu par la société des tendances, de la conjoncture économique et des données fournies par des actuaires, ainsi que de la mise à jour de données historiques sous jacentes.

Sensibilité des principales hypothèses en 2006 (en millions)	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Variation de l'obligation	Variation des charges	Variation de l'obligation	Variation des charges
Répercussions d'une variation hypothétique de 0,25 % ¹⁾ des taux suivants :				
Taux d'actualisation	229,8 \$	22,2 \$	1,1 \$	– \$
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes		15,3 \$		0,1 \$
Taux de croissance future de la rémunération	30,5 \$	6,2 \$	– \$	– \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Les variations hypothétiques favorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une diminution des montants, tandis que les variations hypothétiques défavorables à l'égard des hypothèses se traduisent par une augmentation des montants relativement à l'obligation et aux charges. Les variations des montants s'appuyant sur des fluctuations de 0,25 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle des montants n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée à l'égard de la variation de l'obligation ou de la variation des charges sont calculées sans modification des autres hypothèses. En fait, les variations d'un facteur peuvent entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple une augmentation des taux d'actualisation peut entraîner des attentes accrues à l'égard du taux de rendement à long terme de l'actif des régimes), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à amoindrir la sensibilité.

Selon les estimations, les coûts des soins de santé payés par la société pour les régimes à prestations déterminées pour les salariés retraités augmenteront à un rythme annuel de 10 % (9,0 % en 2005), le taux de croissance annuel devant être ramené à 5 % (5 % en 2005) sur une période de dix ans (période de huit ans en 2005).

j) Régimes à cotisations déterminées

Le total des coûts des régimes à cotisations déterminées constatés par la société se présente comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique	30,7 \$	26,3 \$
Autres régimes à cotisations déterminées	18,2	15,1
	48,9 \$	41,4 \$

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance, qui a été modifiée le 30 septembre 2002, le 1^{er} mars 2006 et le 30 novembre 2006, aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars. À la suite de la vente d'une participation dans certaines créances avec gestion intégrale, un passif lié à la gestion des créances vendues est constaté à la date de la vente puis est amorti dans l'état des résultats sur la durée de vie prévue des créances. L'échéance initiale de cette convention de titrisation à rechargement était le 18 juillet 2007; le 30 novembre 2006, la modification a donné lieu à une prorogation de l'échéance pour la fixer au 18 juillet 2008. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la cote de crédit BBB (faible) attribuée par Dominion Bond Rating Service, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée initiale; au 31 décembre 2006, la cote était à A (faible).

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Total du portefeuille géré	1 216,1 \$	1 129,3 \$
Créances titrisées	(567,3)	(599,2)
Droits conservés dans les créances vendues	58,4	80,2
Créances détenues	707,2 \$	610,3 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société a constaté des pertes de 5,1 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2005) sur la vente de créances découlant de la titrisation.

Les flux de trésorerie tirés de la titrisation se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Produit cumulé de la titrisation, au début	500,0 \$	150,0 \$
Produit de nouvelles titrisations	410,0	350,0
Paiements de réduction de la titrisation	(410,0)	–
Produit cumulé de la titrisation, à la fin	500,0 \$	500,0 \$
Produit des montants encaissés réinvestis dans des opérations de titrisation à rechargement	3 863,0 \$	1 679,3 \$
Produit des montants encaissés au titre des droits conservés	499,3 \$	275,3 \$

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la perte au titre de la vente de créances, les flux de trésorerie futurs et les justes valeurs attribuées aux droits conservés, décrits plus en détail à la note 1 m), se présentent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues	1,2 %	1,2 %
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)	39	39
Taux d'actualisation annuel réel	4,7 %	3,6 %
Gestion	1,0 %	1,0 %

En général, les créances vendues ne font pas l'objet de paiements par anticipation.

Au 31 décembre 2006, les principales hypothèses économiques et la sensibilité de la juste valeur courante des flux de trésorerie résiduels par rapport à des fluctuations immédiates de 10 % et de 20 % à l'égard de ces hypothèses se présentent comme suit :

(en millions de dollars)	2006	Variation hypothétique des hypothèses ¹⁾	
		10 %	20 %
Valeur comptable/juste valeur des flux de trésorerie futurs	58,4 \$		
Pertes sur créances prévues en pourcentage des créances vendues		0,6 \$	1,2 \$
Durée de vie moyenne pondérée des créances vendues (en jours)		– \$	0,1 \$
Taux d'actualisation annuel réel		– \$	0,1 \$

1) Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être considérées avec circonspection. Une variation hypothétique favorable des hypothèses se traduit par une augmentation de la valeur des droits conservés dans les créances vendues tandis qu'une variation hypothétique défavorable des hypothèses se traduit par une baisse de cette valeur. Comme les chiffres l'indiquent, les variations de la juste valeur s'appuyant sur des fluctuations de 10 % des hypothèses ne peuvent généralement faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur n'est pas nécessairement linéaire. De plus, dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés sont calculées sans modification des autres hypothèses; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs (par exemple, l'augmentation des taux d'intérêt sur le marché peut entraîner une augmentation des créances irrécouvrables), ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer la sensibilité.

a) Immobilisations, montant net

Aux 31 décembre (en millions)	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles et autres						
Actifs de télécommunication	18 061,8 \$	12 755,3 \$	5 306,5 \$	17 380,4 \$	12 002,2 \$	5 378,2 \$
Biens loués à la clientèle	693,3	550,9	142,4	732,9	556,8	176,1
Bâtiments et améliorations locatives	1 852,5	1 002,7	849,8	1 754,8	916,8	838,0
Mobilier et matériel de bureau	1 110,6	840,8	269,8	980,7	717,6	263,1
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	18,5	9,4	9,1	18,5	6,1	12,4
Autres	340,6	259,6	81,0	329,3	244,4	84,9
Terrains	48,9	–	48,9	46,7	–	46,7
Actifs en construction	725,4	–	725,4	516,4	–	516,4
Matériaux et fournitures	33,6	–	33,6	23,6	–	23,6
	22 885,2	15 418,7	7 466,5	21 783,3	14 443,9	7 339,4
Actifs incorporels amortissables						
Abonnés	362,9	138,3	224,6	362,9	116,2	246,7
Logiciels	1 306,0	1 043,4	262,6	1 207,1	884,4	322,7
Servitudes et autres	122,3	60,3	62,0	119,3	51,2	68,1
	1 791,2	1 242,0	549,2	1 689,3	1 051,8	637,5
Actifs incorporels à durée indéfinie						
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	3 984,9	1 018,5	2 966,4	3 983,1	1 018,5	2 964,6
	28 661,3 \$	17 679,2 \$	10 982,1 \$	27 455,7 \$	16 514,2 \$	10 941,5 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Ajouts d'actifs incorporels		
– Amortissables	139,1 \$	191,8 \$
– À durée de vie indéfinie	1,8	8,8
	140,9 \$	200,6 \$

Le tableau qui suit présente les éléments compris dans les dépenses en immobilisations.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Coûts internes de la main-d'œuvre immobilisés	306,8 \$	213,0 \$

b) Actifs incorporels amortissables

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements à l'égard des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2006, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2007	178,0 \$
2008	89,7
2009	33,3
2010	12,9
2011	10,8

c) Actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Comme le mentionnent la note 1 b) et la note 1 f), la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition fait périodiquement l'objet d'un test de dépréciation, et ce test représente une estimation importante pour la société. Cette estimation comporte un degré important d'incertitude étant donné la nécessité qu'elle représente de formuler des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. La société prend en compte une fourchette de montants raisonnables possibles et arrête l'un de ces montants, qui représente la meilleure estimation de la direction. Si les meilleures estimations de la direction à l'égard des hypothèses économiques clés devaient différer de manière défavorable par rapport à la conjoncture réelle observée dans l'avenir et que les répercussions défavorables sur les flux de trésorerie qui en découlent devaient être importantes, la société pourrait avoir à constater une perte de valeur importante relativement à ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et à ses écarts d'acquisition.

Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles propres au secteur, la société a recours à la fois à la méthode des flux de trésorerie actualisés, à la méthode de l'analyse comparative et à des procédés analytiques du secteur et de certains éléments qui lui sont particuliers pour déterminer la juste valeur de ses licences d'utilisation de spectre et de ses écarts d'acquisition. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie repose sur la meilleure estimation faite par la direction des flux de trésorerie ainsi que sur un taux d'actualisation établi par le calcul du coût moyen pondéré du capital pour chaque unité d'exploitation. La méthode fondée sur le marché emploie des estimations consensuelles sur le marché, au moment où le test est effectué, ainsi que les cours à la Bourse pour des sociétés américaines et canadiennes exerçant leurs activités dans le même secteur. De plus, la société s'assure que les évaluations combinées des unités d'exploitation sont raisonnables d'après les évaluations de la société sur le marché à ce même moment.

Des analyses de sensibilité ont été effectuées dans le cadre du test de dépréciation annuel de décembre 2006. L'un des éléments de l'analyse de sensibilité consistait en une analyse de rentabilité. Les résultats de l'analyse effectuée selon une hypothèse de croissance nulle, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes, ont indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition dans un avenir

prévisible. Les essais dans des conditions critiques posaient quant à eux comme hypothèse une légère baisse des flux de trésorerie annuels, toutes les autres hypothèses étant maintenues constantes; les résultats ont encore une fois indiqué que la société continuerait d'être en mesure de recouvrer la valeur comptable de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie et de ses écarts d'acquisition dans un avenir prévisible.

15

écart d'acquisition

Tableau récapitulatif de l'écart d'acquisition et revue sommaire des acquisitions déclarées de l'exercice ayant entraîné un écart d'acquisition

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Solde, au début	3 156,9 \$	3 126,8 \$
Écart d'acquisition résultant des acquisitions de la période en cours	40,4	24,5
Écart de change lié à l'écart d'acquisition des établissements étrangers autonomes	0,7	(2,3)
Écart d'acquisition résultant de la contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition effectuée au cours de l'exercice précédent	-	7,9
Autres	(28,5)	-
Solde, à la fin	3 169,5 \$	3 156,9 \$

FSC Internet Corp. : L'ajout à l'écart d'acquisition de 2006, de 17,5 millions de dollars, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt, résulte de l'acquisition au comptant, le 7 avril 2006, de FSC Internet Corp., qui exerce ses activités sous la dénomination Assurent Secure Technologies et qui fournit des services et produits de sécurité des technologies de l'information. Cet investissement a été réalisé afin de s'assurer que la gamme existante des solutions de sécurité continue à progresser.

Le faible niveau des actifs corporels nets par rapport à la capacité de la société acquise à générer des bénéfices a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation d'un écart d'acquisition. À compter de la date d'acquisition, les résultats de la société acquise sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur des services filiales de la société.

Ambergris Solutions Inc. : L'ajout à l'écart d'acquisition durant l'exercice terminé le 31 décembre 2005, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt, résulte de l'acquisition au comptant d'une participation

financière effective de 52,5 % dans Ambergris Solutions Inc., une société de services d'impartition de processus opérationnels. L'acquisition a été effectuée en deux étapes : une première acquisition d'une participation financière effective de 49 % a eu lieu le 15 février 2005 et une autre acquisition d'une participation financière effective de 3,5 % a eu lieu le 13 mai 2005. L'acquisition de la participation financière effective initiale de 49 % assure à la société le contrôle d'Ambergris Solutions Inc. puisqu'elle contrôlait, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, une société de portefeuille intermédiaire qui contrôlait elle-même, sans toutefois en détenir la propriété exclusive, Ambergris Solutions Inc. Cet investissement a été réalisé en vue d'améliorer la compétitivité de la société au titre du service à la clientèle.

Au cours du second semestre de 2006, la société a augmenté sa participation financière effective totale dans l'entité, qui est passée de 52,5 % à 97,4 %, ce qui a donné lieu à un ajout de 22,9 millions de dollars à l'écart d'acquisition, qui ne devrait être aucunement déductible aux fins de l'impôt.

La faiblesse des actifs corporels nets dans le secteur par rapport à la valeur de marché des activités en Asie a représenté le principal facteur ayant fait en sorte que le prix d'achat se traduise par la constatation de l'écart d'acquisition. Les résultats d'Ambergris Solutions Inc. sont intégrés aux états consolidés des résultats de la société et au secteur des services filiales de la société depuis l'acquisition du contrôle le 15 février 2005.

Autres : Au cours de l'exercice 2006, la société a mis à jour son estimation des économies d'impôts nettes qui ont été obtenues au cours du regroupement des entreprises effectué avant l'exercice 2005. Cette mise à jour a entraîné une diminution du passif d'impôts futurs de 26,5 millions de dollars, qui a été comptabilisée en réduction du solde de l'écart d'acquisition non amorti découlant des acquisitions.

16

obligations à court terme

Revue sommaire des facilités bancaires bilatérales

Au 31 décembre 2006, les facilités bancaires bilatérales de la société totalisaient 74 millions de dollars (74 millions de dollars en 2005), dont une tranche de 1,2 million de dollars (néant en 2005) a été utilisée sous forme de découvert; une tranche de 2,6 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2005) a été utilisée sous forme de lettres de crédit émises mais non utilisées.

a) Éléments de la dette à long terme

(en millions de dollars)			Aux 31 décembre	
Série	Taux d'intérêt	Échéance	2006	2005
Billets de TELUS Corporation				
US ²⁾	7,50 % ¹⁾	Juin 2007	1 358,8 \$	1 354,4 \$
US ³⁾	8,00 % ¹⁾	Juin 2011	2 236,7	2 230,6
CB	5,00 % ¹⁾	Juin 2013	299,7	–
			3 895,2	3 585,0
Facilités de crédit de TELUS Corporation				
	5,31 %	Mai 2008	120,0	142,0
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 % ¹⁾	Mai 2010	50,0	50,0
2	11,90 % ¹⁾	Novembre 2015	125,0	125,0
3	10,65 % ¹⁾	Juin 2021	175,0	175,0
5	9,65 % ¹⁾	Avril 2022	249,0	249,0
B	8,80 % ¹⁾	Septembre 2025	200,0	200,0
			799,0	799,0
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.				
U	11,50 % ¹⁾	Juillet 2010	30,0	30,0
Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
1	7,10 % ¹⁾	Février 2007	70,0	70,0
Contrats de location-acquisition conclus à divers taux d'intérêt allant de 4,1 % à 16,69 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2013				
			9,2	12,5
Autres				
			4,7	6,4
Dette à long terme			4 928,1	4 644,9
Moins : tranche à court terme			1 434,4	5,0
Tranche à long terme de la dette à long terme			3 493,7 \$	4 639,9 \$

1) Les intérêts sont payables semestriellement.

2) La valeur nominale des billets s'établit à 1 166,5 millions de dollars US (1 166,5 millions de dollars US en 2005).

3) La valeur nominale des billets s'établit à 1 925,0 millions de dollars US (1 925,0 millions de dollars US en 2005).

b) Billets de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées de la société qui ont égalité de rang de paiement avec toute obligation non garantie et non subordonnée existante ou future de la société et ont priorité de paiement sur toute dette subordonnée existante ou future de la société, mais sont réellement subordonnés à toute obligation existante ou future des filiales de TELUS, ou garantie par ces dernières.

Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent la capacité de TELUS et de certaines de ses filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des opérations de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Billets échéant en 2007 et en 2011 (en dollars américains) : En mai 2001, la société a procédé à l'émission publique de 1,3 milliard de dollars US de billets échéant en 2007 à un prix de 995,06 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital et à l'émission de 2,0 milliards de dollars US de billets échéant en 2011 à un prix de 994,78 \$ US par 1 000,00 \$ US de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux révisé des bons du Trésor majoré de 25 points de base

pour les billets échéant en 2007 et de 30 points de base dans le cas des billets échéant en 2011 ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Contrats de swaps de devises échéant en 2007 et en 2011 : À l'égard des billets en dollars américains échéant en 2007 et en 2011, d'un montant total de 3,1 milliards de dollars US (3,1 milliards de dollars US en 2005), la société a conclu des contrats de swaps de devises, qui convertissent de fait les remboursements de capital et les obligations en matière d'intérêts en obligations en dollars canadiens assorties de taux d'intérêt fixes effectifs et de taux de change fixes économiques.

Les contrats de swaps de devises comprennent une clause de résiliation anticipée facultative qui stipule que l'une ou l'autre des parties pourrait choisir de résilier ces contrats de swap le 30 mai 2006 si i) la plus élevée des cotes des dettes à long terme non subordonnées et non garanties de la société devient inférieure à BBB selon Standard & Poor's Rating Services ou à Baa2 selon Moody's Investors Service ou ii) si ces deux cotes diffèrent par deux niveaux successifs de cotation ou plus, la cote la moins élevée devient inférieure à BBB– ou à Baa3 ou iii) les cotes des contreparties de la société deviennent inférieures à A ou à A2.

En prévision du refinancement envisagé des billets (en dollars américains) échéant en 2007, la société, en mai 2006, a remplacé environ 63 % de la valeur nominale des contrats de swaps de devises existants par des contrats de swaps de devises d'un montant analogue assortis d'un taux d'intérêt effectif fixe et d'un taux de change effectif fixe moins élevés. Ce remplacement est survenu simultanément à l'émission de billets (en dollars canadiens) échéant en 2013; les deux opérations ont eu l'effet combiné de reporter, de juin 2007 à juin 2013, le paiement de 300 millions de dollars, représentant une tranche du montant qui aurait été exigible en vertu des contrats de swaps de devises ou qui aurait dû être versé aux porteurs des billets (en dollars américains) échéant en 2007 (les montants devant être en définitive versés aux porteurs dépendent des modifications apportées aux taux d'intérêt

et aux taux de change sur la période qui reste jusqu'à l'échéance de la dette sous-jacente).

Aux fins de résiliation des contrats de swaps de devises précédents, la société a versé un montant de 354,6 millions de dollars aux contreparties, y compris un montant de 14,0 millions de dollars relativement à la couverture des paiements d'intérêt de la période alors considérée. La tranche restante de 340,6 millions de dollars relative au paiement versé aux contreparties des contrats de swaps de devises précédents excédait le montant connexe du passif de couverture reporté. Ce montant excédentaire, qui s'établit à 25,8 millions de dollars, sera reporté et amorti sur le reste de la durée des billets en dollars américains échéant en 2007.

Le tableau suivant présente la composition des paiements versés aux contreparties des contrats de swaps de devises et les montants comptables connexes.

(en millions)	À la date de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises		Montants devant être reportés et amortis sur le reste de la durée des billets (en dollars américains) échéant en 2007 ²⁾
	Montants payés à l'avance ¹⁾	Montants de couverture comptabilisés	
Relatif au capital	309,4 \$	314,8 \$	(5,4)\$
Relatif aux intérêts qui auraient été courus suivant la date de résiliation et avant l'échéance des billets (en dollars américains) échéant en 2007	31,2	–	31,2
	340,6	314,8	25,8
Relatif à la comptabilité de couverture concernant les intérêts courus jusqu'à la date de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises	14,0	14,0	–
	354,6 \$	328,8 \$	25,8
	Amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006		15,5
	Charges payées d'avance découlant de la résiliation anticipée des contrats de swaps de devises au 31 décembre 2006		10,3 \$

- 1) Les montants payés à l'avance représentent la valeur actuelle des flux de trésorerie, à la date de résiliation anticipée, résultant de la résiliation anticipée des contrats de swaps de devises.
- 2) Advenant le cas où les contrats de swaps de devises ayant fait l'objet d'une résiliation anticipée soient venus à échéance dans le cours normal des activités, les montants connexes des périodes qui auraient été comptabilisés seraient équivalents à la valeur future des montants devant être actuellement reportés et amortis (en présumant que les taux d'intérêt et de change futurs connexes sur la durée qui reste jusqu'à l'échéance des billets [en dollars américains] venant à échéance en 2007 seraient équivalents aux taux en vigueur à la date de résiliation anticipée des contrats de swaps de devises).

La moyenne pondérée des taux d'intérêt effectifs fixes et des taux de change effectifs fixes liés aux contrats de swaps de devises est résumée dans le tableau qui suit :

Aux 31 décembre 2006	2006		2005	
	Taux d'intérêt effectif fixe	Taux de change effectif fixe (\$: 1,00 \$ US)	Taux d'intérêt effectif fixe	Taux de change effectif fixe (\$: 1,00 \$ US)
Billets échéant en 2007 (en dollars américains)	7,046 %	1,2716 \$	8,109 %	1,5414 \$
Billets échéant en 2011 (en dollars américains)	8,493 %	1,5327 \$	8,493 %	1,5327 \$

Les contreparties des contrats de swap sont des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoit pas de non-exécution. TELUS n'a pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité.

La société convertit en dollars canadiens les éléments tels que les billets en dollars américains au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les contrats de swap qui, au 31 décembre 2006, comprenaient un passif de couverture reporté net de 835,7 millions de dollars, présenté à la note 20 b), (1 154,3 millions de dollars en 2005). La valeur de l'actif net des contrats de swap augmente (diminue) à mesure que le taux de change à la date du bilan augmente (diminue) le montant correspondant en dollars canadiens des billets en dollars américains.

Billets échéant en 2013 (en dollars canadiens) : En mai 2006, la société a procédé à l'émission publique de 300 millions de dollars de billets à 5,00 % de série CB à un prix de 998,80 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 16 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Billets échéant en 2006 (en dollars canadiens) : En mai 2001, la société a procédé à l'émission dans le public de 1,6 milliard de dollars de billets à 7,50 % de série CA à un prix de 992,30 \$ par 1 000,00 \$ de capital. Les billets étaient rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps

à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, à un prix de rachat égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du Canada majoré de 35 points de base ou de ii) 100 % du capital. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le rachat.

Au cours du troisième trimestre de 2002, la société a racheté des billets à 7,50 % de série CA d'une valeur nominale de 22,0 millions de dollars et le 17 octobre 2005, la société a exercé son droit de rachat anticipé, le 1^{er} décembre 2005, des billets restants à 7,50 % de série CA en circulation pour un montant de 1 578,0 millions de dollars. La perte lors du rachat présentée à la note 8 s'est établie à 33,5 millions de dollars.

Contrats de swap de taux d'intérêt échéant en 2006 : En 2004, la société a conclu une série de contrats de swap de taux d'intérêt qui ont donné lieu à la conversion théorique d'une tranche de 500 millions de dollars des billets à 7,50 % de série CA, pour laquelle le taux d'intérêt fixe de 7,5 % a été remplacé par un taux variable basé sur le taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois plus une marge. Les contreparties des contrats de swap étaient des institutions financières très bien cotées, et la société ne prévoyait pas de non-exécution. TELUS n'avait pas demandé de garanties ni autres sûretés des contreparties en raison de l'évaluation qu'elle a faite de leur solvabilité. Les contrats de swap ont été résiliés simultanément au rachat des billets à 7,50 % de série CA.

L'accès continu aux facilités de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une cote de solvabilité en particulier.

Aux 31 décembre (en millions)	2006				2005			
	Montant brut disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Montant net disponible	Montant brut disponible	Montant utilisé	Lettres de crédit émises, mais non utilisées	Montant net disponible
Facilité de crédit renouvelable venant à échéance aux dates suivantes :								
7 mai 2008	800,0 \$	120,0 \$	100,1 \$	579,9 \$	800,0 \$	142,0 \$	100,6 \$	557,4 \$
4 mai 2010	800,0	-	-	800,0	800,0	-	-	800,0
	1 600,0 \$	120,0 \$	100,1 \$	1 379,9 \$	1 600,0 \$	142,0 \$	100,6 \$	1 357,4 \$

d) Débentures de TELUS Communications Inc.

Les débentures des séries 1 à 5 en circulation ont été émises par BC TEL, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 31 mai 1990 et ne sont pas rachetables.

Les débentures de série B en circulation ont été émises par AGT Limited, une société absorbée par TELUS Communications Inc., en vertu d'un acte de fiducie daté du 24 août 1994, ainsi que d'un acte de fiducie supplémentaire daté du 22 septembre 1995. Ces débentures sont rachetables en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, au gré de la société, sur préavis d'au moins 30 jours, selon le montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix calculé afin d'obtenir le rendement des obligations du Canada majoré de 15 points de base.

Aux termes d'un regroupement effectué le 1^{er} janvier 2001, la totalité des débentures sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc. Ces débentures ne sont garanties par aucune hypothèque, nantissement ni autre charge et sont assujétiées à certaines clauses restrictives, notamment à une sûreté négative et à une limite sur l'émission de dette supplémentaire en fonction du ratio d'endettement et de couverture des intérêts.

e) Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications Inc.

Les obligations hypothécaires de premier rang ont été émises par TELUS Communications (Québec) Inc. et sont garanties par une hypothèque immobilière et une hypothèque mobilière grevant spécifiquement certains biens meubles et immeubles de la filiale TELUS Communications Inc., tels que les terrains, les bâtiments, l'équipement, les appareils, les lignes

c) Facilités de crédit de TELUS Corporation

Le 4 mai 2005, TELUS Corporation a conclu une facilité de crédit bancaire de 1,6 milliard de dollars avec un consortium d'institutions financières. Les facilités de crédit bancaires se composent : i) d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) venant à échéance le 7 mai 2008, pour les fins générales de la société et ii) d'une facilité de crédit renouvelable de 800 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains), venant à échéance le 4 mai 2010, pour les fins générales de la société. Ces facilités ont remplacé les facilités de crédit engagées préexistantes de la société avant les dates de résiliation desdites facilités.

Les facilités de crédit de TELUS Corporation sont non garanties et portent intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux d'acceptation bancaire ou au taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») (tous ces termes sont utilisés ou définis dans les facilités de crédit), plus les marges applicables. Les facilités de crédit comportent les déclarations, les garanties et clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, la société ne peut laisser son ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excéder 4,0:1 et son ratio des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les intérêts débiteurs être inférieur à 2,0:1, selon le sens donné à chacun de ces ratios en vertu des facilités de crédit.

téléphoniques, les droits de passage et droits semblables limités à certains actifs situés au Québec. Les obligations hypothécaires de premier rang ne sont pas rachetables avant l'échéance. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les obligations hypothécaires de premier rang en circulation sont devenues des obligations de TELUS Communications Inc.

f) Billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.

Les billets à moyen terme ont été émis par TELUS Communications (Québec) Inc. en vertu d'un acte de fiducie daté du 1^{er} septembre 1994 tel qu'il est complété à l'occasion, sont non garantis et non rachetables avant l'échéance. Toute nouvelle émission de billets à moyen terme est assujétiée à des clauses restrictives concernant le ratio d'endettement et la couverture des intérêts. Aux termes d'une réorganisation d'entreprise effectuée le 1^{er} juillet 2004, les billets à moyen terme en circulation sont devenus des obligations de TELUS Communications Inc.

g) Débentures convertibles de TELUS Corporation

Les débentures convertibles à 6,75 % étaient des obligations subordonnées et non garanties de la société, qui venaient à échéance le 15 juin 2010 et qui étaient convertibles au gré des détenteurs en actions sans droit de vote de la société à un taux correspondant à un cours de l'action de 39,73 \$. Les débentures convertibles ne pouvaient pas être rachetées avant le 15 juin 2003. Le rachat au cours de la période allant du 15 juin 2003 au 15 juin 2005 était permis si le cours moyen des actions sans droit de vote durant une période définie était supérieur à 125 % du prix de conversion.

L'option de conversion intégrée du détenteur était évaluée selon la méthode de la valeur résiduelle et était présentée comme une composante des capitaux propres.

Le 9 mai 2005, la société a annoncé qu'elle rachetait par anticipation ses débetures convertibles à la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés, le 16 juin 2005. Les détenteurs de débetures convertibles ont exercé leurs options de conversion, ce qui s'est traduit par la conversion de débetures convertibles d'un montant en capital de 131,7 millions de dollars en 3 316 047 actions sans droit de vote. L'option de conversion à l'égard de débetures convertibles d'un montant en capital de 17,9 millions de dollars n'a pas été exercée, et ce montant en capital a été racheté le 16 juin 2005.

h) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme, y compris les montants de couverture connexes et calculés en fonction de ces sommes impayées au 31 décembre 2006, pour chacun des cinq exercices se terminant les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Capital ¹⁾	Passif de couverture reporté, montant net	Total
2007	1 436,1 \$	122,9 \$	1 559,0 \$
2008	124,8	–	124,8
2009	1,5	–	1,5
2010	81,7	–	81,7
2011	2 240,3	710,3	2 950,6

1) Les remboursements de capital tiennent compte des taux de change au 31 décembre 2006, le cas échéant.

18

capitaux propres

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des capitaux propres et de leur variation, y compris les sommaires de la répartition des options sur actions selon leur prix et des offres de rachat dans le cours normal des activités

a) Éléments des capitaux propres

Aux 31 décembre (en millions de dollars)

2006

2005

Actions privilégiées

Autorisées	Nombre
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000

Actions ordinaires

Capital-actions

Actions

Autorisées	Nombre
Actions ordinaires	1 000 000 000
Actions sans droit de vote	1 000 000 000

Émises

Actions ordinaires b)	2 264,4 \$	2 311,6 \$
Actions sans droit de vote b)	3 420,8	3 556,7

5 685,2

5 868,3

Options c)

0,8

5,9

Écart de conversion

(1,5)

(7,3)

Bénéfices non répartis

1 080,1

849,7

Surplus d'apport d)

163,5

153,4

Total des capitaux propres

6 928,1 \$

6 870,0 \$

b) Évolution des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006		2005	
	Nombre d'actions	Capital-actions	Nombre d'actions	Capital-actions
Actions ordinaires				
Au début	183 530 655	2 311,6 \$	192 748 738	2 407,5 \$
Actions ordinaires émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	627 779	21,9	1 000 328	32,2
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(5 490 600)	(69,1)	(10 137 769)	(127,1)
Expiration du privilège d'échange d'actions d'une société remplacée g)	–	–	(80 642)	(1,0)
À la fin	178 667 834	2 264,4 \$	183 530 655	2 311,6 \$
Actions sans droit de vote				
Au début	166 566 504	3 556,7 \$	165 803 123	3 426,7 \$
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions e)	3 190 967	94,2	7 556 004	200,4
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix du règlement de l'attribution d'options sur actions en capitaux propres nets e)	371 386	2,4	–	–
Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités f)	(10 888 123)	(232,5)	(10 656 300)	(223,9)
Exercice de bons de souscription c)	–	–	561 732	20,8
Expiration du privilège d'échange d'actions d'une société remplacée g)	–	–	(26 327)	(0,6)
Régime incitatif à base d'actions h)	–	–	12 225	0,4
Exercice de l'option de conversion de débetures convertibles (note 17g)	–	–	3 316 047	132,9
À la fin	159 240 734	3 420,8 \$	166 566 504	3 556,7 \$

Les montants portés au crédit du compte de capital des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions représentent les espèces reçues. Les montants portés au crédit du compte de capital des actions sans droit de vote comportent les éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice d'options sur actions		
Espèces reçues à l'exercice d'options sur actions	82,6 \$	180,3 \$
Montants portés au crédit du capital-actions découlant de la comptabilisation à la valeur intrinsèque appliquée aux anciennes options de Clearnet Communications Inc. c)	5,0	9,1
Charge relative à l'attribution d'options sur actions reclassée du surplus d'apport à l'exercice d'options sur actions d)	6,6	11,0
	94,2 \$	200,4 \$

c) Options et bons de souscription

Au moment de l'acquisition de Clearnet Communications Inc. en 2000, la société a été tenue d'inscrire la valeur intrinsèque des options alors en cours et des bons de souscription alors en circulation de Clearnet Communications Inc. Au fur et à mesure que ces options et ces bons de souscription sont exercés, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le capital-actions. Lorsque ces options et ces bons de souscription s'éteignent ou expirent, les valeurs intrinsèques correspondantes sont reclassées dans le surplus d'apport. Le produit auquel donne lieu l'exercice de ces options et bons de souscription est porté au crédit du capital-actions.

Conformément aux modalités de la convention d'achat de Clearnet Communications Inc., entrée en vigueur le 18 janvier 2001, TELUS Corporation a échangé les bons de souscription détenus par les détenteurs des anciens bons de souscription de Clearnet Communications Inc. Chaque bon de souscription donnait droit à son détenteur d'acheter une action sans droit de vote au prix de 10,00 \$ US l'action jusqu'au 15 septembre 2005.

d) Surplus d'apport

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du surplus d'apport de la société pour les exercices terminés les 31 décembre.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Solde au début	153,4 \$	149,0 \$
Charge relative à l'attribution d'options sur actions		
– constatée au cours de la période (note 11 a)	19,0	14,2
– reclassée dans le compte de capital des actions sans droit de vote		
– à l'exercice d'options sur actions	(6,6)	(11,0)
– lors du choix du règlement de l'attribution d'options sur actions en capitaux propres nets	(2,4)	–
Montants portés au surplus d'apport découlant de la comptabilisation à la valeur intrinsèque appliquée aux anciennes options de Clearnet Communications Inc. c)	0,1	–
Option de conversion des débetures convertibles échues non exercée	–	1,2
Solde à la fin	163,5 \$	153,4 \$

e) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les dirigeants et autres employés peuvent recevoir des options leur permettant d'acheter des actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution; avant 2001, des options étaient aussi attribuées de la même façon relativement à des actions ordinaires. Avant 2002, des options visant l'achat d'actions sans droit de vote et d'actions ordinaires à un prix correspondant à la juste valeur de marché au moment de l'attribution étaient octroyées aux administrateurs. Les attributions d'options actuellement octroyées dans le cadre des régimes peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution; avant 2003, les attributions d'options sur actions étaient octroyées avec des périodes d'exercice ne dépassant pas 10 ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution des régimes d'options sur actions de la société pour les exercices terminés les 31 décembre.

Exercices terminés les 31 décembre	2006		2005	
	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions	Nombre d'options sur actions	Prix moyen pondéré des options sur actions
En cours, au début	13 894 601	28,14 \$	21 914 760	26,07 \$
Attribuées	1 627 132	43,66	1 916 575	38,85
Exercées ¹⁾	(4 365 475)	25,94	(8 556 332)	24,84
Éteintes	(586 796)	27,78	(1 239 547)	29,22
Expirées et annulées	–	–	(140 855)	41,63
En cours, à la fin	10 569 462	31,46 \$	13 894 601	28,14 \$

1) La valeur intrinsèque totale des attributions d'options sur actions exercées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 se chiffrait à 105,7 millions de dollars (128,5 millions de dollars en 2005).

En 2006, le choix d'un règlement en capitaux propres nets s'est appliqué à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, qui ont été effectués après 2001. Cet événement ne donne pas lieu à une augmentation de la valeur pour le titulaire d'options et, par conséquent, la comptabilisation des modifications n'est pas exigée à cet égard. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'opter pour le règlement en capitaux propres nets. Il revient plutôt à la société de décider si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou comme un règlement en capitaux propres nets. Après le 31 décembre 2006, le choix d'un règlement en espèces nettes s'est appliqué à certains octrois d'attributions d'options sur actions en cours, comme il est décrit plus en détail à la note 11 b). Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces nettes.

Le tableau suivant présente le rapprochement du nombre d'options sur actions exercées et du nombre connexe d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote émises.

Exercices terminés les 31 décembre	2006	2005
Actions sans droit de vote émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	3 190 967	7 556 004
Actions sans droit de vote émises en vertu du choix du règlement de l'attribution d'options sur actions en capitaux propres nets	371 386	–
Incidence du choix de la société de régler les exercices d'attributions d'options sur actions au moyen du règlement en capitaux propres nets	175 343	–
Actions sans droit de vote pouvant être émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	3 737 696	7 556 004
Actions ordinaires émises et pouvant être émises en vertu de l'exercice des attributions d'options sur actions	627 779	1 000 328
Attributions d'options sur actions exercées	4 365 475	8 556 332

Le tableau suivant répartit les options sur actions de la société en cours au 31 décembre 2006 selon leur prix d'exercice et leur durée :

Options en cours ¹⁾	Fourchette de prix des options							Options pouvant être exercées	
	Total							Nombre d'actions	Prix moyen pondéré
Prix le plus bas	5,95 \$	9,14 \$	14,63 \$	21,99 \$	34,88 \$	54,45 \$	5,95 \$		
Prix le plus haut	8,43 \$	13,56 \$	19,92 \$	32,83 \$	47,22 \$	57,37 \$	57,37 \$		
Exercice d'expiration et nombre d'actions									
2007	2 959	5 908	–	23 266	–	–	32 133	32 133	24,83 \$
2008	3 272	–	–	42 880	80 800	–	126 952	126 952	40,26 \$
2009	–	3 644	541 982	126 443	130 782	–	802 851	802 851	21,48 \$
2010	–	–	127 076	1 531 576	452 891	–	2 111 543	2 111 543	26,64 \$
2011	–	–	5 366	2 380 788	1 400 438	–	3 786 592	2 301 628	30,69 \$
2012	11 066	9 267	212 033	75 000	1 793 692	–	2 101 058	307 366	17,61 \$
2013	–	–	–	–	1 541 626	66 707	1 608 333	–	– \$
	17 297	18 819	886 457	4 179 953	5 400 229	66 707	10 569 462	5 682 473	27,36 \$
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	4,0	3,6	3,7	4,1	5,0	6,9	4,6		
Prix moyen pondéré	7,68 \$	10,39 \$	16,01 \$	24,60 \$	39,17 \$	55,39 \$	31,46 \$		
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)	0,8 \$	0,8 \$	31,9 \$	115,0 \$	70,4 \$	– \$	218,9 \$		
Options pouvant être exercées									
Nombre d'actions	17 297	18 819	886 457	2 694 989	2 064 911	–	5 682 473		
Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	4,0	3,6	3,7	4,1	3,8	–	3,9		
Prix moyen pondéré	7,68 \$	10,39 \$	16,01 \$	24,51 \$	36,26 \$	– \$	27,36 \$		
Valeur intrinsèque totale ²⁾ (en millions)	0,8 \$	0,8 \$	31,9 \$	74,5 \$	33,5 \$	– \$	141,5 \$		

1) Au 31 décembre 2006, les droits sur 10 317 956 options sur actions, ayant une durée résiduelle moyenne pondérée de 4,5 ans, un prix moyen pondéré de 31,17 \$ et une valeur intrinsèque totale de 216,7 M\$, ont été acquis ou devraient être acquis.

2) La valeur intrinsèque totale est calculée en fonction du prix par action au 31 décembre 2006 qui s'établit à 53,52 \$ pour les actions ordinaires et à 52,03 \$ pour les actions sans droit de vote.

Au 31 décembre 2006, 0,8 million d'actions ordinaires et 18,5 millions d'actions sans droit de vote étaient réservées aux fins d'émission, sur le capital autorisé, dans le cadre des régimes d'options sur actions.

f) Achat d'actions pour annulation en vertu d'une offre de rachat dans le cours normal des activités

La société a acheté pour annulation, au moyen de facilités sur la Bourse de Toronto, des actions ordinaires et des actions sans droit de vote en vertu d'offres de rachat successives dans le cours normal des activités. L'offre de rachat la plus récente de la société s'étend sur une période de douze mois prenant fin le 19 décembre 2007 et vise un nombre maximal de 12,0 millions d'actions ordinaires et de 12,0 millions d'actions sans droit de vote. L'excédent du prix d'achat sur la valeur déclarée moyenne des actions achetées pour

annulation a été imputé aux bénéfices non répartis. La société cesse de considérer des actions comme en circulation à la date où elle achète ses actions, bien que l'annulation effective des actions par l'agent des transferts et par l'agent chargé de la tenue des registres soit effectuée dans un délai relativement bref par la suite. Au 31 décembre 2006, aucune action ordinaire n'avait été achetée (120 000 actions ordinaires en 2005) et 103 923 actions sans droit de vote (607 700 actions sans droit de vote en 2005) avaient été achetées, mais n'avaient pas encore été annulées.

Exercices terminés le 31 décembre (en millions de dollars)	Nombre d'actions	Prix d'achat		
		Payé	Imputé au capital-actions	Imputé aux bénéfices non répartis
Actions ordinaires achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004				
Durant l'exercice 2004	755 711	27,3 \$	9,4 \$	17,9 \$
Durant l'exercice 2005	9 503 300	412,5	119,1	293,4
Total du programme	10 259 011	439,8	128,5	311,3
Programme débutant le 20 décembre 2005				
Durant l'exercice 2005	634 469	29,7	8,0	21,7
Durant l'exercice 2006	5 490 600	260,4	69,1	191,3
Total du programme	6 125 069	290,1	77,1	213,0
Programme débutant le 20 décembre 2006				
Durant l'exercice 2006	-	-	-	-
Tous les programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	16 384 080	729,9 \$	205,6 \$	524,3 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2006	5 490 600	260,4 \$	69,1 \$	191,3 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2005	10 137 769	442,2 \$	127,1 \$	315,1 \$
Actions sans droit de vote achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004				
Durant l'exercice 2004	1 451 400	50,7 \$	30,0 \$	20,7 \$
Durant l'exercice 2005	10 048 600	422,1	211,0	211,1
Total du programme	11 500 000	472,8	241,0	231,8
Programme débutant le 20 décembre 2005				
Durant l'exercice 2005	607 700	27,8	12,9	14,9
Durant l'exercice 2006	10 701 400	530,0	228,5	301,5
Total du programme	11 309 100	557,8	241,4	316,4
Programme débutant le 20 décembre 2006				
Durant l'exercice 2006	186 723	9,8	4,0	5,8
Tous les programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	22 995 823	1 040,4 \$	486,4 \$	554,0 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2006	10 888 123	539,8 \$	232,5 \$	307,3 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2005	10 656 300	449,9 \$	223,9 \$	226,0 \$
Actions ordinaires et sans droit de vote achetées pour annulation				
Programme débutant le 20 décembre 2004				
Durant l'exercice 2004	2 207 111	78,0 \$	39,4 \$	38,6 \$
Durant l'exercice 2005	19 551 900	834,6	330,1	504,5
Total du programme	21 759 011	912,6	369,5	543,1
Programme débutant le 20 décembre 2005				
Durant l'exercice 2005	1 242 169	57,5	20,9	36,6
Durant l'exercice 2006	16 192 000	790,4	297,6	492,8
Total du programme	17 434 169	847,9	318,5	529,4
Programme débutant le 20 décembre 2006				
Durant l'exercice 2006	186 723	9,8	4,0	5,8
Tous les programmes – depuis la date d'entrée en vigueur jusqu'à maintenant	39 379 903	1 770,3 \$	692,0 \$	1 078,3 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2006	16 378 723	800,2 \$	301,6 \$	498,6 \$
Tous les programmes – durant l'exercice 2005	20 794 069	892,1 \$	351,0 \$	541,1 \$

g) Expiration du privilège d'échange des actions d'une société remplacée

Comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction conjointe datée du 8 décembre 1998, les détenteurs d'actions ordinaires de BC TELECOM Inc. et les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation en Alberta avaient six ans pour échanger leurs actions contre des actions qui sont maintenant les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de la société. Ladite période a pris fin le 31 janvier 2005. Les montants correspondants aux actions non échangées ont été retirés des comptes de capital.

h) Régime incitatif à base d'actions

La société a lancé le régime afin d'augmenter les ventes de divers produits et services en offrant une rémunération supplémentaire basée sur le rendement sous forme d'actions sans droit de vote. Au cours du premier semestre de 2005, les modalités du régime ont été modifiées afin que les actions sans droit de vote ne soient plus émises comme de nouvelles actions et, par conséquent, au 31 décembre 2005, les actions sans droit de vote ne sont plus comptabilisées dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

i) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. À l'exception des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements facultatifs en espèces, la société peut, à son gré, offrir des actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Durant les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2005, la société n'a offert aucune action sans droit de vote à un escompte. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et à un montant maximal de 20 000 \$ par année civile.

En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1^{er} juillet 2001, moment où l'acquisition des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées sur le marché aux cours de négociation habituels; l'acquisition sur le marché aux cours de négociation habituels a repris le 1^{er} janvier 2005.

En ce qui concerne les dividendes déclarés sur les actions ordinaires et sur les actions sans droit de vote durant l'exercice terminé le 31 décembre 2006, un montant de 7,4 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2005) a été réinvesti dans des actions sans droit de vote.

19

engagements et passifs éventuels

Revue sommaire des passifs éventuels, des engagements, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, des garanties, des réclamations et des poursuites

a) Décisions du CRTC 2002-34, 2002-43 et 2006-9 – Comptes de report

Le 30 mai 2002 et le 31 juillet 2002, le CRTC a publié la Décision 2002-34 et la Décision 2002-43, respectivement, et instauré le concept du compte de report. La société doit faire des estimations et formuler des hypothèses importantes relativement aux comptes de report en raison de la complexité de la Décision 2002-34 et de la Décision 2002-43 et des interprétations requises en vertu de celles-ci. En conséquence, la société estime et enregistre un passif total de 164,8 millions de dollars au 31 décembre 2006 (158,7 millions de dollars en 2005) dans la mesure où les activités entreprises, les autres situations admissibles et les diminutions de tarifs réalisées pour les services des concurrents n'éliminent pas le solde du compte de report. La direction est tenue d'effectuer des estimations et des hypothèses en regard de la nature compensatoire de ces éléments. Si le CRTC, à sa revue périodique du compte de report de la société, est en désaccord avec les estimations et les hypothèses de la direction, il peut ajuster le solde du compte de report, et un tel ajustement peut être important. Finalement, il revient au CRTC de déterminer si le passif du compte de report est réglé et le moment où il le sera.

Le 24 mars 2004, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2004-1, « Examen et utilisation des comptes de report pour la deuxième période de plafonnement des prix », par lequel il amorce une instance publique dans le cadre de laquelle il sollicite des propositions au sujet de l'utilisation du montant accumulé dans les comptes de report des entreprises de services locaux titulaires au cours des deux premières années de la deuxième période de plafonnement des prix.

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2006-9, « Utilisation des fonds des comptes de report ». Dans sa décision, le CRTC a jugé que la majeure partie des fonds restants relativement aux comptes de report des entreprises de services locaux titulaires respectives devraient être disponibles pour réaliser des initiatives visant à élargir la portée des services à large bande de leurs territoires d'exploitation jusqu'aux collectivités

rurales et éloignées, là où le service n'est pas encore accessible. En outre, au moins cinq pour cent du solde des comptes de report accumulé doit être affecté à des initiatives visant à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications. Dans la mesure où le solde des comptes de report excède les initiatives approuvées, le solde restant sera distribué sous forme de rabais non récurrent aux clients de services résidentiels locaux dans les zones de desserte autres que celles à coût élevé. Enfin, le CRTC a indiqué que, après le 31 mai 2006, aucun montant additionnel ne sera crédité aux comptes de report. Tout montant additionnel sera plutôt distribué sous forme de réductions de tarifs prospectives.

En septembre 2006, la Cour d'appel fédérale a autorisé l'Association des consommateurs du Canada et l'Organisation nationale anti-pauvreté à interjeter appel de la Décision de télécom 2006-9 du CRTC. Ces groupes de défense des consommateurs devraient en appeler de cette décision au cours des prochains mois et demander à la Cour qu'elle ordonne la distribution des rabais aux abonnés des services téléphoniques locaux, plutôt que de permettre l'utilisation des fonds des comptes de report aux fins établies par le CRTC dont il est fait mention ci-dessus. Bell Canada a également été autorisée à interjeter appel de la Décision 2006-9 en raison du motif selon lequel le CRTC avait excédé sa compétence en approuvant les rabais à même les comptes de report. Ces affaires devraient être instruites en 2007. Si l'appel de Bell Canada est accueilli, la société pourrait réaliser des produits d'exploitation supplémentaires correspondant au montant dans le compte de report qui aurait autrement été accordé à titre de rabais par le CRTC. Si l'appel des groupes de défense des consommateurs est accueilli, la société pourrait être tenue de verser un montant s'inscrivant dans le cadre d'un remboursement non récurrent pouvant correspondre au passif total d'environ 165 millions de dollars, sans l'excéder toutefois, qui serait réparti entre ses abonnés des services résidentiels locaux. Étant donné qu'une provision couvrant l'intégralité du solde du compte de report a été constituée dans les états financiers des périodes précédentes, ce remboursement potentiel n'aura aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ultérieur de

la société. Par ailleurs, selon les résultats de cet appel, la société pourrait être obligée de reconsidérer sa décision d'offrir des services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées non rentables. La société appuie la Décision 2006-9 et l'utilisation des comptes de report prévue par cette décision, soit l'expansion des services Internet haute vitesse à large bande dans les collectivités rurales et éloignées et l'amélioration des services de télécommunications aux personnes handicapées.

Comme la société utilise la méthode du passif pour la comptabilisation du compte de report, la Décision 2005-6 du CRTC, relative à la prestation par la société des services de réseau numérique propres aux concurrents ne devrait avoir aucune incidence sur les produits consolidés de la société. Plus précisément, dans la mesure où la Décision 2005-6 du CRTC exige que la société offre des escomptes à l'égard des services de réseau numérique propres aux concurrents jusqu'au 31 mai 2006, la société a prélevé un montant compensatoire sur le compte de report. Après le 31 mai 2006,

aucune modification n'avait été apportée à l'état des résultats à la suite des incidences relatives à la Décision 2005-6 et la société n'avait donc plus besoin de comptabiliser ces montants par l'intermédiaire du compte de report. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société a prélevé un montant de 19,9 millions de dollars (50,5 millions de dollars en 2005) sur le compte de report à l'égard des escomptes sur les services de réseau numérique propres aux concurrents.

Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'avis public de télécom CRTC 2006-15, « Examen des propositions d'utilisation des fonds accumulés dans les comptes de report », par lequel il a amorcé une instance publique en vue d'examiner les propositions soumises par les entreprises de services locaux titulaires quant à l'utilisation des fonds accumulés dans leurs comptes de report. La société s'attend à ce que le CRTC rende une décision à ce sujet vers la fin de 2007.

b) Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles connues de la société au 31 décembre 2006 s'établissent comme suit :

(en millions)	Tranches de la dette à long terme arrivant à échéance ¹⁾ (se reporter à la note 17 h)		Autres passifs à long terme ²⁾ (se reporter à la note 20 b)	Contrats de location-exploitation (se reporter à la note 19 c)	Engagements d'achat ³⁾	Total
	Toutes, sauf les contrats de location-acquisition	Contrats de location-acquisition				
2007	1 555,0 \$	4,0 \$	18,0 \$	197,6 \$	506,6 \$	2 281,2 \$
2008	122,2	2,6	23,1	184,9	127,2	460,0
2009	0,7	0,8	28,2	198,3	73,7	301,7
2010	80,0	1,7	17,6	185,5	30,8	315,6
2011	2 950,5	0,1	17,7	168,3	11,5	3 148,1
Par la suite	1 049,0	–	150,7	1 202,6	33,8	2 436,1
Total	5 757,4 \$	9,2 \$	255,3 \$	2 137,2 \$	783,6 \$	8 942,7 \$

- 1) Les tranches de la dette à long terme arrivant à échéance tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le cas échéant.
- 2) Les éléments qui ne se traduiraient pas par une future utilisation de ressources économiques, comme les gains reportés sur la cession-bail de bâtiments et les frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients, ont été exclus. Comme les tranches de la dette à long terme arrivant à échéance tiennent compte des taux de change faisant l'objet d'opérations de couverture, le passif de couverture reporté est inclus dans ces données. La capitalisation des régimes de retraite et des régimes d'avantages complémentaires de retraite a été incluse pour 2006 à l'égard de tous les régimes dont la situation nette indique un passif au titre des prestations constituées à la date de fin de l'exercice courant; seule la capitalisation des régimes non capitalisés a été incluse dans les exercices postérieurs à 2006, à hauteur du passif constaté à la date de fin de l'exercice courant.
- 3) Les engagements d'achat tiennent compte des taux de change à la date de fin de l'exercice courant, le cas échéant. Les engagements d'achat comprennent les éventuels frais d'exploitation et dépenses en capital qui ont déjà fait l'objet d'ententes contractuelles à la date de fin de l'exercice courant et comprennent les estimations de prix et de volumes les plus probables lorsque la situation l'exige. Comme les engagements d'achat reflètent la situation du marché au moment où ils ont été contractés à l'égard des éléments achetés, ils pourraient ne pas être représentatifs des exercices futurs. À l'exception d'un important contrat pluriannuel de services de technologie de l'information, les obligations découlant de contrats de dotation en personnel ou de toute autre convention collective ont été exclus.

c) Baux

La société occupe des locaux loués dans divers centres et exploite des terrains, des bâtiments et de l'équipement aux termes de contrats de location-exploitation. En raison du regroupement des locaux loués dans le cadre de diverses initiatives, certains des bâtiments loués ont été

sous-loués. Les paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-acquisition et de location-exploitation et les encaissements futurs découlant des sous-contrats de location-exploitation de biens immobiliers s'établissent comme suit au 31 décembre 2006 :

(en millions)	Paiement aux termes de contrats de location-acquisition	Paiements aux termes de contrats de location-exploitation					Encaissements découlant des sous-contrats de location-exploitation de biens immobiliers
		Terrains et bâtiments			Véhicules et autre matériel	Total	
		Loyer	Coûts d'occupation	Montant brut			
2007	4,3 \$	118,4 \$	60,4 \$	178,8 \$	18,8 \$	197,6 \$	1,7 \$
2008	3,1	110,7	62,0	172,7	12,2	184,9	1,6
2009	1,0	116,7	72,8	189,5	8,8	198,3	1,4
2010	1,8	106,1	71,4	177,5	8,0	185,5	0,8
2011	0,2	91,8	72,0	163,8	4,5	168,3	0,5
Total des paiements minimaux futurs							
aux termes des contrats de location	10,4						
Moins : intérêts théoriques	1,2						
Passif aux termes des contrats de location-acquisition	9,2 \$						

Le total des paiements minimaux futurs aux termes des contrats de location-exploitation s'élevaient à 2 137,2 millions de dollars au 31 décembre 2006. De ce montant, une tranche de 2 083,6 millions de dollars avait trait aux terrains et bâtiments; environ 60 % de ce montant concernait les cinq plus importants baux de la société, lesquels visaient tous des locaux pour bureaux selon des échéances variées, dont aucune ne prend fin après 2024.

d) Garanties

Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis. Dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

Garanties de bonne exécution : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle devrait acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate).

La société a garanti les obligations financières de tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. Dans l'ensemble, les garanties viennent à échéance jusqu'au 31 août 2008, selon une formule dégressive, et elles prévoient des recours limités.

Au 31 décembre 2006, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution susmentionnées.

Garanties financières : Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés à des actifs de télécommunication et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 31 décembre 2006, la société a constaté un passif de 0,2 million de dollars (0,5 million de dollars en 2005) en ce qui a trait aux garanties liées à ces baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 31 décembre 2006, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions)	Garanties de bonne exécution ¹⁾	Garanties financières ¹⁾	Total
2007	1,6 \$	0,4 \$	2,0 \$
2008	0,5	0,2	0,7

1) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

Engagements d'indemnisation : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Ces engagements d'indemnisation prévoient différentes durées et il arrive souvent que les modalités ne soient pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucun plafond, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut pas être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour le nouveau propriétaire si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du CRTC. La quote-part de la société aurait été de 80 % jusqu'en mai 2006, pour reculer jusqu'à 40 % au cours des

cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait le propriétaire de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS indemniserait le propriétaire à l'égard de toute perte subie par ce dernier.

Au 31 décembre 2006, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

e) Réclamations et poursuites

Généralités : La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages-intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, en vertu de l'évaluation juridique et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société, sauf en ce qui concerne les éléments présentés qui suivent.

Équité salariale : Le 16 décembre 1994, le TWU a déposé une plainte contre BC TEL, une société remplacée de TELUS Communications Inc., auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant que les disparités salariales entre les employés et les employées syndiqués de la Colombie-Britannique allaient à l'encontre des dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne prescrivant un salaire égal pour un travail égal. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, les parties ont accepté de régler la plainte sans aveu de responsabilité à la condition que la société établisse un fonds d'équité salariale de 10 millions de dollars, montant qui sera versé pendant la durée de la nouvelle convention collective; le TWU a retiré et annulé sa plainte le 21 décembre 2005. Au cours du premier trimestre de 2006, la Commission canadienne des droits de la personne a informé la société qu'elle avait accepté ce règlement et qu'elle classerait son dossier concernant cette plainte.

Régime de retraite de TELUS Corporation et régime de retraite de TELUS Edmonton : Deux demandes ont été déposées à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta le 31 décembre 2001 et le 2 janvier 2002, respectivement, par deux demandeurs alléguant être des agents d'affaires du TWU. Les trois demandeurs de l'une des actions alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels et futurs du régime de retraite de TELUS Corporation alors que les deux demandeurs de l'autre action alléguaient qu'ils allaient tenter une poursuite au nom de tous les prestataires actuels ou futurs du régime de retraite de TELUS Edmonton. La demande visant le régime de retraite de TELUS Corporation cite la société et certains des membres de son groupe et certains fiduciaires actuels et anciens du régime de retraite de TELUS Corporation comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 445 millions de dollars au total. La demande visant le régime de retraite de TELUS Edmonton cite la société, certains des membres de son groupe et certaines personnes présumées être des fiduciaires du régime de retraite de TELUS Edmonton comme défendeurs. La demande réclame des dommages-intérêts de 15,5 millions de dollars au total. Le 19 février 2002, la société a déposé des défenses relativement aux deux actions ainsi que des avis de requête pour obtenir une certaine dispense, y compris une ordonnance de radiation des actions du fait qu'elles constituent des actions types ou des recours collectifs. Le 17 mai 2002, les demandes ont été modifiées par les demandeurs et allèguent, entre autres, que les prestations prévues aux termes du régime de retraite de TELUS Corporation et du régime de retraite de TELUS Edmonton sont moins avantageuses que les prestations prévues aux termes des régimes de retraite antérieurs respectifs, contrairement au droit applicable, que des cotisations insuffisantes ont été versées aux régimes et qu'il y a eu des suspensions de cotisations, que les défendeurs ont utilisé illégalement les fonds réaffectés et que des frais administratifs ont été déduits de façon abusive. La société a déposé une défense en réponse aux demandes modifiées le 3 juin 2002. La société est d'avis qu'elle dispose d'une bonne

défense à l'égard des actions. En vertu d'une condition du règlement conclu entre TELUS Communications Inc. et le TWU ayant mené à la convention collective entrée en vigueur le 20 novembre 2005, le TWU a accepté de ne fournir aucune aide financière ni aucune autre forme d'assistance directe ou indirecte aux plaignants dans ces actions et de communiquer aux plaignants la volonté et la recommandation du TWU que ces actions soient rejetées ou abandonnées. La société a été avisée par le TWU que les plaignants n'ont pas accepté de rejeter ni d'abandonner ces actions. Si les actions se poursuivent en raison des actes des tribunaux ou des plaignants, ou pour toute autre raison, et que leur règlement ultime diffère des évaluations et des hypothèses de la société, cela pourrait entraîner un ajustement important de la situation financière et des résultats d'exploitation de la société.

Recours collectif non autorisé : Le 9 août 2004, un recours collectif a été intenté en vertu de la Class Actions Act (Saskatchewan) contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, anciens ou existants, y compris la société. La poursuite allègue que chaque entreprise de télécommunications

est en rupture de contrat et est allée à l'encontre du principe de concurrence, de la pratique commerciale de même que des lois sur la protection du consommateur partout au Canada en ce qui a trait à la facturation de frais d'accès au système. La poursuite cherche à recouvrer des dommages directs et des dommages-intérêts exemplaires dont le montant est indéterminé. Des recours similaires ont également été présentés par l'avocat des plaignants, ou au nom de ce dernier, dans d'autres provinces. Le 18 juillet 2006, la cour de la Saskatchewan a refusé d'autoriser la poursuite comme un recours collectif, mais a autorisé les plaignants à renouveler leur demande afin de satisfaire davantage à certaines exigences réglementaires concernant les recours collectifs. La société croit qu'elle dispose d'une bonne défense à l'égard de ce recours. Si le dénouement final de cette poursuite différerait des évaluations et des hypothèses de la direction, la société pourrait devoir apporter un ajustement important à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

20

renseignements financiers supplémentaires

Tableaux récapitulatifs des éléments qui composent certains postes importants des états financiers

a) États des résultats

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Charges d'exploitation ¹⁾ :		
Coût des ventes et services	2 742,0 \$	2 652,9 \$
Frais de vente, généraux et administratifs	2 280,9	2 140,6
	5 022,9 \$	4 793,5 \$
Frais de publicité	276,6 \$	224,0 \$

1) Le coût des ventes et services comprend le coût des biens vendus et les coûts nécessaires à l'exploitation et au maintien de l'accès et de l'utilisation de l'infrastructure de télécommunications de la société. Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les coûts de ventes et de marketing (commissions comprises), les coûts du service à la clientèle, les créances irrécouvrables, les frais immobiliers et les frais généraux notamment au titre de la technologie de l'information, des finances (y compris les services de facturation, de crédit et de perception), des services juridiques, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Les salaires des employés, les avantages sociaux et les coûts connexes sont inclus dans l'une des deux composantes des charges d'exploitation dans la mesure où ces coûts sont liés aux fonctions de ces composantes.

b) Bilans

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Débiteurs		
Comptes clients	545,6 \$	451,1 \$
Produits à recevoir – clients	83,2	113,2
Provision pour créances douteuses	(54,8)	(57,2)
	574,0	507,1
Produits à recevoir – autres	125,4	94,3
Autres	7,8	8,9
	707,2 \$	610,3 \$
Frais payés d'avance et autres		
Frais payés d'avance	109,9 \$	87,7 \$
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	33,0	66,4
Charges payées d'avance découlant de la résiliation anticipée des contrats de swaps de devises (note 17 b)	10,3	–
Autres	42,1	0,6
	195,3 \$	154,7 \$

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Frais reportés		
Actif de retraite transitoire constaté et excédent des cotisations aux régimes de retraite sur la charge portée aux résultats	826,2 \$	687,9 \$
Coûts reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	115,4	104,4
Frais d'émission de titres de créance, déduction faite de l'amortissement	19,9	23,5
Autres	15,0	34,4
	976,5 \$	850,2 \$
Créditeurs et charges à payer		
Charges à payer	449,7 \$	508,6 \$
Paie et autres charges salariales connexes	383,8	388,7
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4,1	4,1
	837,6	901,4
Comptes fournisseurs à payer	427,3	394,4
Intérêts à payer	47,7	54,8
Autres	51,0	43,1
	1 363,6 \$	1 393,7 \$
Facturation par anticipation et dépôts de clients		
Facturation par anticipation	351,6 \$	322,4 \$
Comptes de report réglementaires (note 19 a)	164,8	158,7
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	69,5	66,4
Dépôts des clients	20,4	24,3
	606,3 \$	571,8 \$
Autres passifs à long terme		
Passif de couverture reporté (note 17 b)	710,3 \$	1 154,3 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	198,7	189,1
Autres	128,2	77,5
	1 037,2	1 420,9
Frais reportés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients	115,4	104,4
Gain reporté sur les opérations de cession-bail de bâtiments	71,6	81,1
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	33,1	28,9
	1 257,3 \$	1 635,3 \$

c) Information supplémentaire sur les flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Placements à court terme	(110,2)\$	–\$
Débiteurs	(95,6)	262,7
Stocks	(57,6)	(5,5)
Frais payés d'avance et autres	(27,4)	28,7
Créditeurs et charges à payer	(27,2)	(1,3)
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir et à payer, montant net	35,8	28,8
Facturation par anticipation et dépôts de clients	34,5	40,3
	(247,7)\$	353,7 \$

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Intérêts (versés)		
Montant (payé) à l'égard des intérêts débiteurs	(484,9)\$	(607,4)\$
Portion liée aux intérêts des paiements relatifs à la résiliation des contrats de swaps de devises (note 17 b)	(31,2)	–
Montants (payés) à l'égard de la perte sur remboursement par anticipation de la dette à long terme	–	(30,9)
	(516,1)\$	(638,3)\$

21

différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

Tableaux récapitulatifs et revue sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis selon leur pertinence pour la société

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus des États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions, sauf les montants par action)	2006	2005
	(données ajustées – 21 b)	
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	1 122,5 \$	700,3 \$
Ajustements :		
Charges d'exploitation		
Exploitation b)	(16,9)	(16,9)
Amortissement des actifs incorporels c)	(50,7)	(81,8)
Coûts de financement e)	–	5,5
Comptabilisation des instruments dérivés f)	6,0	4,1
Impôts sur les ajustements ci-dessus et modifications des taux d'imposition g)	76,6	36,1
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	1 137,5	647,3
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts h)		
Écart de conversion	5,8	(5,1)
Variation de la juste valeur non réalisée des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie	36,8	(79,5)
Variation des comptes relatifs aux autres éléments du résultat étendu au titre des prestations de retraite	(106,1)	(41,8)
	(63,5)	(126,4)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	1 074,0 \$	520,9 \$
Bénéfice net par action ordinaire et action sans droit de vote selon les PCGR des États-Unis		
– De base	3,31 \$	1,81 \$
– Dilué	3,27 \$	1,79 \$

Le tableau qui suit présente une analyse des bénéfices non répartis (du déficit) effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
	(données ajustées – 21 b)	
Tableau des bénéfices non répartis (du déficit) selon les PCGR des États-Unis		
Solde au début	(785,5)\$	(590,2)\$
Montant transitoire au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions b)	–	(185,5)
Solde d'ouverture ajusté	(785,5)	(775,7)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	1 137,5	647,3
	352,0	(128,4)
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote payés ou à payer en espèces	(411,7)	(312,2)
Achat d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en sus du capital-actions déclaré	(361,9)	(339,5)
Ajustement pour achat d'attributions d'options sur actions n'excédant pas leur juste valeur	2,1	(3,4)
Excédent du produit des bons de souscription utilisé pour déterminer la valeur intrinsèque des bons de souscription sur les montants finalement reçus (note 18 c)	–	(2,0)
Solde, à la fin	(419,5)\$	(785,5)\$

Le tableau qui suit présente une analyse des postes les plus importants du bilan effectuée de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Actif à court terme	1 344,9 \$	1 242,5 \$
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	7 466,5	7 339,4
Actifs incorporels amortissables	2 156,2	2 295,2
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 966,4	2 964,6
Écart d'acquisition	3 572,0	3 575,5
Autres actifs	675,7	736,3
	18 181,7 \$	18 153,5 \$
Passif à court terme	3 738,2 \$	2 027,5 \$
Dette à long terme	3 493,7	4 639,9
Autres passifs à long terme	1 550,0	2 024,9
Impôts reportés	1 363,7	1 410,8
Part des actionnaires sans contrôle	23,6	25,6
Capitaux propres	8 012,5	8 024,8
	18 181,7 \$	18 153,5 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis :

Au 31 décembre 2006 (en millions)	Capitaux propres							
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Options et bons de souscription	Bénéfices non répartis (déficit)	Écart de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
Selon les PCGR du Canada	2 264,4 \$	3 420,8 \$	0,8 \$	1 080,1 \$	(1,5)\$	– \$	163,5 \$	6 928,1 \$
Ajustements :								
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c), d)	1 770,1	993,0	–	(1 368,3)	–	–	–	1 394,8
Rémunération à base d'actions b)	10,6	63,3	–	(131,2)	–	–	57,3	–
Acquisition de Clearnet Communications Inc.								
Écart d'acquisition d)	–	131,4	–	(7,9)	–	–	–	123,5
Débentures convertibles	–	(2,9)	–	4,1	–	–	(1,2)	–
Comptabilisation des instruments dérivés f)	–	–	–	3,7	–	–	–	3,7
Cumul des autres éléments du résultat étendu h)	–	–	–	–	1,5	(439,1)	–	(437,6)
Selon les PCGR des États-Unis	4 045,1 \$	4 605,6 \$	0,8 \$	(419,5)\$	– \$	(439,1)\$	219,6 \$	8 012,5 \$

Au 31 décembre 2005 (en millions)	Capitaux propres (données ajustées – 21 b)							
	Actions ordinaires b)	Actions sans droit de vote b)	Options et bons de souscription	Bénéfices non répartis (déficit) b)	Écart de conversion	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport b)	Total
Selon les PCGR du Canada	2 311,6 \$	3 556,7 \$	5,9 \$	849,7 \$	(7,3)\$	– \$	153,4 \$	6 870,0 \$
Ajustements :								
Fusion de BC TELECOM et de TELUS a), c) à e)	1 824,8	1 069,0	–	(1 493,9)	–	–	–	1 399,9
Rémunération à base d'actions b)	7,4	50,3	–	(137,2)	–	–	79,5	–
Acquisition de Clearnet Communications Inc.								
Écart d'acquisition d)	–	131,4	–	(7,9)	–	–	–	123,5
Débentures convertibles	–	(2,9)	–	4,1	–	–	(1,2)	–
Comptabilisation des instruments dérivés f)	–	–	–	(0,3)	–	–	–	(0,3)
Cumul des autres éléments du résultat étendu h)	–	–	–	–	7,3	(375,6)	–	(368,3)
Selon les PCGR des États-Unis	4 143,8 \$	4 804,5 \$	5,9 \$	(785,5)\$	– \$	(375,6)\$	231,7 \$	8 024,8 \$

a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1^{er} juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a donné lieu au retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

b) Charges d'exploitation – Exploitation

Avantages sociaux futurs : Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour qu'elle se rapproche davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États Unis, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin que les données présentées soient conformes aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

En vertu des PCGR des États-Unis, avec prise d'effet à la fin du premier exercice se terminant après le 15 décembre 2006, la société devra constater en totalité les obligations liées à ses régimes d'avantages sociaux futurs selon le Statement of Financial Accounting Standards n° 158 du Financial Accounting Standards Board intitulé « Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and other Postretirement Plans ». L'application de cette norme a pour effet de présenter la situation de capitalisation des régimes

de la société à sa valeur brute aux bilans consolidés, et l'écart entre la situation de capitalisation nette du régime et l'actif ou le passif net au titre des prestations constituées est inclus comme une composante des autres éléments du résultat étendu. L'application rétrospective de cette norme n'est pas permise. L'incidence sur le bilan en vertu des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2006 est présentée dans le tableau suivant.

Au 31 décembre 2006 (en millions)	Excluant l'incidence de l'application du SFAS 158	Incidence supplémentaire de l'application du SFAS 158	Tel que présenté
Actif à court terme	1 344,9 \$	– \$	1 344,9 \$
Immobilisations			
Immobilisations corporelles et autres	7 466,5	–	7 466,5
Actifs incorporels amortissables	2 156,2	–	2 156,2
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	2 966,4	–	2 966,4
Écart d'acquisition	3 572,0	–	3 572,0
Autres actifs	1 020,0	(344,3)	675,7
	18 526,0 \$	(344,3)\$	18 181,7 \$
Passif à court terme	3 738,2 \$	– \$	3 738,2 \$
Dette à long terme	3 493,7	–	3 493,7
Autres passifs à long terme	1 499,0	51,0	1 550,0
Impôts reportés	1 485,2	(121,5)	1 363,7
Part des actionnaires sans contrôle	23,6	–	23,6
Capitaux propres	8 286,3	(273,8)	8 012,5
	18 526,0 \$	(344,3)\$	18 181,7 \$

Rémunération à base d'actions : Selon les PCGR du Canada, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2004, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 2001. Les informations à fournir en vertu des PCGR du Canada pour la rémunération à base d'actions sont présentées à la note 11.

En vertu des PCGR des États-Unis, la société est tenue, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2006, d'adopter la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la rémunération à base d'actions liée aux attributions faites après 1994. Avant l'adoption de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur, la méthode de la valeur intrinsèque était utilisée pour comptabiliser les attributions d'options sur actions octroyées aux employés. La société a choisi d'utiliser la méthode rétrospective modifiée comme méthode transitoire et suivant cette méthode, une charge relative aux attributions d'options sur actions a été constatée dans le bénéfice net en vertu des PCGR des États-Unis pour les exercices avant 2006. La charge relative aux attributions d'options sur actions constatée dans les exercices postérieurs à 2005 a trait aux attributions d'options sur actions octroyées après 1994 sur lesquelles des droits seront acquis au cours d'exercices postérieurs à 2005.

Étant donné que la société a choisi la méthode rétrospective modifiée comme méthode transitoire, elle doit présenter, en vertu des PCGR des États-Unis, l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur le bénéfice net et le bénéfice net par action ordinaire et par action sans droit de vote pour la période correspondante.

Sur une base prospective, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'adoption de cette méthode fera en sorte qu'il n'y aura plus de différences entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis relativement à la rémunération à base d'actions découlant des attributions actuelles de rémunération à base

d'actions comptabilisées à titre d'instruments de capitaux propres. Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

L'application de la méthode rétrospective modifiée comme méthode transitoire a eu l'incidence suivante sur les montants comparatifs du bénéfice net présentés :

Exercice terminé le 31 décembre 2005 (en millions, sauf les montants par action)	
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	
Présenté antérieurement	661,5 \$
Déduire : Rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions calculées selon la méthode de la juste valeur pour toutes les attributions ¹⁾	(14,2)
Tel que présenté	647,3 \$
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis par action ordinaire et action sans droit de vote	
De base	
Présenté antérieurement (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	1,85 \$
Tel que présenté (selon la méthode de la juste valeur)	1,81 \$
Dilué	
Présenté antérieurement (selon la méthode de la valeur intrinsèque)	1,83 \$
Tel que présenté (selon la méthode de la juste valeur)	1,79 \$

1) L'incidence de la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions sur le bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle et sur le bénéfice net ne varie pas. De plus, la méthode de la comptabilisation à la juste valeur pour la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ni sur les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Afin de tenir compte de la juste valeur des attributions d'options sur actions octroyées après 1994 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2006, certaines composantes des capitaux propres figurant dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005 auraient été retraitées comme suit :

(en millions)	Capitaux propres						Total
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Options et bons de souscription	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre :							
2002 et 2003 (total des montants transitoires aux fins des PCGR du Canada)	– \$	0,4 \$	– \$	(25,1)\$	– \$	24,7 \$	– \$
2004 et 2005	–	25,7	–	(33,3)	–	7,6	–
Total des montants constatés au 31 décembre 2005 aux fins des PCGR du Canada	–	26,1	–	(58,4)	–	32,3	–
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions (et incidences connexes) découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre 1995 à 2001, inclusivement ¹⁾	7,4	50,3	–	(137,2)	–	79,5	–
Total des montants transitoires aux fins des PCGR des États-Unis	7,4	76,4	–	(195,6)	–	111,8	–
Montants au 31 décembre 2005 aux fins des PCGR des États-Unis, présentés antérieurement	4 136,4	4 728,1	5,9	(589,9)	(375,6)	119,9	8 024,8
Montants au 1 ^{er} janvier 2006 aux fins des PCGR des États-Unis	4 143,8 \$	4 804,5 \$	5,9 \$	(785,5)\$	(375,6)\$	231,7 \$	8 024,8 \$

1) Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

Afin de tenir compte de la juste valeur des attributions d'options sur actions octroyées après 1994 sur lesquelles les droits ont été acquis avant 2005, certaines composantes des capitaux propres figurant dans l'information de rapprochement à fournir aux fins des PCGR des États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 ont été retraitées comme suit :

(en millions)	Capitaux propres						Total
	Actions ordinaires	Actions sans droit de vote	Options, bons de souscription et autres	Bénéfices non répartis (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre :							
2002 et 2003 (total des montants transitoires aux fins des PCGR du Canada)	– \$	0,4 \$	– \$	(25,1)\$	– \$	24,7 \$	– \$
2004	–	14,7	–	(19,1)	–	4,4	–
Total des montants constatés au 31 décembre 2004 aux fins des PCGR du Canada	–	15,1	–	(44,2)	–	29,1	–
Ajustement transitoire cumulé au titre de la rémunération à base d'actions (et incidences connexes) découlant des attributions d'options sur actions octroyées au cours des exercices terminés les 31 décembre 1995 à 2001, inclusivement ¹⁾	3,4	10,5	–	(141,3)	–	127,4	–
Total des montants transitoires aux fins des PCGR des États-Unis	3,4	25,6	–	(185,5)	–	156,5	–
Montants au 31 décembre 2004 aux fins des PCGR des États-Unis, présentés antérieurement	4 341,0	4 700,8	27,7	(590,2)	(249,2)	119,9	8 350,0
Montants au 1 ^{er} janvier 2005 aux fins des PCGR des États-Unis	4 344,4 \$	4 726,4 \$	27,7 \$	(775,7)\$	(249,2)\$	276,4 \$	8 350,0 \$

1) Étant donné que les attributions d'options sur actions octroyées après 1994 mais avant 2002 sont prises en compte selon les PCGR des États-Unis, mais qu'elles ne le sont pas en vertu des PCGR du Canada, les différences dans les comptes des capitaux propres découlant de ces attributions subsisteront.

Après le 31 décembre 2006, la société a modifié la presque totalité de ses attributions d'options sur actions qui avaient été octroyées avant le 1^{er} janvier 2005 et qui étaient en cours au 1^{er} janvier 2007, en ajoutant un règlement en espèces nettes. Le titulaire d'options a le choix d'opter pour le règlement en espèces nettes. Le résultat de cette modification fait en sorte que les attributions d'options sur actions en cours qui sont touchées par cette modification prennent davantage les caractéristiques d'instruments de passif plutôt que d'instruments de capitaux propres. La charge minimale constatée pour les attributions d'options sur actions touchées par cette modification correspondra à leurs justes valeurs à la date d'attribution. En vertu des PCGR des États-Unis, les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 1994 et qui sont touchées par cette modification ont une incidence sur le montant transitoire. En vertu des PCGR du Canada ce sont les justes valeurs à la date d'octroi pour les attributions d'options sur actions en cours octroyées après 2001 et qui sont touchées par cette modification qui ont une incidence sur le montant transitoire.

L'incidence transitoire (une hausse des charges) qu'aura cette modification sur l'état consolidé des résultats, en tenant compte de l'application des PCGR des États-Unis, ainsi que des droits acquis au 31 décembre 2006 et qui devraient être comptabilisés au premier trimestre de 2007, se présente comme suit :

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

Variation :	
Charges d'exploitation ¹⁾	126,1 \$
Impôts futurs ²⁾	60,6
Bénéfice net et bénéfice afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	65,5 \$
Bénéfice par action ordinaire et action sans droit de vote ^{1,2)}	
– De base	0,19 \$
– Dilué	0,19 \$

1) Ce montant transitoire ne se traduit pas par une sortie de fonds immédiate. Le moment des sorties de fonds connexes est prédit en fonction du moment où les titulaires d'options exerceront leurs attributions d'options sur actions et leur décision d'opter pour le règlement en espèces nettes.

Ce montant transitoire ne comprend pas les incidences des droits acquis, des extinctions, des annulations et des expirations qui peuvent survenir après le 31 décembre 2006. De plus, il exclut les incidences de toute entente de couverture qui établit dans une large mesure le coût des attributions d'options sur actions de la société ainsi que de toute modification dans le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société.

2) Les impôts futurs et les montants par action sont fondés sur les montants correspondants utilisés aux fins des calculs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Si la modification était survenue juste avant le 1^{er} janvier 2007, certains postes du bilan consolidé de la société au 31 décembre 2006, en tenant compte de l'application des PCGR des États-Unis, auraient été ajustés comme suit pour refléter l'incidence transitoire :

Au 31 décembre 2006 (en millions de dollars)	Tel que présenté	Incidence des modifications sur les attributions d'options sur actions en cours ¹⁾	Données pro forma
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer			
Charge à payer au titre des attributions d'options sur actions	– \$	180,5 \$	180,5 \$
Impôts futurs	93,2 \$	(60,6)\$	32,6 \$
Capitaux propres			
Options, bons de souscription et autres	0,8 \$	(0,8)\$	– \$
Bénéfices non répartis	(419,5)\$	(65,5)\$	(485,0)\$
Surplus d'apport	219,6 \$	(53,6)\$	166,0 \$

1) Ce montant transitoire ne comprend pas les incidences des droits acquis, des extinctions, des annulations et des expirations qui peuvent survenir après le 31 décembre 2006. De plus, il exclut les incidences de toute entente de couverture qui établit dans une large mesure le coût des attributions d'options sur actions de la société ainsi que de toute modification dans le cours des actions ordinaires et des actions sans droit de vote de la société.

c) Charges d'exploitation – Amortissement des actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur (se reporter à la note 21 a), leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

Au 31 décembre (en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			2006	2005
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950,0 \$	343,0 \$	1 607,0 \$	1 654,2 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	250,0	–	3,5
	2 200,0	593,0	1 607,0	1 657,7
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre ¹⁾	1 833,3	1 833,3	–	–
	4 033,3 \$	2 426,3 \$	1 607,0 \$	1 657,7 \$

1) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant total estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 31 décembre 2006, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices se terminant les 31 décembre (en millions)	
2007	228,1 \$
2008	139,8
2009	83,4
2010	63,0
2011	60,9

d) Écart d'acquisition

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (se reporter à la note 21 a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet : Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR des États-Unis, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Québec. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1^{er} janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

e) Coûts de financement

Fusion de BC TELECOM et de TELUS : Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR des États-Unis différeront. Au 31 décembre 2005, l'amortissement de cette différence avait été réalisé.

f) Comptabilisation des instruments dérivés

Aux fins des PCGR des États-Unis, tous les instruments dérivés doivent être constatés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR des États-Unis prévoient un traitement comptable différent pour les instruments financiers, traitement qu'applique présentement la société; se reporter à la note 2 b). Selon les PCGR des États-Unis, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers faisant l'objet de la couverture, sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur de marché, et les ajustements sont reflétés dans le résultat étendu (se reporter à la note 21 h).

g) Impôts sur les bénéfices

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006	2005
Impôts exigibles	(58,2)\$	(18,0)\$
Impôts reportés	332,6	303,9
	274,4	285,9
Crédits d'impôt à l'investissement	(18,5)	(0,4)
	255,9 \$	285,5 \$

La charge (l'économie) d'impôts de la société, aux fins des PCGR des États-Unis, diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prévus par la loi en raison des éléments suivants :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2006	2005
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prévus par la loi	470,4 \$ 33,6 %	321,8 \$ 34,2 %
Réévaluation du passif d'impôts futurs pour tenir compte de la modification des taux d'imposition prévus par la loi	(162,9)	(10,8)
Rémunération sous forme d'attribution d'options sur actions	6,4	4,9
Écart de taux d'imposition appliqué au redressement lié à des questions fiscales d'exercices antérieurs et ajustements corrélatifs à ce redressement	(40,3)	(13,9)
Variation des estimations des écarts déductibles disponibles au cours des exercices antérieurs	—	(37,5)
Crédits d'impôt à l'investissement, déduction faite des impôts	(12,3)	(0,3)
Autres	(5,4)	4,8
	255,9 18,3 %	269,0 28,6 %
Impôt des grandes sociétés	—	16,5
Charge (économie) d'impôts selon les PCGR des États-Unis	255,9 \$ 18,3 %	285,5 \$ 30,4 %

Comme il est mentionné à la note 1 b), la société a recours à des estimations importantes relativement à la composition de l'actif et du passif d'impôts reportés. Les activités de la société sont complexes, et les interprétations, les règlements et les lois liés à l'impôt changent constamment. En conséquence, il y a généralement des questions fiscales à étudier. Les écarts temporaires constituant l'actif (le passif) d'impôts reportés sont estimés ci-dessous :

Aux 31 décembre (en millions)	2006	2005
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres et actifs incorporels amortissables	(553,7)\$	(578,0)\$
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	(866,1)	(974,4)
Fonds de roulement, excluant les provisions	(506,1)	2,8
Montants au titre de la retraite	(74,2)	(93,0)
Pertes pouvant être reportées	315,4	164,0
Provisions actuellement non déductibles	97,7	111,3
Autres	130,1	182,9
	(1 456,9)\$	(1 184,4)\$
Actif d'impôts reportés		
À court terme	— \$	226,4 \$
Passif d'impôts reportés		
À court terme	(93,2)	—
À long terme	(1 363,7)	(1 410,8)
	(1 456,9)	(1 410,8)
Actif (passif) d'impôts reportés	(1 456,9)\$	(1 184,4)\$

h) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – Résultat étendu

Les PCGR des États-Unis exigent qu'un état du résultat étendu soit présenté avec la même importance que les autres états financiers. Le résultat étendu, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toutes les variations des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. Les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat étendu pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)	2006				2005			
	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Régimes de retraite et autres régimes ¹⁾	Total	Écart de conversion	Juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie	Passif minimal au titre des prestations de retraite	Total
Montant ²⁾	5,8 \$	57,4 \$	(140,6)\$	(77,4)\$	(5,1)\$	(119,1)\$	(62,1)\$	(186,3)\$
Charge (économie) d'impôts	–	20,6	(34,5)	(13,9)	–	(39,6)	(20,3)	(59,9)
Montant net	5,8	36,8	(106,1)	(63,5)	(5,1)	(79,5)	(41,8)	(126,4)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, au début	(7,3)	(200,6)	(167,7)	(375,6)	(2,2)	(121,1)	(125,9)	(249,2)
Cumul des autres éléments du résultat étendu, à la fin	(1,5)\$	(163,8)\$	(273,8)\$	(439,1)\$	(7,3)\$	(200,6)\$	(167,7)\$	(375,6)\$

- 1) Avec la mise en application du SFAS 158 (se reporter à la note 21 b), les gains et les pertes liés aux prestations de retraite ou aux avantages complémentaires de retraite, les coûts des services passés ou les crédits liés aux prestations de retraite ou aux avantages complémentaires de retraite, les actifs de transition ou les obligations liées aux prestations de retraite ou aux avantages complémentaires de retraite doivent être présentés comme une composante distincte des autres éléments du résultat étendu. La charge d'impôts reflète la contrepassation du passif minimal au titre des prestations de retraite à un taux de 34,2 % et la mise sur pied des nouveaux éléments concernant les prestations de retraite à un taux de 30,7 %.
- 2) Le montant découlant des régimes de retraite et des autres régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 inclut un ajustement afin de tenir compte du fait que le concept de passif minimal au titre des prestations de retraite n'est plus constaté comme une composante des autres éléments du résultat étendu.

Le cumul des autres éléments du résultat étendu à la clôture en ce qui a trait aux composantes des coûts nets périodiques des prestations non constatées pour l'instant, et les montants qui sont prévus être constatés pour l'exercice 2007 sont les suivants :

Au 31 décembre 2006 (en millions)	Cumul des autres éléments du résultat étendu			Montants devant être constatés pour l'exercice 2007
	Montant brut (se reporter à la note 12 a)	Incidence fiscale	Montant net	
Régimes de retraite				
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	812,5 \$	249,8 \$	562,7 \$	11,0 \$
Coûts non amortis des services passés	5,3	1,6	3,7	0,7
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	(412,1)	(126,7)	(285,4)	(20,1)
	405,7	124,7	281,0	(8,4)
Autres régimes de retraite				
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	(12,8)	(3,9)	(8,9)	(2,4)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	2,4	0,7	1,7	0,8
	(10,4)	(3,2)	(7,2)	(1,6)
	395,3 \$	121,5 \$	273,8 \$	(10,0)\$

i) Normes comptables publiées récemment mais non encore mises en œuvre

Positions fiscales incertaines : En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2007, la société devra se conformer à la comptabilisation des positions fiscales incertaines selon l'interprétation n° 48 du Financial Accounting Standards Board intitulée « Accounting for Uncertainty in Income Taxes ». La société a évalué l'incidence cumulative de l'adoption de cette nouvelle norme avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2007. En se fondant sur cette évaluation, elle ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

Simple définition de « juste valeur » : En vertu des PCGR des États-Unis et à compter de son exercice 2008, la société devra suivre la méthode uniformisée relative à l'évaluation de la juste valeur d'actifs et de passifs selon le Statement of Financial Accounting Standards n° 157 du Financial Accounting Standards Board intitulé « Fair Value Measurements ». La société évalue actuellement les dispositions de cette prise de position.

Autres normes : En ce qui concerne la société, aucune norme comptable américaine n'a été publiée récemment qui n'aurait pas encore été mise en œuvre et qui serait différente des normes comptables canadiennes publiées jusqu'ici mais non encore mises en œuvre.

1X : Norme technologique s'appliquant au service Internet haute vitesse sans fil 3G (troisième génération) permettant de transmettre à des vitesses allant jusqu'à 153 kbps. La norme 1X constituait la première étape de l'évolution de la norme AMRC2000. Elle offre des capacités accrues de transmission de la voix et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets. La norme 1X était auparavant appelée 1XRTT.

3G (troisième génération) : Technologie sans fil de la nouvelle génération permettant les communications multimédias et l'accès haute vitesse sans fil mobile à Internet au moyen de la transmission de données par paquets, à des vitesses de transmission minimales, dans le cas de la 3G, de 144 kbps dans des environnements mobiles (extérieurs) et de 2 Mbps dans des environnements fixes (intérieurs). Le cellulaire analogique est considéré comme la technologie sans fil de première génération, tandis que le numérique est considéré comme la technologie sans fil de deuxième génération.

abstention : Politique consistant à s'abstenir de réglementer des services de télécommunications pour permettre une plus grande confiance envers la concurrence et les forces du marché.

AMRC (accès multiple par répartition de codes) : Cette technologie sans fil permet de diffuser un signal sur une bande de fréquences plus large que le signal pour permettre l'utilisation d'une bande commune par de nombreux utilisateurs et pour assurer la sécurité et la confidentialité du signal. La technologie AMRC2000 constitue la norme sans fil de troisième génération qui fait appel à la technologie AMRC.

bit par seconde (bps) : Unité de débit de transmission de données utilisée pour mesurer la quantité de données transmises par seconde entre deux points de télécommunication ou entre appareils d'un même réseau. Un kilobit par seconde (kbps) correspond à mille bits par seconde; un mégabit par seconde (Mbps) correspond à un million de bits par seconde; un gigabit par seconde (Gbps) correspond à un milliard de bits par seconde; et un téra-bit par seconde (Tbps) correspond à un billion de bits par seconde.

boucle locale : La trajectoire de transmission entre le réseau de télécommunications et le matériel de central du client.

compte de report : Une composante du régime actuel de réglementation par plafonnement des prix. Un compte distinct auquel est ajouté un montant correspondant aux réductions de prix cédées qui sont associées aux rajustements cumulatifs annuels au titre de la productivité à l'égard des services résidentiels dans les zones autres que les zones de desserte à coût élevé (zones rurales), et duquel sont déduites les réductions de prix obligatoires cumulatives sur les services concurrentiels. Les rajustements de productivité sont déterminés au moyen de l'indice de productivité du produit national brut, moins la composante de la productivité de 3,5 % pour la deuxième période de plafonnement des prix.

CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) : Organisme de réglementation fédéral des radiodiffuseurs et des télédiffuseurs, ainsi que des sociétés de câblodistribution et de télécommunications au Canada.

entreprise autre qu'une ESLT : Activités de télécommunications de TELUS à l'extérieur de ses territoires d'exploitation traditionnels, lorsqu'elle exerce des activités entrant en concurrence avec celles de l'ESLT (comme en Ontario et au Québec). Les activités de TELUS autres qu'une ESLT se concentrent à la fourniture de services IP et de transmission de données à des clients d'affaires dans des centres urbains.

ESLC (entreprise de services locaux concurrentielle) : Type d'entreprise de télécommunications, défini dans la réglementation, qui fournit des services téléphoniques locaux en faisant concurrence à une ESLT, en utilisant soit son propre réseau et son propre commutateur, soit ses installations de commutation et une combinaison de ses installations de réseau ou des installations de réseau dégroupées de l'ESLT.

ESLT (entreprise de services locaux titulaire) : Entreprise de télécommunications établie qui fournit le service téléphonique local.

EVDO (d'après l'anglais *evolution data optimize*) : Norme de la famille AMRC qui correspond au protocole de radiocommunication à large bande sans fil pour le téléchargement en aval de données à des vitesses pouvant atteindre jusqu'à 2,4 Mbps. Cette norme vise les applications de téléchargement en aval sur large bande passante, comme l'informatique de RLE, les transferts de musique et la lecture vidéo en transit. EVDO Rev A (DOrA), la nouvelle génération de EVDO, procure des taux de transmission de données pouvant atteindre 3,1 Mbps en aval et 1,8 Mbps en amont, augmente la capacité du système et confère une qualité améliorée de services de soutien pour les applications de transmission par paquets.

exploitant de réseau mobile virtuel ou MVNO (d'après l'anglais *mobile virtual network operator*) : Exploitant de services mobiles qui ne dispose pas de réseau ou de spectre exploité sous licence mais qui loue la capacité sans fil d'autres entreprises.

frais d'acquisition : Veuillez consulter la page 63.

GPS (système de positionnement mondial, d'après l'anglais *global positioning system*) : Un système de radionavigation qui permet aux usagers de déterminer et de communiquer leur emplacement précis partout dans le monde.

GSM (système mondial de communications mobiles, d'après l'anglais *global system for mobile communication*) : Une norme de deuxième génération du service de téléphonie mobile de SCP numériques utilisée dans de nombreuses parties du monde.

hébergement : Service qui consiste à conserver, à diffuser et à desservir des fichiers pour un ou plusieurs sites Web. L'utilisation d'un service d'hébergement permet à un certain nombre de sociétés de partager les frais d'une connexion Internet rapide pour diffuser des fichiers, de même que d'autres frais d'infrastructure et de gestion liés à Internet. Ce service est également appelé « hébergement Web ».

iDEN (d'après l'anglais *integrated digital enhanced network*) : Technologie de réseau RMSA mise au point par Motorola pour utiliser les canaux de RMS de 800 MHz pour le service de RMSA numérique. Les signaux numériques permettent d'accroître considérablement l'efficacité de l'utilisation du spectre et la capacité du réseau.

IMS (sous-systèmes multimédias sur protocole Internet) : Technologie qui assure la transmission de données multimédia par commutation par paquets sur IP et qui permet également à des réseaux-circuits de fonctionner en mode de transmission par paquets par commutation pour procurer le même contenu que sur Internet.

itinérance : Se dit d'un service offert par des exploitants de réseaux de communications sans fil qui permet à un abonné d'utiliser son téléphone mobile alors qu'il se trouve dans le territoire de desserte d'une autre entreprise. L'itinérance nécessite une entente entre les exploitants.

largeur de bande : Différence entre les fréquences limites extrêmes d'une bande de fréquences continue, ou indicateur de la capacité de transmission d'information d'un canal. Plus la largeur de bande est étendue, plus la capacité de transmission d'information est élevée.

LNPA (ligne numérique à paire asymétrique) : Technologie qui permet à des lignes téléphoniques de cuivre existantes de transmettre la voix, des données et des images vidéo à grande vitesse. Contrairement au service Internet par ligne commutée, la LNPA offre une connectivité disponible en tout temps. Elle est dite asymétrique parce qu'elle utilise la plus grande partie du canal pour la transmission en aval à destination de l'abonné et seulement une petite partie pour la transmission en amont en provenance de l'abonné.

LNPA 2+ : Nouvelle génération de la technologie LNPA, qui offre des vitesses supérieures et est rétrocompatible avec cette dernière technologie. La LNPA 2+ double la largeur de bande en aval, ce qui augmente le taux de transmission de données en aval jusqu'à 25 Mbps.

multiplexeur d'accès DSL (d'après l'anglais *digital subscriber line, ou ligne d'abonné numérique*) : Appareil de réseau qui reçoit les signaux de multiples lignes d'abonné numériques et les transmet sur une ligne réseau fédérateur haute vitesse en utilisant des techniques de multiplexage.

numérique : Mode de transmission employant une séquence d'impulsions discrètes et distinctes représentant les chiffres binaires 0 et 1 pour indiquer une information précise, par opposition au signal analogique continu. Par comparaison aux systèmes analogiques, les systèmes numériques offrent une capacité, une confidentialité et une clarté d'appel accrues et davantage d'options.

plafonnement des prix : Règlement établi par le CRTC au Canada qui fixe les tarifs maximaux que les ESLT peuvent facturer pour un groupe de services déterminés. Actuellement, les tarifs fixés changent au fil du temps et, pour la deuxième période de plafonnement des prix, qui s'échelonne de juin 2002 à juin 2007, sont déterminés au moyen de l'indice de productivité fondé sur le produit national brut (IP-BNP) moins le facteur de productivité de 3,5 %.

PMPA (produits moyens par appareil) : Veuillez consulter la page 63.

point d'accès sans fil à Internet : Lieu public (par exemple, un café, une gare, un aéroport, un immeuble de bureaux ou un centre de congrès) donnant accès à un réseau sans fil Wi-Fi.

point de présence : Point d'accès à Internet doté d'une adresse IP unique. Le nombre de points qu'un fournisseur de services Internet possède est quelquefois utilisé pour mesurer son importance.

POP : Personne vivant dans une zone de population qui est comprise dans la zone de couverture d'un réseau.

postpayé : Se dit d'un service sans fil payé classique après l'utilisation. Ce mode de paiement traditionnel permet à l'abonné de payer après coup la majeure partie des services qu'il a employés.

prépayé : Un mode de service sans fil payé d'avance, et plus précisément d'une quantité déterminée de temps d'antenne que l'abonné paie avant de l'avoir utilisé. Le compte de l'utilisateur est généralement débité au moment de l'utilisation, de manière à ce que l'utilisation réelle ne dépasse pas le montant prépayé, jusqu'à ce qu'un nouveau montant soit prépayé par l'utilisateur.

protocole Internet (ou IP, d'après l'anglais *Internet protocol*) : Protocole de transmission par paquets pour effectuer la livraison de données entre réseaux.

PTT (d'après l'anglais *Push To Talk*) : Service de communication bidirectionnel qui fonctionne comme un radiotéléphone avec un interrupteur à bouton. Un téléphone cellulaire normal assure une transmission bidirectionnelle simultanée, ce qui signifie que les deux parties peuvent s'entendre en même temps. Le service de PTT est semi-duplex, la communication ne peut donc voyager que dans une direction à un moment déterminé.

RE (réseau étendu) : Réseau de données prolongeant un RLE à l'extérieur de l'immeuble où il se trouve au moyen de lignes de télécommunication ou sans fil, le reliant à d'autres RLE sur de grandes distances.

réseau à fibre optique : Réseau qui transmet l'information par impulsions lumineuses sur des fibres de verre de la grosseur d'un cheveu. Les câbles de fibre optique peuvent être plus petits et plus légers que les câbles traditionnels qui utilisent le fil de cuivre ou le câble coaxial, bien qu'ils puissent transporter beaucoup plus d'information, ce qui les rend utiles pour la transmission de grandes quantités de données entre ordinateurs ou de nombreuses conversations téléphoniques simultanées.

réseau IP : Réseau conçu au moyen de la technologie IP et du principe de qualité de service, qui supporte de façon fiable et efficace tous les types de transmission, qu'il s'agisse de voix, de données ou d'images vidéo. Ce réseau permet à divers appareils sur IP de clients et à des applications de nouvelle génération et évoluées de communiquer entre eux sur un même réseau.

RLE (réseau local d'entreprise) : Réseau regroupant plusieurs ordinateurs, généralement dans la même salle ou dans le même immeuble, de façon à ce qu'ils puissent partager des fichiers et des appareils comme les imprimantes et les copieurs.

RLE ou RLE sans fil : Type de réseau local d'entreprise qui utilise des ondes radio de haute fréquence, plutôt que des fils, pour relier les nœuds.

RMSA (radiocommunication mobile spécialisée améliorée) : Réseau de radiocommunication mobile spécialisée qui intègre la réutilisation de fréquences et la technologie numérique pour accroître sa capacité et pour desservir de très grandes zones. Un réseau RMSA est conçu non seulement pour offrir le service de répartition associé à la RMS, mais également pour les services de téléphonie mobile et de messages courts, de même

que les services à commutation de circuits et de transmission de données par paquets. Voir aussi iDEN.

RNIS (réseau numérique à intégration de services) : Réseau commuté qui assure une connexion numérique de bout en bout pour transmettre simultanément la voix ou des données au moyen de multiples canaux de radiocommunication multiplexeurs et qui utilise un mode de transmission respectant des normes internationales déterminées.

RPV (réseau privé virtuel) : Réseau de données privé qui utilise une infrastructure de télécommunication publique, préservant la confidentialité grâce à l'emploi d'un réseau sécurisé privé et de procédures de sécurité.

SARN (service d'accès au réseau numérique propre aux concurrents) : Service qui permet à un concurrent d'avoir accès au réseau d'une ESLT pour la transmission numérique d'information entre les locaux d'un utilisateur final desservi par le centre de commutation de l'ESLT et le commutateur d'un concurrent situé dans le même central de desserte de l'ESLT ou le centre de commutation de l'ESLT, auquel cas il doit être raccordé à l'équipement co-implanté du concurrent.

SCP (services de communications personnelles) : Services numériques sans fil de transmission de la voix, de données et de textes. Au Canada et aux États-Unis, le spectre des SCP réservé aux services publics occupe la bande de fréquences 1,9 GHz.

site cellulaire : Emplacement particulier de l'émetteur, du récepteur, de l'antenne, du matériel de signalisation et du matériel nécessaire à la station de base. Le site cellulaire peut être sur un pylône de transmission ou le toit d'un bâtiment ou être un système à l'intérieur d'un immeuble.

SMM (service de messagerie multimédia) : Service permettant aux clients du service sans fil d'envoyer et de recevoir des messages contenant non seulement du texte, mais aussi du texte formaté, des éléments graphiques, des photographies et des audioclips et des vidéoclips.

SMS (service de messages courts, d'après l'anglais *short messaging service*) : Service de messagerie sans fil permettant la transmission de textes courts à partir ou à destination d'un téléphone sans fil numérique.

spectre : Gamme de radiofréquences électromagnétiques servant à transmettre du son, des données et des images vidéo. La capacité d'un réseau sans fil est partiellement fonction de la part du spectre des fréquences qui est attribuée sous licence à l'entreprise de télécommunications et que celle-ci utilise.

taux de désabonnement : Veuillez consulter la page 63.

télévision sur IP (télévision sur protocole Internet) : Service de télédiffusion qui utilise un signal bidirectionnel de diffusion numérique transmis au moyen d'un téléphone commuté ou d'un autre réseau par une connexion à large bande pour télévision sur IP. La marque de commerce du service de TELUS est TELUS TV.

TNSF (transférabilité des numéros sans fil) : La capacité des clients du service de téléphonie sans fil de conserver leur numéro de téléphone s'ils changent de fournisseur de services de téléphonie locale ou sans fil. Le CRTC a prescrit la TNSF complète au Canada en débutant avec les grandes entreprises en mars 2007.

voix sur IP (VoIP) : Transmission de signaux vocaux sur Internet ou un réseau IP.

Web sans fil/accès Internet : Technologie permettant l'accès à Internet par un réseau cellulaire sans fil plutôt que le réseau téléphonique filaire traditionnel.

Wi-Fi (d'après l'anglais *wireless fidelity*) : Nom commercial de la technologie de réseautage qui permet à l'utilisateur d'un appareil Wi-Fi de se brancher à partir d'un point d'accès sur un réseau sans fil transmettant à un débit allant jusqu'à 11 Mbps.

WiMax : Norme de technologie sans fil qui permet les connexions sur large bande à grande puissance sur de longues distances. La WiMax peut servir à établir des connexions sur large bande de dernier kilomètre, pour les points d'accès sans fil à Internet, les infrastructures d'acheminement des signaux cellulaires et les connexions interentreprises haute vitesse.



Pour consulter ces définitions (en anglais) et bien d'autres, rendez-vous sur le site en ligne telus.com/glossary.

renseignements à l'intention des investisseurs

Bourses et symboles des actions de TELUS

Bourse de Toronto

actions ordinaires	T
actions sans droit de vote	T.A

Bourse de New York

actions sans droit de vote	TU
----------------------------	----

Membre de

- l'indice composé S&P/TSX
- l'indice S&P/TSX 60
- l'indice mondial Télécommunications MSCI (Morgan Stanley Capital International)
- l'indice Dow Jones axé sur la durabilité – mondial et nord-américain (Dow Jones Sustainability Index (DJSI) – World and North American)
- l'indice social Jantzi
- l'indice éthique FTSE4

Observations sur les actions

- les actions ordinaires et les actions sans droit de vote reçoivent le même dividende
- les actions ordinaires et les actions sans droit de vote ont les mêmes droits et privilèges, à l'exception des droits de vote
- si les limites fédérales imposées à la propriété de biens étrangers étaient levées, les actions sans droit de vote pourraient être converties en actions ordinaires, à raison de une pour une.

Actionnaires inscrits¹

	2006	2005
Actions ordinaires de TELUS	32 947	34 960
Actions sans droit de vote de TELUS	31 136	33 050

¹ La Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS), dépositaire de titres pour le compte de nombre d'établissements, compte pour un actionnaire inscrit. À la fin de 2006, TELUS comptait un total estimatif de plus de 120 000 actionnaires non inscrits pour l'ensemble des deux catégories d'actions.

Propriété au 31 décembre 2006

Total des actions en circulation	337 908 568
----------------------------------	-------------

Propriété des actions ordinaires		% de la catégorie	% du total
Régime d'achat d'actions des employés de TELUS	6 295 799	3,5 %	1,9 %
Actions largement réparties	172 372 035	96,5 %	51,0 %
Total en circulation	178 667 834	100,0 %	

Propriété des actions sans droit de vote

Actions largement réparties	159 240 734	100,0 %	47,1 %
Total en circulation	159 240 734	100,0 %	

TELUS estime qu'environ 70 pour cent de ses actions sont détenues par des investisseurs institutionnels et 30 pour cent par des investisseurs particuliers.

Système de réservation des actions ordinaires par des non-Canadiens

Aux termes des lois fédérales, le total des actions ordinaires d'une entreprise de télécommunications canadienne, y compris TELUS, qui peut être détenu par des non-Canadiens est limité à 33 ⅓ pour cent. Un système de réservation contrôle et supervise cette limite et oblige les acquéreurs non canadiens à obtenir un numéro de réservation auprès de Computershare, en téléphonant au **service de réservation** au 1-877-267-2236 (sans frais). Les acquéreurs sont avisés à l'intérieur d'un délai de deux heures s'ils peuvent obtenir des actions ordinaires. Il n'y a aucune restriction à la propriété des actions sans droit de vote.

Dates prévues de publication des résultats et de versement des dividendes¹ en 2007

	Dates ex-dividende ²	Dates de clôture des registres pour les dividendes	Dates de versement des dividendes	Dates de publication des résultats
Premier trimestre	7 mars	9 mars	1 ^{er} avril	2 mai
Deuxième trimestre	6 juin	8 juin	1 ^{er} juillet	3 août
Troisième trimestre	6 septembre	10 septembre	1 ^{er} octobre	2 novembre
Quatrième trimestre	7 décembre	11 décembre	1 ^{er} janvier 2008	15 février 2008

¹ Les dividendes doivent être approuvés par le conseil d'administration.

² Les actions achetées à partir de cette date ne donneront pas droit au dividende payable à la date de versement correspondante.

Faits nouveaux relatifs aux dividendes

En novembre 2006, TELUS a annoncé une augmentation de 36 pour cent, soit 10 cents, de son dividende trimestriel, le portant ainsi à 37,5 cents par action payable le 1^{er} janvier 2007 ou à 1,50 \$ sur une base annualisée.

L'augmentation est conforme à la ligne directrice portant sur le ratio prospectif de versement des dividendes, établi en 2004, qui est entre 45 et 55 pour cent du bénéfice net durable. Cette ligne directrice offre une plus grande clarté aux investisseurs et constitue un cadre de travail pour évaluer les augmentations éventuelles futures des dividendes.

Selon la définition qui en est donnée dans l'avant-projet de loi du 29 juin 2006, tous les dividendes sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote versés au cours de 2006 sont des dividendes admissibles. Aux termes de cet avant-projet de loi, les particuliers résidant au Canada peuvent avoir droit à des crédits d'impôt pour dividendes bonifiés qui réduiraient l'impôt sur le revenu à payer.

Offre de rachat dans le cours normal des activités

Le 20 décembre 2006, TELUS a mis en œuvre une troisième offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCN) en vue de racheter jusqu'à 12 millions de ses actions ordinaires en circulation et jusqu'à 12 millions de ses actions sans droit de vote en circulation au cours d'une période d'au plus 12 mois. Au 31 décembre 2006, TELUS avait racheté 186 723 actions en contrepartie de 9,8 millions de dollars aux termes du programme. La précédente OPRCN, qui est venue à expiration le 19 décembre 2006 aux fins de l'achat d'au plus 24 millions d'actions, a fait en sorte que 17,4 millions d'actions ont été rachetées en contrepartie de 848 millions de dollars.

TELUS est d'avis que ces achats sont dans l'intérêt de ses actionnaires et constituent une occasion de placement intéressante et une utilisation avisée des fonds de TELUS qui devrait améliorer la valeur des actions restantes. Au total, depuis décembre 2004, nous avons racheté 39,4 millions d'actions en contrepartie de 1,77 milliard de dollars.

Cours et volume des actions

Bourse de Toronto

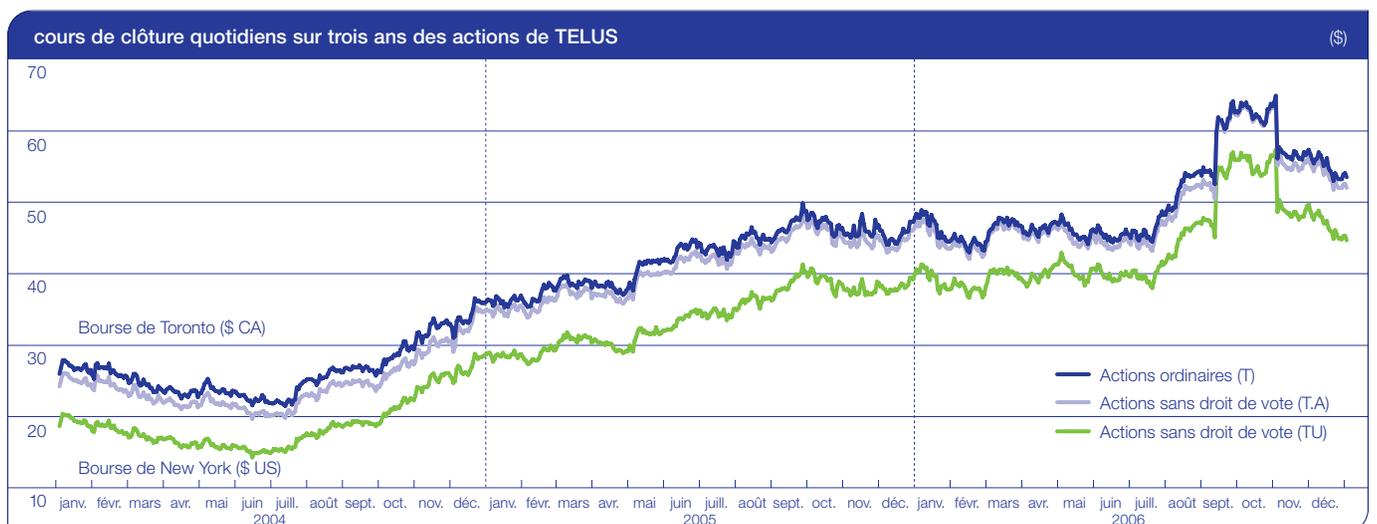
Actions ordinaires (T)	2006					2005				
	Année 2006	T4	T3	T2	T1	Année 2005	T4	T3	T2	T1
(en \$ CA, sauf les volumes)										
Haut	65,60	65,60	64,74	48,88	49,29	49,99	48,95	49,99	45,08	40,00
Bas	42,62	52,15	44,39	43,52	42,62	35,13	43,67	41,75	36,61	35,13
Clôture	53,52	53,52	62,90	46,03	45,82	47,86	47,86	48,51	43,06	38,89
Volume (en millions)	268,6	85,6	77,1	45,6	60,4	179,1	44,5	38,2	43,9	52,5
Dividendes déclarés (par action)	1,20	0,375	0,275	0,275	0,275	0,875	0,275	0,20	0,20	0,20

Actions sans droit de vote (T.A)

Actions sans droit de vote (T.A)	2006					2005				
	Année 2006	T4	T3	T2	T1	Année 2005	T4	T3	T2	T1
(en \$ CA, sauf les volumes)										
Haut	65,35	65,35	64,25	48,25	47,98	48,84	47,63	48,84	43,38	38,96
Bas	42,05	51,15	43,10	42,57	42,05	33,65	42,51	40,45	35,40	33,65
Clôture	52,03	52,03	62,60	45,05	45,17	46,67	46,67	47,35	41,79	37,23
Volume (en millions)	197,6	60,3	57,3	30,4	49,6	137,6	35,5	26,3	32,9	42,9
Dividendes déclarés (par action)	1,20	0,375	0,275	0,275	0,275	0,875	0,275	0,20	0,20	0,20

Bourse de New York

Actions sans droit de vote (TU)	2006					2005				
	Année 2006	T4	T3	T2	T1	Année 2005	T4	T3	T2	T1
(en \$ US, sauf les volumes)										
Haut	58,00	58,00	57,54	43,58	41,69	41,46	40,90	41,46	35,20	32,30
Bas	36,39	44,26	37,87	37,69	36,39	27,15	36,33	33,27	28,47	27,15
Clôture	44,67	44,67	55,97	40,38	38,70	40,26	40,26	40,74	34,01	30,81
Volume (en millions)	19,1	6,0	4,0	4,8	4,2	22,0	6,6	5,1	6,1	4,2
Dividendes déclarés (par action)	1,06	0,327	0,246	0,248	0,237	0,734	0,238	0,17	0,16	0,17



comparaison du rendement du cours des actions de TELUS

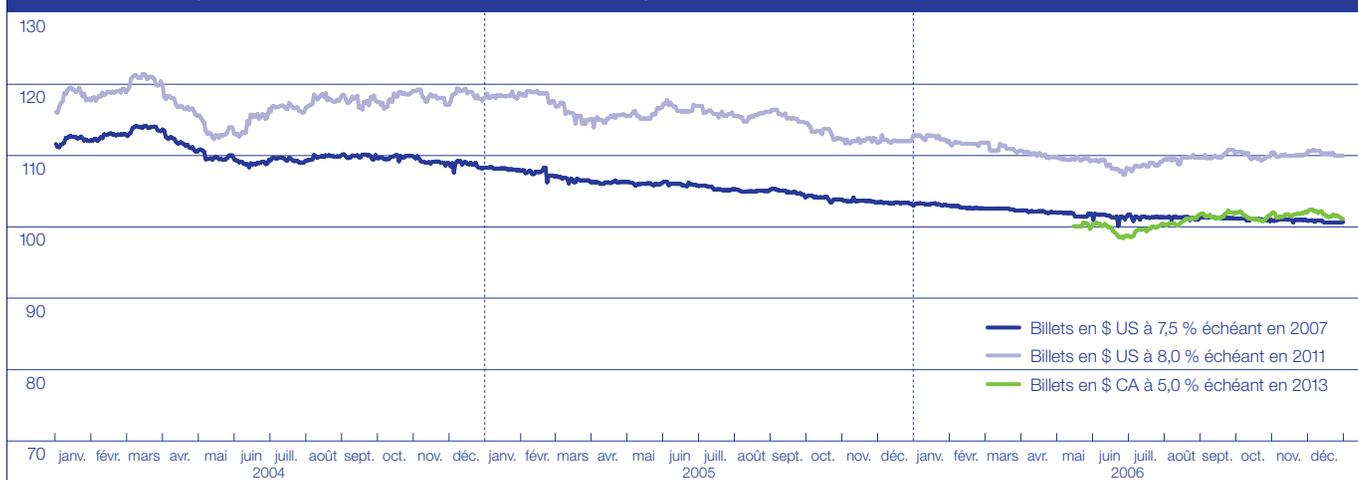
(\\$)



Billets et débetures

cours de clôture quotidiens sur trois ans des billets de TELUS Corporation

(\\$)



Billets de TELUS Corporation

	Taux	Montant	Échéance
Billets – \$ US	7,5 %	1,2 milliard de dollars US	juin 2007
Billets – \$ US	8,0 %	1,9 milliard de dollars US	juin 2011
Billets – \$ CA	5,0 %	0,3 milliard de dollars CA	juin 2013

La liste complète des billets, des débetures et des autres titres d'emprunt de la société et de ses filiales cotés en bourse, ainsi que des renseignements détaillés sur ces titres, sont donnés dans la note 17 afférente aux états financiers consolidés.

Sommaire de l'évaluation du crédit

Au 31 décembre 2006	Dominion Bond Rating Service (DBRS) ¹	Standard & Poor's Rating Services (S&P) ¹	Moody's Investors Service ²	Fitch Ratings ¹
TELUS Corporation				
Billets	BBB (haut)	BBB+	Baa2	BBB+
TELUS Communications Inc.				
Débetures	A (bas)	BBB+	–	BBB+
Billets à moyen terme	A (bas)	BBB+	–	BBB+
Obligations hypothécaires de premier rang	A (bas)	A–	–	BBB+

1 Perspective ou tendance « stable ».

2 Fait l'objet d'un examen en vue d'une hausse possible. La note Baa2 est comparable aux notes BBB ou BBB (moyen).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Réinvestissez automatiquement vos dividendes et acquérez des actions supplémentaires sans frais.

L'option Réinvestissement de dividendes permet aux actionnaires admissibles de réinvestir automatiquement leurs dividendes dans de nouvelles actions sans droit de vote acquises au cours du marché. L'option Achat d'actions permet aux actionnaires admissibles d'acheter tous les mois des actions sans droit de vote de TELUS (sous réserve d'un maximum de 20 000 \$ par année civile et d'un minimum de 100 \$ par opération) au cours du marché, sans frais de courtage ou de service.

Vous pouvez obtenir des livrets d'information et des formulaires de demande d'adhésion à l'adresse telus.com/drisp ou en communiquant avec Computershare.

Activités ayant trait aux relations avec les investisseurs

Les réunions et les conférences en 2006

- Un total de neuf conférences, six au Canada et trois aux États-Unis, dont la plupart ont été diffusées sur le Web pour en faciliter l'accès aux actionnaires
- Six téléconférences avec diffusion sur le Web – quatre sur les résultats trimestriels, une sur le projet de transformation en fiducie de revenu et une autre sur les objectifs pour 2007
- Assemblée générale annuelle avec diffusion sur le Web
- Réunions avec 183 investisseurs – 80 au Canada, 76 aux États-Unis et 27 en Europe.

Les événements clés en matière de placements en 2006

- Moody's a passé en revue l'évaluation de TELUS Corporation en vue d'une hausse possible de sa note
- TELUS a continué d'acheter des actions aux termes de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités
 - 17,4 millions d'actions ont été achetées aux termes de la deuxième OPRCN, qui est venue à expiration le 19 décembre 2006, pour une dépense totale de 848 millions de dollars représentant 73 pour cent du montant total autorisé aux termes du programme
 - Un nouveau programme visant jusqu'à 24 millions d'actions est entré en vigueur le 20 décembre 2006, et 186 723 actions avaient été achetées en contrepartie de 9,8 millions de dollars à la fin de 2006
- En mai 2006, TELUS a émis des billets à 5,0 %, série CB d'une durée de sept ans pour un produit brut global de 300 millions de dollars canadiens. Le produit net du placement a permis la résiliation anticipée de contrats de swaps de devises concernant les billets à 7,5 % en dollars américains venant à échéance en 2007
- TELUS a conclu des contrats de swaps différés de taux d'intérêt qui ont pour effet de fixer le taux d'intérêt sous-jacent sur des émissions de titres d'emprunt futurs pouvant atteindre 500 millions de dollars
- En septembre 2006, TELUS a proposé de se convertir intégralement en une fiducie de revenu en janvier 2007, sous réserve de l'approbation de ses porteurs de titres et d'autres conditions. À la fin d'octobre, le ministre fédéral des Finances a fait l'annonce inattendue d'un nouveau plan fiscal qui augmenterait le niveau d'imposition des fiducies de revenu. En novembre, la direction de TELUS et le conseil ont déterminé qu'il n'était plus dans l'intérêt fondamental de la société et de ses actionnaires d'aller de l'avant avec la conversion de TELUS en fiducie de revenu
- Le 14 décembre, TELUS a publié un communiqué de presse et tenu une téléconférence pour annoncer publiquement ses objectifs financiers et d'exploitation pour 2007.

Liste des analystes des actions

En février 2007, 18 analystes des actions se sont penchés sur TELUS. Pour obtenir une liste détaillée, visitez le site telus.com/investors.

Dates d'évaluation et cours

Pour les besoins du calcul des gains en capital, les dates d'évaluation et les cours sont les suivants :

(en \$ CA)	Date d'évaluation	Cours	Cours au moment de l'échange contre des actions de TELUS
BC TELECOM	22 décembre 1971	6,375	6,375
BC TELECOM	22 février 1994	25,250	25,250
TELUS avant la fusion	22 février 1994	16,875	21,710

Information destinée aux porteurs de titres à l'extérieur du Canada

Les dividendes en espèces versés aux actionnaires résidant dans un pays avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale sont généralement assujettis à une retenue d'impôt des non-résidents de 15 pour cent. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec Computershare.

Pour les particuliers investisseurs qui sont des citoyens ou des résidents des États-Unis, les dividendes trimestriels versés sur les actions ordinaires et les actions sans droit de vote de TELUS Corporation sont considérés comme des dividendes admissibles en vertu du *Internal Revenue Code* et pourraient bénéficier d'un traitement fiscal spécial aux États-Unis.

Fusions et acquisitions – incidences pour les actionnaires

BC TELECOM et TELUS

Les actions ordinaires de BC TELECOM et de l'ancienne TELUS Corporation (avant la fusion) ne sont plus négociées sur aucun marché boursier. Si vous n'avez pas procédé, au plus tard à la date d'échéance du 31 janvier 2005, à l'échange de vos certificats d'actions acquis avant la fusion, vous ne pouvez plus faire valoir de réclamation contre TELUS et vous n'avez plus aucun droit à l'égard de ces actions. Si vous avez des questions concernant les certificats d'actions non échangés, veuillez communiquer avec Computershare.

QuébecTel

Les actions de QuébecTel ne sont plus négociées sur aucun marché boursier. Si vous n'avez pas procédé, au plus tard à la date d'échéance du 1^{er} juin 2006, à l'échange de vos certificats d'actions, vous ne pouvez plus faire valoir de réclamation contre TELUS et vous n'avez plus aucun droit à l'égard de ces actions. Si vous avez des questions concernant les certificats d'actions non échangés, veuillez communiquer avec Computershare.

Clearnet

L'offre d'achat de TELUS visant toutes les actions ordinaires en circulation de Clearnet Communications Inc. est arrivée à terme le 12 janvier 2001. Si vous détenez toujours des certificats d'actions de Clearnet, vous devez les déposer auprès de Computershare pour obtenir votre contrepartie.

Lorsque vous échangerez vos actions de Clearnet contre des actions sans droit de vote de TELUS, vous recevrez tous les dividendes versés depuis le 1^{er} avril 2001.



Rendez-vous sur le site telus.com/m&a pour obtenir plus de renseignements sur l'effet des diverses fusions et acquisitions sur vos actions.

Livraison électronique des documents destinés aux actionnaires

La livraison électronique offre de nombreux avantages, notamment l'accès pratique, rapide et écologique aux documents importants de la société ainsi que la réduction des coûts d'impression et de service postal. Plus de 25 000 de nos actionnaires reçoivent leurs renseignements par voie électronique.

Actionnaires inscrits

TELUS s'est associée à eTree pour donner aux actionnaires inscrits la possibilité de recevoir le rapport annuel et les documents liés à l'assemblée annuelle par voie électronique. Pour vous remercier de votre inscription à ce mode de livraison, TELUS et La Fondation canadienne de l'arbre planteront un arbre en votre nom.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site eTree.ca/telus et vous recevrez le rapport annuel et les documents de procuration par voie électronique. Vous recevrez un avis par courriel dans lequel se trouve un lien vers le site Web où les documents sont mis à votre disposition.

Actionnaires véritables

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un établissement financier devraient se rendre sur le site Web investordeliverycanada.com ou communiquer avec leur conseiller en placements pour demander que les documents leur soient livrés par voie électronique.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle aura lieu le mercredi 2 mai 2007 à 11 h (heure avancée de l'Est) au Château Champlain de Montréal, situé au 1, Place du Canada, Montréal (Québec).

Les actionnaires, où qu'ils se trouvent au monde, pourront suivre la diffusion vidéo et audio en direct sur Internet. Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée peuvent voter par Internet, par téléphone ou par la poste. Vous trouverez plus de renseignements à l'adresse telus.com/aggm.

Si vous avez besoin d'aide pour l'un des éléments suivants...

- régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
- changement d'adresse et livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
- versement de dividendes ou virement automatique de dividendes dans votre compte
- transfert ou perte de certificat d'actions et liquidation d'une succession
- échange de certificats d'actions par suite d'une fusion ou d'une acquisition

communiquez avec notre agent des transferts et agent comptable des registres

Société de fiducie Computershare du Canada

téléphone 1-800-558-0046 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-514-982-0171 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
télécopieur 1-888-453-0330 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-416-263-9394 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
courriel telus@computershare.com
site Web computershare.com

Si vous souhaitez obtenir...

- des renseignements financiers ou des statistiques supplémentaires
- de l'information sur des événements concernant la société ou le secteur
- les derniers communiqués de presse ou présentations à l'intention des investisseurs

communiquez avec le Service des relations avec les investisseurs de TELUS

téléphone 1-800-667-4871 (sans frais en Amérique du Nord) ou
+1-604-643-4113 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
télécopieur 604-434-6764
courriel ir@telus.com
site Web telus.com/investors

Siège social de TELUS

555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9

téléphone 604-697-8044
télécopieur 604-432-9681

Renseignements généraux sur TELUS

Colombie-Britannique 604-432-2151
Alberta 403-530-4200
Ontario 416-507-7400
Québec 514-788-8050

Vérificateurs

Deloitte & Touche s.r.l.

Ligne prioritaire pour problèmes d'éthique

Dans le cadre de notre politique d'éthique, la ligne téléphonique prioritaire permet aux membres de l'équipe et à d'autres personnes de dénoncer des pratiques ou de présenter des plaintes concernant des questions comptables, de contrôles internes ou d'éthique, tout en gardant l'anonymat.

téléphone 1-866-515-6333
courriel ethicsline@telus.com



This annual report is available in English on line at telus.com/annualreport, from the Transfer Agent or from TELUS' Investor Relations Department.

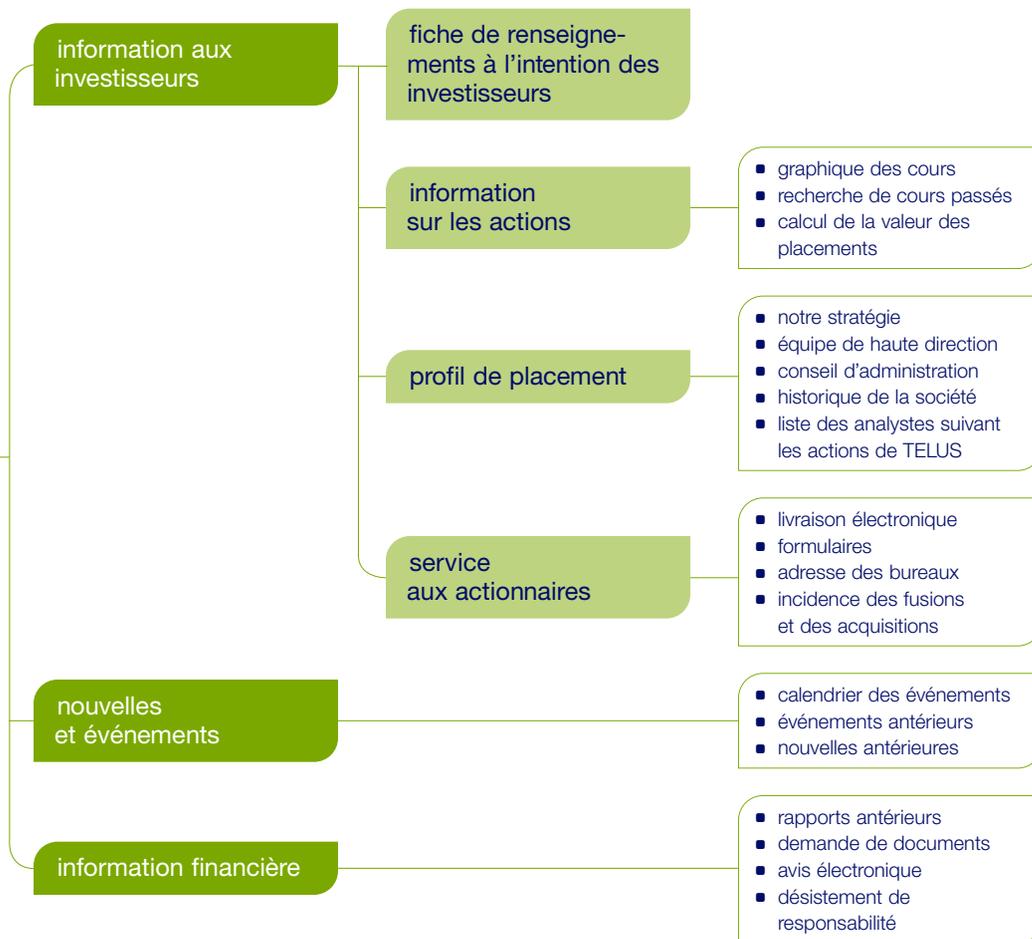
telus.com/investors

aussi disponible :

- gouvernance d'entreprise
- FAQ
- glossaire
- personnes-ressources
- fiche de renseignements à l'intention des investisseurs
- média
- responsabilité sociale

Vous continuerez de trouver sur notre site Web convivial des renseignements opportuns et à jour à l'intention des investisseurs. Chaque année, dans le cadre de notre détermination à présenter une information financière fidèle et complète et à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, nous procédons régulièrement à la mise à jour et à l'amélioration de notre site Web afin de répondre aux besoins d'information croissants de nos actionnaires.

Pour demeurer au courant des plus récentes mises à jour de l'information à l'intention des investisseurs de TELUS, inscrivez-vous à nos avis par courriel : visitez le site telus.com/investors et cliquez sur « e-mail alerts » pour vous inscrire.



Liens utiles sur le site telus.com

Lien	Information
telus.com/agm	documents de sollicitation de procurations pour l'assemblée annuelle des actionnaires
telus.com/rapportannuel	rapport annuel 2006 de TELUS
telus.com/bios	renseignements biographiques sur les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de TELUS
telus.com/drisp	régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions
telus.com/electronicdelivery	demande de livraison électronique des documents destinés aux actionnaires
telus.com/glossary	glossaire
telus.com/governance	renseignements sur la gouvernance d'entreprise
telus.com/investorcall	page de lancement du dernier événement diffusé sur Internet
telus.com/m&a	information sur les fusions et acquisitions
telus.com/quarterly	derniers rapports financiers trimestriels

telus.com



le futur est simple[™]

TELUS Corporation
555 Robson Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6B 3K9
tél. : 604-697-8044
télééc. : 604-432-9681
telus.com

Notre engagement en matière d'environnement

TELUS est déterminée à agir de manière écologique et à faire sa part pour favoriser le développement durable des collectivités. Le papier utilisé dans le présent rapport est certifié par le Forest Stewardship Council (FSC), ce qui signifie qu'il provient de forêts bien gérées et de sources connues, où les intérêts des collectivités sont protégés de même que les zones sensibles. Toute la chaîne d'approvisionnement menant à la production de ce papier – de la forêt au consommateur – est certifiée FSC, reflet de notre engagement envers des pratiques forestières efficaces et durables.

Le papier utilisé pour imprimer le présent rapport ne contient ni acide ni chlore et seules des encres végétales ont été utilisées. De plus, le papier utilisé pour imprimer la page couverture et les pages 1 à 12 contient 50 % de fibres recyclées et 25 % de fibres recyclées après consommation.

Veuillez recycler ce rapport annuel.

Nous favorisons la livraison électronique des renseignements sur TELUS et nous vous invitons à vous inscrire en vous rendant à l'adresse telus.com/electronicdelivery. Il est également possible de visualiser le présent rapport à l'adresse telus.com/rapportannuel.

This report is also available in English online at telus.com/annualreport or from the transfer agent or TELUS – Investor Relations.

  (là où les installations existent)
Imprimé au Canada